



RAPPORT ANNUEL



2020

CAF

LETTRÉ DU PRÉSIDENT	2
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE CONSOLIDÉ	7
MODÈLE D'ENTREPRISE DU GROUPE CAF ET PERSPECTIVES	8
ÉVOLUTION ET RÉSULTAT DES AFFAIRES	10
SEGMENT FERROVIAIRE	12
SEGMENT AUTOBUS - SOLARIS	18
INVESTISSEMENTS	22
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	24
INFORMATION BOURSIÈRE	28
AUTRE INFORMATION	30
RAPPORT ANNUEL DE GOUVERNEMENT CORPORATIF	31
DÉCLARATION DES INFORMATIONS NON FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	33
RAPPORTS DE L'AUDITEUR	75
COMPTES ANNUELS DU GROUPE CONSOLIDÉ	89
BILANS DE SITUATION	90
COMPTE DE RÉSULTATS	92
ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES RECONNUS	93
ÉTAT DES CHANGEMENTS DANS LE PATRIMOINE NET	94
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE	95
ANNEXE AUX COMPTES	96
APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	160
DÉCISIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUMET À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	161
PROPOSITION D'APPLICATION DES RÉSULTATS	162
CONSEIL D'ADMINISTRATION	162
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	163
BILANS DE SITUATION CONSOLIDÉS	164
COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS	166

RAPPORT ANNUEL 2020



Traduction d'un rapport de gestion rédigé à l'origine en espagnol. En cas de divergences, c'est la version espagnole qui prévaut.

Cette publication, qui est aussi éditée en anglais, en espagnol et euskera, reprend la documentation légale correspondant à CAF et Sociétés dépendantes.

Des renseignements complémentaires sur CAF et ses produits, ainsi que l'information établie légalement pour les actionnaires et les investisseurs peuvent être obtenus à l'adresse www.caf.net

LETTRE DU PRÉSIDENT

Cher actionnaire,

À travers ces brèves lignes, je souhaiterais avant tout vous saluer à nouveau une année de plus, en plus de vous transmettre les faits les plus remarquables qui ont eu lieu concernant le Groupe CAF au cours de l'exercice 2020. Un exercice marqué par l'impact de la COVID-19 sur la société, tant en matière de santé qu'en matière d'économie.

Le Groupe CAF a réagi rapidement et de manière décisive à la pandémie, et ce, en étroite collaboration avec ses parties prenantes. Avec les personnes, en privilégiant à tout moment la préservation de leur santé et de leur sécurité, en adoptant des mesures telles que le télétravail ou la flexibilité. Avec les actionnaires, en établissant des canaux d'information continus afin de donner une visibilité sur l'évolution de l'activité, et en adoptant la voie télématique pour rendre possible l'exercice du vote dans l'Assemblée générale des actionnaires. Avec les clients et les fournisseurs, en adaptant les programmes d'exécution et en atténuant les effets de la suspension temporaire des activités et des restrictions à la mobilité auxquelles nous avons été soumis. Et avec la société, en contribuant à atténuer les effets de la pandémie à travers diverses actions, telles que par exemple le don de matériel sanitaire fabriqué par impression 3D à des organismes de santé, ou également en protégeant la sécurité des passagers à travers l'application du catalogue de solutions COVID-19 dans diverses flottes CAF du monde entier, de trains ou d'autobus.

Je souhaiterais spécialement reconnaître l'action exemplaire de l'équipe humaine de CAF, qui a démontré un engagement et une responsabilité extraordinaires au cours de cette année si difficile et incertaine. Mes remerciements à tous pour le travail réalisé.

Malgré le fait qu'il reste encore à évaluer l'effet combiné à long terme du télétravail et sa répercussion sur les habitudes de mobilité, d'une part, et du besoin impérieux de réduire les émissions polluantes et les problèmes de congestion que la circulation routière suppose, d'autre part, ce qui est certain est que le marché est resté stable en ce qui concerne les volumes et que les investissements dans le domaine ferroviaire n'ont pas été annulés à cause de la pandémie, au-delà d'un certain ralentissement dans les processus d'adjudication, spécialement dans les grands projets ferroviaires. Dans ce contexte, le Groupe CAF a réussi à conclure l'exercice avec une passation de marchés de 2.123 millions d'euros, chiffre résultant des commandes reçues tant dans le segment ferroviaire que dans celui des autobus.

Parmi les plus importants, l'attribution à CAF du contrat pour la fourniture de 37 unités à écartement métrique qui lance l'ambitieux plan d'investissements de RENFE, à laquelle s'est ajouté à la fin de l'exercice le contrat pour la fourniture d'unités diesel-électriques pour la République de Myanmar qui comprend la fabrication de 246 wagons. Les reconductions de contrat pour des unités supplémentaires de la part d'administrations de diverses zones géographiques telles que Helsinki, Naples, Stockholm, Amsterdam, la région de Flandre et Utrecht, clients renouvelant de cette manière leur confiance en CAF, méritent également d'être spécialement mentionnées. La passation de marchés de nouveaux services d'entretien à long terme en Scandinavie de la main d'EuroMaint ou les contrats de signalisation attribués par ADIF à CAF Signalling, ainsi que d'autres attributions supplémentaires plus petites provenant d'autres activités, ont complété la passation de marchés ferroviaire de l'exercice.

La transformation de la mobilité dans les centres urbains et métropolitains du monde entier vers des modèles plus durables est



un fait, une tendance imparable. L'autobus zéro émission est déjà massivement adopté dans les grandes villes européennes, ce qui s'est traduit une année de plus en une passation de marchés croissante d'autobus à propulsion alternative. Des commandes d'autobus électriques pour l'Allemagne, la Pologne, la Roumanie, l'Espagne et la Suisse, entre autres, ont renforcé le leadership de Solaris sur le marché européen, et lui ont valu le titre de leader mondial d'e-Mobility en 2020 octroyé lors du gala des e-Mobility Leader Awards 2020, en reconnaissance à sa contribution à des formules plus durables de mobilité. D'autre part, le pari à long terme de Solaris également en faveur de l'hydrogène lui a permis d'ajouter de nouvelles réussites dans des pays tels que l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et la Suède. Selon les prévisions du marché, le segment des autobus urbains alimentés par hydrogène augmentera vigoureusement au cours des dix prochaines années, Solaris étant pionnière et leader sur ce terrain.

C'est pourquoi le portefeuille de commandes à la fin de l'exercice s'est élevé à 8.807 millions d'euros, chiffre se trouvant légèrement en-dessous du registre de l'année précédente, mais qui représente 3,2 fois les ventes annuelles consolidées, donnant une visibilité à l'activité du Groupe à moyen terme.

La pandémie a affecté l'évolution des activités, spécialement au cours de la première moitié de l'année, mais l'accélération de l'activité au cours du second semestre a mis en relief la solidité des piliers sur lesquels se base le Groupe, et nous a permis de croître 6% interannuel dans le chiffre d'affaires au niveau consolidé, jusqu'à 2.762 millions d'euros. Il n'y a aucun doute que la large diversification de produits et zones géographiques où opère le Groupe CAF nous a permis d'atténuer les effets de la COVID-19.

En analysant de manière un peu plus détaillée ce chiffre par activités, et en commençant par le segment ferroviaire, la fabrication de véhicules a expérimenté une réduction d'activité au cours du premier semestre survenue par la paralysie obligée totale ou partielle de la production dans diverses usines. Activité que le Groupe a été capable de récupérer et même d'accélérer au cours des derniers mois de l'année grâce à la mise en place effective de nouveaux programmes de projet et à l'exécution totale du plan de récupération des heures non travaillées dans les usines espagnoles au cours du premier semestre. 1.024 wagons ont été fabriqués au total, l'un des meilleurs chiffres des dernières années. Parmi les projets en cours de fabrication au cours de l'année, sont mises en relief les unités pour les franchises Northern Arriva et West Midlands (Royaume-Uni), les trains de banlieue de la plateforme Civity pour NS (Pays-Bas) et pour Auckland Transport (Nouvelle-Zélande), les unités de métro pour la ville de Barcelone et de Manille et également diverses compositions de tramway pour Utrecht, Luxembourg, Amsterdam, Stockholm, Lund et Budapest, entre autres. Les services, pour leur part, ont vu leur chiffre d'affaire augmenté principalement par la consolidation complète d'EuroMaint au cours de l'exercice, après son acquisition de la part de CAF l'année précédente, dans un contexte d'affection à la prestation

de services d'entretien dû aux restrictions de mobilité susmentionnées. Les recettes associées au reste d'activités ont évolué à la hausse, même lorsque les limitations de mobilité ont affecté les travaux en cours, spécialement dans les projets intégraux en exécution en Australie et EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique).

La demande de mobilité, aussi importante pour les opérateurs et les administrations publiques du monde entier, et également pour CAF dans sa qualité de responsable de maintenance de flottes, s'est vue affectée par les restrictions appliquées par les diverses autorités sanitaires pour tenter d'atténuer la pandémie. Néanmoins, les circulations ont démontré une capacité de récupération importante lorsque ces limitations ont pu être radoucies, récupération qui a été spécialement importante dans le cadre urbain et métropolitain, auquel notre Groupe est très exposé. Ceci nous a permis d'améliorer substantiellement les activités d'entretien de véhicules ferroviaires dans les différentes zones géographiques au fur et à mesure que se déroulait l'exercice.

Quant aux autobus, l'exercice 2020 a été historique pour Solaris en termes de chiffre de ventes et de nombre de véhicules vendus, 1.560 unités, s'agissant du chiffre le plus élevé atteint au cours de ses 25 ans d'histoire. Cela met en relief la croissance si importante enregistrée dans la vente d'autobus à faible et zéro émission, qui ont fini par représenter 44% du nombre total d'autobus vendus, la positionnant comme le premier fabricant d'autobus électriques en Europe, avec une part de marché de 20%.

L'augmentation dans le volume d'autobus et l'importance plus grande de la gamme e-mobility, ainsi que la plus grande efficacité des opérations de Solaris, ont contribué à augmenter les résultats du segment d'autobus de manière très importante malgré le contexte de pandémie. L'activité ferroviaire, en revanche, s'est vue freinée par des inefficacités dans des coûts dérivés de la COVID-19, par la réduction de la circulation des flottes ferroviaires en maintenance et par la dépréciation de devises émergentes. En conséquence de tout ce qui précède, l'EBITDA consolidé a été réduit de 18% jusqu'à 201 millions d'euros, le cash-flow avant impôts s'est élevé à 90 millions d'euros, 15% inférieur à l'année précédente, et le bénéfice net après impôt a été de 10 millions d'euros.

Le contexte complexe des activités et l'incertitude générée par la pandémie ont exigé une plus grande concentration et une gestion plus active, si cela est possible, de la liquidité du Groupe. Nous avons maîtrisé la consommation de la trésorerie existante et augmenté les lignes de financement, ce qui nous a permis de clôturer l'exercice avec une position financière solide. La dette financière nette s'est élevée à 311 millions d'euros, une amélioration significative par rapport à l'exercice précédent, tandis que la liquidité disponible a atteint les 1.115 milliards d'euros. En conséquence, le ratio Dette Financière Nette/EBITDA s'est situé à 1,5 fois.

Les circonstances exceptionnelles vécues ont conseillé le report des investissements non urgents, bien qu'abordant fermement les activités essentielles du plan d'innovation et du plan d'investissements du Groupe. Ainsi, en 2020, nous avons donné une continuité à des lignes de développement technologique dans le domaine de la numérisation, de l'accumulation et de la gestion de l'énergie des véhicules, de la signalisation ferroviaire tant à bord que fixe, de la conduite autonome et également des technologies de base ferroviaires telles que la traction, les roues et les essieux, les transmissions secondaires, le contrôle et les communications, l'entretien, etc. Je souhaiterais très spécialement mettre en relief la sélection du projet FCH2RAIL, dirigé par CAF, pour le développement et l'homologation d'un prototype de train bi-mode hydrogène-électrique dans le cadre du financement du programme cadre Horizon 2020 de la Commission européenne. Ce projet positionnera CAF à une place mise en relief quant à cette technologie innovante, dont le défi principal est de réussir à être une alternative compétitive aux trains diesel qui circulent encore sur des voies non électrifiées.

Pour leur part, les investissements matériels les plus mis en relief font référence à la modernisation du forgeage d'essieux, à l'acquisition de matériel pour la réussite d'une plus grande efficacité dans les opérations de fabrication de trains et autres investissements dans les diverses usines de fabrication pour faire face aux nouveaux

projets. Dans le segment d'autobus, les investissements se sont dirigés vers l'augmentation de la capacité productive de Solaris, nécessaire pour satisfaire son portefeuille de commandes élevé et les prévisions de croissance de cette activité, principalement dans le cadre des véhicules à zéro émission.

En 2020, la nouvelle politique de durabilité a été approuvée, dont l'objectif principal est de concilier le développement de la mission du Groupe et de répondre de manière équilibrée aux besoins et aux attentes des parties prenantes, et ainsi créer de la valeur de manière durable et à long terme. L'adhésion de CAF au Pacte mondial des Nations unies mérite également une mention spéciale, de même que les avancements dans la structure organisationnelle interne en vue de respecter nos engagements en matière d'ESG. Sur tout cela, vous avez à votre disposition des informations plus détaillées dans le paragraphe relatif au Reporting non financier consolidé de l'Annexe consolidée aux comptes annuels et dans le Rapport de durabilité.

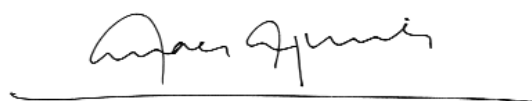
Comme vous le verrez, l'anticipation et la gestion immédiate de la pandémie, le plan de minimisation de l'impact sur l'activité et le temps consacré et l'effort de tous nous ont permis de nous remettre de l'impact initial et de clôturer l'année avec des résultats satisfaisants.

Nous affrontons les prochains exercices avec optimisme et aspirant à récupérer des niveaux de croissance rentable comme ceux obtenus les années préalables à la pandémie et à améliorer notre évaluation en durabilité de la part des agences de rating par une plus grande et meilleure communication de notre réalité dans le cadre de l'ESG. Notre marché, celui de la mobilité collective, jouit de perspectives favorables à moyen et long terme, fondé sur des tendances structurelles tels que des besoins croissants de mobilité dérivés de la hausse de la population et de l'urbanisation croissante. Mais aussi dans la promotion de nouvelles politiques européennes, nord-américaines, mondiales en définitive en faveur de l'utilisation du chemin de fer comme moyen de transport plus durable, et dans les objectifs de réduction d'émissions établis pour les centres urbains, requérant de nouveaux investissements ferroviaires et en matière d'autobus. Cet engagement est garanti, dans le cas européen, par le European Green Deal et par le plan de reconstruction européenne, qui mobiliseront un volume important de fonds pour un transport plus durable dans et en dehors des villes.

L'environnement nous exige une mobilité durable, connectée, numérique et sécurisée. Systèmes efficaces et compétitifs. Il nous exige également de manière croissante l'alignement des politiques, objectifs et activités de l'organisation avec les meilleures pratiques en ESG. Afin d'apporter une réponse à ces défis, nous avons l'intention de continuer à investir dans le développement technologique de solutions telles que l'hydrogène ou le stockage d'énergie, en renforçant la position de leadership que le Groupe CAF occupe actuellement. Nous consoliderons également la proposition de valeur à des clients dans des solutions intégrales et des systèmes. Nous renforcerons notre croissance internationale sur des marchés traditionnels et alternatifs de grande projection. Nous avancerons dans la numérisation intégrale et cybersécurisée de nos processus, produits et services. Nous appliquerons systématiquement des initiatives de maîtrise des coûts et efficacité. Nous poursuivrons l'amélioration d'indicateurs environnementaux, durables et de bonne gouvernance à travers le modèle de gestion corporatif. Et également une meilleure perception des agences externes spécialisées en ratings ESG.

Je ne voudrais pas vous dire au revoir sans d'abord vous remercier, cher actionnaire, pour votre soutien continu à ce grand projet qu'est le Groupe CAF. Votre contribution, avec celle du reste des parties prenantes, est essentielle pour continuer à construire un Groupe CAF de plus en plus durable à long terme.

Merci encore. Bien cordialement.



Andrés Arizkorreta García
Président



CAF

CAF est un référent international en matière de conception et de mise en oeuvre de systèmes de mobilité intégrale. CAF assure la gestion intégrale des projets et de l'ingénierie, de la conception du système à son exploitation et à sa maintenance, en passant par le génie civil, la signalisation, l'électrification et autres systèmes électromécaniques, ainsi que la livraison de matériel roulant.



AUTOBUS

Filiale du Groupe CAF, Solaris est l'un des principaux constructeurs européens d'autobus. Avec plus de 20.000 véhicules livrés au cours de ses 25 ans d'expérience, Solaris s'est haussé au rang de leader européen des bus électriques en termes de part de marché grâce à sa large gamme de produits et de services offrant les solutions les plus avancées pour le transport public zéro émissions.



PROJETS FERROVIAIRES

TRAINS DE BANLIEUE ET TRAINS RÉGIONAUX

- Auckland (Nouvelle Zélande)
- Caminhos de Ferro Portugueses (Portugal)
- Companhia Brasileira de Trens Urbanos (Brésil)
- Companhia Paulista de Trens Metropolitanos (Brésil)
- Eusko Trenbideak-Ferrocarriles Vascos (ET/FV)
- Ferrocarriles Españoles de Vía Estrecha (FEVE)
- Ferrocarrils de la Generalitat de Catalunya (FGC)
- Finnish Railways (VR Ltd)
- Heathrow Airport Express (Royaume Uni)
- Hong-Kong Airport Express
- Irish Rail (Irlande)
- Izban (Turquie)
- Montenegro
- Myanmar Railways (Myanmar)
- Nederlandse Spoorwegen (NS)
- Northern-Arriva (Royaume Uni)
- Northern Ireland Railways (Irlande du Nord)
- Northern Spirit (Royaume Uni)
- Red Nacional de Ferrocarriles Españoles (RENFE)
- Regione Autonoma Friuli Venezia Giulia (Italie)
- Secretaría de Comunicaciones y Transportes (Mexico)
- Serveis Ferroviaris de Mallorca (SFM)
- Société Nationale de Chemins de Fer Français (France)
- TransPennine-First Group (Royaume Uni)
- West Midlands - Abellio, JRE, Mitsui & Co (UK)
- Transport for New South Wales (Australie)

URBAINS

TRAMWAYS

- Amsterdam
- Antalya
- Belgrade
- Besançon
- Bilbao
- Birmingham
- Boston
- Budapest
- Canberra
- Cadix-Chiclana
- Cincinnati
- Cuiabá
- Debrecen
- De Lijn
- Édimbourg
- Stockholm
- Fribourg
- Grenade
- Houston
- Jérusalem
- Kaohsiung
- Lieja
- Lisbonne
- Lund
- Luxembourg
- Manila
- Maryland
- Mauricio
- Nantes
- Oslo
- Séville
- Sydney
- St. Etienne
- Tallinn
- Utrecht
- Valence
- Vélez-Málaga
- Vitoria
- Saragosse

MÉTROS

- Amsterdam
- Alger
- Barcelone
- Bilbao
- Bucarest
- Bruxelles
- Caracas
- Istanbul
- Helsinki
- Hong Kong
- Londres
- Madrid
- Malaga
- Medellín
- Mexico
- Naples
- New Delhi
- Palma de Majorque
- Quito
- Rome
- Santiago du Chili
- São Paulo
- Séville
- Washington

UNITÉS ARTICULÉES

- Amsterdam
- Buenos Aires
- Monterrey
- Pittsburgh
- Sacramento
- Valence

GRANDES LIGNES

INTERCITY

- Trains basculants S/598 (RENFE)
- Trains diesel S/599 (RENFE)
- Trains électriques S/449 (RENFE)
- Trains diesel pour l'Algérie
- Intercity service Push-Pull Irlande
- Trains diesel Corce
- Trains diesel Tunisie
- Trains diesel France
- Trains d'Arabie Saoudite
- Trains diesel de Sardaigne
- Trains en Irlande du Nord
- Trains États-Unis
- Caledonina Sleeper Écosse

GRANDE VITESSE

- Trains à grande vitesse et à écartement variable S-120 et S-121 (RENFE)
- Trains à grande vitesse (AVE) de la ligne Madrid-Séville
- Trains Navettes S-104 (RENFE)
- Trains à grande vitesse pour la Turquie
- Trains à grande vitesse pour la Norvège





RAPPORT DE GESTION 2020 DU GROUPE CONSOLIDÉ

MODÈLE D'ENTREPRISE DU GROUPE CAF ET PERSPECTIVES	8
ÉVOLUTION ET RÉSULTAT DES AFFAIRES	10
SEGMENT FERROVIAIRE	12
SEGMENT AUTOBUS - SOLARIS	18
INVESTISSEMENTS	22
PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	24
INFORMATION BOURSIÈRE	28
AUTRE INFORMATION	30
ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS	30
ACQUISITION ET CESSON D'ACTION PROPRES	30
PAIEMENT DES FOURNISSEURS	30
MESURES ALTERNATIVES DE RENDEMENT	30
RAPPORT ANNUEL DE GOUVERNEMENT CORPORATIF	31
DÉCLARATION DES INFORMATIONS NON FINANCIÈRES CONSOLIDÉES	33

MODÈLE D'ENTREPRISE DU GROUPE CAF ET PERSPECTIVES

CAF est un groupe multinational avec plus de 100 ans d'expérience, qui offre à ses clients des systèmes complets de transport à l'avant-garde de la technologie et à haute valeur ajoutée en matière de mobilité durable.

De type multidisciplinaire et menant des activités multiples dans différents domaines, le Groupe CAF, référence dans le secteur ferroviaire, offre à ses clients une des gammes de produits les plus étendues et flexibles du marché, qui englobent aussi bien les systèmes complets de transport, le matériel roulant (Services ferroviaires et autobus), les composants, les infrastructures, la signalisation, ou encore les services associés (maintenance, réhabilitation et services financiers). L'ensemble de cette offre est disponible sur le site de l'entreprise.

- Concernant le matériel roulant, qui constitue son activité principale, CAF offre une gamme étendue de produits qui couvre les trains à grande vitesse, les trains régionaux et de banlieue (diesel et électriques), les métros, les tramways, les LRV ou encore les locomotives, entre autres.
- Dans le secteur des autobus, le Groupe propose une grande variété d'autobus à batteries et à hydrogène zéro émission, segment dans lequel il maintient sa position de leader du marché européen en 2020 (Solaris a reçu le prix Global e-Mobility Leader pour sa contribution au développement du transport zéro émission dans le monde entier). Les autobus à faibles émissions et à combustion traditionnelle viennent compléter sa gamme de produits, bien que leur importance au sein des activités de Solaris est en baisse, conformément à la tendance du marché.
- Concernant l'augmentation de son offre en matière de mobilité durable et sa contribution à la décarbonisation, le Groupe CAF occupe des positions de plus en plus significatives dans le secteur des solutions à hydrogène, par exemple:
 - Le chemin de fer: l'Europe a choisi le consortium dirigé par CAF pour développer un prototype de train à hydrogène
 - Les autobus: Solaris s'est joint à l'European Clean Hydrogen Alliance



Le Groupe CAF a pour ambition d'élargir sa gamme de solutions et de consolider sa position en tant que référence dans les zones géographiques les plus importantes en matière de mobilité collective, grâce à des actions rendant les systèmes plus durables, efficaces et sûrs.

Le Groupe fournit des services à un grand éventail de clients dans le monde entier: municipalités et administrations régionales ou nationales publiques ou privées, fabricants du secteur ferroviaire et exploitants privés, entreprises de maintenance de systèmes, ou encore à des structures complexes d'entreprises accompagnées par des entités de type financière.

Fortement présent sur le marché international et solidement ancré en Europe, le Groupe possède des usines de production en Espagne, en Pologne, au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, au Mexique et au Brésil. Il possède également des bureaux et des centres de maintenance de flottes de véhicules ferroviaires dans plus de 20 pays sur les cinq continents, comme indiqué sur le site de l'entreprise. Cette proximité avec ses clients permet au Groupe d'assurer une production plus efficace et une excellente couverture de services d'assistance et de maintenance.

Grâce au modèle de gestion mis en place, aux services personnalisés et à un souci d'amélioration continue, le Groupe est en mesure de répondre aux besoins et aux demandes de ses clients, et de faire de toutes les livraisons une recommandation pour les projets à venir, éprouvées par les plus de 200 projets ou commandes passées dans plus de 50 pays au cours des dernières années, qui se traduisent par un portefeuille de commandes important et un haut niveau de fidélisation de sa clientèle.

Expérience en mobilité durable et globale



> 200 PROJETS
FERROVIAIRES



> 20.000
BUS



> 50
MARCHÉS

L'année 2020 a été marquée par la pandémie. Il convient de souligner que la rapide mise en œuvre du plan d'urgence, combinée à l'étroite relation avec nos partenaires, a permis à CAF d'atténuer considérablement l'impact de la COVID-19 en 2020. Les mesures mises en place par le Groupe sont expliquées en détail dans la déclaration des informations non financières.

Pour les exercices à venir, et sous réserve de l'évolution de la COVID-19, le Groupe espère récupérer les niveaux de croissance rentable antérieurs à la pandémie et améliorer son évaluation de durabilité.

Les principales raisons qui permettent d'envisager ce paysage sont:

- les perspectives de récupération du secteur des transports et de la mobilité urbaine. Des circonstances ratifiées par



l'UNIFE World Rail Market Study 2020 en ce qui concerne le chemin de fer;

- la croissance continue de l'électromobilité urbaine, secteur dans lequel CAF est bien positionné grâce à ses solutions combinées (chemin de fer et autobus);
- la durabilité inhérente au transport ferroviaire en général;
- l'engagement ferme des autorités envers la mobilité durable, encouragée par l'European Green Deal, dans le cadre du Plan de relance européen, dans lequel le Groupe espère maximiser sa participation;
- l'évaluation positive et les bonnes relations du Groupe avec toutes les parties prenantes;
- l'application systématique et récurrente de programmes de maîtrise des charges, de réduction des coûts et des stocks;
- la mise en place d'un modèle de gestion d'entreprise permettant de recueillir les synergies et d'améliorer les indicateurs environnementaux, de durabilité et de bonne gouvernance (ESG), selon les principes et les engagements établis dans notre Politique de développement durable.

Enfin, le Groupe CAF vise à augmenter son offre de solutions et consolider sa position de référent sur les territoires les plus importants en matière de mobilité, à travers des actions renforçant la durabilité, l'efficacité et la sécurité des systèmes de mobilité du monde entier. Parmi ces actions, citons entre autres:

- progresser en matière de numérisation intégrale et sécurisée de nos processus, de nos produits et de nos services;
- continuer nos investissements en matière de développement technologique de solutions de mobilité

durable comme l'hydrogène, l'accumulation d'énergie, l'écoconception, etc., secteur dans lequel le Groupe occupe des positions dominantes;

- consolider les offres de solutions proposées à nos clients grâce à des programmes de développement commercial et technique de nos activités axées sur les composants, la signalisation et les systèmes (CAF Signalling, CAF Power & Automation, CAF Turnkey & Engineering, CAF MiiRA, CAF Engineering & Modernizations, entre autres), afin de diversifier notre offre en matière de mobilité intégrale;
- consolider notre croissance internationale en ce qui concerne l'exploration de marchés traditionnels et alternatifs à grande échelle, y compris dans le cadre d'activités en collaboration ou en partenariat;

En définitive, sur un marché où la concurrence est en hausse, la recherche continue de solutions adaptées aux besoins de nos clients et qui augmentent leur satisfaction, fait partie de l'ADN de CAF, à travers la culture de toutes les personnes qui font partie du Groupe, afin d'apporter une réponse équilibrée aux besoins de ses parties prenantes.



ÉVOLUTION ET RÉSULTAT DES AFFAIRES

Principaux indicateurs (*)

Données en millions d'euros	2020	2019	Variation (%)
Marchés			
Portefeuille de commandes	8.807	9.446	-7%
Marché de l'exercice	2.123	4.066	-48%
Ratio Marchés / Chiffre d'affaires	0,77	1,57	-51%
Résultats et Cash-Flow			
Montant net du chiffre d'affaires	2.762	2.598	6%
EBITDA ajusté	201	244	-18%
Cash-flow	90	106	-15%
Investissement en circulant	52	112	-54%
Investissement en immobilisations corporelles et R+D+i	49	77	-36%
Gestion du capital et trésorerie			
Dettes financières nettes	311	434	-28%
Patrimoine net attribué à la société mère	633	733	-14%
Trésorerie disponible	1.115	914	22%
Ratio Dettes financières nettes/EBITDA régularisée	1,54	1,78	-13%
Proposition de distribution de dividende par action	0,000	0,842	-100%

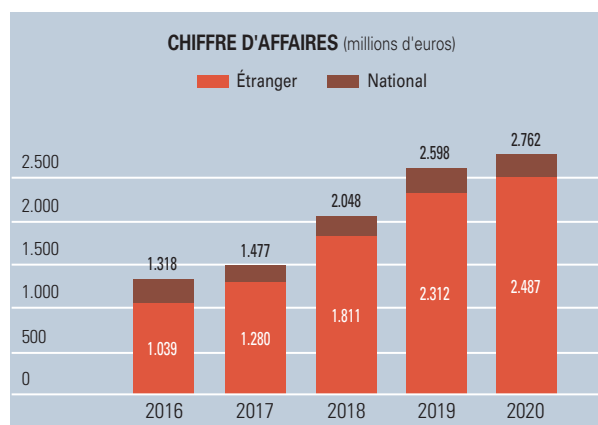
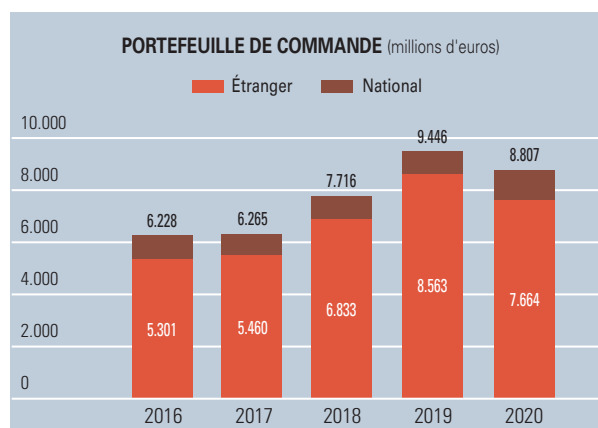
(*) Les définitions des indicateurs sont incluses à l'alinéa «Mesures alternatives de rendement».



Le portefeuille de commandes s'élève à 8.807 millions d'euros, se maintenant à des niveaux élevés malgré l'augmentation du chiffre d'affaires net et la baisse du nombre de contrats. Ce chiffre garantit le bon développement de l'activité du Groupe et conforte son excellent niveau, atteignant à nouveau des records historiques grâce aux attributions de marchés prévues au cours de l'exercice 2021.



- La comparaison des différents indicateurs par rapport à l'exercice précédent doit tenir compte des modifications du périmètre de consolidation du Groupe, et principalement de l'incorporation du Groupe Euromaint au mois de juillet 2019.
- La marge EBITDA régularisée sur le montant net du chiffre d'affaires du Groupe se situe pour l'exercice 2020 à 7,3%, face à 9,4% en 2019. Cette baisse est due principalement à l'impact de la COVID-19 sur le Groupe, et aux inefficiences enregistrées en raison des arrêts des activités.
- En ce qui concerne la situation financière, il convient de souligner la solidité du Groupe et la réduction du ratio endettement financier net/EBDITA régularisé à 1,54, soit une réduction de 13% par rapport à l'exercice précédent.
- Dans ce contexte difficile, le Groupe a augmenté ses liquidités disponibles à hauteur de 1.115 millions d'euros, soit une augmentation de 22% par rapport à l'exercice précédent et preuve de la solidité financière du Groupe.
- L'investissement en actif circulant a baissé de 54%, pour atteindre un montant de 52 millions d'euros, le niveau le plus bas de la dernière décennie grâce aux conditions favorables des projets du portefeuille et à la rigueur de la gestion de la trésorerie du Groupe durant la pandémie.
- Les contrats passés s'élèvent à 2.123 millions d'euros, malgré le ralentissement des processus d'adjudication.
- Le portefeuille de commandes s'élève à 8.807 millions d'euros, soit toujours un niveau élevé malgré la croissance dans le montant net du chiffre d'affaires et la diminution des contrats. Ce chiffre garantit le développement normal des activités du Groupe et constitue un excellent résultat pour atteindre de nouveaux maximums historiques grâce aux marchés prévus dans le secteur ferroviaire pour l'exercice 2021.



SEGMENT FERROVIAIRE

ACTIVITÉ COMMERCIALE

En 2020, année marquée dans le monde entier par la pandémie de COVID-19 et les restrictions de mobilité, notre histoire personnelle ferroviaire pourrait être baptisée comme une année métrique. En premier lieu, pour l'ordre chronologique, en raison du marché d'ADIF attribué à CAF Signalling pour le remplacement du cantonnement téléphonique existant sur la voie de largeur métrique León – Guardo, entre les gares de Asunción Universidad (León-Capital) et Guardo (Palencia), par un nouveau système automatique régulé par télécommande depuis le poste de contrôle de trafic centralisé (CTC). Cette opération se traduira par une augmentation de la capacité de la ligne et de la fiabilité des installations. La deuxième raison qui pourrait justifier l'utilisation de l'adjectif «métrique» concerne le chapitre des contrats signés avec Renfe, Euskotren et Mitsubishi Corporation, pour un total de 82 unités, toutes de largeur métrique, soit la fabrication de plus de 350 voitures.

Renfe, dans son unique contrat de fourniture de matériel roulant pour toute l'année, a fait confiance à notre entreprise pour la fabrication des deux lots de trains de largeur métrique, dont la soumission a été lancée au cours de l'exercice 2019. C'est en tout 37 trains, dont 31 viendront augmenter la flotte disponible pour circuler sur les voies de la FEVE aujourd'hui disparue, intégrées désormais au réseau d'ADIF, exploitées par Renfe Viajeros, et 6 autres destinés à rénover entièrement la flotte existante qui fournit des services captifs de trains régionaux sur la ligne C-9 dans la région de Madrid.

Ce marché est le premier assigné par le Groupe Renfe dans le cadre des près de 5.000 millions d'euros soumissionnés pour ses programmes d'augmentation et de rénovation de la flotte, et nous sommes fiers d'avoir réussi à nous montrer dignes de confiance pour participer à ses programmes d'expansion et de modernisation.

Pour fournir ses services sur le réseau ferroviaire, Euskotren a fait appel à CAF pour la fabrication de 4 nouvelles unités électriques qui formeront la série 980, et qui seront exploitées avec les unités des séries 900 et 950 actuellement en service et également fabriqués par notre entreprise par le passé.

Mitsubishi Corporation renouvelle la confiance placée dans CAF et acquise grâce à des projets tels que la ligne 1 LRT de Manille, aux Philippines, le Métro d'Istanbul, et la construction d'un système de transport dans la ville de Canberra, en Australie. Cette fois, il s'agit d'un projet soutenu et financé par le gouvernement japonais et officialisé par le ministère des Transports et des Communications de la République de l'Union du Myanmar. Nos unités seront exploitées sur la ligne circulaire de Yangon, la ville commerçante la plus importante du pays, ainsi que sur la ligne qui relie cette ville à la capitale Naypyidaw, et la ville de Mandalay, la deuxième ville la plus importante au plan commercial après Yangon.



De retour aux activités liées à la signalisation et à la péninsule ibérique, et également dans le but d'augmenter la capacité des lignes et d'améliorer la fiabilité des systèmes, ADIF a adjugé à CAF Signalling l'exécution des travaux liés au projet de mise en place d'un block à libération automatique à canton unique (BLAU) et contrôle de trafic centralisé (CTC) pour le trajet Arahal-Fuente de Piedra entre les provinces de Séville et de Malaga.

En outre CAF Signalling a signé avec l'entreprise nationale de gestion des infrastructures ferroviaires bulgare (National Railways Infrastructure Company), en tant que membre du consortium «ERTMS CA Voluyak DZZD», le contrat de rénovation et de modernisation des systèmes de signalisation et de télécommunications de la ligne qui relie Sofia, la capitale, à la ville de Voluyak, projet qui inclut les gares de Sofia Central, Obelya et Voluyak. Il s'agit d'un projet stratégique pour la Bulgarie dans la mesure où les systèmes de sécurité et de signalisation de Sofia Central, principale gare et nœud de transport du pays, vont être rénovés.

Sur le continent européen, plusieurs clients de CAF ont renouvelé leur confiance dans notre groupe. CAF a donc signé un accord-cadre avec Ente Autonomo Volturno, une entreprise de la région italienne de Campania, responsable des services de transport en commun régional ferroviaire et métropolitain pour la livraison de jusqu'à 10 unités de métro et pour l'entretien complet de celles-ci pendant 3 ans. Ces nouveaux trains seront exploités sur la ligne Piscinola - Aversa Centro du réseau de métro de la ville de Naples.

Aux Pays-Bas, concrètement pour la capitale Amsterdam, GVB Activa B.V., entreprise publique chargée de l'exploitation des transports dans la ville, a exercé une première option d'augmentation de la livraison en cours, pour élever le nombre de tramways à livrer à 72 unités. Nous rappelons qu'il s'agit de



Renfe, pour sa seule attribution de marché concernant la fourniture de matériel roulant tout au long de l'année, a fait confiance à notre société pour le développement des deux lots de trains à écartement métrique.



véhicules à plancher bas, bidirectionnels, qui combinent un design moderne et des équipements ultramodernes, pour fournir un confort et une accessibilité maximum, et des performances et une facilité d'utilisation optimum. Dans la province d'Utrecht, il a également été prévu d'augmenter la flotte jusqu'à 54 unités.

La même tendance a été observée à Stockholm, capital de la Suède, où SL AB (Storstockholms Lokaltrafik) a exercé une nouvelle option d'augmentation de la livraison en cours pour accroître à 52 unités le nombre de tramways spécialement adaptés aux conditions climatologiques extrêmes du pays nordique.

À Helsinki, capital de la Finlande, l'entreprise HKL (Helsingin kaupungin liikennelaitos), responsable de l'exploitation des systèmes de transport en commune de la ville, a commandé à CAF de nouvelles unités qui élèveront à 25 le nombre total de trains fabriqués par notre entreprise qui circulent sur les lignes du réseau suburbain.

En Belgique, De Lijn, l'exploitant public flamand d'autobus et de tramways, a exercé l'une des options d'augmentation prévues dans le contrat signé en 2017, élevant à 40 le nombre d'unités de tramways destinés à circuler dans la ville d'Anvers, et à 88 le nombre total de tramways à livrer à ce jour.

Les différentes initiatives et les efforts mis en œuvre dans le cadre des activités de maintenance se sont traduits par la signature de différents contrats sur les continents européens et américains.

En Norvège, le groupe VY, propriété du gouvernement norvégien par le biais du ministère des Transports et des Communications, et exploitant des services de la ligne de chemin de fer reliant Oslo et Bergen, a commandé à CAF à travers sa filiale Euromaint, la maintenance du matériel roulant qui circule sur cette ligne, connue sous le nom de Bergensbanen, pour les 9 prochaines années.

En Irlande du Nord, CAF a signé un contrat visant à prolonger son contrat de maintenance avec Translink, exploitant public ferroviaire d'Irlande du Nord, pour une période de 15 ans pour

ses unités de la série 3000; ce qui fait de notre entreprise, de facto, le seul fournisseur de services de maintenance pour cette série pour les 30 premières années de fonctionnement.

En Italie, l'exploitant AMAT S.p.A, l'entité publique de la ville de Palerme qui gère les transports de la capitale de la Sicile, a confié à CAF pour les 4 prochaines années la maintenance des tramways de la ville, l'un des systèmes de tramways les plus modernes d'Italie.

Le métro de la ville de Medellín a adjugé à CAF les révisions de maintenance de cycle long de 35 unités fabriquées par notre entreprise. Un contrat qui prolonge les activités qui ont déjà été réalisées depuis la mise en service de ces unités jusqu'à présent.

Sur le marché national, métro de Malaga a placé sa confiance en notre service de maintenance pour les 5 prochaines années, et les Ferrocarriles de la Generalitat Valenciana ont confié à CAF les services de maintenance de mi-vie des bogies moteurs et des remorques des unités de la série 4300 des trains de Metrovalencia.

En dernier lieu, mais pas des moindres, la FCH JU, l'agence de la Commission européenne chargée de promouvoir le développement de l'hydrogène et des piles à combustible, a choisi la proposition menée par CAF, en collaboration avec un grand groupe d'entreprises importantes telles que Renfe et Adif, entre autres, pour la mise au point d'un prototype ferroviaire alimenté à l'hydrogène (H2020). Les différentes phases de ce projet engloberont la conception et la fabrication d'un prototype innovant, mais également les essais nécessaires à la validation et à l'homologation du système. Tout ceci, dans le but d'obtenir un produit zéro émission ayant un rendement d'exploitation concurrentiel vis-à-vis des trains actuels propulsés par des moteurs diesels, aussi bien pour les véhicules neufs que pour ceux rénovés.

Les initiatives innovantes telles que celle reconnue par la Commission européenne nous enorgueillissent et nous placent au centre de la lutte pour la décarbonation et des efforts fournis pour apporter des solutions de mobilité durable et respectueuses de l'environnement.

SEGMENT FERROVIAIRE

ACTIVITÉ INDUSTRIELLE

Avec un total de 1 024 voitures fabriquées, les chiffres de l'exercice 2020 concernant les activités industrielles du Groupe CAF sont remarquables. Ces chiffres, associés aux plus de 54 000 roues et aux autres composants ferroviaires livrés dans plus de 20 pays du monde entier, sont parmi les meilleurs des dernières années.

Plusieurs projets de fabrication ont été terminés en 2020. Citons entre autres les 2 commandes de l'exploitant Northern Arriva du Royaume-Uni avec la livraison des 6 derniers trains de type DMU (Diesel Multiple Unit), plus les 6 trains de type EMU (Electric Multiple Unit), sur un total de 58 trains du premier type et de 43 du second type commandé. Cette liste comprend également le contrat de 24 LRV (Light Rail Vehicle) signé avec la ville américaine de Boston et la livraison des 7 derniers trains, les 27 trains qui complètent la commande de 118 trains prévus dans le premier contrat signé avec l'exploitant hollandais Nederlandse Spoorwegen, les 2 trains qui complètent la commande passée dans les 8 contrats signés avec le client norvégien Flytoget, ainsi que les 11 trains qui concluent la commande de 15 unités de trains pour la zone suburbaine de la ville d'Auckland (Nouvelle - Zélande).

Citons également les 13 tramways pour Stockholm, en composition de 3 et de 4 modules prévus dans la commande 20 unités, les 7 unités pour la ville de Lund et les 5 trains du type LRV (Light Rail Vehicle) pour l'île Maurice et qui complètent le contrat de 18 trains.

Il s'agit de quelques-uns des 25 projets différents qui ont été gérés au cours de cet exercice dans les différentes usines de production du Groupe. Les autres ont été lancés au cours de l'exercice 2020 ou se sont poursuivis, comme dans le cas des 12 voitures remorquées pour l'exploitant américain Amtrak, les 3 trains pour le métro de Bruxelles, des 22 commandés, les 5 premiers trains fabriqués pour la ville de Naples, les 5



premiers trains des 30 commandés, en composition de 8 voitures, pour la ville de Manille, aux Philippines, les 11 trains de moyenne distance pour la région de West Midlands (Royaume-Uni), les 27 tramways qui élèvent le chiffre total à 33 trains sur un total de 72 trains commandés par la ville d'Amsterdam, les 11 tramways qui complètent le premier lot de la livraison pour le Luxembourg, ainsi que les 14 tramways du contrat de 22 trains pour la ville d'Utrecht.

Le contrat de 12 trains pour Schönbuchbahn se trouve également dans cette situation, avec la fabrication des 4 premiers trains, ou encore les 17 premiers trains de type Civity qui viennent s'ajouter aux 88 unités fabriquées pour l'exploitant hollandais NS cité précédemment.

Enfin, en phase d'amorce de fabrication et des premières opérations, citons les projets tels que celui commandé par la ville américaine de Maryland incluant un total de 26 unités, les premiers sous-ensembles de structure pour le contrat de 30 unités pour le métro d'Amsterdam, ou les premières phases de fabrication du projet de 20 tramways pour la ville de Liège, ainsi que les premières tâches de construction des voitures remorquées pour le contrat signé avec l'exploitant irlandais NIR.



Avec un total de 1.024 voitures fabriquées, l'exercice 2020 se termine sur des chiffres mis en relief en ce qui concerne l'activité industrielle du Groupe CAF. À cela s'ajoutent plus de 54.000 roues et autres composants ferroviaires expédiés dans plus de 20 pays à travers le monde, et situe le chiffre parmi les meilleurs de ces dernières années.

Les produits les plus importants fabriqués durant l'année 2020 ont été les suivants:

N^{BRE} DE VOITURES	
Grande vitesse Flytoget	8
Longue distance voitures Amtrak	12
Moyenne distance Northern Arriva DMU ´ s (composition 2 voitures)	6
Moyenne distance Northern Arriva DMU ´ s (composition 3 voitures)	9
Moyenne distance Northern Arriva EMU ´ s (composition 3 voitures)	18
Moyenne distance West Midlands (composition 2 voitures)	14
Moyenne distance West Midlands (composition 4 voitures)	16
Banlieue pour NS (composition de 3 voitures)	69
Banlieue pour NS (composition de 4 voitures)	16
Banlieue pour NS Extension (composition de 3 voitures)	27
Banlieue pour NS Extension (composition de 4 voitures)	32
Banlieue pour Auckland	33
Métro de Naples	30
Métro de Barcelone s/5000	30
Métro de Barcelone s/6000	15
Métro de Bruxelles	18
LRV pour Boston	21
LRV pour Schönbuchbahn	12
LRV pour île Maurice	35
LRV pour Manille	40
Tramway pour Budapest (composition de 5 modules)	60
Tramway pour Budapest (composition de 9 modules)	9
Tramway pour Utrecht	98
Tramway pour Luxembourg	77
Tramway pour Amsterdam	135
Tramway pour Stockholm (composition de 3 modules)	33
Tramway pour Stockholm (composition de 4 modules)	8
Tramway pour Fribourg	14
Tramway pour Lijn	65
Tramway pour Oslo	15
Tramway pour Lund	35
Tramway pour Vitoria-Gasteiz	14
TOTAL	1.024
BOGIES	
Avec châssis mécanosoudé	1.308
UNITÉS DE ROULEMENT ET COMPOSANTS – MiiRA	
Essieux montés (moteur + remorque)	5.445
Corps d'essieu en vrac	8.387
Roues monoblocs	54.882
Roues élastiques	2.997
Attelages	706
Réducteurs	2.790
Bandages	718

SEGMENT FERROVIAIRE



ACTIVITÉ R+D+i

Au cours des premiers mois de l'exercice 2020, CAF a défini le nouveau plan d'innovation du groupe CAF pour la période 2020-2021, en cohérence avec le plan stratégique de l'entreprise.

Le plan d'innovation du segment ferroviaire du Groupe CAF porte sur un total de 166 projets, 115 pour le programme de R&D de l'entreprise et 51 répartis entre les programmes Produit des différentes activités.

Pour financer ces projets, nous avons bénéficié des différentes aides de soutien à l'activité de R+D correspondants à:

- Conseil Foral de Guipúzcoa
- Gouvernement Basque
- Ministère des Affaires économiques et de la Transformation numérique
- Ministère des Sciences et de l'Innovation
- Commission Européenne

Dans le programme mis en place, nous avons renforcé les projets dans lesquels participent CAF, CAF I+D et diverses filiales, tout en maintenant une collaboration très intense avec divers centres technologiques et universités.

Les projets inclus dans le plan d'innovation 2020-2021 englobent les aspects suivants:

- Produits ferroviaires spécifiques.



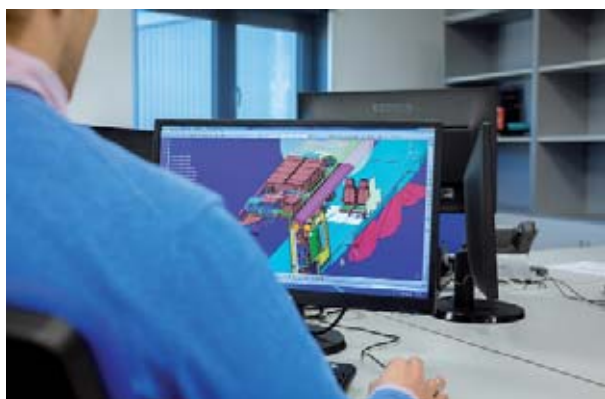
- Train numérique: projets relatifs à l'obtention et au traitement de données collectées en service en vue de leur utilisation pour améliorer les produits et la maintenance, en utilisant pour cela des technologies BigData, l'intelligence artificielle et les jumeaux numériques.
- Véhicules durables et gestion de l'énergie qui englobent des projets liés à la réduction et à l'optimisation de la consommation des trains et du système global, ainsi que la mise au point de systèmes de propulsion sans diesel basés sur des batteries et des piles à hydrogène.
- Signalisation, embarquée ou fixe.
- Le développement de technologies de conduite autonome.
- Environnement de validation et d'homologation virtuelle.
- Produits et technologies spécifiques sur des technologies de bases ferroviaires, traction, roues et essieux, réducteurs, attelages, contrôle et communications, maintenance, etc.

Tous ont combiné l'exécution de projets visant l'assimilation de technologies et le développement de produits basés sur elles, et des projets stratégiques.

Le Groupe CAF participe à des projets de collaboration dans le cadre de programmes nationaux et également au programme-cadre européen H2020. Dans ces deux projets, citons:

- SHIFT2RAIL. En tant que membre fondateur de la JU (Joint Undertaking) Shift2Rail qui promeut la R&D dans le secteur ferroviaire au sein du programme Horizon 2020, CAF participe à divers projets de développement de technologie (PIVOT 2, IMPACT1, IMPACT2, CONNECTA 2, PINTA 2, X2RAIL 1, X2RAIL 2, X2RAIL 3, X2RAIL 4, PLASA 2, FINE 2, IN2STEMPO, IN2SMART2, FR8HUB, FR8RAIL 2, FR8RAIL 3, IMPACT 2, LINX4RAIL) qui se poursuivront jusqu'en 2022.
- Le projet CLUG, mené par les gestionnaires des infrastructures et qui visent à présenter un système de positionnement autonome sécurisé jusqu'à SIL4 du train grâce à des capteurs GNSS, IMU, des compte-tours et des cartes numériques.

Le nouveau plan d'innovation du Groupe CAF, qui s'aligne sur le plan stratégique, a été défini pour la période 2020-2021. Ce plan a permis de promouvoir des projets auxquels participent CAF, CAF I+D et diverses filiales tout en continuant à collaborer étroitement avec divers centres technologiques et universités.



- Le projet iRel40, mené par le secteur électronique européen dont l'objectif général vise à faire de la fiabilité un facteur différenciateur des composants et des systèmes électroniques fabriqués en Europe, et dont l'objectif particulier de CAF est de l'appliquer aux systèmes électroniques mis au point par le Groupe.
- Le projet REALTIME, inscrit dans l'initiative stratégique de numérisation de CAF qui vise à développer une nouvelle génération de trains et de services plus concurrentiels à travers le captage, le stockage, le traitement et l'analyse avancé de toutes les données produites par le train et de manière cybersécurisée.

Les projets d'ingénierie les plus importants sur lesquels nous avons travaillé cette année sont les suivants:

- Tramway pour Amsterdam (Hollande)
- Locotracteurs pour la RATP (France)
- Unités électriques pour Schönbuchbahn (Allemagne)
- Métro automatique pour STIB (Bruxelles)
- DMU West Midlands (UK)
- Métro de Naples (Italie)
- LRV Manille (Philippines)
- Métro Barcelone (Espagne)
- Métro Amsterdam (Hollande)
- Tramways pour Oslo (Norvège) et Lund (Suède)
- Extension du tramway de Fribourg
- Tramway de Liège
- DMU pour Wales & Borders (Keolis)
- Voitures intermédiaires et réaménagement d'unités pour NIR
- Tramway de Parramatta
- Réaménagement d'unités du métro de Medellín
- Augmentation des unités Civity pour NS (Hollande)
- Tramway De Lijn (Anvers)
- Unités de métro pour Docklands (Londres)
- DEMU Long Regional pour Transport of New South Wales (TfNSW)
- Tramway de Birmingham
- Tramway de Jérusalem
- Trains TET AMLD SNCF
- Trains à largeur métrique et alpine (Cercedilla – Los Cotos) pour RENFE



SEGMENT AUTOBUS SOLARIS

En 2020, Solaris a connu une très forte augmentation de ses ventes et de ses recettes, atteignant de plus des chiffres records. 1.560 véhicules ont notamment été vendus, un nouveau record, ce chiffre étant le plus élevé au cours des 25 ans d'existence de Solaris.

En 2020, la plupart des économies du monde ont dû faire face à des défis sans précédent. Ces derniers mois ont également été difficiles pour le secteur des transports publics européens et pour les entreprises de fabrication de véhicules dans ce secteur automobile. La pandémie de COVID-19 et les restrictions correspondantes ont obligé Solaris à établir des procédures spéciales et à mettre en place des solutions pour maintenir la continuité de ses activités. Cependant, l'entreprise a démontré qu'elle est capable, même dans les moments les plus difficiles, de respecter ses engagements auprès de ses clients et de ses partenaires commerciaux. Le grand effort de toute l'organisation et de ses employés pour assurer la continuité de ses activités et la mise en place de mesures de protection ont donné des résultats tangibles.

En 2020, Solaris a enregistré une augmentation substantielle des ventes et des revenus, qui se sont traduits par des chiffres records. Un nouveau record du nombre de véhicules vendus a

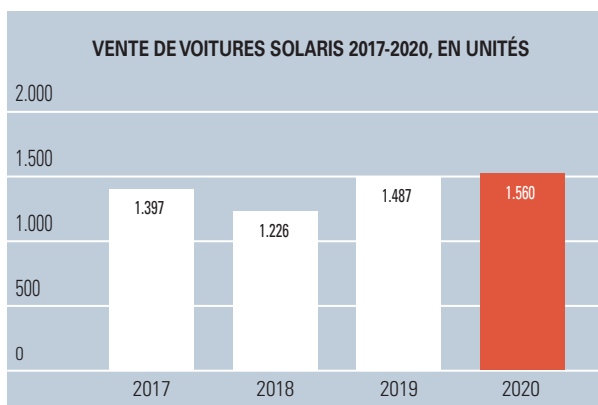
été battu, avec 1.560 unités, soit le chiffre le plus important atteint en 25 ans de Solaris. Par rapport à 2019, ce chiffre représente une augmentation de presque 5% (1.487 unités en 2019).

Pour cet exercice, les autobus et les trolleybus Solaris ont été livrés à des exploitants de 19 pays. En 2020, la plupart des véhicules ont été livrés en Allemagne, en Pologne, en Italie, en Estonie, en République tchèque, en Israël, en Suisse et en Espagne.

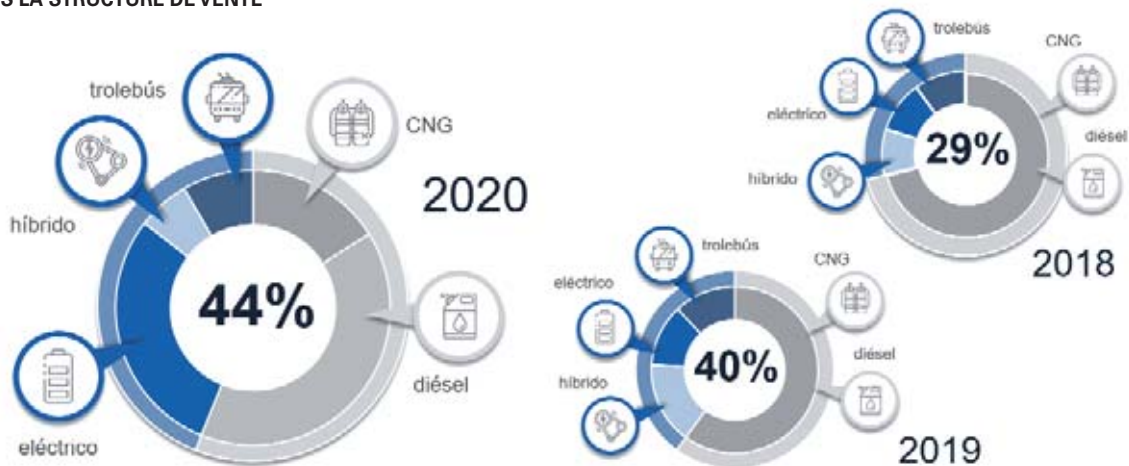
En outre, 2020 a été une année record pour Solaris en termes de nombre de véhicules vendus en Allemagne. Le fabricant d'autobus a livré un total de 329 véhicules à des exploitants de transports en commun allemands, 40% étant des autobus électriques sur batteries, de 12 et 18 mètres (articulés).

Il convient également de signaler que Solaris est devenu le leader du marché des autobus urbains à plancher surbaissé en Pologne pour la dix-huitième année consécutive, en atteignant une part de marché de 53% dans ce segment. Cela représente une augmentation de la part de marché de l'entreprise en Pologne de 11% par rapport à l'année précédente (42% en 2019). Les autobus Solaris vendus en Pologne en 2020 incluent principalement des autobus électriques (194 des 365 unités vendues au total). L'ensemble de la flotte d'autobus électriques Urbino en Pologne s'élève à plus de 320 véhicules, dans 27 villes, soit pas moins de 90% de tous les autobus électriques (e-bus) du pays.

Il convient de souligner qu'en 2020, Solaris a enregistré une croissance particulièrement significative en ce qui concerne les ventes d'autobus à faibles émissions et zéro émission. En 2020, les autobus hybrides, les e-bus, et les trolleybus, ont représenté un total de 29% de tous les véhicules vendus par



**PROPORTION DE TRACTIONS ALTERNATIFS
DANS LA STRUCTURE DE VENTE**



le fabricant. En 2019, ce chiffre était d'environ 40%. Cette tendance s'est maintenue en 2020, raison pour laquelle le nombre de véhicules à traction alternative vendus a augmenté pour atteindre le chiffre de 44%. La croissance soutenue des autobus électriques dans le mix de production et des ventes de Solaris est conforme à la stratégie de développement à long terme de l'entreprise.

En 2020, Solaris a été le plus grand fabricant d'autobus électriques urbains d'Europe, avec une part de marché de 20%. L'entreprise a fourni un total de 457 autobus électriques. Ce chiffre est presque trois fois supérieur à celui de l'année précédente, au cours de laquelle elle a livré 162 unités électriques Urbino à ses clients.

Les plus gros contrats de livraison d'autobus électriques exécutés en 2020 ont consisté en la livraison de 130 autobus électriques Solaris Urbino articulés à l'exploitant de transports en commun Miejskie Zakłady Autobusowe à Varsovie, de 90 autobus électriques Solaris Urbino à l'exploitant ATM à Milan,

et de 106 e-bus à l'entreprise de transport en commun BVG située à Berlin.

Il convient également de souligner que l'autobus Urbino jubilee, c'est-à-dire le 20.000e produit depuis 1996 (année de fondation de l'entreprise), a été l'un des 130 autobus électroniques livrés à l'exploitant MZA à Varsovie. À ce jour, les autobus Solaris sont présents dans 32 pays et plus de 750 villes. Le chiffre impressionnant de 20 000 comprend, entre autres, plus de 1.000 e-bus qui circulent dans les rues de 18 pays, et gérés par près de 100 exploitants européens.

La place de plus en plus importante des technologies innovantes telles que les batteries et les systèmes hybrides dans le volume des ventes en 2020, ainsi que l'intensification des activités de l'entreprise dans le segment des services après-ventes de pièces de rechange, se traduit par une augmentation considérable des revenus de l'entreprise. L'an dernier, ils ont atteint plus de 725 millions d'euros (650 millions en 2019).



SEGMENT AUTOBUS SOLARIS



En 2020, le fabricant a remporté des marchés importants concernant la livraison d'autobus électrique en 2021 ou pour les années à venir. Le portefeuille de commandes pour 2021 inclut, entre autres contrats, 50 autobus diess Urbino articulés pour l'exploitant MPK en Cracovie, 37 e-bus pour l'exploitant MPK Poznań et 16 autobus zéro émission pour la ville roumaine de Craiova. En outre, Solaris est entré dans la liste des fournisseurs pour la livraison de jusqu'à 530 autobus électriques à l'exploitant allemand Hamburger Hochbahn (en 2020 cet exploitant a passé une première commande de 10 autobus électriques). En 2021, Solaris a également livré des autobus électriques à des exploitants en France, en Lettonie, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie et en Suisse.

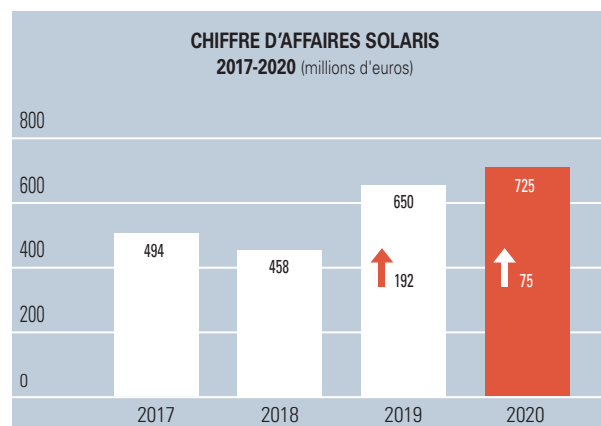
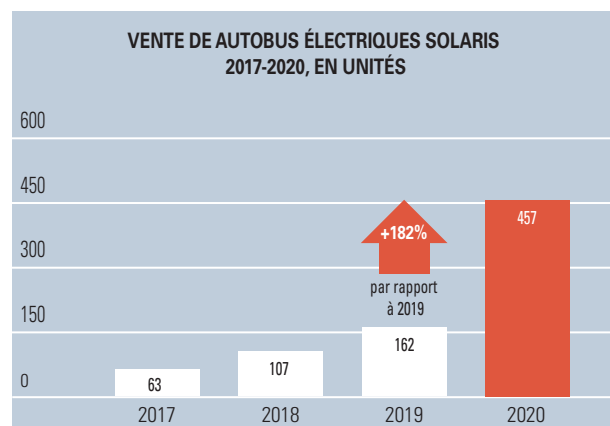
La contribution de Solaris au développement du marché de l'e-mobilité a été reconnue en 2020, par exemple, par les organisateurs du Forum mondial sur l'E-mobilité. Au cours de cet événement, qui a réuni des représentants de gouvernements, des scientifiques et des leaders mondiaux de l'industrie, l'entreprise a reçu le titre de Leader mondial de l'e-mobilité 2020.

Solaris a renforcé sa position de leader européen de la mobilité électrique non seulement à travers le développement de véhicules à batterie électrique, mais également grâce à ses investissements constants et à long terme dans le

perfectionnement des solutions appliquées aux autobus à hydrogène. Le fabricant estime que le développement de toutes les branches de l'e-mobilité, que ce soit les autobus à batterie, les trolleybus ou les véhicules à hydrogène, doit être fait en synergie, et que ce processus fait partie intégrante des éléments qui permettent de garantir des moyens de transport durable pour l'avenir. Actuellement, Solaris propose à ses clients un large éventail d'autobus sans émission, grâce auquel elle est prête à répondre non seulement aux défis présents visant à assurer des transports en commun durables, mais également aux différents besoins des exploitants, des passagers et des conducteurs.

Selon les prévisions du marché, le segment des autobus urbains à hydrogène va connaître une croissance importante en Europe au cours des 10 prochaines années. En remportant plusieurs appels d'offres de fourniture de véhicules à hydrogène en 2020, l'entreprise a prouvé qu'elle était prête à répondre aux demandes du marché en constante évolution. Le fabricant d'autobus a obtenu des commandes pour la livraison d'autobus à hydrogène pour des exploitants allemands, aux Pays-Bas, en Italie et en Suède.

Le développement de nouveaux produits et le lancement de leur production en série, ainsi que la vente de solutions d'avant-garde, sont des éléments clés qui expliquent l'avantage de Solaris sur le marché européen. En 2020, l'entreprise a présenté





un type d'autobus électrique de 15 mètres complètement nouveau. L'autobus électrique à plancher surbaissé (low-entry) Solaris Urbino 15 LE ouvre un nouveau chapitre en matière de développement de la marque Solaris, étant donné qu'à partir de maintenant le modèle Urbino électrique peut aller au-delà des limites de la ville. Il s'agit également d'un moment décisif pour le transport interurbain dans sa transition vers la mobilité sans émission. L'autobus Urbino à trois essieux est le premier produit de la gamme électrique de Solaris qui répond aux exigences de la première et de la seconde classe de véhicules, et également aux deux classes à la fois. Cela signifie que l'autobus peut fonctionner comme un bus urbain et également sur les lignes interurbaines. Grâce à la haute densité énergétique des batteries, le véhicule peut parcourir une distance de plusieurs centaines de kilomètres avec un seul chargement. Cette solution permettra aux opérateurs de planifier des lignes zéro émission non seulement dans les limites de la ville, mais également en dehors de celles-ci.

Parmi les nouveautés présentées par Solaris l'année dernière, il convient également de citer un modèle hybride léger. Les moteurs diesels-électriques en tant que tels ne sont pas une nouveauté dans la gamme Solaris. Le premier autobus hybride Urbino a été présenté en 2006. À l'époque, Solaris a été le premier fabricant européen à proposer un autobus de série à propulsion hybride (diesel-électrique). Cependant, l'hybride léger est une solution innovante. C'est une réponse aux besoins des exploitants de transports en commun qui cherchent des véhicules de transport urbain innovants qui minimisent les conséquences sur l'environnement, et qui leur permettent en même temps de réduire la consommation de carburant et de faire des économies considérables. Ce type de propulsion a été mis au point grâce à la technologie de récupération installée sur les autobus, une technologie qui utilise l'énergie produite lors du freinage. Grâce à ce système, les véhicules hybrides légers sont moins polluants et plus respectueux de l'environnement que requis par les normes restrictives d'émissions Euro 6 pour les moteurs diesel. Le lancement du modèle hybride léger vient enrichir le portefeuille de Solaris en ce qui concerne les véhicules à faibles émissions: l'Urbino hybride et l'Urbino CNG.

En 2020 et avec la pandémie de COVID-19, de nombreuses entreprises du secteur des transports en commun ont dû faire face à de nouveaux défis. Les exploitants de transports en commun ont par exemple dû répondre aux attentes grandissantes en matière de sécurité des passagers et des conducteurs. Solaris a apporté des réponses à ces besoins très rapidement et a présenté en juillet 2020 un pack «anticoronavirus» pour minimiser les risques de contagion entre les passagers qui doivent voyager en temps de pandémie. Les solutions ont été conçues pour les véhicules neufs, mais également pour ceux déjà livrés.

Toutes les solutions proposées ont été testées en milieu urbain. En outre, Solaris a préparé des recommandations détaillées pour ses clients sur l'utilisation et l'entretien de la

ventilation et de la climatisation des autobus. Elles portent, entre autres, sur la fréquence et la manière de nettoyer et de désinfecter la climatisation, ou de changer les filtres et les types compatibles. Grâce à ces instructions, il est possible d'augmenter la sécurité des passagers et de limiter les risques de propagation des contagions dans un autobus.

Outre les nouveaux produits introduits sur le marché en 2020, il convient de signaler un projet de développement lancé par l'entreprise sous le nom «A second lease of life for batteries». Un consortium formé par Solaris et Impact Clean Power Technology S.A, en collaboration avec TAURON Polska Energia, qui va lancer un projet dénommé «Second Life ESS» dont le but est de créer un prototype de système de stockage d'énergie électrique basé sur des batteries d'autobus retirées. Le projet est cofinancé par le Centre national de recherche et de développement polonais (NCBiR). L'objectif du projet est d'utiliser des cellules au lithium-ion dont les paramètres ne sont plus optimaux pour fournir de l'énergie aux véhicules. En effet, en les intégrant à des systèmes de stockage d'énergie, elles peuvent acquies une seconde vie. Ainsi, on arrive à prolonger le cycle de vie des batteries qui ne sont donc pas mises au rebut, mais réutilisées. Un système de stockage fait avec des batteries usagées constitue un composant important du réseau moderne, qui combine la production d'énergie de sources conventionnelles et renouvelables avec le stockage et la livraison à l'utilisateur. En outre, les solutions modernes de stockage à batteries contribuent à la stabilité du réseau électrique, et représentent une part de plus en plus importante des sources d'énergie renouvelables.

Elles augmentent également la qualité de l'électricité fournie et encouragent le développement de la mobilité électrique et des microréseaux. Les travaux qui visent à développer un système prototype de stockage d'énergie devraient être terminés en 2022.

L'année 2020 a été une période marquée par des défis sans précédent pour beaucoup d'entreprises, y compris dans le secteur des transports en commun. Bien que le continent a dû faire face à la pandémie dès le début de l'année, Solaris a fait tous les efforts possibles pour maintenir la continuité de ses activités. Grâce à l'attitude extraordinaire et responsable de ses employés, et à l'excellente collaboration avec ses clients et ses partenaires commerciaux, Solaris a terminé l'année avec des chiffres de vente records. L'entreprise a prouvé à ses clients qu'ils peuvent faire confiance à Solaris, y compris dans les moments les plus difficiles.



INVESTISSEMENTS



Au cours de l'exercice 2020, les investissements les plus importants ont été destinés à la modernisation et à l'extension des zones de production des usines de Beasain et de Saragosse, ainsi que de celles situées en Pologne, liées à la fabrication de véhicules ferroviaires et d'autobus, respectivement.

Les investissements matériels du Groupe CAF réalisés au cours de l'exercice 2020 se sont élevés à un montant de 23.187 milliers d'euros. Ce volume d'investissements comprend, entre autres:

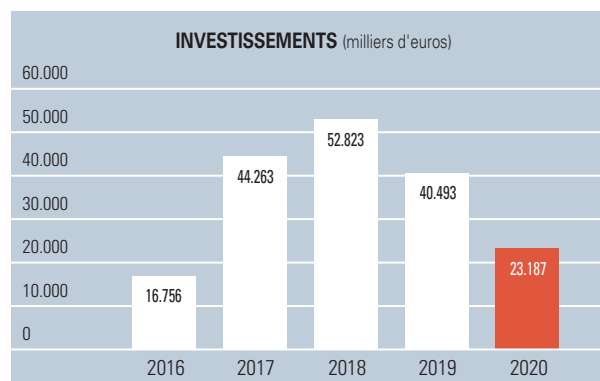
En ce qui concerne les activités de roulement MiiRA, dans le cadre du programme de modernisation de la forge des essieux, nous avons changé le manipulateur et nous avons mis en place l'automatisation du processus de production, afin d'obtenir une réduction des coûts et une plus grande précision des travaux réalisés. Rajoutons à cela l'installation d'une nouvelle installation de refroidissement sur l'une des lignes de traitement thermique, également dans le but de l'automatiser, et d'améliorer ainsi le contrôle et la qualité du processus.

En ce qui concerne la fabrication de trains, dans le cadre de la transformation du modèle de production en cours, il convient de souligner l'achat d'équipements pour les lignes de fabrication de bogies à projets multiples visant à augmenter l'efficacité de l'opération, la modernisation des équipements et des installations du segment de la finition, ainsi que la mise en œuvre des travaux d'adaptation et d'équipement d'un nouvel entrepôt pour l'usine de Saragosse destiné à centraliser la fabrication de structures de carrosserie pour les tramways de la plateforme Urbos.

Dans le domaine numérique, le Groupe CAF poursuit la rénovation de l'infrastructure pour augmenter sa capacité de stockage et améliorer le traitement de données, sans oublier l'investissement en sécurité du réseau, aussi bien interne que périmétral, et l'augmentation de la capacité et de la disponibilité de l'environnement de communication.

De son côté CAF Track Test Center a terminé au début de cette année les derniers travaux liés aux investissements réalisés pour la nouvelle voie d'essai du Groupe CAF située à Corella et qui était déjà opérationnelle depuis l'année dernière. Ces travaux ont porté principalement sur les dernières tranches liées à l'électrification (caténaire et troisième voie) et sur l'équipement des sous-stations. Il convient de signaler également les investissements réalisés par les filiales CAF Turnkey & Engineering et CAF Signalling en ce qui concerne l'agrandissement de leurs installations et l'investissement en outils et en matériel informatique pour faire face à l'augmentation de leur personnel, étant donné qu'elles ont besoin de plus de capacité pour pouvoir gérer dans de bonnes conditions leur portefeuille de projets.

Au plan international, il convient de souligner la fin des investissements dans l'usine de Huehuetoca au Mexique lancés l'année dernière et destinés à pouvoir faire face aux



nouveaux projets dans ce pays, et qui ont porté principalement sur l'acquisition et l'installation des moyens nécessaires pour fabriquer des structures en acier inoxydable austénitique.

Dans l'usine située dans la ville française de Bagnères-de-Bigorre, nous avons terminé l'achat et l'installation des équipements dans la nouvelle usine de finition qui comprend trois lignes de production de véhicules, un investissement nécessaire en raison du volume d'activités prévu par le Groupe CAF au cours des années à venir.

Pour terminer, toujours dans le segment des autobus, il convient de signaler le plan d'investissement important réalisé par Solaris dans ses usines de Bolechowo et Środa Wielkopolska en Pologne, dans le but de moderniser et d'augmenter la capacité de production de leurs installations pour faire face aux multiples commandes de son portefeuille actuel et aux prévisions de croissance de la filiale, principalement dans le secteur des véhicules à faibles émissions tels que les modèles d'autobus électriques ou à hydrogène.



PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES



Le Groupe CAF est exposé à divers risques inhérents aux activités qu'il mène et aux divers pays et marchés où il opère, qui peuvent l'empêcher d'atteindre ses objectifs.

Avec l'engagement d'aborder cette question, le Conseil d'Administration du Groupe CAF établit les mécanismes et les principes de base en vue d'un contrôle et d'une bonne gestion des risques moyennant la Politique Générale de Contrôle et Gestion des Risques. Avec cette politique, en consonance avec sa mission, sa vision et ses valeurs, le Groupe s'engage, avec plus de certitude et de sécurité à :

- Atteindre les objectifs stratégiques que détermine le Groupe CAF avec une volatilité contrôlée;
- Apporter le maximum de garanties aux actionnaires;
- Protéger les résultats et la réputation du Groupe CAF;
- Défendre les intérêts de ses parties prenantes; et
- Garantir la stabilité entrepreneuriale et la solidité financière de façon durable dans le temps.

Pour cela, la Politique Générale de Contrôle et Gestion des Risques est déployée au moyen d'un Système Intégral de Contrôle et Gestion de Risques pour tout le Groupe CAF. Ce système est un ensemble de normes, de processus, de procédures, de contrôles et de systèmes d'information, par lequel tous les risques sont correctement gérés moyennant les étapes et activités suivantes du système, à savoir:

1. Établir le contexte de la gestion des risques pour chaque activité, en fixant, entre autres, le niveau de risque que le Groupe estime acceptable;
2. Identifier les différents types de risque en accord avec les principaux détails de la Politique, auxquels est confronté le Groupe.
3. Analyse des risques identifiés et implication dans l'ensemble du Groupe CAF.
 - Risques liés à l'entreprise: ceux qui pèsent sur le Groupe dans son ensemble.
 - Risques d'affaires: les risques qui pèsent de manière spécifique sur chaque activité/projet et qui varient en fonction de leurs caractéristiques particulières.

4. Évaluation du risque basée sur le niveau de risque que le Groupe estime acceptable (appétence au risque).
5. Les mesures prévues pour le traitement des risques identifiés.
6. Suivi et contrôle périodique des risques actuels et potentiels grâce à l'utilisation des systèmes d'information et de contrôle interne.

Le système intégral de gestion des risques adopté par le Groupe CAF, détaillé au préalable, est conforme aux standards internationaux quant à l'usage d'une méthodologie effective pour l'analyse et la gestion du risque, et avec le modèle des trois lignes sur l'assignation de responsabilités dans le cadre du contrôle et de la gestion des risques.

Dans ce sens, le Conseil d'administration est le premier responsable de la Politique Générale de Contrôle et Gestion des Risques, et approuve les procédures adaptées pour les identifier, les mesurer, les gérer et les contrôler. De même, il est chargé de marquer des lignes bien définies d'autorité et responsabilité, en exigeant l'existence de méthodologies permettant de mesurer les différents types de risque et de contrôles internes effectifs sur leur gestion. Par ailleurs, c'est l'organe responsable de l'établissement et du suivi du Système Intégral de Contrôle et Gestion des Risques implanté dans le Groupe, et c'est lui qui vérifie que les risques importants pour le Groupe sont consistants et restent au niveau défini de tolérance au risque.

Pour sa part, il incombe à la Commission d'Audit de superviser ou d'évaluer de façon indépendante l'efficacité du Système Intégral de Contrôle et Gestion des Risques implanté et des procédures conçues pour en faire le suivi. Il s'appuiera pour cela sur le Département de Gestion des Risques et aussi sur la Fonction d'Audit Interne.

Les risques les plus importants qu'affronte le Groupe peuvent se classer dans les catégories suivantes:

Risques stratégiques: ce sont les risques dérivés de l'incertitude que représentent les conditions macroéconomiques et géopolitiques, outre les caractéristiques propres du secteur et des marchés sur lesquels opère le Groupe, et les décisions de planification stratégique et technologique adoptées.

Risques financiers: dus à la fluctuation des marchés (financiers et des matières premières), aux relations contractuelles avec les tiers (clients, débiteurs) et aux contreparties liées à l'investissement en les actifs et passifs financiers (établissements financiers, investisseurs). Les sous-catégories de risques sont:

Prenant l'engagement d'aborder cette question, le Conseil d'administration établit les mécanismes et les principes de base visant à assurer un contrôle et une gestion adéquats des risques par le biais de la politique générale de contrôle et de gestion des risques. Grâce à cette politique, conforme à sa mission, à sa vision et à ses valeurs, le Groupe s'engage à offrir une plus grande certitude et sécurité.

- Risques de marché, en considérant les typologies suivantes:
 - Risques de taux d'intérêt: risques face aux variations des taux d'intérêt qui peuvent provoquer des variations tant dans les résultats que dans la valeur des actifs et passifs du Groupe.
 - Risques de taux de change: risques dérivés de la variation des taux de change des monnaies et qui peuvent avoir un effet sur les transactions futures et sur l'évaluation des actifs et passifs exprimés en devise.
 - Risques de prix de matières premières: risques dérivés des variations dans les prix et variables de marché en rapport avec des matières premières nécessaires dans la chaîne de fourniture des affaires.
- Risques de crédit: ce sont les risques d'insolvabilité, concours des créanciers ou faillite, ou de faute possible de paiement d'obligations en numéraire quantifiables de la part des contreparties auxquelles le Groupe a accordé effectivement un crédit net et qui sont en attente de liquidation ou de recouvrement.
- Risques de liquidité et financement: par rapport au passif, ce sont les risques liés à l'impossibilité de réaliser des transactions ou au manquement aux obligations provenant des activités d'exploitation ou financières pour manque de fonds ou d'accès aux marchés financiers, dérivés d'une baisse de la qualité du crédit de la société ou d'autres causes. Par rapport à l'actif, ce sont les risques de ne pas pouvoir obtenir à un moment donné des acquéreurs de l'actif, pour la vente au prix de marché, ou l'absence de prix de marché.

L'exposition du Groupe aux risques de marché et aux risques de crédit est détaillée à la Note 5 «Gestion des Risques financiers» et l'usage d'instruments financiers dérivés pour couvrir les risques auxquels sont exposées ses activités est détaillé à la note 17 «Instruments Financiers Dérivés» de l'annexe aux comptes annuels consolidés. Les risques de liquidité sont abordés avec plus de détail à l'alinéa suivant.

Risques juridiques: ils proviennent de la préparation et de l'exécution des contrats, des obligations de différents types (commerciales, administratives, propriété intellectuelle, etc.) et des éventuelles contingences qui en découlent. Ils englobent également les risques liés aux procédures judiciaires, administratives et aux réclamations.

Risques d'exploitation: ce sont ceux inhérents à toutes les activités, tous les produits, systèmes et processus du Groupe qui entraînent des conséquences économiques occasionnées par des erreurs humaines/technologiques, des processus internes inadaptés/défectueux, ou par l'intervention d'agents externes.

Risques de gouvernance d'entreprise: ils découlent de l'éventuel non-respect du système de gouvernance du Groupe qui régit la conception, l'intégration et le fonctionnement des

organes directeurs de l'entreprise et leurs relations avec les parties prenantes, qui reposent à leur tour sur l'engagement envers les principes éthiques, les bonnes pratiques et la transparence, articulés autour de la défense de l'intérêt social et de la création de valeur durable.

Risques de conformité et réglementaires: ils découlent du non-respect des normes et des lois nationales et internationales applicables, indépendamment des activités elles-mêmes, regroupées dans les grandes catégories suivantes: (i) commerciales et de la concurrence (abus de marché, obligations corporate et normes régulant le marché de valeurs, défense de la concurrence et concurrence déloyale); (ii) pénales (prévention des infractions, y compris ceux dérivés de la corruption); (iii) relatives à l'emploi; (iv) fiscales; (v) administratives (entre autres, la norme de protection des données à caractère personnel, les lois environnementales, etc.).

En raison de sa portée globale en risques, le Système Intégral de Contrôle et Gestion des Risques est constamment remis à jour pour incorporer de nouveaux risques qui peuvent affecter le Groupe par suite de changements dans l'environnement ou des révisions d'objectifs et de stratégies, ainsi que les mises à jour qui ont pour origine les leçons apprises du suivi et contrôle du système.

L'irruption de la COVID-19 au niveau mondial est un fait important de l'exercice 2020. Pour faire face à cette situation, le Groupe CAF a mis en place un certain nombre de mesures spécifiques visant à garantir: i) la sécurité et la santé des travailleurs; ii) le respect des contrats passés avec ses clients et autres tiers; iii) la santé financière du Groupe. Les détails concernant la mise en place de ces mesures et les autres questions liées à la COVID-19 ont été réunis dans l'annexe individuelle et consolidée de l'exercice 2020 et dans la déclaration des informations non financières de l'exercice 2020.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2020, nous avons maintenu le suivi et le contrôle des mesures et des programmes d'action créés pour atténuer les conséquences du Brexit. Les mesures les plus importantes ont été axées sur la réduction des risques d'exploitation des projets concernés par les modifications des procédures douanières et/ou des droits de douane, ainsi que par la circulation des personnes en fonction de différentes situations.



PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Parmi les principales mesures visant à renforcer la position de liquidité, et compte tenu de l'incertitude causée par la COVID-19, le Groupe a augmenté en 2020 ses lignes de financement, contribuant ainsi à améliorer la liquidité du Groupe au cours de cette période.

LIQUIDITÉ ET RESSOURCES DE CAPITAL

Disponibilité de trésorerie à court terme

Le Groupe CAF évalue de façon continue la trésorerie disponible, en incluant les soldes d'argent liquide, les investissements liquides à court terme, la disponibilité des lignes de crédit, l'accès aux instruments de marché de capitaux à court terme et la génération de flux de caisse d'opérations, afin de couvrir à tout moment les besoins de liquidité du Groupe.

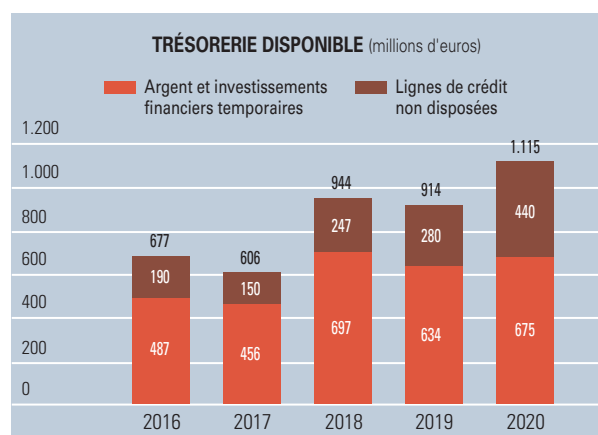
Pour évaluer les besoins de trésorerie à court terme du Groupe CAF, on tient compte, entre autres facteurs, de la volatilité historique des besoins de trésorerie du Groupe, de son caractère saisonnier, du profil d'échéances de la dette, des besoins dérivés des plans d'investissement, du niveau attendu d'avance de clients et de l'évolution du capital circulant. Pour définir les niveaux recherchés de trésorerie disponible il est tenu compte des situations détériorées sur le cas de base.

En décembre 2017, Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. a enregistré à la Bourse d'Irlande un programme d'émission de billets à ordre à court terme, pour un volume maximum de 200 millions d'euros qui a été renouvelé en décembre 2018, puis en décembre 2019, la valeur du montant initial ayant été augmenté à 250 millions d'euros lors de ce dernier renouvellement. En 2019, plusieurs placements ont été réalisés dans le cadre de ce programme que le Groupe a utilisé comme une autre source de financement différente des lignes de crédit existantes, et qui lui a permis de diversifier l'origine de son financement et d'ajouter une source supplémentaire de liquidité. En décembre 2020, le programme

enregistré à la Bourse d'Irlande a été remplacé, à l'occasion de son échéance, par un programme d'émission de billets à ordre de caractéristiques similaires, incorporé le 21 décembre 2020 au Marché alternatif à revenu fixe («MARF»).

Parmi les principales mesures visant à renforcer la position de liquidité, et face à l'incertitude entraînée par la COVID-19, en 2020 le Groupe a augmenté ses lignes de financement, ce qui a contribué à améliorer la liquidité du Groupe pour cette période, qui atteint les 1.115 millions d'euros au 31 décembre 2020 (914 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les sources de liquidité disponible à court terme incluent les actifs liquides, les investissements financiers à court terme, ainsi que les lignes de crédit dont il n'a pas été disposé. L'évolution de la trésorerie disponible du Groupe dans les derniers exercices a été la suivante:



Structure du Capital

La gestion du capital du Groupe vise à obtenir une structure financière qui optimise le coût de capital, en maintenant une solide position financière. Cette politique permet d'allier la création de valeur pour l'actionnaire et l'accès aux marchés financiers à un coût compétitif pour couvrir les besoins, tant de refinancement de dettes que de financement du plan d'investissements non couverts par les fonds générés par les activités.

Le Groupe se fixe l'objectif de maintenir des niveaux de levier d'endettement et de qualité du crédit adaptés au profil de ses affaires.

Le Groupe CAF évalue périodiquement le bien-fondé de sa structure de passif, en tenant compte des flux de caisse attendus, du profil d'échéance de sa dette, de l'évolution prévisible de son capital circulant, ainsi que d'autres besoins futurs de trésorerie.



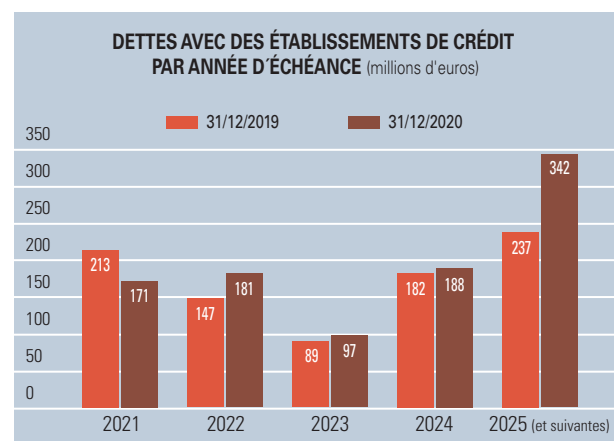
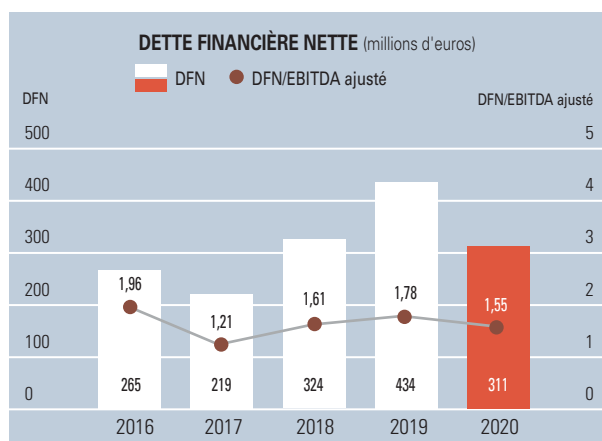
En 2018, Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. a acquis la totalité du capital du fabricant polonais d'autobus Solaris. De même, en 2019, la société a acquis la totalité des actions d'EuroMaint, entreprise suédoise leader dans son pays dans le secteur de la maintenance des trains. Le montant de ces acquisitions a été financé en majorité par un endettement supplémentaire à long terme de la société mère du Groupe. Ces acquisitions ont eu des conséquences significatives sur les chiffres de la dette financière brute du Groupe, tant en ce qui concerne l'augmentation de la dette de la société mère du Groupe destinée à l'achat des actions, que l'incorporation de Solaris au périmètre du Groupe.

L'évolution des principales grandeurs de la structure de passif du groupe a été la suivante au cours de derniers exercices

Il convient de signaler le bon comportement des chiffres de la dette financière et du ratio endettement financier net/EBITDA régularisé, durant une année 2020 fortement marquée par les effets négatifs de la COVID-19, tant sur l'environnement macroéconomique au niveau mondial que sur les marges du Groupe.

Le Groupe CAF est en processus constant de renégociation de sa structure de passifs financiers, afin de minimiser le coût de son financement et d'adapter les délais d'échéance à ses besoins, parmi les possibilités qu'offrent les marchés de dette.

Le profil des échéances de la dette du Groupe au 31 décembre 2020 par rapport à celui observé à la clôture de l'exercice 2019 est le suivant:



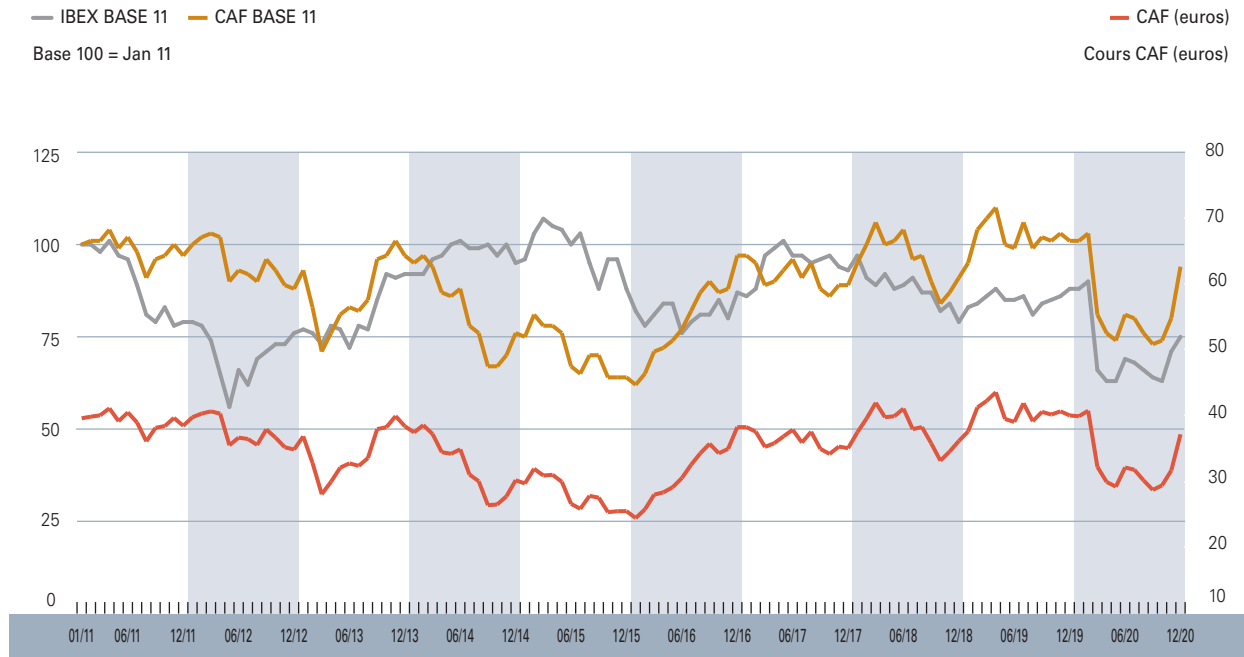
Million €	2016	2017	2018	2019	2020
Dette brute Concessions	364	283	239	203	142
Dette brute Solaris	-	-	145	168	164
Dette brute Corporative	403	406	650	708	689
Total	767	689	1.034	1.079	995

INFORMATION BOURSIÈRE

	2020	2019	2018	2017	2016
Cours					
Capitalisation à la clôture (Millions €)	1.346	1.406	1.241	1.172	1.313
Dernier prix (Euros)	39,25	41,00	36,20	34,18	38,30
Prix Minimum (Euros)	25,20	35,30	31,30	32,22	20,66
Prix Maximum (Euros)	43,30	44,90	43,60	39,50	38,39
Données par Action (Euros)					
Bénéfice net par action (BPA)	0,26	0,72	1,27	1,24	1,02
Dividende par action	0,00	0,842	0,765	0,66	0,58
Ratios Boursiers					
PER (cours moyen /BPA)	127,70	56,34	30,14	29,06	30,30
Cotisation moyenne/EBITDA ajusté	5,71	5,72	6,50	6,84	7,84
PVC (cours moyen/VC)	1,82	1,90	1,74	1,64	1,37
Rentabilité par Dividende	0%	2,07%	2,00%	1,84%	1,87%
Pay-out (Dividende/BPA)	0%	117%	60%	53%	57%
Ratios Trésorerie					
Rotation de free-float	70%	47%	65%	71%	89%
Volume négocié (millions actions)	11,3	8,4	10,8	11,8	15,6



ÉVOLUTION DE COURS BOURSIER GROUPE CAF



AUTRE INFORMATION

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de commandes fermes, net des montants correspondant à des facturations réalisées en acompte, s'élevait à un montant approximatif de 8.807.278 milliers d'euros (9.446.468 milliers d'euros au 31 décembre 2019) (Note 12).

En janvier 2021, l'exploitant de transports RATP, a choisi le consortium formé par CAF et Bombardier comme soumissionnaire privilégié pour la livraison de 146 trains pour la ligne de trains régionaux RER B de Paris, exploité conjointement par la RATP et la SNCF et qui dessert la capitale française sur un axe nord-sud, choix qui a été ratifié en février 2021.

ACQUISITION ET CESSION D' ACTIONS PROPRES

En 2020, ni Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. ni ses filiales n'ont acheté ou possédé des actions de l'entreprise.

PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En ce qui concerne l'information sur la période moyenne de paiement des fournisseurs, elle a été de 88,96 jours en 2020. Pour réduire ce délai en l'adaptant autant que possible à la Loi

11/2013, la Société s'efforce d'accommoder les événements qui donnent lieu aux paiements à ceux de recouvrement, de manière à pouvoir écourter le temps de paiement sans perdre la liquidité nécessaire.

MESURES ALTERNATIVES DE RENDEMENT

Portefeuille de commandes: il représente le volume de commandes fermes qui feront l'objet d'une comptabilisation future à la rubrique «Montant net du chiffre d'affaires» du compte de résultat consolidé. Une commande n'est considérée ferme que lorsqu'elle génère des obligations entre le Groupe CAF et le client, c'est-à-dire, en cas de ventes de trains, d'autobus et de services, lorsqu'a lieu la signature du contrat entre les parties.

Marchés de l'exercice: ce concept inclut les commandes considérées fermes durant l'exercice, ainsi que les éventuelles modifications des commandes passées au cours des exercices antérieurs, et il est obtenu comme suit: (Portefeuille de commandes fin de période – Portefeuille de commande début de période + Montant net du chiffre d'affaires). Cet indicateur n'inclut pas le portefeuille de commandes acquis par regroupement d'entreprises durant l'exercice.

Résultat d'exploitation corrigé: il vise à mesurer le résultat d'exploitation récurrent du Groupe et il est calculé en retirant



du «Résultat d'exploitation» tout élément significatif non récurrent, tel que l'issue de litiges ne découlant pas directement de l'exploitation normale des activités de l'entreprise, les coûts exceptionnels de restructuration du personnel ou en général, tout fait exceptionnel qui est supposé ne pas se reproduire au cours des années suivantes.

Le rapprochement du résultat de l'exercice corrigé avec les états financiers du Groupe de l'exercice est le suivant:

Milliers d'euros	2020	2019
Résultat d'exploitation	120.895	124.994
Résultats pour litiges (*)	-	37.872
Résultat d'exploitation ajusté	120.895	162.866

(*) Détails indiqués dans la note 26.a) des comptes annuels consolidés

EBITDA régularisé: son but est de mesurer l'EBITDA du Groupe et il est calculé en supprimant du «Résultat d'exploitation régularisé» les montants enregistrés sous les rubriques «Amortissement des immobilisations» et «Dépréciation et résultat pour cession d'immobilisations».

Cash-Flow: il est calculé en éliminant du «Résultat consolidé de l'exercice attribué à la Société mère» du compte de résultat consolidé, les sommes inscrites aux rubriques «Amortissement des immobilisations» et «Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations».

Investissement en fonds de roulement: il est obtenu en fonction des postes suivants du bilan consolidé, dont la ventilation peut être tirée des comptes annuels consolidés:

- + Stocks
- + Créances commerciales et autres comptes à recouvrer
- + Dérivés de couverture courants (actif)
- + Autres actifs courants
- Provisions courantes
- Dérivés de couverture courants (passif)
- Dettes commerciales et autres comptes à solder (hors les reports de paiements auprès des administrations publiques - Note 19).
- Autres passifs courants

Dettes financières nettes: elle est obtenue des postes qui composent le calcul de cet indicateur, détaillés à la Note 14.i de l'annexe aux comptes consolidés.

Trésorerie disponible: elle inclut les postes définis pour le calcul de la dette financière nette (Note 14.i de l'annexe aux comptes consolidés) «Investissements financiers temporaires» et «Trésorerie et autres actifs liquides équivalents», ainsi que les lignes de crédit et autres disponibilités financières qui n'ont pas été utilisées.

Capitalisation à la clôture: valeur des actions à la clôture du dernier jour de cours de l'exercice multiplié par le nombre d'actions en circulation à la bourse (Note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Rotation de free-float: ratio qui compare le volume des titres négociés par rapport aux actions flottantes estimées, dont ne font pas partie celles que possèdent des actionnaires significatifs, des membres du conseil d'administration ou qui se trouvent dans le portefeuille d'actions propres de la Société. Le pourcentage de capital flottant estimé est détaillé dans le rapport annuel de gouvernement corporatif (alinéa A.11).



RAPPORT ANNUEL DE GOUVERNEMENT CORPORATIF

Le rapport annuel de Gouvernement Corporatif correspondant à l'exercice 2020 fait partie du rapport de gestion et il est disponible sur le site web corporatif de CAF (www.caf.net), après sa communication à la Commission Nationale du Marché des Valeurs, comme fait important.





Skånetrafiken

Holzgerlingen

CAF

DÉCLARATION DES INFORMATIONS NON FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

INTRODUCTION	34
MESURES MISES EN PLACE POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19	38
ACTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE	42
RESSOURCES HUMAINES	48
RESPECT DES DROITS DE L'HOMME	56
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA SUBORNATION	58
ASPECTS SOCIALES	62
TABLEAU DE RÉFÉRENCE DES CONTENUS DE LA DÉCLARATION DES INFORMATIONS NON FINANCIÈRES ET DES CONTENUS GRI	71

INTRODUCTION



Ce chapitre du rapport de gestion porte sur les questions relatives à la «déclaration des informations non financières» dont le contenu a été établi en détail dans la Loi 11/2018 du 28 décembre qui modifie le Code de commerce, le texte codifié de la Loi sur les sociétés de capitaux approuvée par le Décret royal législatif 1/2010 du 2 juillet et la Loi 22/2015 du 20 juillet relative à l'audit des comptes, en matière d'information non financière et de diversité. Par ailleurs, CAF élabore également un rapport annuel en matière de durabilité qui recueille et développe le rapport d'entreprise en matière d'information non financière.

L'objectif principal de CAF en matière de développement durable, comme indiqué dans la politique de développement durable mise à jour et adoptée le 17 décembre 2020 par le conseil d'administration de CAF, S.A., est de concilier de manière équilibrée la mise en œuvre de sa mission avec la satisfaction des besoins et des attentes des parties prenantes,

pour créer de la valeur de manière durable et à long terme. Tout cela est mis en place non seulement dans le respect des obligations légales, mais également conformément aux meilleures pratiques en matière de bonne gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de respect des normes et des règles de développement durable.

Pour parvenir à articuler l'objectif mentionné, CAF met en œuvre ses activités selon les principes d'action suivants: 1) le respect des normes et la prévention de la corruption et des autres comportements illégaux; 2) le respect des droits de l'homme et fondamentaux; 3) le respect des meilleures pratiques de bonne gouvernance, de gestion des risques, de respect des normes et des règles de développement durable; 4) la transparence et la confidentialité; 5) la communication responsable; 6) la responsabilité fiscale; 7) l'innovation et la durabilité; 8) l'environnement.



1. Les informations concernant les actionnaires se trouvent dans le rapport annuel de gouvernance de l'entreprise de CAF disponible sur le site Web de l'entreprise.

L'objectif principal de CAF en matière de durabilité est de concilier harmonieusement le développement de sa mission avec la satisfaction des besoins et des attentes de ses parties prenantes afin de créer de la valeur de façon durable et sur le long terme.

a) Notre relation avec les parties prenantes

Les parties prenantes, identifiées au départ dans la définition du Code de conduite en 2011, se situent au centre de la stratégie de CAF, et la Politique de développement durable réitère ces aspects et détermine les engagements pris envers chacune d'elles, à savoir, les actionnaires, les clients, les personnes, les fournisseurs et la société.

Ces engagements sont appliqués au niveau de la gestion ordinaire selon les directives contenues dans le guide de responsabilité sociale ISO 26000:2012, à travers le Modèle de gestion de CAF dans lequel sont établies les politiques, les initiatives et les objectifs concrets pour chaque partie prenante. Ce modèle inclut la stratégie de gestion du Groupe CAF qui complète, avec la stratégie d'affaires, le cadre stratégique global du Groupe.

L'objectif de CAF est de construire une relation de confiance avec les parties prenantes. Pour cela, le Groupe promeut une communication continue et efficace avec elles à travers les canaux de communication suivants afin de renforcer leur participation et leur engagement envers les objectifs de l'entreprise et dans les domaines concernés par ses activités.

Pour le présent exercice, et dans le but d'établir un cadre général de communication des informations financières, non financières et de l'ensemble des sociétés qui composent le Groupe CAF, nous avons actualisé la Politique de communication des informations économiques et financières, non financières et d'entreprise, et de contact avec les actionnaires, les investisseurs institutionnels et les conseillers

de votes (conformément aux principes de bonne gouvernance d'entreprise comprise dans le Code de bonne gouvernance des sociétés cotées, approuvé par la Commission nationale du marché des valeurs en février 2015 et révisé en juin 2020, et à la loi en vigueur). Cette politique, approuvée dans un premier temps par le Conseil d'administration de CAF lors de la réunion du 28 octobre 2015 comme Politique de communication et de contact avec les actionnaires, les investisseurs et les conseils de vote, et modifié pour la dernière fois le 17 décembre 2020, établit l'engagement de CAF envers la participation et le dialogue avec les parties prenantes et concrétise les pratiques de communication responsable qui constituent un principe de la Politique de développement durable.

Ces canaux contribuent non seulement à maximiser la diffusion et la qualité des informations à disposition du marché et des parties prenantes du Groupe CAF, mais sont également fondamentaux pour connaître leurs préoccupations et leurs intérêts en matière de durabilité, et sont par ailleurs un élément clé pour définir la stratégie et les actions de CAF dans ce domaine.

Pour ce faire, CAF a mis en place un processus de communication systématisé qui détermine les indicateurs importants pour chaque partie prenante et établit les programmes d'action correspondants, pour communiquer ultérieurement à travers les canaux mentionnés. Pour évaluer la perception des parties prenantes, nous réalisons des mesures et un suivi de la satisfaction et de l'évaluation des communications avec celles-ci. Le tableau suivant permet d'observer l'évolution et les perspectives de ces indicateurs.

Satisfaction de toutes les parties prenantes

Parties prenantes	Mesure	Portée	Évolution	Perspectives
Actionnaires	% votes favorables à l'approbation des comptes annuels et du rapport de gestion (assemblée générale des actionnaires)	> 77% du capital souscrit avec droit de vote	Positive. Conforme à l'objectif	Stabilité
Clients	Enquête de satisfaction annuelle Chemin de fer Enquête de satisfaction biennale Autobus	> 80% ventes	Positive. Conforme à l'objectif	Stabilité
Personnes	Enquête de satisfaction biennale	> 75% du personnel	Positive	Amélioration
Fournisseurs	Enquête de satisfaction annuelle	> 65% achats	Positive. Conforme à l'objectif	Augmentation de la portée Stabilité des résultats
Société	Évaluation durabilité Ecovadis	100% Groupe	Stabilité. Conforme à l'objectif	Amélioration

INTRODUCTION

Évaluation de la communication avec les parties prenantes

Parties prenantes	Mesure	Portée	Évolution	Perspectives
Actionnaires	Enquête d'évaluation Communication	> 50% des actionnaires et des investisseurs institutionnels	Première évaluation positive Conforme à l'objectif	Stabilité
Clients	Enquête d'évaluation Communication	> 60% ventes	Positive. Conforme à l'objectif	Augmenter la portée Stabilité des résultats
Personnes	Enquête d'évaluation Communication	> 50% du personnel	Positive	Augmenter la portée Amélioration des résultats
Fournisseurs	Enquête d'évaluation Communication	> 65% achats	Positive. Conforme à l'objectif	Augmenter la portée Stabilité des résultats
Société				Première mesure

b) Matérialité

Cette déclaration d'informations non financières a été élaborée à partir des attentes et des exigences des parties prenantes, avec une attention toute particulière sur les aspects les plus significatifs pour celles-ci et ayant les conséquences les plus importantes sur la stratégie du Groupe.

En concordance avec le cycle stratégique, CAF a élaboré en 2016 une matrice de matérialité à partir de sources d'informations internes et externes, selon les directives établies par la norme Global Reporting Initiative (GRI) selon les phases suivantes.

Phase d'identification: elle permet de détecter les aspects matériels et leur portée, en fonction de leurs conséquences sur les activités, les produits, les services et les relations de l'organisation, en dehors et à l'intérieur de celle-ci. À ce titre,

CAF analyse les informations provenant des engagements pris (lignes stratégiques de l'entreprise, politiques de CAF, règlements applicables), les exigences des clients (questionnaires exigés à CAF en matière de développement durable, cahiers des charges des soumissions auxquelles CAF a participé) et les tendances en matière de développement durable (Global Reporting Initiative, Principes du Pacte mondial, moyens de communication).

Phase de priorisation: elle permet de déterminer le contenu du reporting à travers la priorisation des aspects et des questions pertinentes identifiés grâce à un processus participatif des organes de direction des différents départements de l'organisation. À ce titre, l'ensemble des départements de CAF participe au processus de définition des aspects matériels, ce qui permet d'obtenir une vision globale du développement durable de la Société.



Phase de validation: elle permet de déterminer le contenu final, sa portée et priorisation, et la liste des aspects pertinents est validée par la haute direction de l'organisation. De même, la Direction de CAF participe activement tout au long de cette analyse de matérialité, de sorte que ses perspectives ont été incorporées à chaque phase, ce qui a donné comme résultat la liste finale des aspects matériels.

L'identification réalisée grâce à ce diagnostic est encore en vigueur et a été confirmée suite à l'analyse effectuée en vertu des directives en matière de RSE de la norme ISO 26000:2012. De plus, étant donné que la pandémie de COVID-19 a été le facteur principal externe ayant eu des conséquences sur les activités de CAF en 2020, nous avons incorporé un chapitre spécifique qui résume les mesures mises en place pour gérer cette situation particulière.

Les tests de matérialité ont également permis de confirmer les 16 aspects pertinents pour CAF et ses parties prenantes en matière de développement durable.

Les informations de cette déclaration de performance extrafinancière concernant l'exercice 2019 sont fournies à titre de comparaison avec les informations de l'exercice 2020. Aucun des indicateurs présentés dans cette déclaration de performance extrafinancière à titre de comparaison ne diffère de ceux indiqués dans la déclaration de performance extrafinancière de l'exercice 2019.

Pour plus d'informations, cf. le «Rapport sur le développement durable 2020», élaboré conformément à l'option Essential des normes GRI, disponible sur la page Web du Groupe CAF.



Bonne gouvernance d'entreprise	Entreprise responsable et innovation	L'excellence de notre équipe	Contribuer à la protection de l'environnement	Valeur sociale de notre activité
Gestion des risques	Excellence dans la relations avec les clients	Gestion des talents	Mobilité durable et produits éco-efficaces	Développement social
Respect des réglementations	Innovation	Respect des droits humains	Empreinte environnementale dans les opérations	
Éthique des affaires	Sécurité du produit	Sécurité au travail		
Prévention de la fraude et autres pratiques illégales	Garanties pour d'approvisionnement			
Obligations fiscale	Chaîne logistique responsable			

MESURES MISES EN PLACE POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La crise sanitaire a touché l'ensemble des activités des différents sièges du Groupe CAF. Face à la nécessité de protéger avant tout la santé des travailleurs contre le risque d'exposition à cet agent, les mesures appropriées ont été prises dans chaque cas, en tenant compte de la situation dans chacune des zones géographiques et conformément aux dispositions des autorités sanitaires compétentes.

Face à la pandémie entraînée par le coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19), nous avons activé un plan d'urgence pour mettre en œuvre des protocoles spécifiques, des procédures, des actions et des mesures de prévention pour gérer la situation à chaque instant. Ce plan a été géré à travers plusieurs comités et forums pluridisciplinaires organisés à différents niveaux, qui se sont chargés d'analyser la situation provoquée par la pandémie tout au long de son évolution et les conséquences sur les activités productives des usines et des différents services assurés par la Société. Ainsi, nous avons mis en marche une série de mesures pour chaque partie prenante, comme indiqué ci-après.

À cet égard, il convient de signaler que les différents groupes et forums créés au sein de la Société ont maintenu une communication et une collaboration constantes et ont coordonné et validé ensemble, et avec les parties prenantes concernées, toutes les décisions, ce qui a été apprécié par les deux parties.



a) Personnes

Au même titre que pour d'autres activités, la crise sanitaire a touché les activités dans différents sites du Groupe CAF. Face à la nécessité de protéger avant tout la santé des employés contre le risque d'exposition à cet agent, nous avons pris les mesures pertinentes dans chaque cas, en fonction de la situation de chaque zone géographique et conformément aux dispositions dictées par les autorités sanitaires correspondantes.

Globalement, ces mesures ont consisté principalement en la continuité des activités en télétravail si possible et, le cas échéant, en la suspension temporaire des activités devant être adaptées jusqu'à pouvoir garantir en toute situation le respect des conditions minimales de sécurité et d'hygiène établies sur les lieux de travail. Toutes les mesures adoptées ont été mises en place conformément à la législation locale et dans le respect des obligations de représentation des travailleurs. Parmi les différentes solutions auxquelles nous avons eu recours, citons les accords de flexibilité dans les usines principales de fabrication de véhicules et les processus de suspension temporaire de l'emploi. Les accords de flexibilité ont permis de récupérer en 2020 le temps de travail perdu lors de la suspension temporaire, de maintenir le pouvoir d'achat des employés et de soutenir la dynamique des ventes au second semestre.

Dans le même temps, nous avons élaboré des protocoles et des plans spécifiques d'action comprenant les mesures de prévention et de protection nécessaires pour éviter la propagation de la Covid-19 entre les employés du Groupe, ainsi que le modus operandi en cas de détection de cas suspects. Ces documents incluent les mesures de protection, de distanciation sociale, les protocoles de nettoyage et de désinfection, les modalités de déplacement et de voyages ou le contrôle des visites et des recrutements, entre autres. Ils comprennent également les mesures de conciliation que l'entreprise a mises à disposition des employés pour les personnes qui en ont fait la demande.

Parallèlement, pour la mise en place effective de la dynamique de travail, nous avons réalisé un exercice de dimensionnement de la capacité des éléments intervenant dans cette modalité, afin de pouvoir garantir que les systèmes allaient donner la couverture nécessaire pour maintenir les activités habituelles à distance.

Les employés de CAF ont reçu une formation sur les risques dérivés de la COVID-19 et sur les protocoles et les plans établis, à travers différents moyens de diffusion, entre autres, l'outil d'e-learning. Dans cette formation, les employés ont été informés et formés sur les risques et les mesures de prévention et de protection à adopter pour remplir leurs fonctions.



Les employés qui ont poursuivi leurs activités en télétravail ont reçu une formation sur les risques liés à cette modalité et sur les mesures de prévention à mettre en place pour les réduire, en particulier en ce qui concerne les risques ergonomiques. Parallèlement, nous avons effectué un travail de sensibilisation à travers la divulgation d'un recueil de cybersécurité contenant des directives à suivre pour éviter les fraudes et les attaques cybernétiques, qui est venu compléter la formation en cybersécurité qui avait déjà été donnée aux employés dans le cadre du système de gestion de la sécurité des informations (SGSI, certifié selon la norme ISO 27001).

De même, tout au long de l'année 2020, nous avons réalisé un exercice de communication avec les employés du Groupe, en nous assurant que tous les employés avaient accès aux toutes dernières informations sur les mesures et les protocoles définis. Pour cela, nous avons utilisé l'ensemble des canaux de communication disponibles au sein du Groupe, parmi lesquels il convient de souligner l'application mobile dans laquelle nous avons créé un espace spécifique d'information sur les mesures prises pour faire face à la COVID-19, qui est à disposition de toutes les personnes appartenant au Groupe et qui leur permet d'accéder aux informations pertinentes à distance et à n'importe quel moment.

Nous avons réalisé un suivi constant de la situation épidémiologique et de l'incidence, dans chaque site et pour leur environnement, afin d'adopter et d'implanter à tout moment les mesures préventives nécessaires, et mettre à jour et communiquer les protocoles et les plans si nécessaire, pour réduire les risques de contagion chez les employés.

En outre, depuis le début de la pandémie et pendant toute cette période, nous avons réalisé des activités de suivi pour démontrer et assurer le respect des normes établies, ainsi que des mesures de prévention mises en place. Par ailleurs, dans les principaux sites de fabrication de véhicules, nous avons réalisé un audit externe de vérification du respect des normes applicables concernant la sécurité et l'hygiène au travail des employés et du respect des protocoles établis en interne.

Selon le bilan de l'année 2020 et compte tenu des conséquences dérivées de la COVID-19 sur les activités principales du Groupe CAF, il semble que les mesures de prévention mises en place durant la gestion de la pandémie ont été efficaces, étant donné qu'elles nous ont permis de continuer nos activités tout en garantissant le respect des conditions minimales de sécurité et de santé prévues pour les lieux de travail.

b) Actionnaires et investisseurs

En ce qui concerne les actionnaires et les investisseurs, nous avons également dû adapter les activités à la situation dérivée de la crise sanitaire. À cet égard, nous avons suspendu les déplacements, les réunions présentielles et les contacts que nous maintenions habituellement avec les actionnaires et les investisseurs (roadshows, conférences organisées par les établissements financiers, etc.).

Le 8 mai 2020, le Conseil d'administration a convoqué l'Assemblée générale des actionnaires de la Société pour le 13 juin, prévoyant la possibilité de tenir la réunion uniquement par voie télématique. L'avis de convocation, ainsi que d'autres informations pertinentes ont été communiquées à la Commission nationale du Marché des valeurs et publiées sur le site Web de la Société, page qui est restée accessible depuis cette date. De même, il a été publié dans les journaux Diario Vasco et Berria le 9 mai 2020, et au Bulletin officiel du Registre du commerce et des sociétés le 11 du même mois.

Compte tenu des recommandations sanitaires et des restrictions à la mobilité imposées par les autorités en raison de la COVID-19 concernant la célébration d'événements collectifs, la Société a finalement décidé de tenir l'assemblée générale uniquement par voie télématique, à savoir sans la présence physique des actionnaires ni de leurs représentants. Ces circonstances ont été communiquées dans un avis complémentaire à l'avis de convocation, qui a été transmis en tant qu'autre information pertinente à la Commission nationale du marché des valeurs, et publié sur le site Web de la Société le 4 juin 2020, ainsi que dans les journaux Diario Vasco et Berria, et au Bulletin officiel du Registre du commerce et des sociétés le 5 juin 2020.

L'assemblée a été célébrée exclusivement par voie télématique pour sauvegarder l'intérêt général, protéger la santé des actionnaires, des employés et des autres personnes qui interviennent habituellement lors de l'organisation de la

MESURES MISES EN PLACE POUR FAIRE FACE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

réunion, et pour garantir l'égalité de traitement entre tous les actionnaires.

Lors de l'assemblée citée, la majorité des actionnaires (77,39% du capital représenté) a approuvé le versement des dividendes de l'année 2019 le 15 janvier 2021. À la date de préparation de ce rapport, CAF a respecté ses engagements à cet égard.

En 2020, la communication entre l'équipe chargée des relations avec les investisseurs de CAF et le groupe d'analystes, d'investisseurs et d'actionnaires s'est intensifiée afin de renforcer la visibilité des mesures adoptées, des conséquences, et du plan d'urgence mis en place par la Société. Le département Relations avec les investisseurs de CAF a géré cette augmentation de la demande avec une disponibilité totale. À la date de ce rapport, ce service est toujours assuré entièrement par voie télématique.

À la fin du mois de juillet, CAF a publié les résultats du premier trimestre et du premier semestre 2020, et a également publié une évaluation qualitative de l'évolution des activités durant la période et une prévision d'évolution pour les prochains mois.

Conformément à la possibilité de prolonger les délais de présentation des résultats et des états financiers de l'entreprise, la Société a décidé de repousser la publication des résultats du premier trimestre 2020, étant donné, qu'à la date de communication, elle ne disposait pas d'informations suffisantes pour établir ces états financiers avec la fiabilité requise, en raison des complications entraînées par la COVID-19 et pour éviter de cette manière les modifications postérieures concernant les avis et les estimations employées.

c) Clients

Comme pour les autres parties prenantes, au début CAF a annulé les réunions, les audits de clients, les FAI, etc., présentiels, puis les a remplacés par la suite par des réunions télématiques quand cela était possible, afin de garantir la sécurité et la santé des clients et du personnel.

Au moment du premier impact de la pandémie ayant entraîné la suspension temporaire de certaines activités et des conséquences pour les fournisseurs, CAF a communiqué à ses clients les mesures d'urgence mises en place et les a informé d'éventuels retards concernant les engagements contractuels en cours. À partir de ce moment-là et principalement pour les activités ferroviaires, CAF a communiqué régulièrement les effets de la pandémie sur chaque programme. Comme le montre l'enquête de satisfaction de 2020, les clients ont apprécié la gestion de la pandémie réalisée par la Société.

Parallèlement, en fonction des dispositions de chaque contrat, nous avons mis en place des négociations avec les clients afin d'obtenir des prolongations de délais en fonction de l'impact



subi par les projets en raison de la pandémie. À ce jour, nous avons obtenu la modification de différents contrats avec plusieurs clients et nous poursuivons les négociations avec ceux dont les projets ont subi les conséquences de la pandémie.

D'autre part, face à la complexité de la situation due à la COVID-19 et pour faire face aux défis entraînés par cette nouvelle situation dans laquelle se trouve tout le secteur des transports, CAF a organisé un groupe de travail interdisciplinaire dont le but est d'analyser la situation et chercher des solutions pour soutenir les autorités chargées des transports et les exploitants pour garantir la sécurité des systèmes de transport en commun.

Grâce au travail de cette équipe et à de nombreuses années d'expérience dans la conception et la livraison de solutions de mobilité durable, CAF a mis à disposition de ses clients un grand éventail de solutions adaptées à ce nouveau contexte, tant pour les trains et pour les autobus neufs, que pour les flottes existantes. Parmi les solutions proposées, citons celles permettant d'éviter la transmission par contact, la transmission aérienne et le contrôle du nombre de personnes maximum. Toutes ces informations sont publiées sur le site Web de notre entreprise et sur le site Web de Solaris.

Par ailleurs, conformément à sa stratégie d'innovation et de création de nouvelles activités, CAF collabore depuis plusieurs années avec l'écosystème entrepreneurial et avec des start-ups. Dans le cadre de cette stratégie, au mois de juillet CAF et l'association «Empresa y Sociedad» ont signé un accord de collaboration. Cet accord vise à promouvoir la collaboration avec de start-up à forte croissance («scale-ups») afin de mettre au point ensemble des solutions de rupture et de nouveaux produits apportant des solutions pouvant être adaptées à la conception des trains neufs et réaménagés, pour éviter les

contagions et freiner la pandémie entraînée par la COVID-19. À la date d'élaboration de ce rapport, nous travaillons sur des projets pilotes avec plusieurs scale-ups triées sur le volet, avec de grands espoirs.

d) Fournisseurs

L'équipe chargée de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en coordination avec les comités et les forums organisés à ces fins, a établi des mesures extraordinaires avec les fournisseurs qui en avaient besoin. Grâce à la mise en place d'un programme de suivi spécifique pour chaque fournisseur, CAF a réussi à atténuer les effets de la COVID-19 sur les opérations de chaque fournisseur en appliquant des mesures d'atténuation telle que la communication de conseils en matière de prévention et la distribution des masques aux fournisseurs qui avaient pris du retard dans leurs opérations.

Les différentes équipes d'achat et d'activation de la chaîne d'approvisionnement ont réalisé un suivi spécifique des conséquences produites par la pandémie sur les fournisseurs de CAF, comprenant, entre autres, l'évaluation de la solvabilité et un programme d'atténuation spécifique pour les fournisseurs ayant des problèmes de trésorerie importants.

Dans le cadre des plans d'atténuation des retards de livraisons des fournisseurs et des plans de récupération du rythme de fabrication pour certains des projets les plus touchés par la pandémie, les plans de livraison avec les fournisseurs ont souvent dû être renégociés. À cet égard, il convient de souligner qu'il n'y a pas eu de problème significatif concernant l'approvisionnement en raison de la COVID-19.

Face au risque de contagion encouru par les professionnels de CAF en cas de déplacements dans d'autres pays et de visites

d'installations de fournisseurs, CAF a autorisé des audits et des inspections télématiques. Même si à la date de préparation du rapport, nous travaillons encore sur les conclusions des conséquences de ce type d'inspection sur les différents processus d'affaires, la possibilité de réaliser ce type d'audits et d'inspections dans des cas concrets permettra d'économiser les coûts de suivi et de contrôle des fournisseurs et d'accélérer les processus.

e) Société

Du point de vue de la gestion environnementale, nous avons analysé et géré les risques dérivés de la COVID-19 en mettant à jour les protocoles d'action, en particulier en raison de la production de nouveaux déchets (masques, déchets infectieux, emballages vides, etc.) et conformément à la loi sur le stockage de produits chimiques.

Par ailleurs, les différentes collaborations entre CAF et plusieurs agents visant à générer des connaissances sur l'environnement de ses opérations ont également été touchées par la pandémie de COVID-19. La décision commune adoptée d'un commun accord dans ces domaines a été de poursuivre les activités qui pouvaient être maintenues dans le respect des mesures de sécurité et de protection de la santé, et de suspendre temporairement celles qui ne pouvaient pas être adaptées à ces mesures.

Enfin, outre le matériel sanitaire donné par CAF à des centres médicaux et à des organismes sociaux, depuis le début de la pandémie, CAF Digital Design Solutions (CAF DDS), filiale du Groupe consacrée à la fabrication additive et à la numérisation 3D, a mis ses moyens de fabrication 3D à disposition de la lutte contre la COVID-19. À ces fins, plusieurs dispositifs ont été mis au point et fabriqués, tels que des écrans/visières de protection et des appareils respiratoires.



ACTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le transport ferroviaire et en autobus, en tant que modes de transport respectueux de l'environnement et de grande capacité, ont un énorme potentiel pour contribuer de façon significative à cette lutte contre le changement climatique et la congestion des villes, et ainsi réduire l'impact environnemental, améliorer la qualité de vie des citoyens et contribuer activement à la protection de l'écosystème.

La Société CAF, consciente du fait qu'elle se trouve dans un environnement de plus en plus exigeant et conformément aux dispositions du Pacte mondial des Nations Unies pour le développement durable 2030, est résolument engagé envers la mise en place d'actions visant à atténuer les causes du réchauffement climatique et liées à l'adaptation au changement climatique, en soutenant des mesures qui contribuent à la durabilité de l'environnement.

Pour cela, la Politique environnementale du Groupe, adoptée par la Direction des ressources humaines de l'entreprise le 26 novembre 2020, a pour objectif principal d'établir les principes et les critères généraux à appliquer au sein de l'entreprise CAF en matière d'environnement et insuffler aux parties prenantes les engagements envers l'environnement établis dans la Politique de développement durable approuvée par le Conseil d'administration de CAF, S.A. L'environnement est un élément principal du concept de développement durable et en particulier du développement de solutions intégrales de mobilité durable, plus efficaces et respectueuses de l'environnement.

À cet égard, le Groupe CAF s'engage à lutter contre le changement climatique et à prendre soin de l'environnement, principalement dans deux domaines:

1. Développer des solutions de mobilité durables. Dans cet objectif, le Groupe canalise et coordonne ses initiatives innovantes en matière de produits et de technologies dans le cadre de la stratégie d'innovation de l'entreprise ayant pour objectif d'aligner les activités de conception de technologie et de produits et services avec les principaux défis stratégiques de l'entreprise, pour mettre au point et proposer à nos clients des solutions efficaces, accessibles et écologiques, tout en renforçant notre compétitivité.
2. Nous incorporons le principe de précaution environnementale à travers la prévention des conséquences environnementales pour l'ensemble des activités industrielles mises en œuvre. Comme cela est indiqué dans la Politique Environnementale de CAF, les actions menées visent l'adoption des mesures nécessaires et économiquement viables pour contrôler et minimiser les aspects environnementaux significatifs, tels que les émissions dans l'atmosphère, la génération de déchets et la consommation d'énergie, entre autres.



Dans ces deux domaines sont identifiés les risques environnementaux suivants associés autant aux produits et services offerts qu'aux activités industrielles que mène la compagnie: (i) utilisation de matériaux polluants; (ii) non-optimisation de la consommation d'énergie et des ressources naturelles (électricité, combustible, eau, etc.); (iii) effets sur les sources d'eau; (iv) conséquences sur la biodiversité; (v) émissions polluantes y compris les gaz à effet de serre; (vi) génération de déchets; (vii) impact environnemental de produits et services au cours de la conception de la technologie; (viii) production de bruit ambiant excessif; (ix) non-respect des exigences fixées dans les spécifications du client; (x) situations climatiques extrêmes liées au changement climatique; (xi) autres conséquences environnementales liées à une mauvaise gestion des déchets et des produits fabriqués et/ou par les machines.

Les conséquences dérivées de ces risques peuvent entraîner des amendes et des inspections liées au non-respect des lois environnementales, des dommages irréversibles sur l'écosystème et leurs effets sur la société, ainsi que des coûts d'exploitation plus élevés pour le Groupe CAF en raison des effets adverses du changement climatique. Ces conséquences ont une incidence directe à court terme, cependant, les deux dernières conséquences énumérées ont également une incidence à moyen terme étant donné que les effets sur l'environnement perdurent. À ce titre, il convient de signaler que, comme en 2019, la Société n'a pas prévu de provisions ou de garanties pour risques environnementaux étant donné qu'elle n'est actuellement impliquée dans aucun litige ou contingence lié à la protection ou amélioration de l'environnement ni dans aucune affaire de pollution environnementale.

Le système de contrôle et de gestion des risques au niveau de l'entreprise intègre les risques mentionnés et fournit une séquence d'activités dirigées exclusivement à la gestion de ceux-ci. Ce processus satisfait aux exigences d'analyse des risques et opportunités du cadre de référence.



a) Mobilité durable

Dans l'Union européenne, les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports ont augmenté d'environ 28% entre 1990 et 2017. Actuellement, les transports représentent presque 25% des émissions globales de CO₂, alors que le chemin de fer ne représente que 0,5%² des émissions mondiales.

Dans le même temps, en raison de la tendance actuelle de croissance de la population urbaine, les problèmes d'engorgement des infrastructures de mobilité et de détérioration de la qualité de l'air sont de plus en plus fréquents dans les villes. Pour éviter ces problèmes, les autorités prennent souvent des mesures pour limiter la circulation des véhicules privés.

Face à cette réalité, la Commission européenne, à travers le Pacte vert pour l'Europe, ou «European Green Deal», a fixé un objectif de réduction des émissions de CO₂ des transports de 90% pour 2050. Cela signifie qu'il est nécessaire de faire un effort exceptionnel dans les années à venir pour atteindre cet objectif.

Dans ce contexte, le transport ferroviaire et les autobus, comme moyens de transport écologique et de grande capacité, possèdent un potentiel énorme pour contribuer de manière importante à la lutte contre le changement climatique et la congestion des villes et réduire ainsi l'impact sur l'environnement, améliorer la qualité de vie des citoyens et contribuer activement à la protection de l'écosystème.

CAF donne la priorité aux activités tendant à améliorer les coûts énergétiques du transport, qui offrent des alternatives de mobilité hautement efficaces, et qui tracent la voie vers un avenir durable, propre, écologique et sans émissions.

Les principales lignes d'action sont les suivantes: 1) méthodologie de conception écologique; 2) amélioration du rendement énergétique; 3) déploiement de combustibles alternatifs durables; 4) utilisation de matériaux légers et recyclables; 5) réduction du bruit et des vibrations.

1. Méthodologie de conception écologique. Afin d'offrir des moyens de transport plus efficaces et respectueux de l'environnement, le groupe CAF est en plein processus d'implantation de la «Fonction Durabilité du produit», en introduisant des méthodologies d'écoconception dans les processus d'ingénierie pour optimiser et contrôler dès la conception les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.

Comme résultat de ces activités, le Groupe CAF a développé en 2011 la première déclaration environnementale de produit (EPD, Environmental Product Declaration) mondiale vérifiée d'un tramway, selon la norme ISO14025 sur les étiquettes et les déclarations environnementales, concrètement, le tramway Urbos pour

la ville de Saragosse. Actuellement, CAF est toujours l'un des fabricants de matériel roulant ayant le plus grand nombre d'EPD enregistrées.

2. Amélioration du rendement énergétique. Améliorer le rendement énergétique des produits et des services est un défi prioritaire pour CAF et certaines des initiatives dans ce domaine sont par exemple la récupération énergétique lors du freinage, la mise au point de systèmes de traction à haut rendement énergétique, la réduction de la consommation d'énergie des systèmes auxiliaires (HVAC, éclairage, etc.), la gestion énergétique efficace en fonction des durées de trajet.
3. Déploiement de combustibles alternatifs durables. Ces dernières années, le Groupe CAF a travaillé sur la mise au point de véhicules alimentés par des combustibles autres que le diesel et respectueux de l'environnement. À cet égard, citons tout spécialement les autobus à gaz naturel comprimé (CNG) et à hydrogène que Solaris a mis en service dans différentes villes européennes. Les véhicules CNG réduisent les émissions de particules et de gaz à effets de serre et les véhicules à hydrogène sont considérés zéro émission étant donné qu'ils ne rejettent que de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. Dans ce domaine, en 2020 Solaris a reçu le prix Global e-mobility leader pour sa contribution au développement du transport zéro émission dans le monde entier.

En ce qui concerne les trains, CAF travaille actuellement sur la conception d'un train prototype à hydrogène et prévoit de commencer les essais sur voies à la mi-2022. Dans ce domaine, la FCH JU, l'agence de la Commission européenne chargée de promouvoir le développement de l'hydrogène et des piles à combustible, a choisi le projet FCH2RAIL pour lancer les négociations d'un accord de subvention de l'UE d'un montant de 10 millions d'euros dans le cadre du programme H2020. Le projet FCH2RAIL est dirigé par CAF au plan technique et vise à mettre au point un prototype ferroviaire alimenté à l'hydrogène.

Les différentes phases de ce projet engloberont la conception et la fabrication d'un prototype innovant, mais également les essais nécessaires à la validation et à l'homologation du système. Tout ceci, dans le but d'obtenir un produit zéro émission ayant un rendement d'exploitation concurrentiel vis-à-vis des trains actuels propulsés par des moteurs diésels, aussi bien pour les véhicules neufs que pour ceux rénovés.

Ces solutions sont complétées par d'autres solutions de la gamme de produits du Groupe CAF visant à réduire les

2. Agence européenne de l'environnement. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Le pacte vert pour l'Europe - Bruxelles - 11.12.2019 COM/2019/640 final.

ACTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE



émissions des transports telles que le remplacement de véhicules diesel par des véhicules électriques sur batterie et l'équipement de véhicules diesel avec des batteries pour réduire la consommation de carburant. Ces réductions de carburant sont généralement de 20 à 30%.

4. Utilisation de matériaux légers et recyclables. CAF fait un choix minutieux de tous les matériaux utilisés dans la fabrication, avec un accent particulier sur le recyclage, étant donné que l'utilisation de ce type de matériaux évite la consommation de ressources naturelles. En outre, la conception des trains tend à réduire au maximum la masse et le poids, un moyen efficace pour optimiser la demande d'énergie.
5. Réduction du bruit et des vibrations. Pour réduire les émissions sonores, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'équipe technique de CAF analyse en détail les causes à l'origine de ces bruits et adoptent les mesures les plus efficaces pour les minimiser: calculs et essais préalables, utilisation de matériaux isolants et absorbants, formes aérodynamiques, études sur le contact et l'interaction roue-rail, etc.

b) Réduction de l'impact environnemental des opérations

Parallèlement à la Politique environnementale de l'entreprise citée précédemment, en 2020 le Forum environnemental de l'entreprise, formé par plusieurs responsables des questions liées à l'environnement du Groupe, a élaboré le Manuel d'application de celle-ci. Ces deux documents visent à unifier les politiques, les façons de faire et les outils de gestion, et à définir et réaliser le suivi de directives environnementales pour les différentes activités du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un Comité environnemental, dont fait partie la direction, qui se réunit régulièrement et dont la mission est de coordonner et encourager toutes les actions nécessaires pour protéger, respecter et améliorer l'environnement.

En dehors du Groupe, CAF est en communication constante en matière d'environnement avec, entre autres, l'administration, la communauté et les différentes associations.

L'un des principes de la politique environnementale est la mise en place de systèmes de gestion environnementale visant à minimiser l'impact des opérations sur l'environnement. Ce système permet de contrôler régulièrement le respect des exigences légales, le respect et l'efficacité des mesures mises en place, afin de s'assurer que les objectifs fixés par l'organisation sont atteints.

Actuellement, plus de 65% des effectifs du Groupe sont couverts par un système de gestion environnementale certifié ISO 14001:2015 et le reste des effectifs situé dans les usines de fabrication est inclus dans un programme de mise en place et de certification du Modèle de gestion environnementale du Groupe visant à obtenir la certification selon la même norme en 2021.

Des audits internes sont réalisés tous les ans pour toutes celles-ci et permettent, par le biais des auditeurs certifiés du Groupe CAF, d'évaluer les progrès en matière de mise en place et de certification du système de gestion environnementale, l'efficacité du système de gestion environnementale et en particulier, de vérifier, entre autres, la bonne application des politiques de CAF, le respect des exigences légales en matière environnementale et des cahiers des charges des clients.

Pour suivre et améliorer ces systèmes de gestion, nous élaborons des programmes environnementaux comprenant des objectifs à atteindre et des actions à mettre en œuvre. Ainsi, les centres contrôlent de manière spécifique les aspects environnementaux dérivés de leurs activités et réduisent les impacts qui en découlent, dans un objectif d'amélioration constante.

Les mesures implantées pour le contrôle des aspects environnementaux significatifs du Groupe et les résultats obtenus pendant l'année 2020 dans toutes les usines de fabrication de CAF, pour les activités Véhicules et Autobus³, sont résumées ci-après. Ces résultats permettent d'observer la diminution de tous les types d'impacts due à la baisse des activités en raison de la pandémie de COVID-19.

b.1) Matières premières

L'achat de matériaux destinés aux processus de production englobe des critères environnementaux, avec une attention toute particulière sur la sélection de matériaux réutilisables et recyclables. La plus grande partie des achats réalisés sont des matériaux déjà traités, c'est-à-dire des composants avec le métal comme élément le plus courant. Toutefois, nous achetons également des matières premières, toutes recyclables, destinées à la fabrication de composants. Parmi



celles-ci, soulignons celles que nous utilisons le plus, concrètement les métaux, les profilés et les tôles en acier et aluminium et les lingots d'acier.

Matières premières (t) ⁴	2020	2019
Profilés et tôles en acier et aluminium	14.756	18.717 ⁵
Lingots d'acier	47.964	57.086

Outre l'acquisition de ces matériaux, CAF incorpore à ses processus techniques des matériaux qui contribuent à la durabilité environnementale. Par exemple, les roues et des essieux sont fabriqués avec de l'acier recyclé.

De même, pour réduire l'impact environnemental des produits, nous réalisons une analyse du recyclage de ceux-ci selon la norme ISO 22628. À cet égard, le % moyen de recyclage des véhicules fabriqués par CAF, S.A. est de près de 93%⁶.

En ce qui concerne l'achat et l'utilisation de substances chimiques, le Groupe CAF se situe dans le champ d'application du Règlement REACH, et exige à son tour à ses fournisseurs de le respecter. D'une part, nous demandons aux fournisseurs des équipements qui composent le train de respecter la Railway Industry Substance List (RSIL) d'UNIFE qui regroupe les matériaux et substances interdites par la législation européenne et internationale spécifiquement pour l'industrie ferroviaire. D'autre part, nous avons communiqué à toute la chaîne d'approvisionnement les substances, les préparations et les produits concernés par le Règlement REACH.

Les principales actions menées par le Groupe pour une utilisation plus durable des matières premières sont la réduction des poids des produits dès leur conception, l'utilisation de matériaux moins polluants et la réutilisation des emballages. À cet égard, en 2020, la société mère a remplacé

l'utilisation de cinq produits chimiques toxiques, inflammables et/ou corrosifs, par d'autres produits moins dangereux pour la santé des employés et pour l'environnement.

b.2) Énergie

Dans le cadre du «Programme stratégique d'efficacité énergétique», le Groupe s'est fixé comme principaux objectifs la promotion des énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie entraînée par ses activités et la promotion de politiques environnementales au sein du Groupe et pour tous les réseaux ferroviaires qu'il exploite ou dans lesquels il collabore.

En 2020, à la suite des plans d'action pour la réduction de la consommation d'énergie dans les usines de fabrication de CAF, nous avons mis en place plusieurs mesures qui sont indiquées en détail ci-dessous.

En ce qui concerne l'éclairage, nous avons installé des détecteurs de présence, nous avons essayé de mieux tirer parti de la lumière naturelle dans la mesure du possible, nous avons remplacé les luminaires par d'autres plus éco-efficaces et nous avons mené des actions de sensibilisation environnementale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bureaux.

Par ailleurs, afin d'améliorer le contrôle et l'optimisation de la consommation énergétique, nous avons installé des compteurs d'énergie (gaz et électricité), nous avons programmé le fonctionnement des climatiseurs et nous avons remplacé les éléments clés de l'efficacité énergétique dans les processus de production (grues, compresseurs, charriots élévateurs, etc.).

De même, année après année, CAF a peu à peu incorporé à ces installations des systèmes permettant de profiter au maximum des avantages des énergies renouvelables, une technologie propre et écologique, par exemple en utilisant des panneaux solaires pour produire de l'énergie. À ce titre, en 2020, le siège principal situé à Beasain a permis de produire une quantité d'énergie renouvelable équivalente à 6% de la consommation annuelle d'électricité de l'usine, grâce à des

3. Les données de 2019 ne sont pas comparables étant donné que, cette année, la portée des données sur les matières premières, l'énergie, les émissions, les déchets et l'eau, qui représentaient plus de 97 % des centres de fabrication du Groupe CAF, a été élargie aux sites représentant 100 % des effectifs des centres de fabrication du Groupe CAF.

4. La consommation de matières premières a diminué en raison de la réduction des activités industrielles.

5. Les données de 2019 correspondent à celles des principaux centres de fabrication de train et d'autobus.

6. Moyenne des calculs réalisés dans le cadre de l'analyse du cycle de vie effectuée par l'organisation, pour les projets mis en œuvre comme pour ceux proposés.

ACTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE

panneaux solaires installés sur le toit des ateliers et à la centrale hydroélectrique appartenant au Groupe CAF.

En 2021, CAF va continuer à mettre en œuvre des actions visant à réduire la consommation d'énergie dans ses différentes usines de fabrication. En outre, pour l'approvisionnement en énergie de la Société mère, nous avons signé pour les prochaines années un contrat de service d'approvisionnement en énergie électrique 100% renouvelable, avec garantie d'origine.

Consommation en énergie directe et indirecte (MWh)	2020	2019
Gaz naturel ⁷	106.199	129.302
Gasoil ⁸	347	306
Énergie électrique	52.433	59.339
Énergie thermique	3.645	4.077

b.3) Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les principales émissions directes de gaz à effet de serre (GES) du Groupe sont les émissions de CO₂ provenant de la consommation d'énergie. À cet égard, les études de conception de moyens de transport plus efficaces et respectueux de l'environnement montrent que l'impact le plus important durant le cycle de vie de nos produits concerne principalement la phase d'utilisation, et en particulier la consommation d'énergie. C'est pour cette raison que le Groupe concentre ses efforts sur la réduction progressive du volume des émissions de gaz à effet de serre, sur deux axes différents: l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les activités et les installations de production, et la recherche et la mise au point de solutions de transport durable.

Dans le cadre de cette ligne d'action, outre l'analyse de l'impact du cycle de vie du produit réalisé en ce qui concerne l'activité ferroviaire qui se traduit par l'obtention des déclarations environnementales (EPD) mentionnées au paragraphe précédent, pour les activités liées au segment autobus, nous avons réalisé en 2020 le calcul de l'empreinte carbone des usines de Bolechow et Środa Wlkp, qui servira de point de départ pour fixer les objectifs de réduction de gaz à effet de serre pour les années à venir.

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la société mère de CAF a établi dans le rapport de révision de la direction, inscrit dans le système de gestion environnementale, l'objectif de supprimer les émissions de CO₂ indirectes (Scope 2) de son périmètre en 2021. Cela suppose une réduction théorique de 66% des émissions de Scope 2 dans les centres de fabrication du Groupe CAF, si l'on prend comme référence les émissions de 2020. Pour atteindre cet objectif, nous avons signé un contrat d'approvisionnement



en énergie électrique 100% renouvelable pour la Société mère, comme indiqué précédemment.

De même, en 2020, deux mesures ont été mises en place sur le site de fabrication situé au Royaume-Uni afin de réduire les émissions au cours du transport des déchets entre l'usine de fabrication et le centre de traitement des déchets. D'une part, le centre de gestion des déchets dangereux a été remplacé par un autre situé plus près du site de production et, d'autre part, nous avons acquis un compacteur pour le carton qui est produit, ce qui nous a permis de réduire le volume des déchets et donc le nombre de trajets à effectuer. Grâce à cela, nous avons obtenu une réduction annuelle de transport de 3.380 km, ce qui se traduit par une réduction de 95% des émissions produites pour la gestion de ceux-ci.

D'autre part, en ce qui concerne l'émission de composés organiques volatils (ci-après COV), outre le respect des normes fixées sur la limitation des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de dissolvants pour certaines activités⁹, la Société mère du Groupe CAF a réduit ses émissions de 35% au cours de 5 dernières années, soit une réduction de 364 grammes de composés organiques volatils par mètre carré¹⁰. Nous avons atteint ces résultats grâce au remplacement ou à la réduction des dissolvants utilisés dans les processus de production. Citons entre autres l'utilisation de peintures à l'eau pour peindre les trains qui ne contiennent pas de dissolvant ou le remplacement de la colle par un autoadhésif dans le processus de collage des moquettes.

Émissions (t CO ₂ eq) ¹¹	2020	2019
Champ d'application 1: Émissions de combustibles	19.393	26.322
Champ d'application 2: Émissions provenant de la consommation d'électricité	16.254	24.329

b.4) Déchets

Le Groupe cherche à réduire, réutiliser et recycler les déchets produits par les activités mises en œuvre, et mise pour cela sur l'économie circulaire à travers l'adhésion depuis 2017 au Pacte d'économie circulaire du ministère espagnol de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Alimentation et de l'Environnement (MAPAMA).

Nous gérons les résidus selon les prémisses suivantes: 1) réduire la production de déchets à la source, par exemple en utilisant du matériel réutilisable; 2) maximiser la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets. Selon cette stratégie, en 2020, 85% du total des déchets dangereux et non dangereux produits ont été recyclés. (En 2019, 80%); 3) promouvoir des campagnes de sensibilisation sur la séparation et la minimisation des déchets; 4) réaliser un traitement et une gestion adaptés des déchets, en faisant appel à des sites de gestion proches des installations.

En 2020, il convient de signaler deux nouvelles initiatives. La première, relative à l'activité ferroviaire, dans le cadre de la signature de deux accords d'économie circulaire pour l'utilisation de peintures et de colles périmées, encourageant la création de valeur ajoutée grâce à la coopération dans la réutilisation de matériels. La deuxième, axée sur l'activité des autobus, qui permet de modifier la méthode d'installation et de collage des sols, réduisant ainsi la production de déchets dangereux, en particulier des adhésifs, et la production de déchets inertes, en particulier le bois.

Déchets produits (t)	2020	2019
Déchets dangereux:	1.117	1.226
Recyclés	723	660
Mis en décharge	394	566
Déchets non dangereux:	8.604	9.223
Recyclés	7.520	7.749
Mis en décharge	1.084	1.474



b.5) L'eau

L'eau utilisée par CAF dans le processus de fabrication est destinée principalement au refroidissement des machines et à l'installation pour garantir l'étanchéité des trains. Pour cela, nous utilisons l'eau du réseau et des rivières conformément aux limites locales et en circuit fermé.

Le Groupe est conscient du fait que l'eau, en tant que ressources naturelles, est un bien rare qu'il faut préserver, raison pour laquelle nous avons mis en œuvre plusieurs actions visant à promouvoir une utilisation plus durable de l'eau, parmi lesquelles: la promotion d'une utilisation rationnelle de l'eau et l'application des mesures correspondantes, grâce à l'implantation de circuits fermés et à la sensibilisation du personnel sur l'environnement, la mise en place et le contrôle de la consommation de toutes les ressources hydriques, éviter de capter l'eau dans les zones soumises au stress hydrique et la révision de fuites et de l'étanchéité des installations pour réduire la consommation et l'impact.

Consommation d'eau (ML)	2020	2019
Consommation d'eau du réseau	76,94	93,17
Consommation d'eau de rivière	30,33 ¹²	54,12

Pour plus d'information sur les aspects relatifs à l'environnement, se reporter au chapitre 5 «Contribution à la préservation de l'environnement» du «Rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise 2020» disponible sur le site Web de CAF.

7. Le % de consommation de gaz naturel pour le chauffage des installations représente environ 20 % de la consommation totale.

8. Consommation liée aux appareils de transport de matériaux dans les usines.

9. Directive 1999/13/CE visant à prévenir ou réduire les effets nocifs sur les personnes et l'environnement pouvant provenir de certaines activités dans le cadre desquelles sont utilisés des dissolvants organiques en quantité importante, du 11 mars 1999 et sa transposition à la norme espagnole par le Décret royal 117/2003 du 31 janvier relatif à la limitation des émissions de composés organiques volatils en raison de l'utilisation de dissolvants dans certaines activités.

10. Données relatives au rapport fait pour le Gouvernement basque jusqu'à la date de publication du présent rapport.

11. Le calcul de ces émissions est réalisé en convertissant la consommation de combustibles et d'électricité selon les facteurs d'émissions publiés par le ministère pour la Transition écologique.

12. La réduction significative de la consommation de l'eau de rivière est due principalement à l'impact spécial entraîné par la pandémie de COVID-19 sur la production, segment qui implique la majeure partie de la consommation d'eau de rivière.

RESSOURCES HUMAINES

Le processus de formation est un élément fondamental au sein des activités de gestion du personnel, ce que l'on peut constater tant au sein de la société mère que dans toutes les filiales nationales et internationales liées à ses principales activités.

Les personnes qui constituent le Groupe CAF sont un élément clé pour mener un projet durable, comme exprimé clairement dans la politique de responsabilité sociale de l'entreprise et également dans notre code de conduite.

Le Groupe CAF encourage le développement professionnel des personnes en préservant l'équilibre entre les objectifs de l'entreprise et les besoins et les attentes des employés, et promeut l'adaptation permanente et l'amélioration des compétences et des capacités. L'expérience, la connaissance et la motivation des personnes se transmettent à tous les projets et services qu'ils réalisent.

Ces engagements sont déployés à travers le processus de gestion du personnel de l'entreprise qui établit une norme interne et commune pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Son caractère intégral implique une portée étendue qui va de la garantie de la pertinence organisationnelle, en passant par les activités d'incorporation et de mobilité interne, l'évaluation et la qualification des professionnels, jusqu'à la formation et l'évolution professionnelle. En outre, il comprend des politiques en matière de gestion des rétributions et des relations professionnelles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce processus, il convient de souligner qu'il est déjà implanté dans les principales activités du Groupe et que nous allons poursuivre son expansion pendant la période à venir. Par ailleurs, en 2020 nous avons fait une réflexion qui a débouché sur la décision de prioriser comme indicateur phare en 2021, et donc révisé tous les trimestres par le Comité exécutif, les questions concernant l'indice de santé organisationnelle mentionné dans le chapitre introductif, qui reflète la perception et l'opinion des personnes.

À cet égard, nous avons identifié les risques suivants liés à la prévention des risques professionnels et à un développement professionnel adapté des employés: (i) rotation du personnel (ii) formation et évolution professionnelle insuffisantes (iii) manque de diversité et d'égalité des chances (iv) accidents du travail et problèmes de santé.

Les conséquences dérivées de ces risques peuvent entraîner la réduction de la productivité des employés, la dégradation de la santé et de la motivation des employés, ainsi que des amendes liées à la sécurité des employés au travail. Étant donné que la matérialisation de ces risques et de leurs conséquences est progressive, les effets se font sentir à moyen terme.

Les politiques, le code de conduite et la procédure mentionnés précédemment, concrétisent les principes d'action fondamentaux, les procédures et les contrôles nécessaires pour aborder les questions concernant les personnes.

Le système de contrôle et de gestion des risques au niveau de l'entreprise englobe les risques mentionnés et fournit une



séquence d'activités dirigées exclusivement à la gestion de ceux-ci. Ce processus satisfait aux exigences d'analyse des risques et opportunités du cadre de référence.

a) Les personnes sont un élément clé

En 2020, le nombre moyen d'employés du Groupe a été de 13.082, et les effectifs totaux au 31 décembre 2020 étaient de 13.057 personnes¹³. Le nombre moyen d'employés du Groupe CAF a augmenté de 598 personnes en 2020, principalement en raison de l'incorporation complète d'Euromaint, intégrée au Groupe au mois de juillet 2019. Toutefois, le nombre d'employés à la clôture de l'exercice a légèrement baissé de 122 personnes, dans le cadre de l'adaptation des besoins du Groupe dans les différentes activités et zones géographiques.

Personnel du Groupe CAF	31.12.2020	31.12.2019	Evolución
Diplômés universitaires	4.216	4.015	201
Cadres intermédiaires et personnel administratif	2.170	2.194	(24)
Production et services	6.671	6.970	(299)
Total	13.057	13.179	(122)

Le personnel de la société principale à la clôture de l'exercice était au nombre de 4.138, et la moyenne de 4.220.

Personnel du Groupe CAF	31.12.2020	31.12.2019	Evolución
Diplômés universitaires	1.225	1.205	20
Cadres intermédiaires et personnel administratif	652	657	(5)
Production et services	2.261	2.452	(191)
Total	4.138	4.314	(176)



La distribution des employés selon des critères représentatifs de la diversité (sexe, âge et région) est présentée ci-après.

Distribution selon l'âge (% des effectifs à la clôture de la période)	2020	2019
Moins de 30 ans	14%	15%
Entre 30 et 50 ans	69%	69%
Plus de 50 ans	17%	16%
Total	13.057	13.179

Distribution selon le sexe (% des effectifs à la clôture de la période)	2020	2019
Homme	85%	85%
Femme	15%	15%
Total	13.057	13.179

	2020		2019	
	% Région	% Pays	% Région	% Pays
Europe ¹⁴	88%		88%	
Espagne		50%		50%
Pologne		19%		18%
Suède		8%		8%
Royaume-Uni		5%		5%
Reste de l'Europe		7%		7%
Amérique ¹⁵	9%		9%	
Mexique		3%		3%
Brésil		2%		2%
États-Unis		2%		2%
Reste de l'Amérique		1%		2%
Reste du monde	3%		3%	
Total	100%	100%	100%	100%

Dans ce même secteur, le taux de départ volontaire¹⁶ des employés pour l'ensemble du Groupe a été de 3,8% en 2020 (5,4% en 2019).

CAF mise sur des emplois stables et de qualité. L'expérience et les connaissances des personnes sont l'un des piliers qui ont permis à CAF d'obtenir son avantage concurrentiel dans toutes ses activités. Le pourcentage de personnel à durée indéterminée à la clôture de l'exercice du Groupe CAF était de 92%, trois points de plus qu'en 2019. Pour les femmes, ce pourcentage est de 90% (87% en 2019). D'un point de vue géographique, les effectifs permanents de tous les pays dans lesquels le Groupe CAF a une présence significative, représentent 90% du personnel (86% en 2019). De même, le pourcentage des effectifs permanents selon la classification

professionnelle (employés¹⁷ et ouvriers) est de plus de 92% (88% en 2019). Le pourcentage de contrats à durée indéterminée pour les employés de moins de 30 ans est de 77%, 6 points de plus que l'an dernier. Ces chiffres permettent d'affirmer que l'emploi a été stable au sein du Groupe au cours des derniers exercices.

Distribution par type de contrat (% des effectifs à la clôture de la période)	2020	2019
À durée indéterminée	92%	89%
À durée déterminée	8%	11%
Total	13.057	13.179

Par ailleurs, si l'on considère la moyenne des effectifs en fonction du type de contrat¹⁸ et des critères représentatifs de diversité: sexe, âge et groupe professionnel, les données sont semblables et sont indiquées dans les tableaux ci-joints.

Distribution de la moyenne par type de contrat et âge	2020		2019	
	À durée indéterminée	À durée déterminée	À durée indéterminée	À durée déterminée
Moins de 30 ans	73%	27%	71%	29%
Entre 30 et 50 ans	93%	7%	91%	9%
Plus de 50 ans	97%	3%	96%	4%

13. Les données ont été tirées des systèmes d'information de chaque société (les employés en suspension temporaire de travail ont été comptabilisés à temps et année complète, étant donné qu'il a été considéré que ses faits n'ont pas de conséquences significatives sur l'ensemble). Quand, pour certaines activités, la Société estime qu'il est nécessaire de sous-traiter du personnel pour travailler dans ses installations, CAF établit des contrats de prestation de services qui définissent les activités à mettre en œuvre. CAF supervise les activités réalisées en sous-traitance et considère qu'il n'est pas nécessaire d'enregistrer des données statistiques relatives au personnel sous-traité étant donné que ces chiffres ne sont pas significatifs. Par conséquent, ce document ne contient pas d'informations sur le personnel sous-traité prévues par les normes GRI dans les dispositions 102-8 et 102-41.

14. En Europe, les principaux pays sont l'Espagne, la Pologne, la Suède et le Royaume-Uni qui représentent 93 % de la région.

15. En Amérique, les principaux pays sont les États-Unis, le Mexique, le Brésil, qui représentent 84 % du continent.

16. Nbre total de départs volontaires/effectifs moyens du Groupe.

17. Le groupe professionnel des employés inclut les diplômés universitaires, les cadres intermédiaires et le personnel administratif.

18. Nous n'avons pas fait de moyenne pour les contrats à temps partiel étant donné que la proportion au sein des effectifs du Groupe n'est pas significative.

RESSOURCES HUMAINES



Distribution de la moyenne par type de contrat et sexe

	2020		2019	
	À durée indéterminée	À durée déterminée	À durée indéterminée	À durée déterminée
Homme	91%	9%	89%	11%
Femme	89%	11%	87%	13%

Distribution de la moyenne par type de contrat et groupe professionnel

	2020		2019	
	À durée indéterminée	À durée déterminée	À durée indéterminée	À durée déterminée
Employés	91%	9%	90%	10%
Ouvriers	91%	9%	88%	12%

À la clôture de l'exercice, ces chiffres sont le résultat net des nouvelles incorporations et des départs d'employés qui ont eu lieu en 2020. En ce qui concerne ces derniers, les départs non volontaires représentent 2,5% de l'ensemble des effectifs¹⁹, comme en 2019. Quant à la distribution de ces données, 86% sont des hommes, 63% ont entre 30 et 50 ans, et 63% sont ouvriers. Ces données sont cohérentes avec la distribution du personnel du Groupe selon les critères de diversité.

La mise en œuvre de la fixation et de la gestion des rémunérations au sein du Groupe CAF est réalisée conformément aux dispositions de la politique en matière de gestion des rémunérations et d'application pour le Groupe. Ce règlement de l'entreprise a pour but de garantir un traitement adapté en ce qui concerne la cohérence interne et la concurrence externe en matière de rétributions, et de les adapter aux défis et aux besoins des activités. Nous disposons, à cet égard, d'informations fournies par des consultants spécialisés qui nous permettent d'établir des niveaux de salaire en fonction du marché et du poste occupé.

Ces critères généraux se traduisent par des niveaux de rétribution adaptés et, pour cette période, la rémunération moyenne des effectifs²⁰ a été de 37.015,01 € (36.355,22 € en 2019). Selon les groupes professionnels, la différence par rapport à la moyenne des rémunérations est de 19% de plus pour le groupe Employés et de 19% de moins pour le reste du personnel.

Rémunération par groupe professionnel	2020	2019
Employés	(19%)	(20%)
Ouvriers	19%	18%

La rémunération moyenne au sein du Groupe CAF en fonction de l'âge montre une corrélation entre l'âge et la rémunération perçue. Le groupe de plus de 50 ans perçoit une rémunération moyenne de 17% de plus, celle du groupe des 30 - 50 ans dépasse la moyenne de 2,6% et celle du groupe de moins de 30 ans est de 34% inférieure à la moyenne.

Par ailleurs, la rémunération moyenne de l'ensemble des femmes qui travaillent pour le Groupe CAF a été de 37.156,76 € (36.247,12 € en 2019), soit 0,4% de plus que celle des hommes. En analysant les données en fonction des différents groupes, on observe que le facteur ancienneté est à l'origine des différences de rémunération en fonction du sexe, tant au sein du Groupe CAF que dans le reste de ses activités en Europe. Sous cet angle, l'écart salarial est moindre dans les différents groupes.

Différence salariale générale en fonction du sexe²¹ et par groupes professionnels et ancienneté²² - Groupe CAF

	2020		2019	
	Différence salariale selon le sexe	Différence d'ancienneté	Différence salariale selon le sexe	Différence d'ancienneté
Employés	16%	47%	15%	33%
Opérateurs	27%	33%	20%	25%

Différence salariale générale en fonction du sexe et par groupes professionnels et ancienneté - Europe

	2020		2019	
	Différence salariale selon le sexe	Différence d'ancienneté	Différence salariale selon le sexe	Différence d'ancienneté
Employés	14%	50%	14%	34%
Opérateurs	14%	40%	12%	29%

En analysant les données par tranches d'âge, pour le segment des moins de 30 ans, la rétribution du groupe des femmes est de 8% de plus et entre 30 et 50 ans, elle est de 3% de plus. Au contraire, pour les plus de 50 ans la rétribution du groupe des femmes est inférieure de 4%.

Différence salariale selon le sexe et l'âge	2020	2019
Moins de 30 ans	(8%)	(5%)
Entre 30 et 50 ans	(3%)	(2%)
Plus de 50 ans	4%	(1%)
Total	(0,4%)	0,3%

Quoi qu'il en soit, les données concernant ces différences salariales sont conditionnées par l'asymétrie de la distribution par sexe des différents groupes et zones géographiques.

En toute hypothèse, les conventions collectives en vigueur et les normes relatives aux rémunérations d'application dans les sociétés du Groupe CAF garantissent le même traitement pour les hommes et les femmes en établissant des conditions salariales qui ne tiennent pas compte du sexe.

En tant qu'entreprise cotée en Bourse, le traitement des rémunérations des conseillers de la société mère répond aux critères de transparence applicable en la matière. À cet égard, les détails et la ventilation individuelle des conditions pour le groupe des conseillers sont présentés dans le rapport annuel sur les rémunérations des conseillers élaboré à cet effet et publié conformément à la réglementation en vigueur. Par ailleurs, les rétributions totales (monétaires et en nature) de la haute direction²³ sont indiquées dans le rapport annuel sur la gouvernance de l'entreprise des sociétés anonymes cotées et il n'est pas possible de ventiler les données moyennes en fonction du sexe étant donné qu'il n'y a qu'une seule femme dans ce groupe.

La création d'emplois de qualité implique également l'organisation du travail selon la législation de chaque pays, les statuts des travailleurs et les conventions collectives. Ainsi, chaque société du Groupe détermine les aspects concernant, entre autres, les temps de travail, les périodes de repos, le calendrier, les congés, les autorisations et les congés sans solde, ainsi que les conventions d'avantages sociaux conformément aux pratiques du marché, les contributions aux fonds de pension ou aux assurances maladies. Ces conditions sont indiquées ainsi dans la politique en matière de relations avec le personnel définies et d'application au sein du Groupe. En outre, chaque société établit les mesures destinées à faciliter la conciliation et certaines d'entre elles sont en relation avec la régulation du temps de travail, dont le suivi est assuré en général par l'enregistrement des heures d'entrée et de sortie.

b) Dialogue social

En ce qui concerne l'organisation du dialogue social, il convient de signaler que les employés, les syndicats et l'entreprise sont en communication permanente, ce qui permet à l'entreprise de connaître leurs intérêts et leurs attentes, et de trouver des accords avantageux pour tous. Les procédures d'information, de consultation du personnel et de



négociation sont de plusieurs types au sein du Groupe ce qui donne plus de flexibilité pour trouver la voie la mieux adaptée en fonction des habitudes et des coutumes de chaque zone géographique et de la réglementation légale.

Tous les droits des employés de la Société mère et des filiales nationales de l'ensemble des activités du Groupe sont garantis par les conventions collectives des secteurs ou de l'entreprise applicables à tous les travailleurs. Au plan international, soulignons les négociations collectives qui sont organisées pour traiter différentes questions (rémunérations, temps de travail et horaires, etc.), dans différentes zones géographiques (Algérie, Brésil, Chili, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni et Italie). 87% des effectifs du Groupe sont encadrés par des conventions ou des règlements collectifs semblables comme pour la période précédente.

c) Formation

Le processus de formation est un élément clé des activités de gestion du personnel et cela est clairement mis en pratique au sein de la Société mère et de l'ensemble des filiales nationales et internationales liées à ses activités principales.

19. Le nombre de départs non volontaires a été de 326.

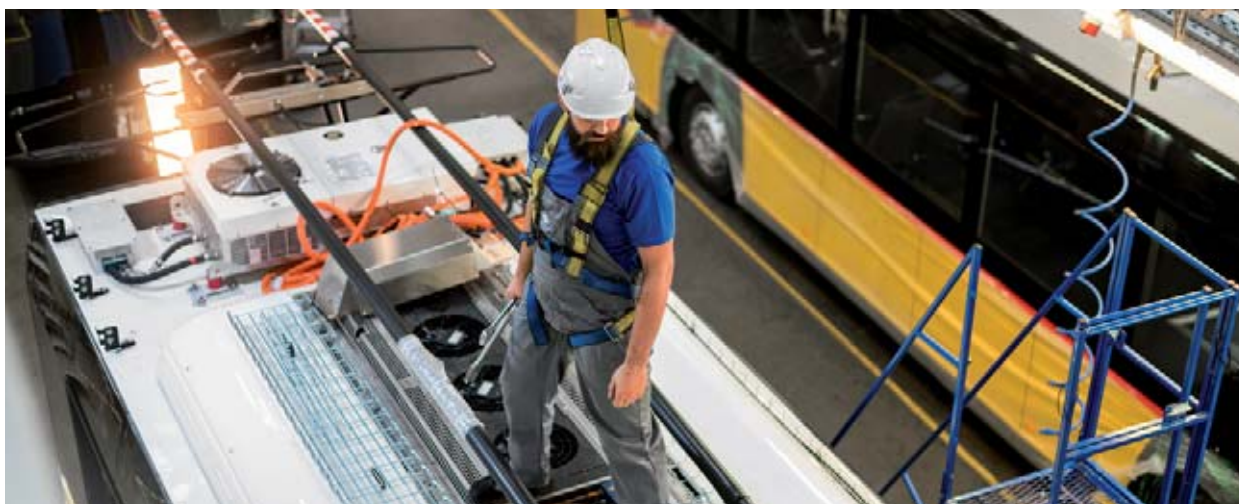
20. Nous avons pris en compte l'ensemble des rémunérations fixes annuelles à temps complet disponible pour tous les employés du Groupe, hormis les conseillers et les cadres supérieurs qui font l'objet d'une mention spécifique dans le Rapport annuel sur les rémunérations des conseillers et dans le Rapport annuel de gouvernance de l'entreprise des sociétés anonymes cotés publiés conformément à la loi en vigueur. Pour convertir ces données, nous avons tenu compte du taux de change moyen de la période concernée.

21. (Rémunération moyenne hommes par groupe – Rémunération moyenne femmes par groupe)/Rémunération moyenne hommes par groupe.

22. (Ancienneté moyenne hommes par groupe – Ancienneté moyenne femmes par groupe)/Ancienneté moyenne hommes par groupe.

23. Membres de la haute direction qui n'occupent pas de poste d'administrateurs exécutifs.

RESSOURCES HUMAINES



Afin de garantir un programme de formation efficace et efficient, nous avons défini trois grands blocs d'activité au sein du processus qui sont régulièrement supervisés à travers plusieurs indicateurs. La phase initiale consiste à faire un diagnostic des besoins en formation en tenant compte de la perspective verticale de chaque fonction et également de la perspective horizontale pour les matières transversales de formation (par exemple la sécurité et la santé au travail, la qualité, la sécurité des produits, ou le respect des règlements). Une fois le programme de formation approuvé et communiqué, il est mis en pratique et évalué à trois niveaux (satisfaction, efficacité et bilan annuel) pour renforcer aussi bien sa cohérence avec les priorités de l'activité que son efficacité.

En 2020, nous avons implanté la nouvelle plateforme E-learning au sein de l'entreprise (CAF E-learning) qui, outre l'amélioration de l'expérience utilisateur (en raison de son interface agréable et de sa conception personnalisée à l'image de l'entreprise), permet d'améliorer et de faciliter la gestion des formations, grâce à la flexibilité de cet outil qui permet d'incorporer un très grand nombre de formats d'apprentissage, à la possibilité de créer des itinéraires de formation en fonction des profils ou d'accéder à l'historique de formation des employés. Cette nouvelle plateforme est accessible directement depuis l'application de communication interne de l'entreprise et peut être utilisée avec n'importe quel dispositif, ce qui a facilité une communication et un accès rapide aux formations concernant la santé et la sécurité intégrées aux protocoles mis en place en raison de la pandémie de la COVID-19.

Les indicateurs d'activité et d'efficacité du processus de formation, à la clôture de l'exercice 2020, reflètent les conséquences de la COVID-19, et ce, bien que toutes les formations le permettant aient été transférées à la modalité en ligne. Pour les formations devant être dispensées en

présentiel, seules celles étant considérées comme essentielles ont été organisées. Les autres formations ont été reportées. À l'échelle du Groupe, les employés ont reçu au moins 150 000 heures de formation (en 2019, plus de 192 000)²⁴, chaque personne ayant reçu 13 heures de formation en moyenne (17 heures en 2019). Contrairement à d'autres années, en raison de la plus grande flexibilité d'adaptation offerte par la modalité télématique des formations des employés, la moyenne des heures de formation pour les employés a été supérieure en moyenne avec 14 heures de formation reçues (15 heures en 2019), deux heures de plus en moyenne que les ouvriers (19 heures en 2019).

d) Égalité des chances et diversité

L'un des piliers de l'engagement de CAF envers les personnes, comme indiqué dans le code de conduite de CAF, la politique de responsabilité sociale de l'entreprise et la politique de diversité et de sélection des conseillers repose sur le respect de la diversité et le droit à l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes. Pour cela, le Groupe, sous la direction du département des ressources humaines, encourage activement la non-discrimination directe ou indirecte, spécialement pour des raisons de sexe, et la défense et l'application effective du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en milieu professionnel, en progressant sans cesse dans la mise en place de mesures favorisant la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

À cet égard, la convention collective de CAF, S.A. (pour les centres de Beasain, Irún et Madrid) montre la volonté de soutenir l'accès des femmes à l'emploi et d'appliquer de manière effective le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination en ce qui concerne les conditions de travail des hommes et des femmes.

En 2020, le pourcentage de femmes qui a rejoint le Groupe CAF a représenté 19% de l'ensemble des incorporations, ce qui contribue à l'augmentation de la présence des femmes au sein des effectifs du Groupe. En 2019, ce pourcentage a été de 15,3%.

Le Groupe encourage résolument la promotion de l'égalité des chances à travers des politiques et des stratégies internes, et en veillant à ce que tous les travailleurs aient les mêmes chances de développer leur potentiel. Par conséquent, le Groupe prend les mesures nécessaires face à un quelconque agissement de nature discriminatoire pour des raisons de sexe.

Dans le but d'assurer un contrôle total sur ces engagements et sur les initiatives correspondantes, toutes les sociétés du Groupe respectent la réglementation relative à la mise en œuvre des programmes d'égalité²⁵ et différents mécanismes de gestion ont été mis en place tels que le protocole d'action en cas de harcèlement sexuel ou de harcèlement fondé sur le sexe et les commissions d'égalité qui regroupent une représentation de l'entreprise et des travailleurs. En raison de son importance, il convient de souligner l'existence au sein de la Société mère d'une commission d'égalité chargée d'organiser et de réaliser le suivi des programmes d'égalité en analysant les mesures et les actions à mettre en place pour améliorer la conciliation de la vie professionnelle et familiale. Cette commission réalise un diagnostic et un suivi annuel des indicateurs d'équité, qui analysent par exemple le suivi périodique des processus de sélection, le suivi du personnel qui demande ou bénéficie des mesures de conciliation appliquées au groupe du personnel décomposé par sexe, ou le suivi du système de promotion des ouvriers et du reste des employés.

En outre, au cours des dernières années, l'entreprise a fait des progrès importants en matière de communication interne du plan d'égalité et du protocole de lutte contre le harcèlement sexuel et fondé sur le sexe, à l'aide des moyens habituels et de la promotion de l'utilisation du langage égalitaire et inclusif dans les communications internes et externes.

Les principes de non-discrimination et d'égalité des chances appliqués par le Groupe CAF font partie du code de conduite. Dans ce contexte, en 2020, nous avons constaté un cas de harcèlement fondé sur le sexe qui a fait l'objet d'une enquête interne, affaire qui a été traitée et résolue avec les mesures professionnelles pertinentes. Au cours de la période précédente, nous n'avons enregistré aucun cas de ce genre.

Afin de soutenir la diversité, CAF respecte l'accessibilité universelle en tenant compte de critères qui permettent de garantir que l'environnement de travail et les produits fabriqués respectent la diversité humaine, qu'ils sont sûrs, non nocifs pour la santé, fonctionnels, compréhensibles et esthétiques.

L'accessibilité aux environnements physiques de CAF est assurée en garantissant que tout nouvel investissement dans des bâtiments industriels et services, ainsi que toute adaptation ou tout aménagement d'installation en général sont réalisés conformément à la réglementation et aux normes d'accessibilité en vigueur.

En ce qui concerne l'accessibilité aux produits et aux services, CAF donne la priorité à l'accessibilité à ceux-ci dès la phase de conception afin d'être sûr que toute personne peut l'utiliser. Les conceptions doivent garantir que les produits ou services peuvent être utilisés par des personnes ayant des capacités différentes sans adaptations ni modifications spéciales.

Tous les produits fabriqués par CAF sont conçus pour respecter et même dépasser dans certains cas les exigences d'accessibilité prévues par la réglementation des pays où des marchés lui sont adjugés, ainsi que les dispositions de la réglementation européenne correspondante.

Pour le matériel roulant ferroviaire fabriqué par CAF, nous respectons les exigences des spécifications techniques d'interopérabilité et d'accessibilité pour les personnes à



24. Données représentant plus de 90 % des effectifs du Groupe CAF en 2019 et en 2020.

25. 100 % des entreprises l'ont mis au point pendant la période suivante à la mise en conformité aux exigences prévues par la réglementation et ont commencé le processus d'adaptation de celles-ci aux Décrets royaux 901/2020 et 902/2020.

RESSOURCES HUMAINES

mobilité réduite de l'Union européenne de 2014. Les autobus urbains, quant à eux, sont fabriqués conformément aux spécifications indiquées dans l'annexe IV de la Directive 2007/46 qui établit les conditions d'homologation des véhicules à moteur, récemment modifiées par le Règlement UE 2017/2400. Ces provisions incluent les exigences prévues par le Règlement n° 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE) sur les dispositions uniformes relatives à l'homologation des véhicules de la catégorie M₂ ou M, quant à leurs caractéristiques générales de construction et concrètement leur accessibilité pour les passagers à mobilité réduite.

La longue expérience de CAF dans la mise en œuvre de projets accessibles lui permet de proposer des solutions d'une qualité maximum dans ce domaine, tout en garantissant la simplicité d'utilisation. En effet, n'importe quel passager peut se débrouiller dans ses transports sans expérience préalable, des transports qui sont conçus pour offrir une parfaite ergonomie étant donné que les véhicules ont des accès et des mécanismes parfaitement signalés pour garantir que n'importe quel passage peut les utiliser, et la facilité d'utilisation pour que les capacités physiques ne soient pas un facteur déterminant pour l'expérience de l'utilisateur.

En ce qui concerne l'accès à l'information, CAF est résolument attaché à l'accessibilité de son site Web et souhaite que ses contenus puissent profiter au plus grand nombre d'utilisateurs possible, quel que soit leur handicap. Pour cette raison, nous utilisons des technologies standards établies pour le W3C et nous suivons les Directives d'accessibilité WAI 1.0. L'utilisation des standards Web établis par le W3C, tels que XHTML 1.0 Transitional pour le balisage sémantique valide et les feuilles de style en cascade (CSS) pour le design, permettent de pouvoir visualiser correctement le site Web sur différents dispositifs et plateformes et de pouvoir également imprimer correctement le contenu.



Enfin, soulignons que le Groupe CAF respecte les dispositions de la loi de chaque pays portant sur les droits des personnes handicapées et sur leur inclusion sociale. Pour cela, le Groupe embauche directement des travailleurs ayant un handicap certifié²⁶ et applique les autres mesures prévues par la loi en vigueur.

e) Santé et sécurité des travailleurs

La politique de prévention des risques professionnels approuvée par la Direction de CAF déclare expressément que la volonté résolue du Groupe est de maintenir et améliorer le système de prévention de manière à garantir les dispositions de la réglementation en vigueur, en assumant la protection des travailleurs face aux risques professionnels. Cette politique intègre la gestion de la prévention pour l'ensemble des activités et des décisions de l'entreprise, aussi bien en ce qui concerne les processus techniques et l'organisation et les conditions du travail, et promeut l'intégration à tous les niveaux hiérarchiques: direction, cadres, travailleurs et représentants syndicaux. À ces fins, le Groupe dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

Le Groupe maintient la politique intégrée de prévention et de protection de l'environnement pour les activités principales²⁷, qui vient s'ajouter aux politiques de prévention des risques professionnels dans les autres filiales principales²⁸. En outre, dans le cadre du Forum d'entreprise pour la sécurité et la santé au travail, nous préparons actuellement une politique d'entreprise de sécurité et de santé au travail qui sera applicable à toutes les filiales du Groupe.

Dans le but d'atteindre l'objectif zéro accident et d'améliorer les conditions de sécurité et de santé au travail, outre la politique mentionnée, CAF a mis en place et encourage la mise en œuvre d'un système de gestion de prévention des risques du travail. Ce système est structuré de manière à pouvoir concevoir, mettre en place et réaliser le suivi d'une série d'activités qui, conjointement, constituent une systématique de prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et des dommages matériels. Les principes de gestion et les procédures et processus du système qui réalisent les activités de prévention sont établis dans le système de gestion.

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Groupe dispose de certificats et de mécanismes d'évaluation et de suivi qui vont au-delà des exigences légales dans chaque pays où il est présent. Dans cet objectif, en 2020 au moins 45% de l'ensemble des effectifs du Groupe est encadré par les exigences de la nouvelle norme ISO 45001:2018 et 2% de plus selon la norme OHSAS 18001:2007. Pour 2021 et 2022, l'objectif est d'étendre cette certification aux autres usines de fabrication de trains et d'autobus.

Elles feront toutes l'objet d'audits internes annuels afin de réaliser un suivi interne du système de gestion mis en place ou en cours d'implantation, conformément aux exigences de la



norme ISO 45001:2018, et aux exigences légales applicables en vertu de la loi en vigueur dans chaque pays. En fonction des résultats des audits internes, nous mettons en place des actions pour corriger les non-conformités qui ont été identifiées et les actions visant à améliorer le système de gestion.

Le domaine de la sécurité et de la santé fait également l'objet d'un dialogue au sein de l'entreprise gérée à travers les comités travailleurs-entreprise. Les usines principales de fabrication de l'activité Véhicules, Autobus et Rail Services, ainsi que les activités Core de CAF, disposent toutes d'un comité de sécurité et de santé au travail qui regroupent la direction, les délégués à la prévention, le service de prévention et, le cas échéant, les responsables de l'activité. Ces comités sont chargés de recueillir des informations à différents niveaux opérationnels et d'approuver les programmes de prévention des risques professionnels en impliquant les travailleurs pour les définir. En outre, ils adoptent les décisions pertinentes et réalisent le suivi des actions proposées afin d'atteindre les objectifs fixés. D'autres sociétés disposent d'espaces de discussion pour permettre aux travailleurs de poser des questions et de participer. Ces espaces servent également de canal de communication entre les parties concernées et il en ressort bien souvent des propositions et des questions importantes et pertinentes dans ce domaine. Ces mécanismes facilitent la représentation de 90% de tous les employés du Groupe, dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Les programmes de prévention des risques professionnels des principaux sièges et des principales activités du Groupe établissent la planification des mesures de prévention et les objectifs annuels en matière de prévention des risques professionnels. Les objectifs de sinistralité, quant à eux, sont mesurés principalement à l'aide de trois indicateurs: l'indice de fréquence, l'indice de gravité et l'indice de fréquence absolu. Le tableau ci-dessous montre les données de ces indicateurs pour les activités nationales et internationales du Groupe CAF²⁹ et le nombre de cas de maladies professionnelles enregistrés.

En ce qui concerne l'évolution des indicateurs, nous avons observé qu'ils ont tous diminué par rapport à l'année 2019, ce

qui montre une évolution favorable des accidents enregistrés. Le taux de fréquence et le taux de fréquence absolu ont baissé de manière importante au cours de cette période, ce qui signifie la baisse de la sinistralité au sein du Groupe CAF. En outre, la baisse du taux de gravité laisse supposer que les accidents ont été moins graves que l'année précédente. De même, le taux de maladies professionnelles a diminué au cours de cette dernière année, ce qui implique que l'incidence de maladies professionnelles a baissé.

Prévention des risques professionnels en chiffres

	2020			2019		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Indice de fréquence	20,09	4,28	17,98	23,41	4,1	20,89
Indice de gravité	0,50	0,06	0,44	0,51	0,17	0,47
Indice de fréquence absolu	72,72	16,71	65,25	86,74	28,69	79,16
Taux de maladies professionnelles	10,74	0	9,18	11,74	0	10,19

Le taux d'absentéisme est un indicateur fréquemment utilisé au sein des entreprises en ce qui concerne le personnel. Il mesure les heures perdues par rapport aux heures théoriques. Cette année, ce taux est de 5,2% pour l'entreprise. En 2019, cet indicateur était d'environ 4,6%³⁰.

Pour plus d'information sur les aspects relatifs aux ressources humaines, se reporter au chapitre 4 «L'excellence de notre équipe» du «Rapport de responsabilité sociale de l'entreprise 2020» disponible sur le site Web du Groupe CAF.

26. Dans le respect des obligations légales dans ce domaine, outre les mesures alternatives mises en œuvre, les effectifs de CAF incluent 98 personnes handicapées reconnues comme telles (100 en 2019).

27. Activités des départements Véhicules, Rail Services et MiiRA

28. CAF T&E, CAF Signalling, CAF P&A et Solaris Bus & Coach.

29. Il comprend les indicateurs de 90 % du total des effectifs du Groupe CAF. Le nombre d'heures travaillées dans le périmètre indiqué a été de 19.294.028. Le taux de fréquence a été calculé sur la base de 1.000.000 d'heures travaillées (compte tenu du nombre d'accidents avec arrêt de travail), le taux de fréquence absolu sur la base de 1.000.000 d'heures travaillées (compte tenu du nombre total d'accidents), le taux de gravité sur la base de 1.000 heures travaillées (compte tenu du nombre de jours de travail perdus) et le taux de maladies professionnelles sur la base de 10.000 employés. Dans les cas où nous ne disposons pas de données ventilées par sexe, nous avons réalisé une estimation en fonction de la répartition des effectifs. En ce qui concerne les entreprises externes, nous avons communiqué et suivi les incidents/accidents significatifs survenus dans les installations de CAF, et nous avons considéré qu'il n'était pas nécessaire de maintenir les statistiques relatives à ce groupe étant donné que le nombre d'accidents enregistré est resté peu significatif.

30. Ce taux d'absentéisme a été calculé pour 83 % du personnel du Groupe et tient compte des heures perdues à cause d'accidents de travail ou de maladie. (Les données de 2019 correspondaient à 82 % des effectifs du Groupe).

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME



Outre son engagement envers le respect absolu des lois en vigueur dans tous les pays où il réalise ses activités, le Groupe CAF prévoit dans son code de conduite et dans sa politique de durabilité la mise en œuvre de mesures qui garantissent le respect absolu des droits fondamentaux, des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination, ainsi que de tout autre principe de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le respect total des directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations unies.

À cet égard, au cours de l'exercice 2020, CAF, S.A a terminé les démarches nécessaires pour adhérer au Pacte mondial des Nations Unies confirmant ainsi son engagement envers les Dix principes qu'il contient et qui découlent des déclarations des Nations Unies en matière de droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption, reconnues dans le monde entier.

En matière de respect de droits de l'homme, les risques associés peuvent apparaître dans différents domaines tels que la gestion des personnes, l'environnement, le secteur opérationnel, ou en matière d'éthique au sein des affaires, entre autres.

Sans préjudice de la gestion des aspects liés aux droits de l'homme dans chaque secteur et fonction, CAF a adopté des mesures d'application systématique sur deux axes: (i) la diligence pertinente dans le domaine de l'éthique dans les affaires, au moyen de l'implantation de mécanismes de diligence pertinente qui permettent de gérer le respect des droits de l'homme dans le cadre de chaque projet et contrat dans lequel participe une société du Groupe CAF et également avec les tiers avec qui elle maintient des relations; et (ii) la gestion des personnes mise en œuvre à travers le processus de gestion des personnes de l'entreprise, qui intègre des politiques axées sur le travail et la prévention des risques professionnels et qui garantissent le respect des engagements pris en la matière dans toutes les activités du Groupe.

Dans le cadre de ces engagements, nous avons identifié les risques qui pourraient potentiellement mettre en danger leur

Au cours de l'exercice 2020, CAF, S.A. a accompli les démarches nécessaires pour adhérer au Pacte mondial des Nations Unies, confirmant ainsi son engagement envers les dix principes qu'il contient. Ceux-ci sont inspirés des déclarations des Nations Unies sur les droits de l'homme, le droit au travail, l'environnement et la lutte contre la corruption et jouissent d'un consensus universel.

accomplissement: (i) la violation du principe d'égalité de traitement et de discrimination dans le travail; (ii) l'absence de liberté d'association et de négociation collective dans les propres centres ou ceux de tiers; (iii) l'exploitation des enfants dans les propres centres ou ceux de tiers; (iv) le travail forcé dans les propres centres ou ceux de tiers; (v) la violation des droits des populations indigènes; (vi) le harcèlement psychologique; (vii) le manque d'intégration des personnes handicapées; (viii) les autres risques analysés au cas par cas en fonction des caractéristiques de chaque projet.

Les conséquences dérivées de ces risques pourraient entraîner des amendes liées à la sécurité au travail et à la violation des droits de l'homme, ainsi que la détérioration de l'image ou de la réputation de la marque CAF en cas de diffusion de ces violations dans les médias. Les premières conséquences ont un impact à court terme, mais les autres conséquences ont des effets à moyen terme en raison de leur matérialisation progressive.

La gestion et le contrôle des risques en matière de droits de l'homme font partie du développement permanent de ce système de contrôle et de gestion des risques en matière de droits des personnes.

Pour ce faire, nous analysons si le pays, la région ou la ville où se trouve le projet, ou si les caractéristiques de celui-ci, présentent un niveau de risque requérant a priori la mise en place de mesures spéciales pour les éventuelles conséquences associées. Dans le cadre d'un projet mis en œuvre à Jérusalem, CAF a fait l'objet d'une réclamation déposée auprès du point de contact national (ci-après le «PNC») sur la base d'une prétendue mauvaise application des directives de l'OCDE. CAF a accepté de collaborer avec le PNC et a défendu l'absence de violation d'une quelconque directive de l'OCDE ou d'un quelconque droit de l'homme d'une manière générale, et a pris d'un autre côté toutes les précautions possibles et la diligence pertinente conformément à ses procédures internes en matière de conformité. Concrètement, nous avons réalisé l'analyse des risques potentiels liés à l'activité du Groupe CAF dans ce projet et de la gestion de ceux-ci.

Le respect des droits de l'homme est d'ailleurs une question prioritaire au sein des activités du Groupe CAF et au début de l'exercice 2020, nous avons mis à jour le modèle de diligence pertinente en matière de droits de l'homme, qui est d'application dans toute l'entreprise. Cette procédure oblige à évaluer au préalable et systématiquement tous les projets potentiels (on considère comme telle toute activité commerciale) d'un point de vue des droits de l'homme, afin de pouvoir évaluer en amont que l'intervention du Groupe CAF ne supposera pas la violation de ces droits dans le cadre de ses propres activités, ou par l'intermédiaire directe de ses opérations, ou dans le cadre de la vente des produits ou des services fournis.

Parallèlement, tous les tiers passant des contrats avec les sociétés du Groupe CAF sont tenus de respecter scrupuleusement, entre autres, les lois, les droits de l'homme, les libertés publiques et les droits fondamentaux, les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination, les droits à la protection face à l'exploitation du travail des enfants et tout autre principe inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte mondial des Nations unies en matière de droits des personnes.

Pour concevoir la procédure, nous avons tenu compte scrupuleusement de toutes les recommandations et indications des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs sur les entreprises et droits de l'homme des Nations Unies.

Grâce à l'application des procédures internes établies, nous n'avons constaté aucune violation des droits de l'homme en 2020 dans le cadre des projets auxquels le Groupe CAF a participé.

D'autre part, le Groupe CAF a mené des activités de divulgation et de formation sur les engagements pris dans ce domaine, dirigées aux personnes qui font partie du personnel du Groupe, dans le cadre de la formation sur la conformité indiquée plus loin dans ce rapport.

Quant aux droits de l'homme concernant la gestion des personnes, le processus de l'entreprise visant les personnes mentionnées précédemment établit, dans la politique sur les relations professionnelles et les directives qui la mettent en application, des conditions requises minimales qui garantissent la cohérence interne des questions telles que la régulation du travail, la négociation collective et la représentation légale des travailleurs, les droits fondamentaux, l'égalité et la non-discrimination, l'embauche et la Sécurité sociale.

À cet égard, le Groupe CAF a mis en place les mesures considérées nécessaires pour garantir, au sein de ses propres opérations et en amont pour ses fournisseurs, le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative à 1) la liberté

d'association et de négociation collective des travailleurs dans tous les pays où le Groupe mène ses activités, 2) empêcher le travail des enfants, le travail forcé ou obligatoire ou l'assignation de travaux dangereux à des jeunes. À cet égard, en application de la déclaration contre l'esclavagisme et le trafic des personnes de la Modern Slavery Act adoptée en 2015 au Royaume-Uni, CAF publie tous les ans le rapport sur les engagements et les mesures implantées pour prévenir et, le cas échéant, éliminer, ces pratiques au sein de CAF, ainsi que dans sa chaîne d'approvisionnement; 3) garantir et protéger l'égalité et la non-discrimination face aux conditions de travail, en interdisant l'adoption de décisions qui peuvent impliquer une discrimination directe ou indirecte des travailleurs pour des raisons de sexe, d'origine, y compris raciales ou ethniques, d'état civil, de condition sociale, de religion ou de convictions, d'opinion politique, d'orientation sexuelle, d'adhésion ou non aux syndicats, de lien de parenté avec des personnes appartenant ou en relation avec l'entreprise, et de langue.

En ce qui concerne ce dernier point, nous avons établi deux protocoles spécifiques, le protocole d'action en cas de harcèlement sexuel ou de harcèlement fondé sur le sexe et le protocole de prévention du harcèlement psychologique, incorporé au système de gestion de prévention des risques professionnels. Ces deux protocoles contiennent la déclaration de la direction sur ces deux domaines et visent à établir les mesures nécessaires pour prévenir et éviter ces situations et, si celles-ci se présentent, définir les procédures afin que le personnel de l'entreprise sache comment agir.

En 2020, nous n'avons eu à gérer aucun cas de violation des droits de l'homme parmi les employés du Groupe, directement ou dans le cadre de relations commerciales avec le Groupe. Le chapitre sur les questions liées au travail contient les aspects concernant la non-discrimination et l'égalité des chances.

Pour plus d'information sur les aspects relatifs aux droits de l'homme, se reporter au «Rapport de développement durable 2020» disponible sur le Web du Groupe CAF.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA SUBORNATION

Le Groupe CAF mène ses affaires en tenant compte de l'importance d'une gestion adaptée et transparente comme facteur essentiel pour générer de la valeur, améliorer l'efficacité économique et renforcer la confiance de ses actionnaires et investisseurs, tout cela s'implémentant à travers un Système de Gouvernement Corporatif basé sur le concept de «Bon Gouvernement Corporatif».

Ce système de gouvernement d'entreprise repose sur la volonté ferme de respecter les principes éthiques, les bonnes pratiques et la transparence, et s'articule autour de la défense de l'intérêt la Société et de la création de valeur durable pour les parties prenantes du Groupe CAF, et permet également que ces principes et ces bonnes pratiques se propagent à tout le système règlementaire interne du Groupe CAF.

La lutte contre la corruption et la subornation fait partie des objectifs primordiaux de la bonne gouvernance et de la responsabilité sociale de l'entreprise, et elle a donné lieu à la mise en place de mesures préventives pour assurer le respect absolu du régime juridique en vigueur dans les pays où le Groupe CAF mène ses activités, dont l'approbation et l'implantation d'un code de conduite et d'un manuel de prévention des délits au sein de l'entreprise du Groupe CAF.

Depuis 2011, le code de conduite du Groupe CAF définit l'ensemble des normes et des principes généraux de gouvernement de l'entreprise et de conduite professionnelle qui s'appliquent à tous les professionnels du Groupe, ainsi



qu'à toute entité ou personne qui collabore ou est en contact avec le Groupe dans le cadre de ses activités professionnelles. Il sert également de base à tous les autres codes de conduite prévus pour des domaines spécifiques, le cas échéant.

Le Code de conduite du Groupe CAF est disponible sur le site Web du Groupe CAF et a été distribué à tous les employés à travers les canaux de communication internes.

Un programme de prévention des délits a été élaboré dans le prolongement du code de conduite et s'est matérialisé sous la forme du manuel de prévention des délits du Groupe CAF qui a été approuvé par le Conseil d'administration de CAF, S.A. le 29 avril 2015 (dans sa version initiale) et qui intègre le code de conduite en tant que partie essentielle du manuel.

Les deux documents sont adaptés à la législation locale de chaque pays où sont installées les filiales de CAF en fonction des besoins, et peuvent être simplement adaptés sur un point concret ou bien entièrement transformés pour adopter un programme de conformité locale complet dans certains cas.

Les améliorations successives et les extensions permettent de disposer actuellement, au sein de l'entreprise, d'un système solide de conformité pénale.

a) Risques et activités liés à la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et le blanchiment d'argent

L'analyse des risques de conformité pénale a permis de délimiter à tout moment le catalogue complet des délits susceptibles d'être commis par les personnes morales, ceux dits «délits importants», qui sont ceux qui, dans une mesure plus ou moins grande, peuvent être en rapport avec l'objet de l'activité du Groupe CAF et, par conséquent, ce sont ceux qui déterminent les actions qui demandent une plus grande attention dans la perspective de la prévention de la commission de délits.

Dans l'énumération antérieure, sont concrètement liés à la lutte contre la corruption et la subornation les suivants: (i) le délit de corruption entre particuliers, (ii) le délit de subornation, (iii) le délit de corruption dans les transactions internationales et (iv) le délit de trafic d'influence. Le blanchiment de capitaux est également inclus dans le catalogue des délits importants pour le Groupe CAF.

Les activités du Groupe CAF qui méritent une attention spéciale aux effets de ce qui vient d'être dit peuvent se résumer ainsi: (i) licitations dans des appels d'offres publics, (ii) exécution de contrats, publics ou privés, et (iii) projets intégraux.

Concernant l'obligation légale de dénoncer les contributions versées aux fondations et aux organismes à but non lucratif, en 2020, comme lors de l'exercice précédent, CAF n'a versé aucune contribution significative à ce type d'organisation.

La lutte contre la corruption et les pots-de-vin est l'un des objectifs primordiaux en matière de bonne gouvernance et de durabilité. Elle a conduit à la mise en place de mesures préventives destinées à assurer le strict respect de l'ordre juridique en vigueur sur les territoires où le Groupe CAF développe ses activités.

b) Gestion des risques spécifiques liés à la lutte contre la corruption, les pots-de-vin et le blanchiment de capitaux et politiques d'action concrètes

La gestion spécifique des risques identifiés dans la cartographie des risques est mise en œuvre comme suit: (i) moyennant l'application des politiques d'action et la mise en place de contrôles et de mesures d'atténuation des risques, (ii) moyennant la sensibilisation de toutes les personnes du Groupe CAF concernées par le système de conformité pénale à travers des activités de formation et de divulgation, (iii) en gérant un canal d'alerte permettant de détecter les comportements qui vont à l'encontre du Code de conduite ou du Manuel en question, et (iv) en adaptant le système de conformité pénale de l'entreprise aux filiales du Groupe CAF pour garantir, d'une part, que les directives générales sont appliquées par toutes les sociétés du Groupe, et d'autre part, le respect des normes locales dans les pays dans lesquels il est obligatoire d'établir des directives spécifiques conformes à leur législation.

Le Manuel de prévention des délits du Groupe CAF et les normes d'application correspondantes matérialisent les politiques d'action et de contrôles qui doivent être respectées pour éviter les délits identifiés dans la cartographie de risques.

La classification d'une activité comme «à risque» n'implique pas qu'elle soit illicite ou qu'elle représente un délit, mais que c'est une activité dans laquelle peuvent se produire des situations pouvant donner lieu à des implications pénales si des précautions ne sont pas prises.

Les politiques d'actions sont, quant à elles, les protocoles ou procédures à suivre établis par le Groupe CAF dans le but d'éviter la commission de conduites délictueuses dans l'exercice des activités à risque.

À ces fins, le respect des principes généraux du code de conduite de CAF est une condition obligatoire pour les représentants légaux et professionnels du Groupe CAF, mais également pour les tiers qui ont des relations professionnelles avec les sociétés du Groupe.

À cet égard, les principes généraux du code de conduite de CAF sont des normes de conduites et des normes éthiques obligatoires qui passent par le respect absolu des lois, des droits de l'homme, des libertés publiques et des droits fondamentaux, des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination, de la protection face à l'exploitation du travail des enfants et de tout autre principe inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte mondial des Nations unies en matière de droits de l'homme, de droits du travail, environnementaux et de lutte contre la corruption.

Afin de garantir cette dernière, au début de 2020, le Comité de conformité de CAF a approuvé un Manuel de diligence



pertinente du Groupe CAF concernant les contrats avec des tiers qui constitue un développement du Manuel de prévention des délits et du Code de conduite du Groupe CAF, qui doit être interprété conjointement avec le Manuel de respect du droit de la concurrence du Groupe CAF et avec ses normes d'application, le cas échéant.

Plus précisément, le Manuel de diligence pertinente concernant les contrats avec des tiers officialise et homogénéise les mesures de diligence pertinente concrètes qui doivent être appliquées au préalable et systématiquement pour la signature de contrats avec des tiers (soit, les partenaires commerciaux, les conseillers commerciaux et les fournisseurs), et constitue un outil pour toute l'entreprise qui permet d'unifier les critères et formaliser les contrôles qui étaient déjà mis en œuvre dans ce domaine.

En ce qui concerne la diligence pertinente en matière de droits de l'homme, consultez la section correspondante de ce rapport.

Les conséquences de ces risques sont des sanctions économiques ou autres sanctions plus graves en relation avec les délits indiqués précédemment, et la dégradation de l'image ou de la réputation de la marque CAF. Ces conséquences ont des effets directs à moyen et à long terme sur les activités de la société.

De son côté, le Comité ou Unité de contrôle du respect des normes est l'organe du Groupe CAF ayant des pouvoirs autonomes de surveillance et de contrôle, chargé de la mise en place et de la supervision du système de conformité pénale de l'entreprise. Actuellement, nous disposons du Comité du respect des normes qui prend les décisions les plus importantes et qui dispose également d'un Comité opérationnel pour la gestion permanente de la conformité pénale.

Le manuel de prévention des délits du Groupe CAF prévoit que le Comité ou l'Unité de contrôle du respect des normes

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA SUBORNATION

peut désigner des délégués de conformité directement dépendants de celui-ci dans les filiales ou succursales du Groupe CAF dans les juridictions dans lesquelles la loi locale en vigueur l'exige ou si cette condition est conseillée en raison de la taille ou des caractéristiques de la filiale ou de la succursale.

c) Divulgarion et formation en matière de conformité

L'application de communication interne du Groupe CAF possède une section spécifique pour la conformité aux normes qui permet à tous les employés du Groupe CAF, et dans un seul et unique espace commun, d'accéder aux normes et aux documents de travail les plus importants en matière d'éthique dans les affaires, de conformité aux normes pénales, de conformité au droit de la concurrence et des abus de marché, qui permet de faire la distinction entre de domaine de l'entreprise et le domaine spécifique par pays, et qui est accessible depuis n'importe quel dispositif et n'importe quand.

Les documents de conformité sont systématiquement traduits dans les langues utilisées dans l'entreprise et, dans certains cas, dans les langues des pays dans lesquels le Groupe mène ses activités, y compris entre autres: l'espagnol, le basque, l'anglais, le polonais, le français, le portugais brésilien, le suédois, l'italien, le roumain ou l'allemand.

Quant aux activités de formation, les actions visant la sensibilisation, la diffusion et l'application du Manuel de Prévention des Délits parmi le personnel du Groupe CAF, commencées en 2016, se sont poursuivies en 2020.

À la clôture de l'exercice, la formation sur le Manuel de prévention des délits a été lancée pour tout le périmètre de consolidation du Groupe. 93% des personnes incluses dans le plan de formation défini dans ce domaine les ont suivies. Depuis le début du programme, plus de 5.600 personnes ont été formées dans ce domaine (en 2019, 4.762 personnes). En 2020, nous avons formé 850 personnes. Nous maintenons également une systématique pour la formation en incluant cette formation aux programmes d'accueil des nouveaux employés. Le matériel de formation est mis à jour régulièrement.

En outre, 100% des partenaires commerciaux du Groupe CAF, dans toutes les régions dans lesquelles le Groupe réalise ses activités, connaissent les principes généraux du code de conduite de CAF et savent qu'ils sont tenus de les respecter.

d) Canal de dénonciations

Le manuel de prévention des délits établit un canal unique pour communiquer les signalements qui est supervisé par le Comité ou l'Unité de contrôle du respect des normes. Cet organe analyse périodiquement les dénonciations reçues et, s'il y a lieu, mène les actions correspondantes selon les circonstances concrètes de chaque dénonciation. S'il entend que la dénonciation mérite une plus grande attention, le

Comité d'Accomplissement peut transmettre la documentation au département correspondant, afin de réaliser, ensemble, une évaluation des faits et de déterminer les mesures à prendre.

Le Comité de conformité en fait part au Conseil d'administration, à la Commission d'audit ou à la Direction générale, en fonction des circonstances et de la nature des prétendues infractions détectées. En tout état de cause, la Commission d'audit est chargée de superviser le fonctionnement du canal de signalement.

Le manuel prévoit également la possibilité de mettre en place d'autres moyens de réception des dénonciations dans les juridictions où la législation en vigueur l'exige.

En 2020, nous avons mis en place un canal de signalement général ouvert à toutes les parties prenantes de la Société et à tout tiers, qui permet à tout moment aux employés et aux autres personnes ayant un lien avec la Société, tels que les conseillers, les actionnaires, les fournisseurs, les entrepreneurs ou les sous-traitants, de communiquer les éventuelles irrégularités, y compris financières et comptables, ou de toute autre type, liées à la Société et détectées au sein de l'une des sociétés du Groupe.

Les normes de fonctionnement de ce canal de signalement et la procédure de gestion des infractions ou des soupçons d'infractions sont disponibles en permanence sur le site Web de l'entreprise et englobe la vérification d'éventuelles violations du Système de gouvernance du Groupe CAF en général et, en particulier, (i) du Code de conduite du Groupe CAF et toute autre violation des normes internes ou de la loi en matière de (ii) prévention des délits, (iii) de droit de la concurrence, ou (iv) d'abus de marché et de délits d'initié.

Le canal de signalement général admet tous types de communications et est toujours accessible à travers le site Web du Groupe dans les principales langues utilisées dans les sociétés du Groupe. Ce canal garantit la confidentialité et la procédure mentionnée prévoit la possibilité de faire des signalements anonymes dans certains cas, afin de respecter les droits du lanceur d'alerte et de la personne désignée. Cette procédure établit notamment l'engagement du Groupe CAF de ne prendre aucune mesure de représailles, directes ou indirectes, contre les professionnels ayant signalé un comportement illicite susceptible d'être enquêté, hormis en cas d'agissement de mauvaise foi. De même, le Comité de conformité coordonne ses actions avec le responsable de la réception des signalements sur d'autres canaux spéciaux concernant les employés de CAF, tels que ceux qui prévoient les cas de discrimination, de harcèlement ou de sécurité au travail, qui sont mentionnés dans la section prévue à cet effet dans ce rapport.

En 2020, nous n'avons enregistré aucun signalement formel à travers le canal de signalement général de CAF. Toutefois, deux



enquêtes internes ont été menées et ont débouché sur les mesures pertinentes dans chaque cas. En 2019, nous avons enregistré deux signalements à travers ce canal, et un autre à travers un autre canal.

e) Adaptation du manuel de prévention des délits du Groupe CAF dans les filiales

Le manuel de prévention des délits du Groupe CAF est contraignant pour toutes les filiales nationales et internationales du Groupe, et doit être adapté aux particularités et aux exigences de la législation applicable aux filiales internationales. Par conséquent et conformément à ce qui a été mentionné précédemment, les normes et règlements du Groupe sont adaptés sur le fond pour toutes les situations et de manière détaillée et concrète en fonction des besoins identifiés.

Le dimensionnement international du Groupe CAF au 31 décembre 2020 consistait en 72 filiales étrangères dans 37 pays des cinq continents.

L'adaptation sur le fond du manuel de prévention des délits a été terminée lors de l'exercice 2017 pour toutes les filiales qui faisaient partie du Groupe CAF à cette époque et a porté sur: (i) les formalités juridiques d'adoption du manuel de prévention des délits du Groupe CAF et (ii) la reconnaissance du Comité ou de l'Unité de contrôle du respect des normes, ainsi que (iii) la formation et l'information des organes de direction. Cette adaptation sur le fond est ensuite réalisée de manière systématique au moment de la création d'une nouvelle filiale de la société et également dans le cadre du programme d'intégration quand il s'agit d'une société préexistante qui est incorporée au Groupe CAF.

L'adaptation au niveau international en matière de prévention des infractions, quant à elle, peut être réalisée pour un pays concret, et dans certains cas pour une filiale déterminée, d'une part en adaptant le contenu des directives générales de l'entreprise prévues dans le Manuel, et d'autre part en

mettant en place un sous-programme de conformité qui dépendra en grande partie de la législation du pays en question et de la souplesse de ces réglementations quant à la possibilité de maintenir ou non le modèle commun de l'entreprise.

Plus précisément, en 2020, le Groupe disposait de l'ensemble de normes d'application internationale en matière de conformité pénale suivant: (i) 7 pays dans lesquels les directives générales contenues dans le Manuel de prévention des infractions ont été adaptées, (ii) 4 pays dans lesquels il existe un sous-programme complet de conformité pénale avec des directives spécifiques, (iii) 2 autres pays dans lesquels un sous-programme est en cours d'adaptation.

f) Mises à jour du système de conformité pénale

Le système de conformité pénale est mis à jour en permanence, et en particulier, le manuel de prévention des délits du Groupe CAF est révisé régulièrement (il a été révisé en 2016 et 2018), la dernière modification ayant été approuvée par le Conseil d'administration de CAF, S.A. le 18 décembre 2018. Une révision du Manuel est prévue au cours de l'exercice 2021. Les mesures pertinentes de divulgation et de formation sont mises en œuvre après chaque nouvelle version ou extension du manuel.

De même, les risques de conformité pénale de la cartographie des risques doivent être réévalués régulièrement. Pour l'exercice 2020, nous avons terminé la réévaluation globale des risques de conformité pénale liés aux processus opérationnels de chaque activité mise en œuvre par le Groupe CAF, et nous avons introduit et planifié des ajustements et des améliorations au système.

Pour plus d'information sur les aspects relatifs à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, se reporter au chapitre 2 «Bonne gouvernance d'entreprise» du «Rapport de développement durable 2020» disponible sur le Web du Groupe CAF.

QUESTIONS SOCIALES



Le Groupe CAF soutient les principes de développement durable de l'entreprise dans ses activités et pour les sociétés qui font partie du Groupe, en conciliant la mise en œuvre de sa mission avec les intérêts de la société qui l'entoure et des différentes parties prenantes, de manière continue et à long terme.

Cet engagement se matérialise par différents moyens, tels que: (i) la mise en œuvre d'initiatives axées sur l'amélioration de la qualité de vie dans les sociétés dans lesquelles le Groupe réalise ses activités; (ii) la promotion de pratiques responsables dans la chaîne de valeur et la caractérisation des processus d'élection des fournisseurs à travers la recherche basée sur la concurrence et la qualité; (iii) proposer des projets, de produits et de services qui s'adaptent le mieux aux besoins du client et en garantir la meilleure qualité et sécurité; (iv) générer de la confiance et distribuer de la valeur sur le marché national et international à travers des actions responsables, en particulier en matière fiscale, grâce à une équipe résolument engagée qui agit selon les principes de bonne foi, de loyauté et de transparence.

a) Engagements de l'entreprise en matière de développement durable

Le Groupe CAF mène des activités qui contribuent au bien-être et à l'amélioration de la situation des communautés locales, certaines intrinsèques à la propre activité telle que les investissements dans des réseaux de transport durables, et d'autres en rapport avec la promotion d'activités qui contribuent au développement économique, la création de connaissances, la promotion de l'éducation et la promotion sociale et culturelle, comme établi dans la Politique de développement durable.

En association avec ces engagements, outre le fait de respecter les milieux sociaux, économiques, culturels et linguistiques dans lesquels il mène son activité, les risques suivants sont identifiés: (i) effet négatif de ses activités dans les communautés locales; (ii) faute d'alignement entre les objectifs sociaux du Groupe CAF par rapport aux différentes communautés; (iii) difficultés pour établir des relations durables et à vocation de permanence avec les communautés

locales; (iv) coopération inefficace avec les administrations publiques et entités locales; (v) absence de respect envers les milieux sociaux, économiques, culturels et linguistiques.

CAF s'est engagé en faveur d'un emploi de qualité là où elle met en œuvre ses activités, à la fois au niveau national et international. Cet engagement se traduit par la création et le maintien de l'emploi direct, en encourageant l'embauche locale dans les régions où CAF mène ses activités, et en misant sur l'emploi indirect en passant des marchés avec les fournisseurs locaux de services et de produits.

En effet, en 2019 et 2020, plus de 90% des employés étaient des travailleurs locaux³¹, embauchés selon des conditions générales alignées sur les politiques de rétribution et de relations professionnelles appliquées dans les sociétés du Groupe.

En ce qui concerne la création et le maintien de l'emploi indirect, il convient de souligner qu'en 2020, la proportion des dépenses réalisées auprès des fournisseurs locaux a été de 65%³² (en 2019, 58%). De même, à travers son processus d'approvisionnement, CAF contribue à ce que ces fournisseurs respectent les principes éthiques stipulés dans le code de conduite et dans le code de conduite des fournisseurs.

Le Groupe CAF contribue à la promotion de la transformation industrielle et de la compétitivité du territoire à travers la collaboration plus ou moins importante avec des initiatives et des actions spécifiques qui peuvent avoir des conséquences sur l'économie dans les régions où il mène ses activités au niveau local et international. Parmi ces initiatives, il convient de souligner la collaboration de CAF au niveau cantonal qui a débuté il y a plus de 10 ans et qui s'est matérialisée dans la création de Goierri Valley, et la participation de CAF à ce projet en tant qu'entreprise à effet moteur et membre du comité de direction. Avec une autre intensité et une portée plus étendue, CAF participe toujours aux activités des entités du monde économique de différents secteurs, tels que, entre autres, ADEGI Asociación de Empresarios de Guipuzcoa (Association des entrepreneurs de Guipuzcoa), Círculo de Empresarios (Le Cercle des entrepreneurs), Confederación española de Organizaciones Empresariales (CEOE) (Confédération

Le Groupe CAF exerce des activités qui contribuent au bien-être et à l'amélioration des communautés dans lesquelles il opère, certaines intrinsèques à ses propres activités, comme les investissements dans des réseaux de transport durables, et d'autres liées à la promotion d'activités qui contribuent au développement économique, à la création de connaissances, au développement de l'éducation et à la promotion sociale et culturelle.

espagnole des organisations d'entreprises), MAFEX Asociación Ferroviaria Española (Association ferroviaire espagnole), UITP Union Internationale des Transports Publics, UNIFE Industria Ferroviaria Europea (Industrie ferroviaire européenne) ou encore la plateforme technologique européenne pour le secteur ferroviaire «European Railway Research Advisory Council (ERRAC).

De même, CAF est déterminé à améliorer la résilience et la compétitivité de ses fournisseurs. À ces fins, en 2020, outre la poursuite du Programme de développement de fournisseurs grâce à la méthodologie Lean mise en place en 2019³³, nous avons lancé un nouveau projet d'organisation de la chaîne d'approvisionnement et industrielle avec 10 fournisseurs locaux stratégiques. Ce projet vise à multiplier leur efficacité grâce à l'intégration et à la synchronisation de processus logistiques partagés. L'initiative reçoit le soutien du programme Etorbizuna Eraikiz du Conseil provincial de Guipuzcoa et la collaboration du consultant technologique Igarle.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, le Groupe CAF continue de collaborer pour augmenter les connaissances dans le domaine de ses activités en soutenant différentes initiatives, parmi lesquelles il convient de souligner:

CAF fait partie des organes directeurs de plusieurs associations axées sur l'innovation et d'entités scientifiques, tels que CEIT, CiC Nanogune, Lortek et la Fondation Tecnalia Research & Innovation. De même, il convient de souligner également la collaboration avec Donostia International Physics Center, en tant que membre fondateur du patronage et la participation dans l'association Hydrogen Europe de Solaris.

En outre, CAF est membre de différentes commissions de recherche et d'innovation, telles que celle organisée par la CEOE ou celle soutenue par la Chambre de commerce, qui se penchent sur la situation de la recherche, du développement et de l'innovation, et restent en communication constante avec l'administration et avec différents organismes et entités en ce qui concerne les activités et les politiques de R&D.

Afin de promouvoir les connaissances au sein des étudiants et des chercheurs, CAF collabore avec des universités et des centres de recherche. À cet égard, au niveau national il convient de souligner que CAF collabore avec le centre technologique CEIT, avec l'école d'ingénieurs Tecnum, et avec l'école polytechnique supérieure de Mondragón, pour définir les programmes d'enseignement, et participe à la divulgation et à la mise en place de projets ou de stages en entreprise. Au plan international, concrètement aux États-Unis, CAF collabore avec le Boards of Cooperative Educational Services of New York pour identifier les nouveaux besoins en matière de formation et de compétences des professionnels et concevoir des formations en conséquence. Par ailleurs, en Pologne il convient de signaler le programme de thèse doctorale mise en œuvre par Solaris Bus & Coach en collaboration avec AGH

University of Science and Technology de Cracovie afin de créer des conditions de coopération entre la communauté scientifique et l'environnement socioéconomique, en aidant plusieurs employés à réaliser leur thèse doctorale grâce à un accord tripartite entre eux, l'université et l'entreprise.

De même, une mise est maintenue pour la formation de futurs professionnels et des accords de collaboration sont pour cela établis avec des institutions éducatives ou des entités pour encourager l'emploi des jeunes de la région ou opère le Groupe. Il maintient des accords actifs avec les principales universités et écoles professionnelles. En 2020, les activités internationales visant à soutenir des bourses d'études pour les jeunes diplômés dans les sites du Groupe CAF ont été réduites en raison de l'impact de la pandémie due à la COVID-19 et les restrictions de mobilité imposées. Toutefois, nous avons pu conserver une certaine mobilité pour les stagiaires dans certains sites du Groupe CAF dans des pays tels que la Suède, le Royaume-Uni, la Hongrie, la Hollande ou la Norvège.

Dans le même ordre d'idées, soulignons en 2020 la participation de CAF à deux initiatives européennes coordonnées par l'UNIFE.

La première, appelé «Hop-on The Planet» lancée par les principales entreprises de fabrication de trains en Europe qui vise à montrer comment cette industrie accélère l'avenir technologique et écologique de l'Europe et cherche à



31. Les données disponibles concernant le collectif des employés du Groupe sont jointes aux présentes (un emploi local doit être entendu comme un emploi situé dans le pays de naissance).

32. Nous joignons les données concernant les achats réalisés sur les sites significatifs du Groupe, soit pour 91 % des effectifs de CAF (90 % en 2019).

33. La pandémie de COVID-19 a particulièrement entravé la mise en œuvre de ce programme en raison des difficultés rencontrées pour organiser des réunions présentielles. Pour cette raison, seuls deux fournisseurs ont participé au programme en 2020.

QUESTIONS SOCIALES



démontrer que le train est la voie à suivre pour un transport durable et qu'il représente une grande opportunité pour les personnes ayant une formation STEM à la recherche d'emplois dans des secteurs innovants et contribuant à la décarbonisation des transports.

D'autre part, CAF a également participé à l'initiative «Staffer» lancée par la Commission européenne qui réunit 32 partenaires de toute l'Union européenne et la commission ferroviaire. Le chemin de fer est l'un des principaux moteurs de l'objectif stratégique européen de croissance intelligente, écologique et durable. De plus, il est responsable de moins de 2% de l'utilisation finale d'énergie dans les transports, et sera donc l'épine dorsale du système de transport européen écologique du futur. Toutefois, le secteur connaît actuellement une grande pénurie de compétences, étant donné qu'une grande partie de sa main-d'œuvre prendra sa retraite dans les 10 prochaines années, juste au moment où les progrès technologiques requièrent plus de capacités. Le consortium vise à développer une stratégie globale pour identifier les besoins actuels et émergents en matière de compétences, et collaborer avec l'industrie et les institutions de formation professionnelle et d'éducation (EPP) pour concevoir des programmes concrets de formation et d'éducation. Ils amélioreront l'employabilité et les opportunités professionnelles dans le secteur ferroviaire en établissant des programmes de mobilité transeuropéenne et à travers la création de stages professionnels pour les étudiants, les apprentis et le personnel. Cette initiative vise à proposer des solutions de capital humain à tous les niveaux de la chaîne de valeur ferroviaire, couvrant ainsi les besoins de l'industrie de fabrication et de la communauté des exploitants ferroviaires.

En outre, en 2020, CAF a également collaboré au tournoi international First Lego League Euskadi dont l'objectif est de réveiller l'intérêt pour la science et la technologie chez les jeunes. Il s'adresse aux élèves de 10 à 16 ans et il est conçu pour les faire travailler en équipe, comme une formule pour miser sur l'apprentissage collaboratif et coopératif. Cette année, le thème proposé a été CITY SHAPER, ou construire de meilleurs environnements pour vivre et travailler.

Enfin, le Groupe CAF collabore avec d'autres entités publiques et privées pour soutenir des projets de caractère social, de la connaissance et culturels qui ont un impact positif sur les communautés où il est présent. Nous indiquons ci-après les principales institutions avec lesquelles CAF a collaboré activement au cours de l'exercice 2020 contribuant ainsi à leur développement, aussi bien au niveau national qu'international: Fondation Goierri Eskola, projet éducatif basé sur la formation complète des personnes pour contribuer au développement social et culturel local; Fondation SuEskola, qui se consacre à la formation en prévention et extinction d'incendie et qui utilise une technologie innovante sur du feu réel; Green Dachshund Foundation, fondation créée en 2012 par Solaris Bus&Coach pour aider les plus vulnérables.

b) Intégration de la durabilité à la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Afin de promouvoir la durabilité de la chaîne d'approvisionnement du Groupe, en 2020 le Forum des fournisseurs de l'entreprise a élaboré une nouvelle politique d'achats pour l'entreprise qui établit et concrétise le modèle de gestion qui doit être suivi pour toutes les activités du Groupe pour gérer la collaboration avec leurs fournisseurs. Il convient de souligner que cette politique inclut la détermination de promouvoir les achats durables conformément aux exigences énoncées dans le code de conduite des fournisseurs de l'entreprise.

À cet égard, le Groupe CAF exige à tous ses fournisseurs de respecter les principes éthiques du code de conduite de CAF publié sur le site Web de l'entreprise³⁴.

De plus, le code de conduite des fournisseurs de l'entreprise disponible sur le site Web de l'entreprise et les moyens habituels de communication interne, développe les engagements envers le respect des principes généraux du code de conduite, les conditions de travail, de santé et de sécurité, environnementale, éthique commerciale et de confidentialité.

En 2020, nous avons poursuivi l'implantation de l'exigence d'acceptation de ce code de la part des fournisseurs dans les processus de qualification des différentes activités du Groupe.

Dans le cadre de celle-ci, CAF se réserve le droit de vérifier que ces fournisseurs directs respectent ce code. Ce contrôle peut être réalisé sous différentes formes, par exemple à travers des questionnaires d'autoévaluation ou au moyen de vérifications sur les sites du fournisseur.

Dans ce domaine, nous avons identifié les risques suivants liés aux aspects sociaux, éthiques et environnementaux: (i) violation de l'éthique de l'entreprise de la part des fournisseurs; (ii) non-respect des lois et des réglementations de la part des fournisseurs; (iii) mépris de la protection des droits de l'homme et (iv) implication dans des actes de corruption (pots-de-vin).

Les conséquences de ces risques peuvent être la perte de fournisseurs et des pénalisations/violations de contrats avec des clients, ainsi que la détérioration de l'image ou de la réputation de la marque CAF. Ces deux types de conséquences ont des effets directs à court terme et peuvent également perdurer à moyen terme en raison de la recherche d'autres fournisseurs.

Pour obtenir des évaluations de durabilité de fournisseurs dans le cadre de l'activité principale du Groupe, soit la fabrication de véhicules, nous donnons la priorité à ceux qui présentent un plus grand risque environnemental, social et éthique, que ce soit en raison de l'impact environnemental potentiel du produit ou parce qu'il est situé dans des pays plus exposés à ces risques.

L'évaluation est réalisée par l'entreprise Ecovadis, leadeuse mondiale dans ce domaine, et une plateforme d'évaluation de la durabilité choisie par les membres de l'initiative Railsponsible³⁵ pour évaluer la gestion de la durabilité des fournisseurs.

Ecovadis adapte le questionnaire d'évaluation à chaque fournisseur en fonction des régions dans lesquelles il réalise ses activités, de son secteur et de sa taille, afin d'évaluer 21 aspects de durabilité alignés sur les normes, les réglementations et les standards internationaux les plus stricts, parmi lesquels se trouvent la Global Reporting Initiative (GRI), International Labour Organization (ILO), UN Global Compact et ISO 26000:2012. Les réponses des fournisseurs sont évaluées par des analystes spécialisés qui accordent une attention toute particulière au fait que les preuves documentaires soient cohérentes, récentes et qu'il en ressorte une dynamique de révision des politiques, des actions et des résultats dans les différents domaines. Cette analyse aboutit à une note globale de 100 points maximum, qui représente une excellente gestion durable.

Quand le résultat d'une évaluation ne satisfait pas aux exigences établies par CAF, nous demandons au fournisseur



de mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer les faiblesses ayant été identifiées. Si le fournisseur n'améliore pas son évaluation jusqu'à des valeurs acceptables ou ne montre aucune initiative d'amélioration, il est audité par des experts en la matière.

Les principaux résultats du programme d'achat responsable de CAF Véhicules en 2020 sont indiqués ci-dessous:

Principaux résultats du programme d'achat responsable

	2020	2019
Nombre de fournisseurs évalués	46	39
Couverture des évaluations de durabilité par rapport au montant des achats de matériels et d'équipements	57%	55%
Indicateur général de durabilité		
Pour les fournisseurs des activités Véhicules de CAF	55,7/100	52,9/100
Pour tous les fournisseurs évalués par Ecovadis au niveau mondial	43/100	42,9/100
Évolution de l'indicateur de durabilité des fournisseurs de CAF		
Amélioration	65%	50%
Stabilité	19%	20%

34. Données représentant 76 % des achats réalisés dans les filiales nationales et internationales pour les activités principales au cours de l'exercice 2020 (Matériel roulant, Services ferroviaires, Composants, Signalisation, Équipements de puissance et de traction et Ingénierie et Autobus).

35. L'initiative sectorielle où CAF collabore avec d'autres parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre des pratiques durables tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie ferroviaire.

QUESTIONS SOCIALES

En ce qui concerne les risques liés aux fournisseurs, comme en 2019, cette année nous n'avons réalisé aucun achat de matériels et d'équipements à des fournisseurs présentant un risque de durabilité élevé; le pourcentage de ces achats auprès de fournisseurs présentant un risque moyen-élevé, a été de 2% de moins que l'an dernier, soit 5%.

À ce titre, nous avons réalisé des audits de durabilité auprès de fournisseurs qualifiés à risque moyen-élevé dans le but d'évaluer la gestion de la durabilité de la part du fournisseur et promouvoir la mise en place d'un programme d'amélioration. En outre, pour l'un des fournisseurs compris dans le programme d'achat responsable, nous avons identifié un risque social potentiel et nous avons également réalisé, à cet effet, un audit de vérification, qui a été exécuté et supervisé par les organismes responsables dans ce domaine.

Enfin, il convient de souligner qu'en 2020, nous n'avons reçu aucune notification de conflits d'intérêts ni de violations des principes d'éthique commerciale du code de conduite des fournisseurs à travers le canal de signalement whistleblowerchannel.suppliers@caf.net

Pour 2021, nous tenons à souligner que nous avons décidé d'étendre le programme d'achat responsable aux principales activités du Groupe.

c) Qualité des produits et des services

Conformément aux dispositions de la politique de durabilité et vision, le Groupe a défini la politique d'excellence en matière de qualité, pour toute l'entreprise, dans le but d'établir les principes fondamentaux lui permettant de répondre aux besoins et aux attentes des clients en proposant des produits et des services de haute qualité, sûrs, fiables et une grande disponibilité. La direction économique, financière et stratégique (CFSO) est chargée de veiller au respect de cette politique, et le suivi et contrôle de celle-ci sont réalisés tous les mois au sein du Comité de modèle de gestion de l'entreprise, avec la participation du Comité exécutif du Groupe, qui sont tous chargés de la matérialisation de cette politique.

Les principaux risques auxquels doit faire face CAF en cas de violation des engagements pris dans ce domaine, sont: (i) les difficultés pour établir une relation de confiance avec ses clients, (ii) le non-respect des contrats et les possibles réclamations de la part du client et (iii) l'insatisfaction des clients en ce qui concerne le produit/service ou le processus de mise en œuvre de celui-ci avec CAF.

En dernier lieu, les conséquences dérivées de ces risques impliquent des réclamations liées aux projets réalisés pour des clients, la détérioration de l'image de CAF et une baisse des commandes dans l'avenir. Ces conséquences ont des effets directs à court et à moyen et à long terme respectivement. La gestion de ces risques est intégrée au système de contrôle et de gestion des risques de l'entreprise mentionnée dans le

chapitre «Principaux risques et incertitudes» du rapport de gestion du Groupe consolidé.

L'un des engagements pris par CAF dans cette politique est de répondre aux besoins et aux attentes des clients, en leur livrant des produits et des services de grande qualité (y compris la sécurité, la fiabilité et la disponibilité), au-delà des exigences contractuelles, légales et réglementaires.

Pour répondre aux attentes de nos clients durant tout le cycle de vie et assurer le respect des exigences légales applicables, nous avons implanté notre propre système de gestion de la qualité et de la sécurité, qui comprend l'évaluation de toutes les catégories de produits et services significatifs du Groupe. Ce système définit également les procédures permettant aux clients de présenter des réclamations, les mécanismes de suivi et de résolution de celles-ci, et le suivi des indicateurs spécifiques.

Les réclamations des clients font partie, entre autres, du coût de non-qualité. Ces réclamations doivent faire l'objet immédiat de mesures correctives, d'une analyse des causes, et de la mise en place d'actions correctives définitives. L'évolution de l'indicateur mentionné pour la période 2016 - 2020 a été favorable et conforme aux objectifs fixés, au même titre que le résultat des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients indiquées dans l'introduction. Toutes les mesures d'amélioration du système de gestion indiquent que le Groupe continuera à améliorer l'indicateur dans les années à venir.

Reclamations des clients

Indicateur	Mesure	Portée	Évolution	Perspectives
Coûts de non-qualité	Interne	> 70% ventes	Positive. Mieux que l'objectif fixé	Augmenter la portée Amélioration des résultats

En outre, la direction de CAF s'est également engagée à implanter dans nos organisations des systèmes de gestion de la qualité par processus, afin de maximiser la satisfaction et la fidélité des clients, en accord avec l'obtention de résultats d'autres parties prenantes. Ce système de gestion est certifié ou accrédité selon différentes normes, parmi lesquelles il convient de souligner celles relatives à la qualité et à la sécurité indiquées ci-après.

Le modèle de gestion est déployé au sein de tout le Groupe, de sorte que la portée réelle de la systématique dans chaque domaine dépasse la portée des certificats. Le modèle est conforme à la législation locale, aux exigences du client ou aux spécificités des affaires.

Certificats de qualité et de sécurité

Certificat	Champs d'application	Portée (effectifs 2020)	Perspectives
ISO 9001	Gestion de la qualité	~ 90% Groupe	Stabilité
ISO TS 22163 (IRIS)	Gestion de la qualité spécifique au secteur ferroviaire	~ 80% Chemin de fer (conception et fabrication)	Augmenter la portée
EU 402/2013 EU 445/2011 EU 779/2020	(402) Gestion de la sécurité en exploitation (445-779) Gestion de la sécurité en maintenance	~ 85% Chemin de fer Europe	Stabilité
EN 50126	Safety Management System	~ 90% Chemin de fer (conception et fabrication)	Stabilité
ISO 27001	Gestion de la cybersécurité	~ 30% Groupe	Augmenter la portée

Outre les audits du projet réalisés par le client afin de garantir que CAF respecte les cahiers des charges, CAF effectue des audits internes annuels afin d'améliorer en permanence le système de gestion et garantir le respect des conditions prévues par les normes selon lesquelles nous sommes certifiés ou accrédités.

d) Sécurité des produits et des services

Conformément aux dispositions de la politique de développement durable, le Groupe a défini la politique de sécurité, applicable à toute l'entreprise, afin d'établir les principes fondamentaux nous permettant de proposer des produits et des services sûrs aux usagers, aux clients et aux autres parties prenantes. À ces fins, on entend par sécurité tout ce qui concerne la sécurité physique des usagers des produits et des services de CAF, ainsi que la sécurité informatique ou la cybersécurité des ceux-ci, et également de nos installations. La direction de la technologie (CTO) est chargée de veiller au respect de cette politique, tâche pour laquelle nous avons mis en place les mécanismes internes de contrôle nécessaires indiqués ci-dessous.

Le non-respect des engagements en matière de sécurité dans le secteur dans lequel CAF exerce ses activités peut avoir des conséquences sur la santé humaine. Les risques auxquels doit faire face CAF dans ce domaine sont, entre autres, et classés selon une perspective temporelle des conséquences; (i) la suspension des opérations si un problème de sécurité se produit ou est suspecté, (ii) le retour de produits et de services suspectés de ne pas offrir les garanties de sécurité suffisantes, (iii) des sanctions et/des procès entamés par les clients ou d'autres personnes touchées, (iv) des préjudices sur la réputation de la Société avec l'ensemble des parties prenantes. La gestion de ces risques est intégrée au système de contrôle et de gestion des risques de l'entreprise

mentionnée dans le chapitre «Principaux risques et incertitudes» du rapport de gestion du Groupe consolidé.

Dans cette politique, CAF s'engage à protéger les personnes contre les accidents et les incidents dus ou liés à ses produits et services, aussi bien physiques qu'informatiques. Pour ces derniers, nous planifions et réalisons des activités spécifiques de gestion de la cybersécurité de manière habituelle dans les projets client.



QUESTIONS SOCIALES

Indicateurs de sécurité

Indicateur	Mesure	Portée	Évolution	Perspectives
Santé et sécurité physique				
Incidents Sécurité	Incidents de sécurité par an, dus à nos produits/services	Groupe	Stabilité. Conforme à l'objectif	Stabilité
Accidents	Accidents par an, dus à nos produits/services, avec blessures corporelles	Groupe	0 accidents. Conforme à l'objectif	Stabilité
Cybersécurité				
Incidents graves potentiels	Incidents «potentiellement graves» de cybersécurité par an	Groupe	Augmentation. Supérieure à l'objectif	Incremento
Incidents graves réels	Incidents graves réels de cybersécurité par an (perte ou vol de données)	Groupe	0 Incidents graves réels. Conforme à l'objectif	Stabilité

Comme le montrent les indicateurs suivants, l'identification précoce des incidents de sécurité sur nos produits et services et dans nos systèmes d'information, soit les failles de sécurité qui peuvent donner lieu à d'éventuels accidents entraînant des dommages sur des personnes ou sur la sécurité des informations, prouvent clairement que le système de sécurité mis en place garantit le respect de l'objectif 0 accident et 0 perte ou 0 vol de données.

L'évolution de l'indicateur d'incidents «potentiellement graves» concernant la cybersécurité mesure le nombre d'attaques enregistrées et montre une tendance à la hausse principalement pour deux raisons: l'augmentation de l'utilisation de solutions numériques due au processus de numérisation du Groupe, qui a été accéléré par la COVID-19, et l'augmentation des attaques cybernétiques depuis l'extérieur.



Toutefois, comme mentionné précédemment, aucun des incidents «potentiellement graves» détectés n'a entraîné de perte ou de vol de données. Malgré les bons résultats, et afin de s'adapter à l'augmentation du risque, le Groupe a défini un programme visant à renforcer le système de cybersécurité.

Tout incident ou accident concernant la sécurité et la cybersécurité requiert la mise en place immédiate de mesures correctives, une analyse des causes, et la mise en place d'actions correctives définitives.

e) Information fiscale

L'approbation par le Conseil d'administration d'une politique fiscale d'entreprise en 2017 a permis, entre autres choses, de traduire de manière expresse les principes qui étaient déjà d'application interne et qui se sont concrétisés à travers la formalisation de la mission de CAF et de ses engagements en matière fiscale. Toutes ces informations ont été rendues accessibles à toutes les parties prenantes grâce à la publication de cette politique sur le site Web de l'entreprise avec les autres politiques de l'entreprise.

Le manuel de mise en application de la politique fiscale, approuvé le 4 décembre 2018 et mis à jour en octobre 2020, publié sur le site Web du Groupe CAF et qui concerne toutes les sociétés du Groupe, dans tous les pays, est venu compléter les éléments précédents.

En substance, la mission de CAF en matière fiscale consiste à garantir le respect de la réglementation fiscale en vigueur dans chaque région où elle exerce ses activités, en évitant les risques fiscaux et en renforçant la relation de coopération avec les autorités fiscales.

L'objectif principal de CAF est de générer de la confiance et distribuer de la valeur sur le marché national et international à travers des activités responsables, en particulier en matière fiscale, permettant de concevoir une stratégie d'entreprise et de garantir un comportement fiscal homogène au sein de notre organisation, et grâce à quoi nous pouvons: (i) répondre aux besoins des parties prenantes; (ii) maintenir une relation de confiance mutuelle avec les administrations fiscales et (iii) contribuer à l'amélioration des communautés grâce au paiement des impôts.

La politique fiscale de CAF établit les principes d'action en matière fiscale de CAF, principes reposants sur le code de conduite, la politique de développement durable et la politique générale de contrôle et de gestion des risques, qui doivent servir de guide pour toutes les personnes et tous les organismes concernés par ces questions. La politique fiscale de CAF précise que ces principes d'action doivent être mis en œuvre conformément aux principes généraux de CAF, et en particulier en faisant preuve de bonne foi et d'intégrité auprès de toutes les parties prenantes.

D'une manière générale, la Commission d'audit, et en dernier ressort le Conseil d'administration sont chargés de veiller au respect de la politique fiscale de tout le Groupe CAF. Cette dernière prévoit expressément des mécanismes de contrôle interne et les flux d'informations entre le département économique et financier, et la Commission d'audit, qui sont ensuite communiqués au Conseil.

La gestion des risques de nature fiscale est assurée au sein du système intégral de contrôle et de gestion des risques et dirigée par la Fonction fiscale de l'entreprise, qui contrôle et surveille les principaux risques fiscaux auxquels est exposée l'entreprise dans toutes ses affaires et toutes les zones géographiques.

Régulièrement et au moins une fois par an, la Fonction fiscale de l'entreprise transmet les résultats de l'entreprise en matière fiscale à la Commission d'audit.

Par ailleurs, la Commission d'audit et le Conseil d'administration doivent approuver toute opération d'investissement du Groupe dans les pays considérés comme des paradis fiscaux, afin de garantir que les activités du Groupe CAF dans ces pays répondent à des raisons strictement commerciales.

La politique de développement durable approuvée par le Conseil d'administration de CAF définit l'objectif en matière de durabilité, et les principes et les engagements envers les parties prenantes que CAF adopte dans ses activités. Le principe de responsabilité fiscale fait expressément partie de ces principes.

Le Groupe CAF entretient une relation de collaboration avec les différentes administrations fiscales avec qui elle est en rapport dans le cadre de ces activités, sur la base des principes de transparence et de bonne foi.

Il promeut également une communication transparente, claire et responsable de ses principales grandeurs fiscales. Le Groupe CAF met tout en œuvre pour préparer et présenter dans des délais et formes exigés le rapport Pays par Pays (Country by Country Report). Ces rapports indiquent en détail les éléments clés des états financiers de chaque juridiction dans lesquelles le Groupe est présent et fournit des informations claires pour les autorités fiscales locales sur les bénéficiaires, les impôts payés, les employés et d'autres informations importantes sur les activités du Groupe.

Les engagements pris en matière fiscale par le Groupe CAF dans sa politique fiscale d'entreprise en ce qui concerne le respect de ses obligations fiscales sur tous les territoires et



QUESTIONS SOCIALES

dans toutes les juridictions dans lesquels elles exercent ses activités, toujours selon une politique prudente, sont également d'application dans ses relations avec ses assesseurs externes en matière de politique fiscale.

Nous présentons ci-après les informations significatives sur les bénéfices obtenus pays par pays et les impôts sur les bénéfices versés selon les principales zones géographiques où le Groupe CAF exerce des activités:



	2020 (Milliers d'euros)		2019 (Milliers d'euros)	
	Résultat avant impôts ³⁶	Paiements (recouvrements) pour impôt sur les bénéfices ³⁷	Résultat avant impôts	Paiements (recouvrements) pour impôt sur les bénéfices
Allemagne	3.658	1.553	3.417	527
Arabie saoudite	5.636	805	1.646	745
Brésil	23.809	3.806	(14.093)	5.329
Chili	90	(838)	1.771	2.807
Espagne	(98.377)	1.751	(14.054)	4.928
Italie	59	36	(4.234)	81
Île Maurice	1.170	79	251	29
NAFTA ³⁸	43.095	24.534	43.964	15.446
Pologne	26.601	6.236	(1.859)	661
Royaume-Uni	225	238	(2.274)	(43)
Suède	(5.646)	(854)	(340)	2.643
Turquie	(1.440)	58	355	119
Reste	2.160	869	4.237	586
Régularisations consolidation ³⁹	48.037		42.351	
Total	49.077	38.273	61.138	33.858



En ce qui concerne les subventions publiques perçues, soulignons le soutien des administrations publiques dans les activités du Groupe, en particulier pour ce qui est de la recherche, du développement et de l'innovation, comme indiqué dans le paragraphe correspondant du rapport de gestion. Le montant des subventions d'exploitation comptabilisées au compte de résultat consolidé ci-joint au cours de l'exercice 2020 est de 5.366 milliers d'euros (4.633 milliers d'euros, en 2019).

36. Résultats avant impôts pour chaque pays incluant les régularisations pour consolidation supplémentaires pour suppression de dividendes et marges internes, entre autres.

37. Versements pour impôts de l'exercice 2020 selon l'état des flux de trésorerie consolidé des comptes annuels consolidés.

38. Ce regroupement comprend les pays pour lesquels la ventilation supposerait la révélation d'informations protégées par des clauses contractuelles de confidentialité.

39. Résultats des entités comptabilisés selon la méthode de la participation et suppression de la réserve de sociétés liées dans le processus de consolidation.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE DES CONTENUS DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE ET DES CONTENUS GRI

	GRI	Page
0. INTRODUCTION		
Modèle d'entreprise du Groupe	(1)	Rapport de gestion consolidé du Groupe
Description des politiques mises en œuvre par le Groupe	103-2 Stratégie de gestion (ci-après SG) indiquée à chaque chapitre	Voir paragraphes I - V
Principaux risques liés à ces questions pour les activités du Groupe	102-11, 102-15	Rapport de gestion consolidé du Groupe «Principaux risques et incertitudes», 42, 48 56, 58, 62, 65, 66, 67
I. ACTIVITÉ ENVIRONNEMENTALE		
Effets actuels et prévisibles des activités de l'entreprise sur l'environnement et, le cas échéant, sur la santé et la sécurité	102-15	42
Procédures d'évaluation ou de certification environnementale	103-2 SG du GRI 307, 102-11	44
Ressources consacrées à la prévention des risques environnementaux	(1)	44
Application du principe de précaution	102-11	42
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux	307-1	42
Contamination		
Mesures pour prévenir, réduire ou réparer les émissions de CO ₂ ayant des conséquences graves pour l'environnement	103-2 SG du GRI 302 et 305	42 - 47
Mesures pour prévenir, réduire ou réparer les émissions de toute forme de contamination atmosphérique	103-2 SG du GRI 305	42 - 47
Économie circulaire et prévention et gestion des déchets		
Mesures de prévention des déchets	103-2 SG du GRI 306	43 - 44, 47
Mesures de recyclage des déchets	103-2 SG du GRI 306, 306-2	47
Mesures de réutilisation des déchets	103-2 SG du GRI 306	47
Autres formes de récupération et d'élimination des déchets	103-2 SG du GRI 306	47
Actions pour lutter contre le gaspillage d'aliments ⁴⁰		
Utilisation durable des ressources		
Consommation et approvisionnement en eau selon les limites locales	103-2 SG du GRI 303, 303-5	47
Consommation de matières premières	301-1	44 - 45
Mesures adoptées pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation de matières premières	103-2 SG du GRI 301	44 - 45
Consommation directe et indirecte d'énergie	(1)	45 - 46
Mesures adoptées pour améliorer l'efficacité énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables	103-2 SG du GRI 302	43 - 46
Changement climatique		
Éléments importants des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités de l'entreprise	103-2 SG du GRI 305, 305-1, 305-2	46
Mesures adoptées pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	103-2 SG du GRI 305	42 - 47
Objectifs de réduction fixés à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.	103-2 SG du GRI 305	46
Moyens mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	103-2 SG du GRI 305	43 - 44, 46
Protection de la biodiversité⁴¹		

	GRI	Page
II. RESSOURCES HUMAINES		
Emploi		
Nombre total et distribution des employés selon le sexe, l'âge, le pays et la catégorie professionnelle	102-8	48 - 49
Nombre total et distribution selon le type de contrat	102-8	49
Moyenne annuelle de contrats à durée indéterminée, de contrats à durée déterminée et de contrats à temps partiel en fonction du sexe, de l'âge et de la catégorie professionnelle	102-8	49 - 50
Nombre de licenciements en fonction du sexe, de l'âge et de la catégorie professionnelle	(1)	50
Rémunérations moyennes détaillées en fonction du sexe, de l'âge et de la catégorie professionnelle	102-36	50 - 51
Différence salariale	(1)	50 - 51
Rémunération même postes de travail ou moyenne de la société	103-2 SG du GRI 405	50 - 51
Rémunération moyenne des conseillers et cadres	102-35	51
Implantation de politiques de déconnexion professionnelle	103-2 SG du GRI 401	51
Employés handicapés		55
Organisation du travail		
Organisation du temps de travail	103-2 SG du GRI 401	51
Nombre d'heures d'absentéisme	(1)	55
Mesures destinées à faciliter la conciliation et à encourager l'exercice coresponsable de ces droits de la part des géniteurs.	103-2 SG du GRI 401	51 - 52
Santé et sécurité		
Conditions de santé et de sécurité au travail	103-2 SG du GRI 403	54 - 55
Accidents de travail, en particulier la fréquence et la gravité, ainsi que les maladies professionnelles	(1)	55
Relations sociales		
Organisation du dialogue social	103-2 SG du GRI 402	51
Pourcentage d'employés couverts par une convention collective par pays	102-41	51
Bilan des conventions collectives, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail	403-1	55
Formation		
Les politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation	103-2 SG du GRI 404	51 - 52
Nombre total d'heures de formation par catégories professionnelles	(1)	52
Accessibilité		
Accessibilité universelle des personnes handicapées	103-2 SG du GRI 405 et 406	53 - 54
Égalité		
Mesures adoptées pour favoriser l'égalité de traitement et des chances entre les femmes et les hommes	103-2 SG du GRI 405	52 - 53
Plans d'égalité	103-2 SG du GRI 405 et 406	53
Mesures adoptées pour promouvoir l'emploi	103-2 SG du GRI 401	52 - 53
Protocoles contre le harcèlement sexuel et sexiste	103-2 SG du GRI 405 et 406	53
Intégration et accessibilité universelle des personnes handicapées	103-2 SG du GRI 405 et 406	53 - 54
Politique de lutte contre la discrimination et gestion de la diversité le cas échéant	103-2 SG du GRI 405 et 406, 406-1	52 - 54

	GRI	Page
III. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME		
Mise en œuvre des procédures de diligence pertinente en matière de droits de l'homme	103-2 SG du GRI 412, 102-16, 412-2	56 - 57
Prévention des risques de violation des droits de l'homme et, le cas échéant, mesures d'atténuation, de gestion et de réparation des abus perpétrés.	103-2 SG du GRI 412	56 - 57
Dénonciations de cas de violation des droits de l'homme	(1)	56 - 57
Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail en relation avec le respect à la liberté d'association, le droit à la négociation collective, la suppression du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.	103-2 SG du GRI 407 103-2 SG du GRI 409 103-2 SG du GRI 409	56 - 57

IV. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LUTTE CONTRE LES POTS-DE-VIN

Mesures adoptées pour prévenir la corruption et les pots-de-vin	103-2 SG du GRI 205, 102-16	58 - 61
Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux	103-2 SG du GRI 205, 102-16	58 - 61
Apports à des fondations et à des organismes à but non lucratif	(1)	58

V. ASPECTS SOCIAUX

Engagements de l'entreprise en matière de développement durable

Impact des activités de la société sur l'emploi et le développement local	103-2 SG du GRI 203, 203-2, 204-1	62 - 64
Impact des activités de la société sur les populations locales et sur le territoire	103-2 SG du GRI 203, 203-2	62 - 64
Relations avec les acteurs des communautés locales et modalités de dialogue avec celles-ci	103-2 SG du GRI 203, 203-2, 102-43	34 - 36, 62 - 64
Initiatives d'association ou de parrainage	102-13	62 - 64

Sous-traitance et fournisseurs

Inclusion dans la politique d'achat des aspects sociaux, environnementaux et liés à l'égalité entre les femmes et les hommes	103-2 SG du GRI 308 et 414	64 - 66
Responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs et sous-traitants dans le cadre des relations avec le Groupe	103-2 SG du GRI 308 et 414	64 - 66
Systèmes de supervision et de vérification et résultats de ceux-ci	103-2 SG du GRI 308 et 414	64 - 66

Consommateurs

Mesures pour la santé et la sécurité des consommateurs	103-2 SG du GRI 416	66 - 68
Systèmes de gestion des réclamations enregistrées et résolution de celles-ci	103-2 SG du GRI 416	66 - 68

Information fiscale

Bénéfices obtenus pays par pays	(1)	68 - 70
Impôts obtenus sur les bénéfices versés	(1)	68 - 70
Subventions publiques reçues	(1)	70

(1) Ces informations sont communiquées en vertu de la Loi 11/2018 du 28 décembre qui modifie le Code de commerce, le texte codifié de la Loi relative aux sociétés de capitaux approuvé par le Décret royal législatif 1/2010 du 2 juillet et la Loi 22/2015 du 20 juillet d'audit des comptes, en matière d'information extrafinancière et diversité, sans référence aux normes GRI.

40. Ce contenu n'est pas significatif pour les activités du Groupe CAF, comme le conclut l'analyse de matérialité.

41. Ce contenu n'est pas significatif pour les activités du Groupe CAF, car aucun des sites du Groupe ne se trouve dans des espaces protégés où ses activités pourraient avoir un impact spécial sur la biodiversité.



RAPPORTS DE L'AUDITEUR



Traduction d'un rapport dressé à l'origine en espagnol, basé sur notre travail réalisé conformément aux normes de régulation de l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne, et de comptes annuels consolidés dressés à l'origine en espagnol et préparés conformément au cadre réglementaire d'information financière applicable à la Société au Groupe en Espagne (cf. notes 2 et 28). En cas de divergence, c'est la version en langue espagnole qui prévaut.

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ÉMIS PAR UN AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. :

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés de Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. (la Société mère) et de ses sociétés dépendantes (le Groupe), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats, l'état des produits et charges reconnus, l'état des changements dans le patrimoine net, l'état des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes, tous consolidés, correspondant à l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints reflètent, dans tous leurs aspects significatifs, l'image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats et des flux de trésorerie, tous consolidés, correspondant à l'exercice annuel clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union Européenne et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicables en Espagne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit applicables en Espagne. Nos responsabilités, d'après ces normes, sont décrites dans la suite à la section *Responsabilités de l'audit en ce qui concerne la révision des comptes annuels consolidés* de notre rapport.

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux exigences d'éthique, y compris celles d'indépendance, qui sont applicables à notre audit des comptes annuels consolidés en Espagne, selon ce qui est exigé par les normes régulatrices de l'activité de révision de comptes. Dans ce sens, nous n'avons pas prêté des services différents de ceux de l'audit de comptes et aucune situation ni circonstance ne s'est présentée qui, conformément aux dispositions des normes régulatrices en question, auraient pu affecter l'indépendance nécessaire de sorte à la compromettre.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clé de l'audit

Les questions clé de l'audit sont celles qui, de notre point de vue professionnel, ont été les plus significatives dans notre audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés dans leur ensemble, et dans la formation de notre opinion les concernant, et nous n'émettons pas une opinion individuelle sur ces comptes.

Reconnaissance de produits et marges par degré d'avancement

Description

Le Groupe mène principalement son activité en tant que fabricant de matériel ferroviaire et, en ce qui concerne les contrats de construction à long terme, comme l'indiquent les Notes 3.f et 12 de l'annexe aux comptes consolidés ci-jointe, il suit le critère général d'enregistrer les produits et les résultats correspondant à chaque contrat en fonction de son degré d'avancement estimé, obtenu en fonction des heures imputées au contrat sur le total des heures budgétées. Le montant des produits reconnus dans l'exercice 2020 liés à des contrats de trains selon l'application du degré d'avancement est de 1 222 millions d'euros.

La détermination du degré d'avancement requiert un haut degré de complexité et d'estimation de la part de la Direction en ce qui concerne, entre autres, l'estimation des coûts totaux à assumer dans chaque contrat, le nombre d'heures imputées à chaque contrat sur le total d'heures budgétées ou l'estimation de la marge en considérant les produits prévus et les coûts estimés à assumer.

Pour tous ces motifs, la reconnaissance des produits et marges enregistrés par degré d'avancement a été une question clé pour notre audit.

Procédures appliquées pour l'audit

Nos procédures de vérification ont inclus une combinaison de tests d'efficacité opérationnelle sur les contrôles pertinents qui permettent d'atténuer les risques liés à la répartition des coûts des projets, qui servent de base pour estimer les coûts totaux auxquels le Groupe aura à faire face, et des tests analytiques concrets et détaillés. À cet égard, nous avons mis en œuvre des tests visant à vérifier que les contrôles mentionnés fonctionnent correctement, y compris les contrôles des systèmes d'information, procédures auxquelles ont participé nos experts internes en technologie et systèmes.

De plus, afin d'évaluer le bienfondé des hypothèses envisagées par le Groupe, nous nous sommes réunis avec son personnel pour réaliser une analyse détaillée et individualisée d'une sélection des principaux projets en nous basant sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs. Par ailleurs, nous avons examiné la cohérence des estimations réalisées par le Groupe lors de l'exercice précédent par rapport aux données réelles de l'exercice en cours et à d'autres procédures substantives telles que : lecture approfondie des contrats les plus importants et leur analyse avec la Direction dans le but de bien comprendre les termes convenus ; analyse pour savoir si les produits sont dûment enregistrés en tenant compte des conditions et obligations contractuelles avec les clients ; réalisation de tests détaillés sur des bases sélectives visant à évaluer le bienfondé des estimations effectuées par la Direction, ainsi que révision des hypothèses à plus haut niveau de sensibilité ; réalisation de tests combinés de caractère manuel et assistés par des experts en technologie et systèmes, pour obtenir et vérifier les écritures portées sur les comptes de produits.

Les Notes 6 et 12 des comptes annuels consolidés ci-joints contiennent les détails et l'information relatifs aux produits par degré d'avancement du Groupe.

Provisions et passifs contingents dérivés de contrats commerciaux

Description

Dans les secteurs dans lesquelles le Groupe mène ses activités, il est habituel que les contrats de construction à long terme incluent des pénalités significatives dérivées principalement du non-respect des échéances de livraison ou d'autres engagements contractuels, ainsi que d'autres types d'obligations liées à l'activité, qui exigent l'enregistrement de passifs.

L'estimation des provisions nécessaires est une question clé de l'audit étant donné que, normalement, ces types de manquements sont révélés dans le cadre de négociations avec le client visant à reconnaître les problèmes ou les modifications qui sont souvent la cause des retards ou des manquements aux conditions approuvées pour la mise en œuvre.

Comme indiqué dans la note 12 de l'annexe consolidée ci-jointe, le montant des provisions comptabilisées par le Groupe pour faire face à ces obligations est de 134 millions d'euros enregistrés par minoration de la rubrique « Clients pour vente et prestations de services » au 31 décembre 2020. En outre, les Notes 12, 20 et 26 incluent les détails des principaux litiges et réclamations en cours et en rapport avec le Groupe dérivées de ces obligations.

Dans ce contexte, le processus d'évaluation mené par la Direction pour déterminer, le cas échéant, la reconnaissance de ces obligations, est complexe et suppose de faire un bon usage du bon sens basé sur ce qui est assumé par rapport aux éventualités survenues durant le processus de construction du produit, qui inclut l'identification de causes non imputables au Groupe.

C'est pourquoi la situation décrite a été considérée comme une question clé de notre audit.

Procédures appliquées pour l'audit

Nos procédures de vérification ont inclus, entre autres, l'obtention et l'analyse du détail des estimations réalisées par la Direction sur la situation de chaque projet et des provisions comptabilisées. Pour un échantillon de contrats, obtenu de manière sélective, nous avons réalisé des procédures concrètes visant à valider le bienfondé des estimations effectuées par la Direction en comparant ces estimations avec les conditions établies dans ces contrats, les obligations en découlant et les circonstances particulières qui conditionnent ces contrats, ainsi qu'avec l'expérience historique. Par ailleurs, nous avons comparé les estimations réalisées avec les supports légaux (le contrat lui-même, les avis juridiques, les lettres de confirmation des avocats, etc.), en faisant appel à nos spécialistes internes en projets d'infrastructures afin d'évaluer pour certains projets significatifs les prévisions réalisées par la Direction, ainsi qu'avec la correspondance avec les clients, afin d'évaluer le bienfondé des critères appliqués concernant l'intégrité des provisions comptabilisées. Nous avons également mis en œuvre des procédures d'analyses pour réviser la cohérence des estimations réalisées par le Groupe au cours de l'exercice précédent avec les données réelles des contrats de l'exercice en cours.

Enfin, nous avons évalué également l'adaptation des détails d'information fournis dans les comptes annuels consolidés (cf. Notes 12, 20 et 26).

Dépréciation du fonds de commerce et autres actifs incorporels

Description

La note 7 décrit les fonds de commerce et autres actifs incorporels de chacune des unités génératrices de flux de trésorerie identifiées par le Groupe. À cet égard, le fonds de commerce et les actifs incorporels ayant une durée de vie utile déterminée correspondants à Solaris s'élèvent à 187 millions d'euros.

Le Groupe réalise tous les ans un test de dépréciation en ce qui concerne le fonds de commerce et, s'il existe des indices de dépréciation, du reste des actifs, afin de déterminer le montant récupérable pour ceux-ci et, le cas échéant, s'il est nécessaire de comptabiliser une dépréciation.

Pour cela, le Groupe réalise un test de dépréciation pour chaque unité génératrice de flux de trésorerie grâce à des techniques d'évaluation basées sur la méthode des Discounted Cash Flow (DCF), selon laquelle on utilise des projections de flux de trésorerie comparées à des projections de résultats, qui ont été révisées pour refléter la meilleure estimation de la situation actuelle de la pandémie, des investissements en immobilisations à actif circulant, ainsi que d'autres hypothèses obtenues à partir du plan stratégique.

Par ailleurs, on établit un taux d'actualisation selon la situation économique en général et de chaque unité génératrice de flux de trésorerie en particulier.

Pour réaliser ces estimations, il est nécessaire d'appliquer des jugements significatifs, comme indiqué dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés ci-joints, qui de concert avec la magnitude de ces concepts, déterminent la considération de cette question comme un élément clé de notre audit.

Procédures appliquées pour l'audit

Les procédures mises en œuvre dans le cadre de notre audit ont inclus, entre autres, l'obtention de l'analyse réalisée par la Direction et la vérification de la cohésion de la méthodologie utilisée pour cet exercice avec celle utilisée pour l'exercice précédent, à travers des tests sur l'exactitude arithmétique et la logique du test de dépréciation, afin d'évaluer qu'il a été élaboré conformément aux dispositions du cadre réglementaire relatif à l'information financière applicable au Groupe.

À cet égard, notre vérification a porté, entre autres aspects, sur l'identification des prévisions significatives et sur l'évaluation du bienfondé de celles-ci. Pour cela, nous avons analysé la cohérence entre les prévisions de flux de trésorerie futurs et les budgets, et entre des données externes du secteur dans lequel il mène ses activités, et nous avons également réalisé une analyse de sensibilité pour les hypothèses clés.

Nous avons fait appel à nos experts internes en évaluations pour estimer, principalement, la méthodologie utilisée, le taux d'actualisation appliqué, à travers une évaluation basée sur des indicateurs généraux du marché et le taux de croissance à long terme, dont le bienfondé a été évalué à travers l'analyse et le questionnement des calculs détaillés par le Groupe.

En outre, nous avons effectué une révision rétrospective des prévisions réalisées lors des exercices précédents afin de détecter d'éventuels écarts concernant les hypothèses de la Direction, et pour évaluer le respect des budgets au cours des exercices antérieurs afin d'évaluer la fiabilité des estimations faites par la Direction.

Enfin, nous avons vérifié si les détails des informations incluses dans les notes 7 des comptes annuels consolidés ci-joints concernant cette question étaient adaptés aux exigences prévues par le cadre réglementaire applicable.

Arrêt des ventes à la clôture de l'exercice

Description

Comme indiqué dans la note 3.f de l'annexe consolidée, en matière de contrats liés au segment des autobus, le Groupe applique le critère de comptabilisation des produits au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, selon les clauses établies portant sur les conditions de livraison et de transfert du contrôle de ceux-ci. Ces clauses fixent généralement le moment du transfert de propriété, bien que pour établir l'exigibilité de la transaction il convienne d'analyser également la transmission concrète des risques et des bénéfices.

Le montant des produits comptabilisés au cours de l'exercice 2020 dans le cadre de contrats liés au segment des autobus est de 725 millions d'euros.

L'évaluation des interprétations faites par la Direction a constitué un élément clé de notre vérification pour déterminer le bienfondé de l'arrêt des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Procédures appliquées pour l'audit

Nos procédures de vérification ont inclus, entre autres, la sélection d'un échantillon de ventes réalisées à la clôture de l'exercice 2020 et au début de l'exercice suivant, afin d'analyser les clauses pour chaque transaction avec le client et évaluer le respect des conditions concernant la comptabilisation des produits. Nous avons également demandé une confirmation écrite de cette sélection afin de comparer avec les clients que ces ventes ont bien été réalisées à la clôture de l'exercice.

Les Notes 6 et 12 des comptes annuels consolidés ci-joints contiennent les détails et l'information du Groupe.

Autre information : Rapport de gestion consolidé

L'autre information comprend exclusivement le rapport de gestion consolidé de l'exercice 2020, dont la formulation relève de la responsabilité des administrateurs de la Société mère et qui ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne couvre pas le rapport de gestion consolidé. Notre responsabilité concernant le rapport de gestion consolidé, conformément aux dispositions prévues par la réglementation des activités d'audit de comptes, consiste à :

- a) vérifier uniquement que la déclaration d'informations non financières consolidée et que certaines informations du rapport annuel de direction de l'entreprise, auxquelles fait référence la Loi sur les audits de comptes, ont été fournies comme prévu dans la réglementation applicable et, dans le cas contraire, en faire mention ;
- b) évaluer et informer au sujet de la concordance de cette information avec le reste des informations comprises dans le rapport de gestion consolidé joint aux comptes annuels consolidés, à partir de la connaissance du Groupe tirée de la réalisation de l'audit de ces comptes, et évaluer si le contenu et la présentation du rapport de gestion consolidé sont conformes aux normes applicables, et fournir les informations pertinentes à ce sujet. Si, en nous basant sur le travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe des incorrections matérielles, nous sommes dans l'obligation de le signaler.

Sur la base du travail effectué selon ce qui est décrit aux paragraphes précédents, nous avons vérifié que les informations mentionnées à l'alinéa a) précédent sont fournies dans le rapport de gestion consolidé et que le reste des informations contenues dans ce dernier concordent avec celles des comptes annuels consolidés de l'exercice 2020, et que le contenu et la présentation du rapport sont conformes à la réglementation d'application.

Responsabilité des administrateurs et de la commission d'audit de la Société mère en ce qui concerne les comptes annuels consolidés

Les Administrateurs de la Société mère sont responsables de dresser les comptes annuels consolidés ci-joints, de manière qu'ils reflètent l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union Européenne et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe en Espagne, et du contrôle interne qu'ils considèrent nécessaire pour permettre de préparer les comptes annuels consolidés libres d'incorrection matérielle due à une fraude ou à une erreur.

Dans la préparation des comptes annuels consolidés, les administrateurs de la Société mère sont responsables de l'évaluation de la capacité du Groupe de demeurer en pleine activité, en révélant, selon les cas, les questions relatives à une entreprise en pleine activité et en utilisant le principe comptable d'entreprise en pleine activité, sauf si ces administrateurs ont l'intention de liquider le Groupe ou de cesser ses opérations, ou s'il n'existe aucune autre alternative réaliste.

La commission d'audit de la Société mère est responsable de la supervision du processus d'élaboration et de présentation des comptes annuels consolidés.

Responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont ceux d'obtenir une sécurité raisonnable que les comptes annuels consolidés dans leur ensemble sont libres d'incorrection matérielle, due à la fraude ou à une erreur, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

La sécurité raisonnable est un haut degré de sécurité mais elle ne garantit pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes régulatrices de l'activité d'audit de comptes en vigueur en Espagne, détecte toujours une incorrection matérielle quand elle existe. Les incorrections peuvent être dues à une fraude ou à une erreur et sont considérées matérielles si, individuellement ou de façon agrégée, il est possible de prévoir raisonnablement qu'elles ont une influence sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se basant sur les comptes annuels consolidés.

À l'Annexe de ce rapport d'audit est donnée une description plus détaillée de nos responsabilités en ce qui concerne l'audit des comptes annuels consolidés. Cette description, qui se trouve dans l'annexe, fait partie intégrante de notre rapport d'audit.

Rapport sur d'autres exigences légales et réglementaires

Rapport additionnel pour la commission d'audit de la Société mère

L'opinion exprimée dans ce rapport est cohérente avec ce que nous avons déclaré dans notre rapport additionnel pour la commission d'audit de la Société mère du 25 février 2021.

Durée du contrat

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue le 15 juin 2019, nous a nommés auditeurs du Groupe pour une période de deux ans, comptée à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Antérieurement, nous avons été désignés sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour la période d'un an et nous avons procédé au travail d'audit de comptes de façon ininterrompue depuis l'exercice clos le 31 décembre 2001, en considérant le contenu de l'article 17 alinéa 8 du Règlement (UE) N° 537/2014 sur les exigences spécifiques de l'audit légal des entités d'intérêt public.

DELOITTE, S.L.

Immatriculée au R.O.A.C. n° 50692



Pablo Mugica
Immatriculée au R.O.A.C. n° 18694

25.02.21

Annexe de notre rapport d'audit

Outre ce qui est inclus dans notre rapport d'audit, cette annexe comprend nos responsabilités en ce qui concerne l'audit des comptes annuels consolidés.

Responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des comptes annuels consolidés

Comme partie d'un audit, conformément aux normes régulatrices de l'activité d'audit de comptes en vigueur en Espagne, nous appliquons notre jugement professionnel et nous maintenons une attitude de scepticisme professionnel durant tout l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques d'incorrection matérielle dans les comptes annuels consolidés, due à une fraude ou à une erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit pour répondre à ces risques et nous obtenons l'évidence d'audit suffisante et adaptée pour fournir une base pour notre opinion. Le risque de non-détection d'une incorrection matérielle due à une fraude est plus élevé que celui d'une incorrection matérielle résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations intentionnelles ou le contournement du contrôle interne.
- Nous obtenons la connaissance du contrôle interne importante pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées en fonction des circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous évaluons si les politiques comptables appliquées sont adaptées et si les estimations comptables et l'information correspondante révélée par les administrateurs de la Société mère sont raisonnables.
- Nous concluons sur la bonne utilisation, par les administrateurs de la Société mère, du principe comptable d'entreprise en pleine activité et, nous basant sur l'évidence d'audit obtenue, nous concluons s'il existe ou non une incertitude matérielle concernant des faits ou des conditions qui peuvent engendrer des doutes significatifs sur la capacité du Groupe de demeurer en pleine activité. Si nous concluons qu'il existe une incertitude matérielle, nous devons attirer l'attention dans notre rapport d'audit au sujet de l'information correspondante révélée dans les comptes annuels consolidés ou, si ces révélations ne sont pas adaptées, émettre une opinion modifiée. Notre appréciation s'appuie sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, les faits ou conditions futures peuvent être la cause que le Groupe cesse d'être en pleine activité.
- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris l'information révélée, et si les comptes annuels consolidés représentent les transactions et faits sous-jacents de manière qu'ils parviennent à refléter l'image fidèle.
- Nous obtenons une évidence suffisante et adaptée en ce qui concerne l'information financière des entités ou des activités entrepreneuriales dans le Groupe, pour émettre une opinion au sujet des comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre opinion d'audit

Nous sommes en communication avec la commission d'audit de la Société mère en ce qui concerne, entre autres questions, la portée et le moment de réalisation de l'audit planifiés et les découvertes significatives de l'audit, ainsi que tout défaut significatif du contrôle interne que nous identifions dans le cours de l'audit.

Nous apportons aussi à la commission d'audit de la Société mère une déclaration disant que nous avons rempli les exigences d'éthique applicables, y compris celles d'indépendance, et nous avons été en communication avec elle pour informer des questions qui peuvent raisonnablement supposer une menace pour notre indépendance et, le cas échéant, des sauvegardes correspondantes.

Parmi les questions qui ont fait l'objet d'une communication à la commission d'audit de la Société mère, nous déterminons celles qui ont été les plus significatives dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, à moins que les dispositions légales ou réglementaires interdisent de révéler publiquement la question.

Traduction d'un rapport dressé à l'origine en espagnol. En cas de divergence, c'est la version en langue espagnole qui prévaut.

RAPPORT D'AUDIT INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE CONSOLIDÉE DE CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES, S.A. ET DES SOCIÉTÉS FILIALES POUR L'EXERCICE 2020

Aux actionnaires de Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A.:

En vertu de l'article 49 du Code de Commerce, nous avons effectué la vérification, avec une étendue de sécurité limitée, de la déclaration de performance extrafinancière consolidée ci-jointe (ci-après DPEF) de l'exercice clôturé le 31 décembre 2020 de l'entreprise Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. et sociétés filiales (ci-après le Groupe ou CAF), qui fait partie du rapport de gestion ci-joint du Groupe.

Le contenu du rapport de gestion inclut plus d'informations que celles requises par la réglementation commerciale en vigueur en matière d'informations non financières, lesquelles n'ont pas fait l'objet de notre travail d'audit. À cet égard, notre tâche s'est limitée exclusivement à vérifier les informations contenues dans le « Tableau de référence de contenus de la déclaration de performance extrafinancière et contenus GRI » inclus dans le rapport de gestion ci-joint.

Responsabilité des administrateurs

Les administrateurs de CAF sont responsables de la formulation de la DPEF comprise dans le rapport de gestion du Groupe, ainsi que le contenu de celui-ci. La DPEF a été préparée conformément aux contenus prévus par la réglementation commerciale en vigueur et selon les critères de *Sustainability Reporting Standards* de *Global Reporting Initiative* (normes GRI) sélectionnés, ainsi que selon les autres critères décrits comme indiqué pour chaque matière dans le « Tableau de référence de contenus de la déclaration de performance extrafinancière et contenus GRI » inclus dans le rapport de gestion.

Cette responsabilité inclut également la conception, la mise en place et le maintien du contrôle interne jugé pertinent pour que la DPEF ne comporte aucune incorrection matérielle due à une fraude ou une erreur.

Les administrateurs de CAF sont également responsables de définir, implanter, adapter et maintenir les systèmes de gestion à partir desquels sont obtenues les informations nécessaires pour préparer la DPEF.

Notre indépendance et contrôle de la qualité

Nous avons respecté les exigences d'indépendance et en matière d'éthique prévues par le Code éthique pour les professionnels comptables émit par le Conseil des normes internationales d'éthique pour les professionnels comptables (IESBA, selon l'abréviation en anglais) basé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence, de confidentialité et de professionnalisme.

Notre entreprise applique la Norme internationale de contrôle de qualité 1 (NICC 1) et maintient par conséquent un système global de contrôle de qualité qui inclut des politiques et des procédures documentées relatives au respect des exigences en matière éthique, de normes professionnelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

L'équipe de travail était formée par des professionnels experts en révision des informations non financières et en particulier, des informations sur les résultats économiques, sociaux et environnementaux.

Notre responsabilité

Nous sommes tenus d'exprimer nos conclusions dans un rapport d'audit indépendant ayant une sécurité limitée en nous basant sur le travail effectué.

Nous avons réalisé notre travail d'audit conformément aux exigences prévues dans la Norme internationale ISAE 3000 révisée en vigueur « International Standard on Assurance Engagement or Reviews of Historical Financial Information » (ISAE 3000 révisée) publié par l'IAASB de la fédération internationale des comptables (IFAC) et selon le Guide d'actuation des travaux de vérification de l'état de l'information non financière publié par l'Institut des commissaires aux comptes espagnol (ICAC).

Dans le cadre d'une vérification à portée limitée, les types de procédures, le moment de leur mise en œuvre et l'étendue de celles-ci ne sont pas les mêmes que celles appliquées dans une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, l'assurance qui en découle est substantiellement moindre.

Notre travail a consisté à poser des questions à la direction et aux différents départements de CAF qui ont participé à l'élaboration de la DPEF, à réviser les processus utilisés pour recueillir et valider les informations présentées dans la DPEF, à appliquer certaines procédures d'analyse et à effectuer des tests de révision par échantillonnage comme indiqué ci-après :

- Réunions avec le personnel du Groupe pour connaître le modèle d'entreprise, les politiques et les stratégies de gestion appliquées, les principaux risques liés à ces questions et obtenir les informations nécessaires pour la révision externe;
- Analyse de la portée, de la pertinence et de l'intégrité des contenus publiés dans la DPEF de l'exercice 2020 en fonction de l'analyse matérielle réalisée par le Groupe et décrite dans le paragraphe « Introduction » de la DPEF, en tenant compte également des contenus exigés par la réglementation commerciale en vigueur;
- Analyse des processus utilisés pour recueillir et valider les données publiées dans la DPEF de l'exercice 2020;
- Révision des informations concernant les risques, les politiques et les stratégies de gestion appliquées en ce qui concerne les aspects matériels publiés dans la DPEF de l'exercice 2020;
- Vérification, au moyen d'éléments probants, sur la base d'un échantillonnage sélectionné, des informations relatives aux contenus publiés dans la DPEF de l'exercice 2020 et de la pertinence de la collecte réalisée à partir des données fournies par les sources d'information de CAF;
- Obtention d'une lettre de déclaration des administrateurs et de la direction.

Conclusion

Sur la base des procédures réalisées mises en œuvre lors de notre vérification et des éléments probants que nous avons réunis portant sur tous les aspects significatifs, rien ne démontre que la DPEF du Groupe pour l'exercice annuel clôturé le 31 décembre 2020 n'a pas été élaboré conformément aux contenus prévus dans la réglementation commerciale en vigueur et selon les critères des normes GRI sélectionnées, ainsi que selon les autres critères décrits conformément à ce qui a été mentionné pour chaque matière du « Tableau de référence de contenus de la déclaration de performance extrafinancière et contenus GRI » du rapport de gestion.

Utilisation et publication

Ce rapport a été préparé en réponse aux exigences de la réglementation commerciale en vigueur en Espagne et peut, par conséquent, ne pas être adapté pour d'autres objectifs ou juridictions.

DELOITTE, S.L.



Pablo Mugica
25.02.21



COMPTES ANNUELS DU GROUPE CONSOLIDÉ EXERCICE 2020

Traduction d'états financiers consolidés dressés à l'origine en espagnol et préparés conformément au cadre réglementaire d'information financière applicable à la Société au Groupe en Espagne (voir Notes 2 et 28). En cas de divergences, c'est la version espagnole qui prévaut.



Bilans de Situation Consolidés

au 31 décembre 2020 et 2019 (Notes 1, 2 et 3) (Milliers d'euros)

Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. et Sociétés Dépendantes qui composent le Groupe CAF

Actif	Note	31-12-20	31-12-19 (*)
Actif non courant:			
Immobilisations incorporelles	7		
Fonds de commerce		103.339	109.011
Autres immobilisations incorporelles		220.654	239.241
		323.993	348.252
Immobilisations corporelles	6 et 8	403.617	449.263
Investissements comptabilisés suivant la méthode de la participation	9	7.370	7.807
Actifs financiers non courants	9	429.068	538.303
Dérivés de couverture non courants	17	41.736	45.001
Actifs pour impôt différé	18	147.148	146.134
Autres actifs non courants	21	6.592	7.208
Total actif non courant		1.359.524	1.541.968
Actif courant:			
Stocks	11	481.669	487.833
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer			
Clients pour ventes et prestation de services	10 et 12	1.357.136	1.372.394
Autres créances	9, 10 et 19	170.794	216.940
Actifs pour impôt courant	19	8.774	12.417
		1.536.704	1.601.751
Actifs financiers courants	13	102.000	95.151
Dérivés de couverture courants	17	15.589	40.010
Autres actifs courants	21	9.737	17.130
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents		573.928	538.983
Total actif courant		2.719.627	2.780.858
Total Actif		4.079.151	4.322.826

Passif et Patrimoine Net	Note	31-12-20	31-12-19 (*)
Patrimoine net:	14		
Fonds propres			
Capital déclaré		10.319	10.319
Prime d'émission		11.863	11.863
Réserve de revalorisation		39.119	39.119
Autres réserves accumulées et résultat de l'exercice attribué à la Société mère		796.774	817.680
		858.075	878.981
Autre résultat global			
Opérations de couverture		(13.575)	(11.062)
Différences de conversion		(211.531)	(134.682)
		(225.106)	(145.744)
Patrimoine net attribué à la société mère		632.969	733.237
Intérêts minoritaires		11.234	12.130
Total patrimoine net		644.203	745.367
Passif non courant:			
Provisions non courantes	20	46.497	47.789
Passifs financiers non courants	15 et 16		
Dettes avec des entités de crédit et obligations et autres valeurs négociables		808.849	868.072
Autres passifs financiers		78.615	90.792
		887.464	958.864
Passifs pour impôt différé	18	134.233	159.145
Dérivés de couverture non courants	17	42.547	45.777
Autres passifs non courants	21	93.914	86.637
Total passif non courant		1.204.655	1.298.212
Passif courant:			
Provisions courantes	20	269.946	237.378
Passifs financiers courants	15 et 16		
Dettes avec des entités de crédit et obligations et autres valeurs négociables		170.760	199.979
Autres passifs financiers		62.512	44.144
		233.272	244.123
Dettes commerciales et autres comptes à payer			
Fournisseurs	26	710.496	688.104
Autres dettes	12, 15 et 19	976.801	1.032.114
Passifs pour impôt courant	19	15.044	9.113
		1.702.341	1.729.331
Dérivés de couverture courants	17	20.071	61.140
Autres passifs courants	21	4.663	7.275
Total passif courant		2.230.293	2.279.247
Total Passif et Patrimoine Net		4.079.151	4.322.826

(*) Présenté exclusivement aux effets de comparaison (Note 2.e).

Les Notes 1 à 28 ci-jointes font partie intégrante du bilan de situation consolidé au 31 décembre 2020.

Compte de Résultats Consolidé correspondants

aux exercices annuels clos le 31 décembre 2020 et 2019 (Notes 1, 2 et 3) (Milliers d'euros)

Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. et Sociétés Dépendantes qui composent le Groupe CAF

(Doit) Avoir	Note	2020	2019 (*)
Opérations continues:			
Montant net du chiffre d'affaires	6, 9 et 10	2.762.472	2.597.655
± Variation des stocks de produits finis et en cours de fabrication		(39.347)	18.235
Travail réalisé par l'entreprise pour son actif		2.381	13.901
Approvisionnements	22	(1.478.806)	(1.388.778)
Autres produits d'exploitation	22	16.197	27.518
Charges de personnel	23	(695.039)	(654.607)
Autres charges d'exploitation	22	(366.379)	(408.098)
Amortissement des immobilisations	7 et 8	(89.494)	(80.667)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations	7, 8 et 9	8.899	(165)
Autres résultats		11	-
Résultat d'exploitation		120.895	124.994
Produits financiers	9, 10, 13 et 15	6.121	17.402
Charges financières	9, 16 et 17	(47.641)	(72.885)
Variation de la juste valeur dans des instruments financiers		(35)	33
Différences de change		(26.106)	(6.120)
Dépréciation et résultat pour cession d'instruments financiers	9	22	(337)
Résultat financier		(67.639)	(61.907)
Résultat d'entités évaluées par la méthode de la participation	9	(4.179)	(1.949)
Résultat avant impôts		49.077	61.138
Impôt sur les bénéfices	18	(38.824)	(36.048)
Résultat de l'exercice issu d'opérations continues		10.253	25.090
Résultat consolidé de l'exercice		10.253	25.090
Attribué à:			
La société mère		9.012	24.745
Intérêts minoritaires		1.241	345
Bénéfice par action (en euros)			
De base		0,26	0,72
Dilué		0,26	0,72

(*) Présenté exclusivement aux effets de comparaison (Note 2.e).

Les Notes 1 à 28 ci-jointes font partie intégrante du compte de résultats consolidé correspondant à l'exercice 2020.

État des Produits et Charges Reconnus Consolidés

des exercices 2020 et 2019 (Notes 1, 2 et 3) (Milliers d'euros)

Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. et Sociétés Dépendantes qui composent le Groupe CAF

	Note	2020	2019 (*)
A) Résultat consolidé de l'exercice:		10.253	25.090
B) Postes non reclassés dans le résultat de la période:		(1.947)	(3.568)
Pour résultats actuariels	3.j	(2.482)	(5.816)
Instruments de patrimoine avec variations dans autre résultat global	9	535	2.248
Effet fiscal	18	-	-
C) Postes pouvant être reclassés par la suite dans le résultat de la période:		(79.785)	970
Couvertures des flux de trésorerie:		(1.296)	1.688
Gains/Pertes pour évaluation	17	(1.523)	1.453
Montants transférés au compte de résultats		227	235
Différences de conversion:		(77.046)	6.953
Gains/Pertes pour évaluation	14	(77.046)	6.953
Montants transférés au compte de résultats		-	-
Participation dans un autre résultat global reconnu pour les investissements dans des coentreprises et entreprises associées:		(1.754)	(7.266)
Gains/Pertes pour évaluation			
Couvertures des flux de trésorerie	9 et 17	(1.849)	(7.641)
Différences de conversion		(225)	55
		(2.074)	(7.586)
Montants transférés au compte de résultats			
Couvertures des flux de trésorerie	17	320	320
Différences de conversion		-	-
		320	320
Effet fiscal		311	(405)
Total Produits et Charges Reconnus (A+B+C)		(71.479)	22.492

Attribué à:

La société mère	(72.297)	22.074
Intérêts minoritaires	818	418

(*) Présenté exclusivement aux effets de comparaison (Note 2.e).

Les Notes 1 à 28 ci-jointes font partie intégrante des état de produits et charges reconnus consolidés correspondant au exercice 2020.

État des Changements dans le Patrimoine Net Consolidé des exercices 2020 et 2019 (Notes 1, 2 et 3) (Milliers d'euros)

Construcciones y Auxiliari de Ferrocarriles, S.A. et Sociétés Dépendantes qui composent le Groupe CAF

	Patrimoine net attribué à la société mère							Total Patrimoine net
	Fonds Propres							
	Capital social	Prime d'émission	Réserve pour réévaluation d'actif et de passifs non réalisés	Autres réserves accumulées et résultat de l'exercice attribué à la société mère	Opérations de couverture	Différences de conversion	Participations non de contrôle	
Soldes au 31 décembre 2018	10.319	11.863	39.119	837.217	(5.024)	(141.782)	5.555	757.267
Total produits/charges reconnus	-	-	-	21.177	(6.038)	6.935	418	22.492
Opérations avec des associés ou propriétaires	-	-	-	(40.714)	-	165	6.157	(34.392)
Distribution de dividendes	-	-	-	(26.225)	-	-	(1.327)	(27.552)
Opérations avec des associés externes (Note 2.f)	-	-	-	(14.489)	-	165	7.484	(6.840)
Autres variations de patrimoine net	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts entre postes de patrimoine net (Note 14)	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2019 (*)	10.319	11.863	39.119	817.680	(11.062)	(134.682)	12.130	745.367
Total produits/charges reconnus	-	-	-	7.065	(2.513)	(76.849)	818	(71.479)
Opérations avec des associés ou propriétaires	-	-	-	(27.971)	-	-	(1.714)	(29.685)
Distribution de dividendes	-	-	-	(28.864)	-	-	(821)	(29.685)
Opérations avec des associés externes (Note 2.f)	-	-	-	893	-	-	(893)	-
Autres variations de patrimoine net	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts entre postes de patrimoine net (Note 14)	-	-	-	-	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2020	10.319	11.863	39.119	796.774	(13.575)	(211.531)	11.234	644.203

(*) Présenté exclusivement aux effets de comparaison (Note 2.e).

Les Notes 1 à 28 ci-jointes font partie intégrante de l'état des changements dans le patrimoine net consolidé le 31 décembre 2020.

États des Flux de Trésorerie Consolidés

des exercices 2020 et 2019 (Notes 1, 2 et 3) (Milliers d'euros)

Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. et Sociétés Dépendantes qui composent le Groupe CAF

	Note	2020	2019 (*)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation:			
Résultat avant impôts		49.077	61.138
Ajustements du résultat			
Amortissements	7 et 8	89.494	80.667
Correction de valeur pour dépréciation	7, 8 et 9	686	2.161
Variation des provisions	3 et 20	40.461	34.003
Autres postes de résultats		(4.458)	(33.870)
Bénéfice (Perte) dans la cession d'actifs non courants	8	(8.899)	300
Investissements comptabilisés selon la méthode de la participation	9	4.179	1.949
Produits financiers		(6.121)	(17.402)
Charges financières		47.641	72.885
Changements dans le capital courant			
Créances commerciales et autres actifs courants	3.d et 12	1.651	(79.412)
Stocks	11	(19.487)	(65.658)
Dettes commerciales	12	431	102.379
Autres actifs et passifs courants		4.591	(5.699)
Autres actifs et passifs non courants		17.696	12.312
Autres flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Recouvrements/(Paiements) pour impôts sur les bénéfices	19	(38.273)	(33.858)
Autres recouvrements/(Paiements) d'activités d'exploitation		(1.518)	(3.118)
Flux nets monétaires d'activités d'exploitation (I)		177.151	128.777
Flux de trésorerie des activités d'investissement:			
Paiements pour investissements			
Sociétés du Groupe et associées		-	(206)
Unités d'affaires		-	(50.829)
Immobilisations corporelles, incorporelles et investissements immobiliers	7 et 8	(49.298)	(72.260)
Autres actifs financiers	9 et 13	(27.840)	(12.278)
Recouvrements pour désinvestissements			
Sociétés du Groupe et associées	9	585	1.036
Immobilisations corporelles, incorporelles et investissements immobiliers	7 et 8	583	333
Autres actifs financiers	9 et 13	45.795	30.354
Encaissement d'intérêts	9 et 13	3.405	10.222
Flux nets monétaires des activités d'investissement (II)		(26.770)	(93.628)
Flux de trésorerie des activités de financement:			
Émission d'instruments de patrimoine - associés externes		-	7.484
Acquisition d'instruments de patrimoine - associés externes	15	(3.809)	(7.646)
Recouvrements/(Paiements) pour instruments de passif financier			
Émission	15 et 16	491.990	680.870
Remboursement et amortissement	15 et 16	(546.493)	(691.130)
Paiements pour dividendes et rémunérations d'autres instruments de patrimoine	14	(821)	(27.552)
Autres flux de trésorerie d'activités de financement			
Versement d'intérêts	16	(53.134)	(64.448)
Flux nets monétaires des activités de financement (III)		(112.267)	(102.422)
Augmentation nette monétaire et équivalents au numéraire (I+II+III)		38.114	(67.273)
Numéraire et équivalent au numéraire au début de la période		538.983	602.813
Effet des variations de taux de change dans la trésorerie		(3.169)	3.443
Numéraire et équivalents au numéraire à la fin de la période		573.928	538.983

(*) Présenté exclusivement aux effets de comparaison (Nota 2.e).

Les Notes 1 à 28 ci-jointes font partie intégrante de l'état des flux de trésorerie consolidé de l'exercice 2020.

Annexe aux Comptes Consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2020

Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. et Sociétés Dépendantes (Groupe CAF)

1. NATURE ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. (ci-après CAF ou Société mère) a été constituée en 1917, pour une durée indéterminée, à Saint-Sébastien (Guipuzcoa) et possède son siège social à Beasain (Guipuzcoa), Calle José Miguel Iturrioz 26, Beasain (Guipuzcoa) (Espagne).

Son objet social est décrit à l'article 2 de ses statuts sociaux.

L'activité principale actuelle de la Société mère est la fabrication de matériel ferroviaire.

Dans le cadre du développement de son activité, la Société mère possède des participations majoritaires dans le capital d'autres sociétés (Note 2.f).

2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

a) Bases de présentation

Les comptes annuels consolidés du Groupe CAF de l'exercice 2020 ont été dressés par les Administrateurs:

- Conformément aux dispositions des normes internationales d'information financière (ci-après, IFRS) adoptées par l'Union européenne selon le Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, y compris les normes internationales de comptabilité (IAS), les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) et par le Standing Interpretations Committee (SIC). La Note 3 résume les principes comptables et les critères d'évaluation les plus significatifs appliqués dans la préparation des comptes annuels consolidés ci-joints.
- En tenant compte de tous les principes et normes de comptabilité et des critères d'évaluation d'application obligatoire qui ont un effet significatif sur les comptes annuels consolidés, ainsi que les alternatives que permettent les normes à ce sujet et qui sont spécifiées à la Note 3.
- De manière à refléter l'image fidèle du patrimoine consolidé et de la situation financière consolidée du Groupe CAF au 31 décembre 2020 et des résultats de ses opérations, des changements dans le patrimoine net consolidé et des flux de trésorerie consolidés qui se sont produits dans le Groupe dans l'exercice clos à cette date.
- À partir des registres de comptabilité tenus par la Société mère et par les autres sociétés intégrées au Groupe. Toutefois, étant donné que les principes comptables et les critères d'évaluation appliqués dans la préparation des comptes annuels consolidés du Groupe (IFRS) diffèrent de ceux utilisés par les sociétés qui y sont intégrées (normes locales), on a introduit dans le processus de consolidation les ajustements et les reclassements nécessaires pour homogénéiser entre eux ces principes et critères et pour les adapter aux Normes Internationales d'Information Financière.

Les comptes annuels consolidés du Groupe CAF correspondant à l'exercice 2019 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires de CAF du 13 juin 2020. Les comptes annuels consolidés du Groupe et les comptes annuels des sociétés qui y sont intégrées, correspondant à l'exercice 2020, sont en attente d'approbation par leurs Assemblées Générales d'Actionnaires respectives. Cependant, le Conseil d'Administration de CAF entend que ces comptes annuels seront approuvés sans aucune modification.

b) Adoption des nouvelles normes et interprétations émises

En 2020, plusieurs amendements et/ou interprétations de l'IAS 1 et de l'IAS 8 relatives à la définition de «matérialité», amendements de l'IFRS 9, de l'IAS 39 et de l'IFRS 7 relatifs à la réforme en cours des indices de référence et l'amendement de l'IFRS 3 concernant les clarifications de la définition d'une entreprise, sont entrées en vigueur. Par ailleurs, l'amendement de l'IFRS 16 visant à faciliter la comptabilité des allègements de loyers liés à la COVID-19 est également entré en vigueur. Ces amendements n'ont pas eu de conséquences significatives sur la préparation des présents comptes annuels consolidés.

Normes et interprétations émises qui ne sont pas en vigueur

À la date de présentation des présents comptes annuels consolidés, sont indiqués les nouvelles normes, amendements et interprétations les plus significatifs qui avaient été publiés par l'IASB mais n'étaient pas entrés en vigueur, soit parce que leur date de prise d'effet est postérieure à celle des comptes annuels consolidés, ou soit parce qu'ils n'ont pas encore été adoptés par l'Union Européenne:

Nouvelles normes, amendements et interprétations

Application obligatoire exercices commencés

Approuvés pour être utilisés dans l'Union Européenne

Amendements et/ou interprétations

Amendements à l'IFRS 4 – Contrats d'assurance	01.01.21
Amendements de l'IFRS 9, de l'IAS 39, de l'IFRS 7, de l'IFRS 4 et de l'IFRS 16- Réforme des taux d'intérêt de référence	01.01.21

Pas encore approuvés pour être utilisés dans l'Union européenne

Nouvelles normes

IFRS 17 - Contrats d'assurance	01.01.23
--------------------------------	----------

Amendements et/ou interprétations

Amendements IAS 1 - Présentation des états financiers	01.01.22
Amendements IFRS 3 - Mise à jour de la référence du cadre conceptuel	01.01.22
Amendements IAS 16 - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	01.01.22
Amendements IAS 37 – Contrats à titre onéreux	01.01.22
Amendements IFRS 1, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 41- Améliorations de la norme IFRS 2018-2020	01.01.22
Amendements IAS 8 – Définition des estimations comptables	01.01.23

Pour les normes entrant en vigueur au 1er janvier 2021 et suivantes, le Groupe a réalisé une évaluation préliminaire des conséquences de l'application future de ces normes sur les états financiers consolidés. Le Groupe ne prévoit pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés découlant de l'application des nouvelles normes.

c) Monnaie de présentation

Les présents comptes annuels consolidés sont présentés en euros, puisque l'euro est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Les opérations à l'étranger sont enregistrées conformément aux politiques décrites à la Note 2.f.

d) Estimations réalisées

Dans les comptes annuels consolidés du Groupe CAF correspondant à l'exercice 2020 on a utilisé occasionnellement des estimations. Ces estimations, réalisées essentiellement en fonction de la meilleure information, se réfèrent à :

- L'évaluation de pertes possibles pour dépréciation de certains actifs (Notes 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13);
- Les hypothèses employées dans le calcul actuariel des passifs pour retraites et autres engagements envers le personnel (Note 15);
- Le cycle de vie utile des actifs corporels et incorporels (Notes 3.a et 3.b);
- La juste valeur de certains actifs financiers (Note 3.d);
- Le calcul des provisions et des pénalités qui réduisent le prix de vente (Notes 20 et 26.a);
- L'évaluation de la probabilité de disposer de gains fiscaux futurs contre lesquels appliquer les crédits fiscaux enregistrés et non utilisés (Note 18);
- L'évolution des coûts estimés dans les devis des projets de travaux exécutés et le degré d'avancement (Note 3.f);

Malgré que ces estimations aient été faites en fonction de la meilleure information disponible au 31 décembre 2020 sur les faits analysés, il est possible que des événements pouvant avoir lieu à l'avenir obligent à les modifier (à la hausse ou à la baisse) dans les prochains exercices; cela serait fait conformément aux dispositions de l'IAS 8, de manière prospective, en reconnaissant les effets du changement d'estimation sur le compte de résultats consolidé correspondant.

e) Comparaison de l'information

Conformément aux exigences de l'IAS 1, l'information contenue dans cette annexe référée à l'exercice 2020 est présentée, aux effets de comparaison, avec l'information relative à l'exercice 2019.

Les comptes annuels consolidés 2019 inclus aux effets de la comparaison ont également été dressés selon les dispositions des IFRS adoptées par l'Union Européenne, d'une manière cohérente avec celles appliquées dans l'exercice 2020.

En outre, afin de pouvoir comparer correctement les comptes annuels consolidés des exercices 2020 et 2019, il faut tenir compte des variations du périmètre décrites à la Note 2.f.

f) Groupe consolidable et principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés ci-joints sont ceux de la Société mère et des sociétés qu'elle contrôle, étant entendu comme tel le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles pour tirer des bénéfices de leurs activités.

Les comptes annuels consolidés ci-joints correspondant à l'exercice annuel clôturé le 31 décembre 2020 ont été préparés à partir des registres de comptabilité individuels à cette date de Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. (Société mère - Note 1) et des sociétés dépendantes et associées détaillées ci-après:

Segment ferroviaire	% de contrôle ou influence	Siège social	Activité
Consolidées par intégration globale			
Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A.	mère	Guipuzcoa	Commerciale et industrielle d'équipements et de composants ferroviaires
Actren Mantenimiento Ferroviario, S.A.	51%	Madrid	Entretien
BWB Holdings Limited (**)	100% (*)	Nottingham	Ingénierie
CAF Arabia Company	100%	Riyadh	Fabrication et entretien
CAF Argelia (EURL)	100%	Alger	Fabrication et entretien
Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles Argentina, S.A.	100%	Buenos Aires	Réparation et entretien
CAF Brasil Indústria e Comércio, S.A.	100%	Sao Paulo	Fabrication et entretien
CAF Belgium, S.P.R.L.	100%	Bruxelles	Fabrication et entretien
CAF Chile, S.A.	100%	Santiago de Chili	Fabrication et entretien
Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles CAF Colombia, S.A.S.	100%	Medellín	Fabrication et entretien
CAF Deutschland GmbH	100%	Munich	Fabrication et entretien
CAF Digital & Design Solutions, S.A.U.	100%	Jaén	Fabrication et ingénierie
CAF Diversified Business Development, S.A.U.	100%	Guipuzcoa	Détention d'actions
CAF Engineered Modernizations, S.L.U.	100%	Guipuzcoa	Ingénierie
CAF France, SAS	100%	Paris	Fabrication et entretien
CAF Group UK Limited	100%	Coventry	Détention d'actions
CAF Hungary Kft	100%	Budapest	Fabrication et entretien
CAF I+D, S.L.U.	100%	Guipuzcoa	R+D
CAF Investment Projects, S.A.U.	100%	Guipuzcoa	Encouragement entrepreneurial
CAF India Private Limited	100%	Delhi	Fabrication et entretien
CAF IP Colombia, S.A.S.	100%	Bogota	Services de location
CAF Israel Rails Ltd.	100%	Tel Aviv	Construction, fabrication et entretien
CAF Italia, S.R.L.	100%	Rome	Réparation et entretien
CAF México, S.A. de C.V.	100%	Mexique D.F.	Fabrication et entretien
CAF Netherlands, B.V.	100%	Utrecht	Fabrication et entretien
CAF New Zealand Limited	100%	Auckland	Fabrication et entretien

Segment ferroviaire	% de contrôle ou influence	Siège social	Activité
CAF Norway AS	100%	Oslo	Fabrication et entretien
CAF Power & Automation, S.L.U.	100%	Guipuzcoa	Équipements de puissance et électroniques
CAF Rail Australia Pty Ltd	100%	Sydney	Construction, fabrication et entretien
CAF Rail Digital Services S.L.U.	100%	Guipuzcoa	Entretien
CAF Rail Luxembourg, S.À R.L.	100%	Luxembourg	Fabrication et entretien
CAF Rail UK Limited	100%	Belfast	Fabrication et entretien
CAF Rolling Stock UK Limited	100%	Newport	Fabrication
CAF Siteme Ferroviaria S.R.L.	100%	Bucarest	Fabrication et entretien
CAF Signalling, S.L.U.	100%	Guipuzcoa	Signalisation
CAF Signalling Uruguay, S.A.	100%	Montevideo	Signalisation
CAF Sinyalizasyon Sistemleri Ticaret Limited Sirketi	100%	Istanbul	Signalisation
CAF Taiwan Ltd.	100%	Kaohsiung	Fabrication et entretien
CAF Track Test Center, S.L.U.	100%	Navarre	Essais sur voies
CAF Turnkey & Engineering, S.L.U.	100%	Biscaye	Ingénierie
CAFTurk Tren Sanayi Ve Ticaret Limited Sirketi	100%	Istanbul	Fabrication et entretien
CAF USA, Inc.	100%	Delaware	Fabrication et entretien
Centro de Ensayos y Analisis Cetest, S.L.	100%	Guipuzcoa	Essais
Ctrens - Companhia de Manutenção, S.A.	100%	Sao Paulo	Services de location
Construcciones Ferroviarias de Madrid, S.L.U.	100%	Madrid	Entretien
Construcción, Mantenimiento, Ferrovías y Subsistemas, S.A. de C.V.	100%	Mexique D.F.	Construction et entretien
Corporación Sefemex, S.A. de C.V.	100%	Mexique D.F.	Prestation de services
Corporación Trainemex, S.A. de C.V.	100%	Mexique D.F.	Prestation de services
EuroMaint Bemanning AB	100%	Solna	Entretien
EuroMaint Components and Materials AB	100%	Solna	Entretien
EuroMaint Gruppen AB	100%	Solna	Entretien
EuroMaint Rail AB	100%	Solna	Entretien
EuroMaint Rail AS	100%	Oslo	Entretien
Gemyns, S.L.	100%	Guipuzcoa	Manuels d'opération
Lander Simulation and Training Solutions, S.A.	76,13%	Guipuzcoa	Simulateurs
Metro CAF (Mauritius) Ltd.	100%	Île Maurice	Construction, fabrication et entretien
Provetren, S.A. de C.V.	100%	Mexique D.F.	Services de location
Rail Line Components, S.L.U.	100%	Guipuzcoa	Commercialisation
Regiotren, S.A. de C.V.	100%	Mexique D.F.	Services de location
Rifer SRL	100%	Milan	Entretien des composants
Sermanbra - Serviços de Manutenção Brasil Ltda.	100%	Sao Paulo	Entretien
Sermanfer, S.A.U.	100%	Madrid	Entretien
Sermantren, S.A. de C.V.	100%	Mexique D.F.	Prestation de services
Tradinsa Industrial, S.L.	100%	Lérida	Réparation et entretien
Tram Liège Maintenance S.A.	65%	Liège	Entretien
Trenes CAF Venezuela, C.A.	100%	Caracas	Fabrication et entretien
Trenes de Navarra, S.A.U.	100%	Navarre	Fabrication

Segment ferroviaire	% de contrôle ou influence	Siège social	Activité
Consolidées selon la méthode de la participation (Note 9)			
Arabia One for Clean Energy Investments PSC.	40%	Ma'an	Génération d'énergie
Asiris Vision Technologies, S.A.	22,33%	Guipuzcoa	Production automatique
CAFTiansheng Power System Limited Company	49%	Changzhou	Équipements de puissance et électroniques
Consortio Traza, S.A. (***)	25%	Saragosse	Détention d'actions
Ferrocarril Interurbano S.A. de C.V.	49,63%	Mexique D.F.	Fabrication et équipement
Ferrocarriles Suburbanos, S.A.P.I. de C.V.	43,35%	Mexique D.F.	Prestation services de transport
Great River City Light Rail Pty Ltd	30%	Sydney	Opération et entretien
J-NET O & M Ltd.	50%	Petach Tikva	Opération et entretien
Light TLV NTA Ltd.	50%	Petach Tikva	Services de location
Momentum Trains Holding Pty Ltd.	25,50%	Sydney	Services de location
Orbital Sistemas Aeroespaciales, S.L.	30%	Navarre	Solutions aéronautiques
Plan Metro, S.A.	40%	Guipuzcoa	Services de location
Purple Line Transit Operators LLC	20%	Delaware	Opération et entretien
TransJerusalem J-Net Ltd.	50%	Petach Tikva	Services de location

(*) Compte tenu des options décrites dans la Note 15 des comptes annuels consolidés.

(**) Cette société détient 100 % des sociétés Quincey Mason Practice, Ltd., BWB Consulting, Ltd. et BWB Regeneration, Ltd.

(***) Cette société maintient une part de 80 % dans la Société S.E.M. Los Tranvías de Zaragoza, S.A.

Segment autobus	% de contrôle ou influence	Siège social	Activité
Consolidées par intégration globale			
Solaris Bus & Coach, sp. z.o.o.	97,33%	Bolechowo	Solutions pour le transport urbain
Solaris Austria GmbH	97,33%	Vienne	Solutions pour le transport urbain
Solaris Bus Iberica, S.L.U	97,33%	Navarre	Solutions pour le transport urbain
Solaris Bus Israel Ltd.	97,33%	Tel Aviv	Solutions pour le transport urbain
Solaris Bus & Coach Latvia Ltd.	97,33%	Riga	Solutions pour le transport urbain
Solaris Bus & Coach Romania S.R.L.	97,33%	Bucarest	Solutions pour le transport urbain
Solaris Czech spol. S.R.O.	97,33%	Ostrava	Solutions pour le transport urbain
Solaris Danmark Bus A/S	97,33%	Padborg	Solutions pour le transport urbain
Solaris Deutschland GmbH	97,33%	Berlin	Solutions pour le transport urbain
Solaris France S.A.R.L.	97,33%	Ennery	Solutions pour le transport urbain
Solaris Hellas, S.A.	68,13%	Athènes	Solutions pour le transport urbain
Solaris Italia S.R.L.	97,33%	Rome	Solutions pour le transport urbain
Solaris Norge AS	97,33%	Oslo	Solutions pour le transport urbain
Solaris Schweiz GmbH	97,33%	Hausen	Solutions pour le transport urbain
Solaris Slovakia S.R.O.	97,33%	Kosice	Solutions pour le transport urbain
Solaris Sverige AB	97,33%	Malmö	Solutions pour le transport urbain
Openaco Trading Co. Ltd.	100%	Chypre	Détention d'actions
UAB Solaris Bus & Coach LT	100%	Kaunas	Solutions pour le transport urbain

Consolidées selon la méthode de la participation (Note 9)

JBM Solaris Electric Vehicles Private Limited	20%	Ballabgarh, Inde	Solutions pour le transport urbain
---	-----	------------------	------------------------------------

Variations dans le périmètre de consolidation

En 2020, les sociétés UAB Solaris Bus & Coach LT, filiale à 100 %, et J-NET O & M Ltd. et Light TLV NTA, Ltd., filiale à 50 %. En outre, la Société mère a réalisé une augmentation de capital dans la société Solaris Bus & Coach sp. z.o.o. à travers la capitalisation de dettes pour un montant de 11.500 millions d'euros, obtenant ainsi une augmentation de sa participation de 97,20 % à 97,33 %.

Par ailleurs, en 2020, la branche des activités liées à l'énergie de Nuevas Estrategias de Mantenimiento, S.L. (NEM) a été scindée dans une nouvelle société dont la participation a ensuite été transmise de manière croisée, de sorte que le Groupe CAF détient désormais une participation de 100 %. Après cette opération, la société a été réorganisée avec l'extinction de NEM qui a fusionné avec CAF Rail Digital Services, S.L.U. (Note 9.a)

D'autre part, la société CAF Diversified Business Development S.A.U. a acquis en 2020 une participation supplémentaire de 12 % dans Lander Simulation and Training Solutions S.A., dans le cadre des options de vente correspondantes exercées par des actionnaires minoritaires (Note 15), le Groupe détenant désormais une participation de 76,13 %.

Enfin, les sociétés Ennera Kaihatsu Co., Ltd., Tumaker, S.L., Vectia Mobility Research & Development, A.I.E. et Solaris Bulgaria EOOD, ont été liquidées, sans conséquences significatives.

En 2019, la variation du périmètre de consolidation la plus significative a été la prise de contrôle de la part de la Société mère de la société Euromaint Gruppen AB et sociétés dépendantes (ci-après, le Groupe Euromaint), qui ont été incorporées au périmètre de consolidation du Groupe CAF le 2 juillet 2019 comme indiqué dans la Note 2.f des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019.

En 2020 et dans les délais prescrits par la loi, nous avons révisé l'évaluation de l'ensemble des actifs et des passifs acquis (Note 2.e). À cet égard, il n'y a eu aucune modification concernant l'évaluation réalisée au 31 décembre 2019, raison pour laquelle les valeurs comptabilisées n'ont pas été modifiées.

En 2019, les participations de l'associé minoritaire des sociétés Vectia Mobility, S.L. et Vectia Mobility Research & Development, A.I.E. ont été acquises pour un montant de 7 millions d'euros, (30% de participation respectivement), ledit associé minoritaire ayant rejoint les actionnaires du groupe Solaris Bus & Coach, S.A. selon une prise de participation de 2,8% et un décaissement de 7 millions d'euros. La fusion entre Solaris Bus Ibérica, S.L.U. et Vectia Mobility S.L. a eu lieu le 5 juillet 2019. En ce qui concerne le patrimoine net consolidé, cette opération correspond à une charge d'environ 7 millions d'euros comptabilisée à la rubrique «Autres réserves» et dans les produits à la rubrique «Intérêts minoritaires».

Par ailleurs, les sociétés suivantes ont été constituées au cours de cet exercice: CAF Engineered Modernizations S.L.U., CAF Norway AS, CAF Rail Luxembourg, S.À.R.L., Jarade, S.A. (dénommé actuellement CAF Signalling Uruguay, S.A), CAF Rail Digital Services, S.L.U., CAF Israel Rails Ltd et CAF IP Colombia S.A.S., avec une participation de 100 %, ainsi que les sociétés Momentum Trains Holding Pty Ltd, dans laquelle la société dépendante CAF Investment Projects, S.A.U. détient une participation de 25,50 %, TransJerusalem J-Net Ltd, dans laquelle la Société mère détient une participation de 50 % et CAF Tiansheng Power System Limited Company dans laquelle la société dépendante CAF Power & Automation, S.L.U. détient une participation de 49 %.

Méthode de consolidation

Les «sociétés dépendantes» sont des sociétés sur lesquelles la Société mère a la capacité d'exercer le contrôle, capacité qui se manifeste quand la Société mère a la faculté de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société détenue afin de tirer des bénéfices de leurs activités. Les comptes annuels des sociétés dépendantes sont consolidés avec ceux de la Société mère par application de la méthode d'intégration globale. Par conséquent, tous les soldes et effets des transactions effectuées entre les sociétés consolidées ont été éliminés dans le processus de consolidation.

Par ailleurs, les «sociétés associées» sont celles sur lesquelles la Société mère a la capacité d'exercer une influence significative, mais pas le contrôle ni le contrôle conjoint. Une «coentreprise» est un accord moyennant lequel les parties qui détiennent un contrôle conjoint sur la société ont des droits aux actifs nets de façon conjointe. Sur les comptes annuels consolidés, les sociétés associées sont évaluées par la «méthode de la participation», c'est-à-dire, par la fraction de leur net patrimonial que représente la participation du Groupe dans leur capital, une fois pris en compte les dividendes touchés de ces sociétés et autres éliminations patrimoniales (dans le cas de transactions avec une associée, les pertes ou les gains correspondants sont éliminés dans le pourcentage de participation du Groupe dans son capital) moins toute dépréciation de valeur des participations individuelles.

Une opération conjointe est un accord conjoint selon lequel les parties qui détiennent un contrôle conjoint de l'accord ont droit aux actifs et obligations par rapport aux passifs relatifs à l'accord. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle décidé contractuellement, qui n'existe que si les décisions au sujet des activités importantes requièrent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle. Quand une société du Groupe mène ses activités dans le cadre d'opérations conjointes, le Groupe, en tant qu'opérateur conjoint, comptabilisera quant à sa participation dans une opération conjointe:

- ses actifs et passifs, y compris sa part dans les actifs et passifs maintenus conjointement;
- sa participation aux produits et aux charges liées à l'opération conjointe.

Conversion d'états financiers en monnaie étrangère

Les états financiers en monnaie étrangère ont été convertis en euros selon la méthode de «taux de change de clôture», qui consiste à convertir tous les biens, droits et obligations en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et les postes du compte de résultats au taux de change moyen de l'exercice.

La différence entre le montant des fonds propres de la société étrangère convertie au taux de change historique (sauf le solde du compte de résultat, pour ce qui a été mentionné plus haut) et la situation patrimoniale nette qui découle de la conversion des biens, droits et obligations au taux de change de clôture est comptabilisée au patrimoine net du bilan consolidé au poste «Différences de conversion» après déduction de la part de cette différence qui correspond aux intérêts minoritaires, qui sont enregistrés au compte «Patrimoine Net - Intérêts minoritaires».

g) Correction d'erreurs

Dans l'élaboration des comptes annuels consolidés ci-joints aucune erreur significative n'a été détectée qui aurait supposé de réexprimer les montants inclus dans les comptes annuels consolidés 2019.


h) COVID-19

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré en mars 2020 que la COVID-19 était devenue une pandémie. Le Groupe CAF met tout en œuvre dans le cadre réglementaire fixé par les autorités sanitaires nationales et internationales pour garantir la santé et la sécurité de tous ses employés et le maintien de la chaîne d'approvisionnement de ses clients.

Par conséquent, afin de suivre les lignes directrices marquées par les gouvernements des pays dans lesquels le Groupe CAF mène ses activités, le Groupe a adapté ses méthodes de travail et a élaboré des protocoles d'action qui comprennent plusieurs mesures de prévention et de protection pour éviter la propagation du coronavirus au sein des employés, ainsi que la procédure à suivre en cas de détection de cas suspects.

Le 16 mars 2020, CAF a décidé de paralyser les activités de fabrication de trains dans ses usines en Espagne étant donné qu'il n'était pas possible de garantir le respect des conditions minimums de sécurité et d'hygiène fixées pour les lieux de travail concernant la distance minimale entre les personnes, et afin d'éviter d'éventuelles transmissions du virus sur les lieux de travail. Plusieurs accords ont été signés avec les comités d'entreprise de plusieurs usines pour reprendre le travail, et les activités ont repris le 20 avril dans les usines situées en Espagne, avec un accord pour récupérer les jours d'arrêt des activités. Pour cela, des mesures organisationnelles ont été mises en place pour répartir l'ensemble des employés en groupes plus homogènes afin de réduire les regroupements de personnes dans les différentes parties des usines. Au 31 décembre 2020, le volume d'heures à récupérer était de 31.000 heures, équivalentes à 1.329 milliers d'euros comptabilisés à la rubrique «Créances commerciales et autres comptes à recouvrer - Autres débiteurs» dans le bilan de situation consolidé ci-joint (172.128 heures, équivalentes à 7.675 milliers d'euros au 30 juin 2020) et qui seront récupérées au cours de l'exercice 2021 conformément à l'accord signé.

La reprise des activités a été mise en place en donnant la priorité au respect des conditions de sécurité et d'hygiène des personnes, en tenant compte d'une part des conditions légales établies et, d'autre part, de l'ensemble des guides et des protocoles spécifiques élaborés par les autorités sanitaires, qui ont été adaptés à la réalité des activités et des installations de CAF. Les employés ont été formés et informés sur les mesures de prévention générales et spécifiques établies pour chaque activité avant le début de celles-ci. Le processus de gestion de la situation d'urgence mis en place en Espagne a également été mis en place dans les autres usines et les délégations commerciales, avec les adaptations nécessaires, le cas échéant, en fonction des caractéristiques de fond, de forme et de durée requises dans chaque pays.



En ce qui concerne la fabrication d'autobus, les activités des usines de production se sont poursuivies, bien que certaines difficultés ont été rencontrées pour effectuer les livraisons d'autobus dans les zones spécialement touchées par la COVID-19.

En ce qui concerne les services, la COVID-19 a eu des conséquences directes sur les exploitants et les services de transports offerts à la population, et donc sur les besoins en tâches de maintenance et de garantie fournies. L'impact a été différent en fonction du pays, tant pour les mesures mises en place par les exploitants que pour les différents niveaux d'exposition au risque contractuel face à ce type de situations. Conformément aux directives du Groupe, les méthodes de travail ont été adaptées aux protocoles prévus dans tous les centres de travail du monde. Au 31 décembre 2020, les employés du département de maintenance encadrés par des mesures de suspensions temporaires d'emploi dues à la réduction du volume des activités des contrats de maintenance sont au nombre de 64 personnes (le nombre maximum de 615 personnes a été atteint au mois de mai). Au 17 février 2021, ce régime est appliqué à 62 employés (selon différents pourcentages pour chaque employé en fonction des besoins de main-d'œuvre).

Les activités le permettant ont été maintenues en télétravail dès la date de la suspension des activités de fabrication. Ces mesures ont entraîné la réduction des activités dans la plupart des usines de production de trains et, dans une moindre mesure, dans les départements des services, ainsi que des coûts supplémentaires pour atténuer et faire face à cette pandémie.

En conséquence des conditions et des faits dus à la COVID-19, à la date d'élaboration de ces comptes annuels consolidés, il n'y a eu aucune résolution de contrats avec des clients ni aucun litige significatif avec des clients ou des fournisseurs. En 2020, le Groupe a poursuivi ses recherches d'opportunités et a présenté des offres sur le marché.

Les conséquences de la réduction des activités, de l'inefficacité et les coûts marginaux assumés par le Groupe en 2020 ont été comptabilisés au compte de résultat consolidé ci-joint et dans le résultat d'exploitation.

Les administrateurs de la Société mère considèrent qu'il s'agit d'un impact temporaire étant donné qu'une partie des inefficacités entraînées par la suspension des activités de fabrication seront récupérées et que les exploitants de flottes vont reprendre leurs activités normales. Toutefois, il existe une grande incertitude sur les conséquences pour les prochains mois dans l'environnement économique dans lequel le Groupe évolue. À cet égard, nous surveillons constamment la situation de la pandémie pour essayer d'atténuer à l'avance tout effet négatif pouvant survenir dans le futur. Ces effets dépendront en grande partie de l'évolution et de l'ampleur de la pandémie au cours des prochains mois et de l'approbation des plans de relance pour stimuler l'économie afin que l'engagement actuel des autorités ne se limite pas à la mobilité durable.

Comme indiqué dans la Note 5.a.2, le Groupe est exposé au risque de taux de change de plusieurs devises. Durant cette période, l'exposition du Groupe aux différentes devises n'a pas changé de manière importante par rapport au 31 décembre 2019. Les taux de change des devises des principaux pays dans lesquels le Groupe mène ses activités ont enregistré des fluctuations importantes, ce qui a eu des conséquences significatives sur le résultat et sur les écarts de conversion.

Le Groupe CAF a mis en place des mesures supplémentaires pour renforcer sa capacité de financement et limiter l'impact financier de cette crise, en optimisant ses opérations, en reportant des investissements non critiques et en réduisant de manière importante les dépenses discrétionnaires.

Parmi les principales mesures adoptées pour renforcer la liquidité, et face à l'incertitude entraînée par la COVID-19, le Groupe a augmenté ses lignes de financement, ce qui a contribué à améliorer la liquidité du Groupe dans cette période, qui s'élève à 1.115 millions d'euros au 31 décembre 2020 (914 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ce montant ainsi que la situation actuelle du portefeuille de commandes du Groupe, garantit toujours le développement normal des activités du Groupe (Note 14.i et 16).

En outre, nous avons mis à jour les estimations réalisées par les cadres supérieurs de la Société mère et des sociétés consolidées concernant l'évaluation de la dépréciation des fonds de commerce et des actifs incorporels et corporels, selon les nouvelles conditions dues à la pandémie.

Enfin, l'exposition du Groupe au risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante, et aucun élément significatif de dépréciation n'a été détecté à cet égard. Il n'a donc pas été touché par la perte attendue relative aux soldes à recouvrer auprès de ses clients comptabilisés au 31 décembre 2020.

3. PRINCIPES ET POLITIQUES COMPTABLES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION APPLIQUÉS

Les principales normes d'évaluation utilisées par le Groupe CAF dans l'élaboration de ses comptes annuels consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019, ont été les suivantes:

a) Immobilisations incorporelles

Fonds de commerce

Le fonds de commerce figure à l'actif quand sa valeur est mise en évidence en vertu d'une acquisition à titre onéreux, dans le contexte d'un regroupement d'entreprises. Le fonds de commerce est assigné à chaque unité génératrice de flux de trésorerie sur lesquelles devraient retomber les bénéfices du regroupement d'entreprises et n'est pas amorti. Au lieu de cela, ces unités génératrices de flux de trésorerie sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation selon la méthode indiquée dans la Note 3.c et les corrections de valeur sont comptabilisées, le cas échéant.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou au coût cumulé de fabrication appliqué selon les normes d'évaluation des stocks (Note 3.e), en cas de développements internes d'applications informatiques et de projets de développement pour lesquels il n'y a aucun doute quant à leur succès technique et commercial.

Les relations commerciales, portefeuilles de clients et marques proviennent principalement de regroupements d'entreprises (acquisitions de Solaris, Euromaint, BWB et Rifer) et sont comptabilisés au départ à leur juste valeur, soit leur coût attribué à la date d'acquisition (Note 2.f).

L'amortissement des éléments du poste «Autres immobilisations incorporelles» s'effectue en suivant la méthode linéaire moyennant l'application des pourcentages résultants des années suivantes de vie utile estimée:

Années de vie utile estimée	
Relations commerciales et portefeuille de clients	1,5 - 18
Brevets, licences et marques	20 - Indéterminée
Charges de développement	5
Applications informatiques et autres	2 - 10

Les projets de développement sont amortis de façon linéaire sur cinq ans à compter de l'acquisition ou de l'achèvement (Note 7).

b) Immobilisations corporelles

Les éléments de la rubrique «Immobilisations corporelles» sont évalués à leur coût d'acquisition modifié, le cas échéant, par les diverses dispositions légales, dont la «Norme Forale» 11/1996, du 5 décembre (spécifique du pays basque) qui, selon les IFRS, les considère comme part du coût de ces actifs, et par l'alternative incluse dans la IFRS 1 selon laquelle on considère comme valeur de coût attribuée pour certains actifs concrets la juste valeur à la date de transition.

Les coûts d'agrandissement, de modernisation ou d'amélioration qui représentent une augmentation de la productivité, de la capacité ou du rendement, ou un allongement de la vie utile des biens, sont capitalisés comme coût augmenté des biens correspondants.

Les travaux que les sociétés consolidées réalisent pour leurs propres immobilisations sont enregistrés au coût cumulé de fabrication, appliqué conformément aux politiques comptables des stocks (Note 3.e).

L'amortissement des éléments des immobilisations corporelles s'effectue en suivant la méthode linéaire moyennant l'application des pourcentages résultants des années suivantes de vie utile estimée:

Années de vie utile estimée	
Constructions	25 - 50
Installations techniques et machines	3 - 10
Éléments de transport (Leasing)	5 - 10
Autres installations, outillage et mobilier	3 - 10
Autres immobilisations	5 - 20

En général, pour les immobilisations qui requièrent une période de temps supérieure à un an pour être en état d'usage, les coûts capitalisés incluent les charges financières générées avant la mise en état de fonctionner du bien et qui ont été tirées par le fournisseur ou correspondent à des prêts de financement extérieur, spécifique ou générique, directement attribuable à son acquisition ou à sa fabrication.

c) Dépréciation de la valeur des actifs

À la date de clôture, le Groupe CAF analyse la valeur de ses actifs non courants pour déterminer s'il y a un indice que ces actifs ont subi une perte pour dépréciation. Dans l'hypothèse où un tel indice existe, une estimation du montant récupérable de cet actif est faite pour déterminer le montant de l'assainissement dans le cas où finalement il est nécessaire. Le montant récupérable est celui qui est le plus élevé, entre la valeur de marché moins le coût de sa vente et la valeur en usage, celle-ci étant entendue comme la valeur actuelle des flux de caisse futurs estimés.

Les valeurs recouvrables sont calculées pour chaque unité génératrice de trésoreries, même si dans le cas des immobilisations matérielles, les calculs de détérioration sont effectués, quand cela est possible, pour chaque élément de manière individuelle.

S'il faut comptabiliser une perte pour dépréciation de la valeur d'une unité productrice de flux de trésorerie à laquelle aurait été assigné tout ou partie d'un fonds de commerce, on réduit en premier lieu la valeur comptable du fonds de commerce correspondant à cette unité. Si la perte de valeur est supérieure au montant du fonds de commerce, on réduit ensuite le reste des actifs de l'unité productrice de flux de trésorerie en proportion à sa valeur comptable jusqu'à la limite de la valeur la plus élevée de: la valeur comptable moins les frais de vente, la valeur en usage et zéro.

Quand une perte pour dépréciation de valeur est récupérée par la suite (situation non autorisée dans le cas spécifique du fonds de commerce), le montant comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésoreries est augmenté dans l'estimation révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que le montant comptable augmenté ne dépasse pas le montant comptable qui aurait été déterminé si aucune perte pour dépréciation de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif pour des exercices antérieurs. Cette réversion de perte pour dépréciation de valeur est comptabilisée en tant que produit.

d) Instruments financiers

Le Groupe, conformément aux critères de classement fixés par l'IFRS 9, classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes:

Actifs financiers

Les actifs financiers que possède le Groupe sont classés dans les catégories suivantes en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle d'entreprise utilisé pour gérer ses actifs financiers:

1. Actifs financiers au coût amorti

Sont inclus dans cette catégorie les actifs financiers conservés dans le but de toucher les flux de trésorerie dérivés de l'exécution du contrat dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des encaissements du principal et d'intérêts sur ce principal.

Ces actifs sont évalués au départ selon leur juste valeur et sont ensuite évalués selon leur coût amorti.

Le Groupe calcul une perte de valeur pour pertes de crédit attendues en prenant comme référence la perte attendue pour les 12 mois à venir, hormis si le risque de crédit a augmenté de manière significative, auquel cas le Groupe calcul la provision en se basant sur la durée de vie de l'actif. Le risque de crédit n'a pas augmenté durant l'exercice 2020 (Note 2.h).

Pour calculer cette perte de valeur, la Société se base sur la qualité du crédit des débiteurs, estimée selon les informations disponibles sur le marché (ratings) et ajustée après une analyse individualisée des garanties de recouvrement disponibles.

D'autre part, le Groupe comptabilise la sortie des actifs financiers pourvu que tous les risques et bénéfices de la propriété de l'actif aient été transférés à une autre entité, ou à l'expiration des droits contractuels liés aux flux de l'actif. Au 31 décembre 2020, le Groupe a éliminé du bilan consolidé ci-joint des comptes à recouvrer d'un montant de 89.180 milliers d'euros (60.639 milliers d'euros au 31 décembre 2019) pour des opérations de factoring sans recours.

2. Actifs financiers à leur juste valeur avec modifications dans Autre résultat global

Sont comptabilisés dans cette catégorie les instruments de patrimoine pour lesquels le Groupe a pris la décision irrévocable de les traiter comme des actifs financiers à juste valeur avec modifications dans Autre résultat global.

Les actifs financiers inclus dans cette catégorie sont évalués au départ selon leur juste valeur, coûts de transaction compris. Ils sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur avec des modifications dans Autre résultat global. Le bénéfice ou la perte cumulé n'est pas transféré au compte de résultat lors de la sortie de ces instruments de patrimoine. Les dividendes échus sont comptabilisés à la rubrique «Produits financiers» du compte de résultat consolidé.

Le Groupe a classé tous ses investissements dans des instruments de patrimoine comme étant évalués à leur juste valeur avec modifications dans Autre résultat global (Note 9).

3. Actifs financiers évalués à la juste valeur avec modifications dans le compte de résultat consolidé

Sont comptabilisés dans cette catégorie les actifs n'étant pas conformes aux caractéristiques permettant de les inclure dans l'une des autres catégories. Les actifs financiers inclus dans cette catégorie sont évalués au départ à leur juste valeur qui, sauf preuve contraire, est le prix de la transaction, qui équivaut à la juste valeur de la contrepartie fournie. Les coûts de transaction leur étant directement attribuables sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de l'exercice. Après la comptabilisation initiale, les actifs de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur avec des modifications dans le compte de résultat consolidé.

Passifs financiers

Les comptes à solder sont initialement évalués à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement selon le coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Le Groupe annule les passifs financiers quand s'éteignent les obligations qui les ont générés.

Les dettes financières sont comptabilisées au départ à leur juste valeur moins les coûts de la transaction assumés. Les dettes financières sont ensuite évaluées selon leur coût amorti; toute différence entre les fonds obtenus (hors coûts nécessaires à leur obtention), et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat durant l'existence de la dette selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe procède à la sortie des passifs financiers uniquement quand les obligations sont liquidées, annulées ou ont expiré.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise ces instruments dans des opérations de couverture tant des travaux sous contrat que dans certains investissements dans des sociétés liées, pour couvrir les risques de variations dans les taux de changement auxquelles elles sont exposées et pour couvrir d'autre part le risque de variations dans les taux d'intérêt de prêts disposés (Notes 5 et 17).

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été calculée en incluant le risque de crédit, propre dans le cas des dérivés de passif, et celui de la contrepartie dans celui des dérivés d'actif.

Le Groupe révisé les critères nécessaires pour qu'un dérivé financier soit considéré de couverture, afin de respecter les conditions de (1) couverture d'un des trois types de risque suivants («couverture de justes valeurs», «couverture de flux de trésorerie» ou «couverture d'investissements nets dans des affaires à l'étranger»); (2) éliminer efficacement le risque inhérent à l'élément ou position couvert durant tout le délai prévu de couverture; (3) avoir documenté que le contrat du dérivé financé a été signé de manière spécifique pour servir de couverture de certains soldes ou transactions et le mode selon lequel on pensait obtenir et mesurer cette couverture, dès l'instant qu'il est cohérent avec la gestion des risques que mène le Groupe.

Le Groupe CAF a défini les objectifs et politiques de gestion de risques financiers, dans lesquels est établie, par écrit, tant la politique de concertation de dérivés que la stratégie de couverture.

Ces instruments financiers sont évalués initialement à leur valeur d'acquisition. Postérieurement, les variations dans la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ont été conçus et rendus effectifs comme couvertures sont enregistrés comme suit:

- Dans les couvertures de justes valeurs, les différences produites tant dans les éléments de couverture que dans les éléments couverts - en ce qui concerne le taux de risque couvert - sont comptabilisés directement à la rubrique

«Résultat financier» du compte de résultat consolidé ci-joint. Le Groupe enregistre comme couverture de justes valeurs celles concertées pour des travaux quand sont remplies les conditions nécessaires pour ce type de couvertures (existence d'un engagement ferme).

- Pour les couvertures de flux de trésorerie, les différences d'évaluation qui apparaissent dans la part de couverture efficace des éléments de couverture sont comptabilisées transitoirement à la rubrique des capitaux propres «Autre résultat global – Opérations de couverture». Ce critère est celui employé par le Groupe pour la couverture des travaux dans lesquels le risque couvert n'est pas un engagement ferme et signé mais une transaction future fortement probable et dans les couvertures de taux d'intérêt. Dans la mesure où la transaction hautement probable se traduit par un engagement ferme, les montants antérieurement reconnus dans le patrimoine sont reclassés dans les résultats.
- Pour les couvertures d'investissements commerciaux nets à l'étranger, les différences d'évaluation surgies dans la part de couverture efficace des éléments de couverture sont comptabilisées transitoirement à la rubrique des capitaux propres «Différences de conversion».

L'évaluation des passifs et actifs financiers à leur juste valeur est décomposée par niveaux selon la hiérarchie suivante déterminée par l'IFRS 13:

- Niveau 1: Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments d'actifs et passifs identiques.
- Niveau 2: Données autres que le prix coté incluses dans le Niveau 1 observables pour l'instrument d'actif ou de passif, tant directement (à savoir, les prix) qu'indirectement (à savoir, dérivés des prix).
- Niveau 3: Données pour l'instrument d'actif ou de passif non basé sur des données observables de marché.

Le détail, au 31 décembre 2020 et 2019, des actifs et passifs du Groupe CAF, évalués à la juste valeur selon les niveaux de hiérarchie, est le suivant (en milliers d'euros):

Exercice 2020

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Instruments de Patrimoine (Note 9.b)	-	-	25.228	2.228
Dérivés (Note 17)	-	57.325	-	57.325
Autres actifs financiers (Note 13)	61.097	-	-	61.097
Total Actif	61.097	57.325	25.228	143.650
Passifs				
Dérivés (Note 17)	-	62.618	-	62.618
Autres passifs financiers (Note 15)	-	-	7.988	7.988
Total Passif	-	62.618	7.988	70.606

Exercice 2019

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Instruments de Patrimoine (Note 9.b)	-	-	24.911	24.911
Dérivés (Note 17)	-	85.011	-	85.011
Autres actifs financiers (Note 13)	60.564	-	-	60.564
Total Actif	60.564	85.011	24.911	170.486
Passifs				
Dérivés (Note 17)	-	106.917	-	106.917
Autres passifs financiers (Note 15)	-	-	12.110	12.110
Total Passif	-	106.917	12.110	119.027

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été calculée en utilisant principalement des variables basées sur des données de marché observables (taux de change de clôture et courbes de taux d'intérêt).

Pour calculer la juste valeur des instruments de patrimoine, le Groupe utilise des techniques d'évaluation adaptées en fonction des circonstances et du volume de données disponibles pour chaque participation, en essayant de maximiser l'utilisation des éléments visibles pertinents. Pour évaluer ces investissements à leur juste valeur, les modèles d'entreprise de chacun d'eux ont été pris en compte ainsi que les différentes conditions contractuelles, tout en évaluant les différentes situations et en appliquant des taux d'escompte vérifiés avec des experts indépendants (Note 9.b).

Pour les actifs et les passifs financiers évalués selon le coût amorti, le Groupe considère que leur juste valeur ne diffère pas sensiblement de leur valeur selon le coût amorti, compte tenu de leurs caractéristiques.

e) Évaluation des stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements et de produits commerciaux sont évalués au prix moyen d'acquisition ou valeur nette réalisable, si cette dernière est inférieure.

Les produits en cours, finis et semi-finis, sont présentés nets des coûts déjà réglés, conformément à la procédure décrite à la Note 3.f, et sont évalués en fonction des critères suivants:

- Matériaux et charges imputés à chaque chantier, à leur prix moyen d'acquisition ou coût de production.
- Charges de transformation, en fonction de taux horaires standard d'absorption des coûts de main-d'œuvre et les charges directes et indirectes de fabrication qui ne diffèrent pas significativement des taux horaires réels.
- Pour les stocks qui requièrent une période de temps supérieure à un an pour être en état d'être vendus, le coût inclut les charges financières.

f) Reconnaissance de produits et résultats

Le Groupe enregistre ses produits selon les sources principales suivantes:

Contrats de construction et d'ingénierie

Pour les contrats de construction de trains et de systèmes de traction, en général le Groupe suit le critère d'enregistrer les produits et résultats correspondant à chaque contrat en fonction de leur degré d'avancement estimé, obtenu en fonction du pourcentage correspondant au nombre d'heures imputées au contrat sur le total d'heures prévues au budget qui est cohérent avec d'autres méthodes de détermination de l'avancement en fonction des coûts engagés par rapport au budget.

Une fois que le résultat prévu dans chaque contrat a été déterminé, le Groupe applique les correcteurs suivants pour déterminer le résultat et les produits:

- Avec un degré d'avancement de 0 à 10%, aucun bénéfice ni produit ne sont enregistrés, pour tenir compte de la marge d'incertitude initiale qui existe dans les contrats à long terme.
- À partir de 10% de degré d'avancement, on enregistre un pourcentage de bénéfices et produits équivalent au degré d'avancement.

Pour les contrats de construction de génie civil, signalisation et services d'ingénierie, les produits et les résultats sont enregistrés en fonction du degré d'avancement estimé calculé selon les coûts engagés par rapport au total du devis.

Les pertes qui pourraient se produire dans les projets dont les contrats sont signés, sont enregistrées à leur montant total, au moment où ces pertes sont connues ou peuvent être estimées.

Le Groupe CAF analyse pour chaque contrat les conditions d'annulation unilatérale applicables, afin de garantir le droit de recouvrement de la prestation réalisée jusqu'à la date selon un prix reflétant les coûts engagés plus la marge.

Le Groupe n'enregistre les produits pour réclamations que si le client a admis la réclamation et qu'il y a une évidence de son acceptation moyennant une modification contractuelle ou un document de nature légale similaire.

En fonction des produits réalisés, du résultat prévu dans chaque contrat (obtenu comme indiqué aux paragraphes antérieurs) et du degré d'avancement, les stocks sont rayés pour le montant des coûts réglés en charge du compte de

résultat consolidé correspondant et au crédit du poste «Stocks», enregistré en déduisant les «Stocks» de l'actif du bilan consolidé (Note 11).

Enfin, les garanties établies dans ces contrats, n'étant pas supérieures à celles du secteur et n'étant pas des garanties additionnelles, sont considérées comme une seule et unique obligation de réalisation au même titre que les biens à livrer.

Vente d'autobus, roulements, pièces de rechange et réparations mineures

Pour les ventes d'autobus, de roulements, pièces de rechange et réparations mineures, le produit est enregistré au moment où le contrôle de l'actif a été transféré au client et où la société remplit une obligation d'exécution, ce qui constitue le point de référence dans le temps de la livraison du bien.

Certains contrats concernant des autobus incluent une possibilité de rachat (buybacks). Dans cette situation, chaque cas est analysé pour déterminer si le contrôle a été transféré au client. Dans ces conditions, le critère de transfert repose sur le fait de savoir si le client a une motivation économique importante pour exercer cette option ou pas. Si on considère que le client a une motivation économique pour exécuter l'option de rachat, le produit est enregistré en tant que location d'exploitation à long terme depuis la date de la transaction jusqu'à celle de l'option de rachat (Notes 3.1 et 21).

Le facteur principal pris en considération pour déterminer si le client a une motivation économique est la comparaison entre le prix de rachat et l'estimation de la valeur de marché de l'autobus à ce moment.

Si cette analyse montre que le client n'a pas de motivation économique pour exercer l'option, le produit est enregistré selon le modèle de vente avec droit de retour. Dans ce cas, une grande partie du produit est enregistré au moment de la livraison de l'autobus. En outre, un passif pour remboursement et un actif pour droits de retour sont enregistrés dans le bilan de situation consolidé. Si, au bout du compte, l'autobus n'est pas rendu à la date d'exercice de l'option, le passif est comptabilisé en tant que produit et l'actif en tant que charge (Note 21).

Contrats de maintenance

Les produits obtenus pour la maintenance sont comptabilisés selon la réalisation du service pendant la durée du contrat.

Toutefois, en cas de grosses réparations lors de périodes spécifiques, le niveau de réalisation du service est repoussé, en différant une partie de la comptabilisation des produits selon les factures reçues aux périodes pendant lesquelles ont lieu les grandes réparations.

Dans ces cas, cette différence est enregistrée en charge à la rubrique «Montant net du chiffre d'affaires» du compte de résultat consolidé ci-joint et en tant que produit à la rubrique «Autres passifs non courants» du bilan de situation consolidé ci-joint (Note 21).

Produits pour actifs financiers

Les intérêts obtenus d'actifs financiers sont reconnus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes, quand est déclaré le droit de l'actionnaire à les toucher. Quoi qu'il en soit, les intérêts et dividendes d'actifs financiers générés après l'acquisition sont reconnus comme des produits sur le compte de résultats consolidé.

g) Soldes du bilan relatifs à l'enregistrement de produits

Contrairement à la comptabilisation des produits, les montants facturés au client sont basés sur les étapes prévues au contrat. La différence entre les produits reconnus pour chaque chantier (Note 3.f) et le montant facturé pour celui-ci est enregistrée de la manière suivante:

- Si elle est positive, comme «Actifs pour contrat» dans «Créances commerciales et autres comptes à recouvrer - Clients pour ventes et prestations de services» (Note 12).
- Si elle est négative, comme «Passifs pour contrat» dans «Dettes commerciales et autres comptes à payer - Autres dettes» et «Autres passifs non courants» (Note 12).

h) Classement de dettes entre court («courant») et long terme («non courant»)

Les postes (actifs pour contrat, passifs pour contrat et provisions courantes) dont la réalisation peut avoir lieu dans un délai supérieur à douze mois étant donné qu'ils font partie du cycle normal de la compagnie selon les normes applicables sont

classés dans les actifs et passifs courants. Si l'on considère les postes dans leur ensemble, les estimations des administrateurs indiquent que les actifs courants seront réalisés essentiellement dans le court terme et, quoi qu'il en soit, que les passifs courants à réaliser à plus de douze mois dépassent les actifs courants qui seraient réalisés à plus de 12 mois (Notes 12 et 20).

i) Subventions officielles

Pour comptabiliser les subventions reçues, les sociétés du Groupe suivent les critères suivants:

- Les subventions de capital sont enregistrées comme une moindre valeur de l'actif subventionné au moment de leur concession définitive, pour le montant accordé, et elles sont versées aux résultats selon le rythme d'amortissement des actifs subventionnés.
- Les subventions à l'exploitation sont versées aux résultats au moment de leur concession définitive.

j) Prestations post-emploi

Le Groupe maintient des obligations légales et contractuelles des sociétés consolidées avec une partie de son personnel pour compléter les retraites et les décès, qui sont dotés moyennant le paiement d'une prime pour prestation définie à des fonds externes déposés ou en cours d'externalisation dans des compagnies d'assurance indépendantes. Le montant apporté en 2020 et 2019 pour diverses collectivités de son personnel s'est élevé à 7.679 et 8.466 milliers d'euros. L'impact de ces engagements sur les comptes de résultat consolidés des exercices 2020 et 2019 s'est élevé à 5.146 et 3.410 milliers d'euros en charge à la rubrique de «Charges de personnel», une perte ayant été enregistrée en 2020 pour des changements dans les hypothèses actuarielles de 2.482 milliers d'euros directement dans les capitaux propres pour résultats actuariels (pertes pour changements des hypothèses actuarielles 5.816 milliers d'euros en 2019).

Selon le principe des droits constatés, au 31 décembre 2020, le Groupe a un actif courant comptabilisé pour un montant de 280 milliers d'euros et un passif courant de 721 milliers d'euros, comptabilisés au bilan consolidé et calculés par un expert indépendant, ce montant étant la différence entre la valeur actuelle des engagements de prestation définie constatés et la juste valeur des actifs qui remplissent les conditions pour être considérés comme des «actifs affectés» (actif de 105 milliers d'euros et passif de 597 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Les modifications futures de l'engagement assumé seront enregistrées contre le compte de résultat consolidé de l'exercice correspondant (Notes 15 et 23).

Dans les hypothèses de l'étude actuarielle réalisée par un tiers indépendant, ont été déduits les engagements futurs à un taux de marché et compte tenu d'augmentations salariales similaires à celles appliquées par le passé.

Par ailleurs, la Société mère, en vertu de la convention collective applicable, verse en plus 2,3 % des cotisations de tout le personnel de certaines installations à une institution de prévoyance (Notes 23, 24 et 25).

Enfin, certaines sociétés dépendantes maintiennent d'autres engagements avec leurs employés par obligation des législations des pays dans lesquels elles se trouvent, la provision enregistrée à ce titre aux rubriques «Provisions non courantes» et «Provisions courantes» au 31 décembre 2020 s'élevant respectivement à 7.408 milliers et 3.401 milliers d'euros (6.319 milliers et 3.953 milliers d'euros au 31 décembre 2019 - Note 20).

l) Impôt sur les sociétés

La charge correspondant à l'impôt sur les sociétés et aux impôts de nature similaire applicables aux sociétés étrangères consolidées est reconnue sur le compte de résultats consolidé, sauf si elle est la conséquence d'une transaction dont les résultats sont enregistrés dans le patrimoine net, auquel cas l'impôt correspondant est enregistré aussi dans le patrimoine net.

On reconnaît des passifs pour impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables sauf, en général, si la différence temporaire provient de la reconnaissance initiale de fonds de commerce. De leur côté, les actifs pour impôt différé, identifiés avec les bases imposables négatives, déductions en attente de compensation et les différences temporaires, ne sont reconnus que dans le cas où il est estimé probable que les sociétés consolidées aient à l'avenir suffisamment de gains fiscaux contre lesquels pourvoir les rendre effectifs, la période considérée dans le Groupe consolidé CAF étant la période couverte par le portefeuille de commandes.

Selon les IFRS, les actifs et passifs pour impôt différé sont classés comme des actifs et passifs non courants.

l) Locations

Le Groupe en tant que locataire

Le Groupe analyse si un contrat est ou contient un contrat de location au début du contrat. Le Groupe comptabilise un droit d'utilisation sur l'actif et le passif correspondant pour tous les contrats de location, hormis pour les contrats à court terme ou de faibles valeurs. Dans ce cas, le Groupe comptabilise les paiements de la location en tant que charge d'exploitation de manière linéaire pendant la durée du contrat.

Le passif pour location est évalué initialement à la valeur actuelle des paiements de location en souffrance à la date initiale, actualisés selon le taux marginal des emprunts du Groupe.

Les paiements de location inclus dans les calculs sont les suivants:

- Paiements fixes de location;
- Montant prévu à verser pour des garanties de valeur résiduelle;
- Le montant des options d'achat pouvant être exercées, à condition que l'exercice soit hautement probable;
- Les paiements de pénalités pour l'annulation du bail, si l'échéance utilisée tient compte de l'exercice de l'option d'annulation.

Le passif pour location est évalué par la suite en augmentant sa valeur comptable pour exprimer la charge financière de ce passif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable selon les paiements réalisés.

Le Groupe réévalue son passif pour location (et applique la régularisation correspondante de l'actif au titre du droit d'utilisation) quand:

- Le délai du bail ou l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat est modifié, auquel cas le passif pour location est recalculé selon un taux d'actualisation révisé;
- Les paiements futurs changent en raison de l'application d'un indice différent ou d'une modification de la valeur résiduelle, auquel cas le passif pour location est recalculé selon le taux d'actualisation existant;
- Un contrat de location est modifié et n'est pas considéré comme un nouveau bail, auquel cas le passif pour location est recalculé selon la nouvelle échéance et le taux d'actualisation révisé.

L'actif au titre du droit d'utilisation comprend l'évaluation initiale du passif pour location, les paiements effectués avant le début du bail, moins tout avantage ou incitation reçu et tout autre charge initiale. Cet actif est évalué ultérieurement selon le coût moins l'amortissement cumulé et les dépréciations correspondants.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Si l'actif reflète la valeur de l'option d'achat, la période d'amortissement est la durée de vie utile du bien loué. L'amortissement commence à la date de début du bail.

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe est bailleur dans certains contrats d'autobus (Note 3.f). Les locations pour lesquelles le contrat établit que les risques et les bénéfices de la propriété sont transférés au locataire, sont considérés comme leasing, et dans tous les autres cas comme des locations d'exploitation.

Les produits issus de la location d'exploitation sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux engagés pour la négociation et la signature du contrat de location sont ajoutés à la valeur comptable du bien loué et comptabilisés de manière linéaire sur la durée du bail.

m) Concessions administratives

Les contrats de concessions entre une entité publique concédante et des sociétés du Groupe CAF pour prêter des services publics tels que services de maintenance préventive, corrective et de révision des différentes lignes ferroviaires par l'exploitation de l'infrastructure. Par ailleurs, les produits dérivés de la prestation du service peuvent être touchés directement auprès des utilisateurs ou parfois, à travers l'entité concédante elle-même, qui régule les prix pour prestation du service.

Le droit de concession suppose généralement le monopole de l'exploitation du service concédé pour un temps déterminé, au bout duquel l'infrastructure affectée à la concession nécessaire pour prêter le service est reversée à l'entité concédante, généralement sans contreprestation. C'est une caractéristique nécessaire que le contrat de concession prévoie la gestion ou l'exploitation de l'infrastructure correspondante. L'existence d'obligations d'acquisition ou de construction de tous les éléments nécessaires à la prestation du service objet de concession tout au long de la durée du contrat est également une caractéristique courante.

Ces contrats de concession sont enregistrés selon les dispositions de l'IFRIC 12 «Accords de Concession de Services». En général, on distingue deux phases bien différenciées, une première dans laquelle le concessionnaire fournit des services de construction ou d'amélioration qui sont enregistrés selon le degré d'avancement conformément à l'IFRS 15 «Produits provenant de contrats avec des clients», avec une contrepartie dans un actif incorporel ou financier, et une seconde phase, dans laquelle est fourni une série de services de maintenance ou d'exploitation de ladite infrastructure qui sont enregistrés conformément aux dispositions de la même norme.

Un actif incorporel est reconnu quand le risque de demande est assumé par le concessionnaire, et un actif financier, quand le risque de demande est assumé par le concédant, le concessionnaire ayant un droit contractuel inconditionnel de toucher les recouvrements pour les services de construction ou amélioration. Le produit financier résultant de la mesure de l'actif financier des concessions à coût amorti est enregistré à la rubrique «Montant net du chiffre d'affaires» du compte de résultats consolidé. Les concessions consolidées par le Groupe (Note 9) sont considérées comme un actif financier quand sont accomplies les conditions nécessaires pour ce mode d'enregistrement.

4. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La proposition de répartition du résultat de l'exercice présentée par les administrateurs de la Société mère et qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires est la suivante:

Distribution	Milliers d'euros
Base de distribution	
Solde du compte de résultats	(49.137)
Application	
À Réserves facultatives	(49.137)

5. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe CAF est exposé à divers risques inhérents aux activités qu'il mène et aux divers pays et marchés où il opère, qui peuvent l'empêcher d'atteindre ses objectifs.

Parmi ces risques, se trouvent les risques financiers: risque de marché (y compris risque de taux de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix de matières premières), risque de crédit, risque de liquidité et de financement.

La gestion menée dans ce sens au sein du Groupe CAF consiste à affronter l'incertitude des marchés financiers et tente de minimiser les effets potentiels adverses sur l'atteinte des objectifs du Groupe.

Le département financier du Groupe identifie, analyse, évalue, définit le traitement et exerce le suivi et le contrôle des risques financiers conformément à la politique générale de contrôle et de gestion des risques et aux politiques de gestion du risque financier établies par le Conseil d'administration.

a) Risque de marché

Le risque de marché est géré au sein du Groupe CAF selon les principes établis dans la politique de risques de marché.

a.1) Risque de taux d'intérêt des flux de trésorerie et de la juste valeur

Le risque de taux d'intérêt est dû à de possibles variations de la valeur des actifs et des passifs financiers du Groupe en conséquence des fluctuations des taux d'intérêt du marché. En vertu de la politique mise en place, les opérations de financement ont lieu dans des conditions adaptées en ce qui concerne le coût, l'échéance et le risque, en veillant à tout

moment à tirer profit au maximum des différents instruments ou sources de financement. Concrètement, l'objectif est, pour autant que les marchés le permettent, de maintenir une structure d'endettement équilibrée entre taux d'intérêt fixe et variable (normalement l'Euribor), la condition préalable étant de maintenir un bon équilibre entre le coût de financement et les risques de variation des taux d'intérêt.

Dans ce sens, une grande part de l'endettement financier au 31 décembre 2020 était rattachée aux concessions obtenues au Brésil et au Mexique (Notes 9 et 16) et, également, à la dette de la Société mère du Groupe pour le financement de son activité et celle d'autres sociétés du Groupe.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette du Groupe au 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante (Notes 16 et 17):

Millions d'euros									
Principal indicateur	31.12.20				31.12.19				
	Variable	À durée indéterminée		Total	Variable	À durée indéterminée		Total	
		Avec contrat d'assurance	Sin contrat d'assurance			Avec contrat d'assurance	Sin contrat d'assurance		
Ctrens - BNDES	TJLP	84,3	-	-	84,3	123,0	-	-	123,0
Provetren - Syndicat bancaire	LIBOR	9,0	48,0	-	57,0	11,4	66,9	-	78,3
Société mère (CAF, S.A.)	EURIBOR	267,0	25,0	348,1	640,1	218,0	25,0	432,3	675,3
CAF Investment Projects, S.A.U.	EURIBOR	19,9	-	-	19,9	19,9	-	-	19,9
Groupe Solaris	EURIBOR+ WIBOR	164,3	-	-	164,3	168,2	-	-	168,2
Reste des sociétés du groupe		12,0	-	-	12,0	0,9	-	-	0,9
Total		556,5	73,0	348,1	977,6	541,4	91,9	432,3	1.065,6

Vu le solde au 31 décembre 2020 et 2019, si la moyenne des taux d'intérêt référencés des ressources extérieures avait été de 100 points de base de plus en maintenant le reste des variables constantes, et vu les politiques de couverture décrites, la charge financière dérivée des dettes financières aurait augmenté respectivement d'environ 5.565 milliers et 5.414 milliers d'euros.

a.2) Risque de taux de change

Les différentes sociétés du Groupe CAF opèrent à l'échelle internationale et, par conséquent, sont exposées à des risques de taux de change pour ses opérations en devises (actuellement le dollar américain, le réal brésilien, la livre sterling, le zloty polonais, la couronne suédoise, le dollar australien, le riyal saoudien, le peso mexicain, le yen japonais, le peso colombien, le dollar néozélandais, le shékel israélien, la lire turque, le dollar canadien, le dollar de Hong Kong et le florin hongrois, entre autres).

Le risque de taux de change auquel est exposé le Groupe dans ses activités internationales est géré selon la politique de risques de marché qui prévoient plusieurs stratégies visant à réduire ce risque telles que la mise en place de couvertures financières ou naturelles, la surveillance constante des fluctuations des taux de change, ainsi que d'autres mesures complémentaires.

Selon les principes de cette politique et comme norme générale, le Groupe transfère à des tiers, pourvu que le coût soit raisonnable, le risque de taux de change de ses contrats passés en devises différentes de la monnaie fonctionnelle. L'objectif de ces couvertures est de tenter d'éviter l'impact des variations sur les devises dans les différents contrats signés, de sorte que les résultats du Groupe soient le fidèle reflet de son activité industrielle et de services.

L'impact sur le compte de résultat consolidé des exercices 2020 et 2019 avant une dévaluation de 10 % des devises suivantes par rapport à l'euro, compte tenu du taux de change de clôture au 31 décembre, ainsi que les assurances de change souscrites (Note 17), serait comme suit:

Gain/(Perte) en milliers d'euros

Divise	2020	2019
Real brésilien	(2.348)	(5.554)
Livre sterling	(349)	4.400
Peso mexicain	(1.942)	(3.342)
Zloty polonais	4.494	6.381
Dollar taïwanais	(3.667)	(3.834)

La variation du taux de change décrite correspondant aux zlotys polonais aurait un effet contraire sur l'investissement net à l'étranger dans cette monnaie. La sensibilité du compte de résultats aux autres devises n'est pas significative.

Au 31 décembre 2020 et 2019, le Groupe est exposé au risque de taux de change sur l'investissement net des filiales dont la monnaie fonctionnelle est autre que l'euro, sauf dans le cas du dollar des États-Unis, dont l'exposition est partiellement couverte.

La contrevaieur en milliers d'euros des actifs et passifs des sociétés dépendantes dont la monnaie fonctionnelle est autre que l'euro, au 31 décembre 2020 et 2019, répond au détail suivant:

Contrevaieur en milliers d'euros

Divise	31.12.20			31.12.19		
	Actifs	Passifs	Exposition nette	Actifs	Passifs	Exposition nette
Peso chilien	17.686	15.730	1.956	16.502	13.536	2.966
Peso mexicain	163.138	143.711	19.427	248.779	226.582	22.197
Real brésilien	305.672	174.303	131.369	430.845	262.100	168.745
Dollar des États-Unis (Note 3.d) (*)	427.916	209.076	44.676	535.861	288.320	49.843
Livre sterling	146.154	93.249	52.905	131.930	75.939	55.991
Dinar algérien	3.019	940	2.079	5.868	3.179	2.689
Lire turque	2.888	1.357	1.531	3.691	1.856	1.835
Roupie indienne	8.166	544	7.622	9.115	689	8.426
Dollar australien	54.298	53.284	1.014	21.375	20.738	637
Riyal saoudien	31.240	22.441	8.799	18.976	13.858	5.118
Dollar néozélandais	11.209	8.238	2.971	10.792	8.381	2.411
Nouveau dollar taïwanais	11.366	5.364	6.002	12.641	6.518	6.123
Roupie mauricienne	4.555	3.469	1.086	4.240	4.015	225
Zloty polonais	720.919	480.257	240.662	727.233	491.445	235.788
Franc suisse	9.215	5.510	3.705	10.116	6.952	3.164
Couronne norvégienne	6.165	8.681	(2.516)	7.016	9.656	(2.640)
Couronne suédoise	215.182	164.241	50.941	215.929	163.282	52.647
Autres	24.359	21.880	2.479	3.061	1.814	1.247
Total	2.163.147	1.412.275	576.708	2.413.970	1.598.860	617.412

(*) Au 31 décembre 2020, il existe des couvertures de l'investissement net à l'étranger (Note 17) d'un montant de 174.164 milliers d'euros, selon le taux de change de clôture de l'exercice (197.698 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Dans le cas d'une augmentation ou d'une réduction totale de toutes les devises de 10 %, l'effet sur les capitaux propres du Groupe serait de 57.671 milliers d'euros au 31 décembre 2020, avant de considérer son impact fiscal (61.741 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Le détail des principaux soldes de sociétés dépendantes en monnaie étrangère, selon la nature des postes qui les intègrent, est le suivant:

Nature des soldes	Contrevaleur en milliers d'euros			
	31.12.20		31.12.19	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Fonds de commerce	103.339	-	108.804	-
Autres immobilisations incorporelles	151.255	-	165.940	-
Immobilisations corporelles	203.970	-	233.290	-
Immobilisations financières et impôts différés actifs	450.562	-	551.017	-
Autres actifs non courants	6.592	-	7.208	-
Stocks	399.535	-	384.954	-
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	612.590	-	711.857	-
Autres actifs financiers courants	92.363	-	88.966	-
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	142.941	-	161.934	-
Passif non courant	-	533.239	-	639.069
Passif courant	-	879.036	-	959.791
Total	2.163.147	1.412.275	2.413.970	1.598.860

a.3) Risque de prix des matières premières

Pour les matières premières les plus importantes, le Groupe passera la commande et fixera le prix à la date d'entrée en vigueur de chaque nouveau projet. Le risque qu'une évolution à la hausse dans les prix des matières premières répercute négativement sur les marges contractuelles est ainsi couvert.

b) Risque de crédit

La majorité des comptes à recouvrer et des travaux en cours que l'on possède, correspondent à plusieurs clients dans divers pays. Dans la plupart des cas, les contrats incluent des paiements à mesure qu'on avance dans le développement du projet.

C'est une pratique habituelle que le Groupe assure certains risques de résolution ou de non-paiement des contrats d'exportation, moyennant la prise de polices d'assurance à l'exportation conformément aux normes du Consensus OCDE pour ce type d'instrument. La décision de réaliser ou non la couverture est prise en fonction du type de client et du pays dans lequel on opère.

Au 31 décembre 2020 et 2019 le Groupe a une partie de ses comptes à recouvrer, avec des clients dans son activité dans certains pays étrangers, garantie par des assurances de crédit en considérant le risque de chacune d'elles (Note 12).

c) Risque de liquidité et financement

Comme spécifié dans la politique de liquidité et de financement, la gestion du risque de liquidité et de financement implique l'assurance des engagements de paiement dérivés des obligations souscrites, l'optimisation de la structure de financement et la préservation d'une gestion adaptée des excédents du Groupe dans le cadre de sa stratégie à long terme (Notes 14.i et 16).

Le risque de liquidité et financement est géré dans le Groupe CAF au moyen des mécanismes suivants:

- La recherche et la sélection d'opportunités d'affaires au plus haut niveau possible d'autofinancement, dans les conditions existantes sur les marchés, pour chacun des contrats. Dans les projets de fabrication de véhicules, dont la période d'exécution moyenne est d'environ trois ans, les dates de facturation et l'exécution des travaux peuvent ne pas être alignés dans le temps, ce qui représente une consommation de ressources financières.
- L'implantation et la maintenance d'une gestion active de circulant moyennant le suivi continu de l'accomplissement des objectifs de facturation dans chacun des projets objet de contrat.
- La maintenance d'une position confortable de liquidité à court terme.

– La maintenance de la capacité d'excédent de financement dont il n'a pas été disposé.

Le Groupe CAF a mis en place des mesures supplémentaires pour renforcer sa capacité de financement en raison des conséquences de la COVID-19 (Notes 2.h et 16).

d) Brexit, conséquences sur les risques financiers

L'avènement du Brexit en juin 2016 a entraîné la nécessité de réaliser une analyse des conséquences de cette situation et de ses effets sur les différents secteurs d'activité du Groupe. L'exercice 2020 a été la période de transition de la sortie, pendant laquelle le nouveau cadre des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne a été négocié.

Le 24 décembre 2020, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont signé l'Accord de commerce et de coopération prenant effet le 1er janvier 2021. Cet accord permettra au Groupe de poursuivre normalement ses opérations commerciales au Royaume-Uni, ce qui n'a donc eu aucune conséquence importante sur les présents comptes annuels.

6. SEGMENTATION

a) Critères de segmentation

Les critères appliqués au moment de présenter l'information segmentée du Groupe CAF incluse dans les comptes annuels consolidés ci-joints, sont les suivants:

- La segmentation a été réalisée selon les unités d'activité, en séparant les activités opérationnelles de «Ferroviaire» et «Autobus».
- En outre, des informations selon des critères géographiques et les groupes de produits et de services sont également incorporées.

b) Bases et méthodologie de l'information par segments

Les produits et charges ordinaires du segment correspondent à ceux directement attribuables au segment et ils n'incluent donc ni les intérêts, ni les dividendes, ni les gains, ni les pertes, issus de la vente d'investissements ou d'opérations de rachat ou extinction de dette. Les actifs et passifs des segments sont ceux directement liés à leur exploitation ou à la participation dans des sociétés menant cette activité.

Ayant tenu compte des bases pour la segmentation principale, selon les Normes Internationales (IFRS 8 «Segments opérationnels»), le Groupe CAF a considéré les deux unités d'activité dans lesquelles il a opéré comme segment principal, puisqu'il considère que leur structure organisationnelle et leur gérance, ainsi que leur système d'information interne pour l'organe d'administration et exécutif, sont tels que les risques et rendements sont influencés de manière prédominante par le fait que leurs opérations sont réalisées dans l'une ou l'autre branche d'activité, étant entendu comme telle l'ensemble de produits et services rattachés. En définitive, on identifie par la segmentation les composants identifiables du Groupe CAF caractérisés par le fait qu'ils sont soumis à des risques et rendements de nature différente de ceux qui correspondent à d'autres composants opérationnels qui mènent leur activité dans des environnements différents.

Ainsi, le Groupe a déterminé l'existence des segments suivants qui remplissent, à son avis, les conditions d'homogénéité interne quant à la similitude des conditions économiques ou politiques ou aux risques dérivés des régulations applicables, taux de change ou proximité des activités, et qui se différencient des autres pour des raisons identiques:

- Ferroviaire
- Autobus

Nous présentons ci-après l'information par segments d'activité:

2020 (Milliers d'euros)

Segmentation par Unités d'Activité	Ferroviaire	Autobus	Général	Inter-segments	Total
Ventes externes	2.037.174	725.298	-	-	2.762.472
Ventes inter-segments	1.971	-	-	(1.971)	-
Total ventes	2.039.145	725.298	-	(1.971)	2.762.472
EBITDA	134.247	67.243	-	-	201.490
Amortissement des immobilisations (Notes 7 et 8)	(65.517)	(23.977)	-	-	(89.494)
Dépréciation et résultat pour cessions des immobilisations (Charges) (Notes 7, 8 et 9)	11.089	(2.190)	-	-	8.899
Résultat d'exploitation	79.819	41.076	-	-	120.895
Résultat financier	(40.908)	(10.439)	(16.292)	-	(67.639)
Participations aux gains nets de sociétés associées	(3.881)	(298)	-	-	(4.179)
Résultat avant impôts	35.030	30.339	(16.292)	-	49.077
Impôt sur les bénéfices					(38.824)
Résultat net de l'exercice issu d'opérations continues					10.253
Résultat attribué à des intérêts minoritaires					1.241
Résultat attribué à la société mère					9.012
ACTIFS	2.719.392	752.572	607.187	-	4.079.151
PASSIFS	2.157.003	495.743	781.909	293	3.434.948
Additions d'immobilisations incorporelles et matérielles (Notes 7 et 8)	38.266	18.762	-	-	57.028

2019 (Milliers d'euros)

Segmentation par Unités d'Activité	Ferroviaire	Autobus	Général	Inter-segments	Total
Ventes externes	1.947.550	650.105	-	-	2.597.655
Ventes inter-segments	3.433	-	-	(3.433)	-
Total ventes	1.950.983	650.105	-	(3.433)	2.597.655
EBITDA ajusté	204.193	39.505	-	-	243.698
Amortissement des immobilisations (Notes 7 et 8)	(54.991)	(25.676)	-	-	(80.667)
Dépréciation et résultat pour cessions des immobilisations (Charges) (Notes 7, 8 et 9)	(51)	(114)	-	-	(165)
Résultat d'exploitation ajusté	149.151	13.715	-	-	162.866
Éléments non-récurrents (Note 26)	(37.872)	-	-	-	(37.872)
Résultat d'exploitation	111.279	13.715	-	-	124.994
Résultat financier	(32.739)	(12.100)	(17.068)	-	(61.907)
Participations aux gains nets de sociétés associées	(1.921)	(28)	-	-	(1.949)
Résultat avant impôts	76.619	1.587	(17.068)	-	61.138
Impôt sur les bénéfices					(36.048)
Résultat net de l'exercice issu d'opérations continues					25.090
Résultat attribué à des intérêts minoritaires					345
Résultat attribué à la société mère					24.745
ACTIFS	3.035.005	740.167	547.645	9	4.322.826
PASSIFS	2.216.639	494.649	865.471	700	3.577.459
Additions d'immobilisations incorporelles et matérielles (Notes 7 et 8)	69.343	10.194	-	-	79.537

Les actifs et passifs d'usage général ainsi que les résultats qu'ils génèrent, parmi lesquels il convient de souligner les postes de la dette financière de la Société mère et les actifs et passifs pour impôts différés et courants, n'ont pas fait l'objet d'assignation au reste des segments. De même, les postes de conciliation qui surgissent de la comparaison du résultat de l'intégration des états financiers des différents segments d'activité (dressés selon des critères de gestion), avec les états financiers consolidés du groupe CAF n'ont pas fait non plus l'objet d'une assignation.

La distribution des ventes par groupe de produits et types de services prêtés est la suivante (en milliers d'euros):

	2020	2019
Haute vitesse, régionaux et banlieue	549.142	561.648
Métros	221.023	202.760
Tramways et métros légers	438.484	408.131
Bogies et autres	13.338	28.549
Trains	1.221.987	1.201.088
Services	516.416	454.939
Autobus	725.298	650.105
Systèmes complets, équipements et autres (*)	298.771	291.523
Total	2.762.472	2.597.655

(*) Principalement les produits pour contrat et construction de génie civil, signalisation et ingénierie.

L'information selon des critères géographiques est la suivante:

1. La distribution des ventes par zones géographiques au 31 décembre 2020 et 2019, y compris les pays les plus significatifs (ceux qui représentent plus de 5 % du total des ventes), est la suivante (en milliers d'euros):

	2020	2019
Espagne	274.698	285.628
Hollande	324.887	242.327
Allemagne	219.549	183.603
Italie	206.784	85.234
Pologne	182.231	165.155
Belgique	142.670	144.017
Suède	197.668	139.490
Autres pays à l'UE	278.796	231.654
Union européenne	1.827.283	1.477.108
Royaume-Uni	292.130	358.755
Australie	164.888	75.980
Autres	478.171	685.812
Reste du monde	935.189	1.120.547
Total	2.762.472	2.597.655

En 2020 et 2019, aucun client n'a représenté 10 % du montant net du chiffre d'affaires du Groupe.

2. La distribution des investissements nets en immobilisations corporelles par segments géographiques au 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante (en milliers d'euros):

Zone géographique	2020	2019
Espagne	187.105	203.670
Pologne (*)	90.068	100.122
Reste du monde	126.444	145.471
Total	403.617	449.263

(*) Y compris les autobus en location opérationnelle qui ne sont pas en exploitation dans ce pays.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a) Fonds de commerce

Les mouvements du fonds de commerce au cours des exercices 2020 et 2019 ont été les suivants:

Exercice 2020

	Milliers d'euros				
	Solde au 31.12.2019	Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	Dépréciations	Différences de conversion	Solde au 31.12.2020
BWB Holdings Limited	5.693	-	-	(445)	5.248
Solaris	93.351	-	-	(6.199)	87.152
Euromaint	9.760	-	-	408	10.168
Reste	207	756	(192)	-	771
Total	109.011	756	(192)	(6.236)	103.339

Exercice 2019

	Milliers d'euros						
	Solde au 31/12/2018	Régularisations fonds de commerce préliminaire - (Note 2.f)	Solde régularisé au 01.01.2019	Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	Dépréciations	Différences de conversion	Solde au 31/12/2019
BWB Holdings Limited	8.038	-	8.038	-	(2.680)	335	5.693
Solaris	93.582	(1.186)	92.396	-	-	955	93.351
Euromaint	-	-	-	9.736	-	24	9.760
Reste	207	-	207	-	-	-	207
Total	101.827	(1.186)	100.641	9.736	(2.680)	1.314	109.011

Un test de recouvrabilité des fonds de commerce des sociétés Solaris, BWB Holdings Limited et Euromaint a été réalisé au cours de l'exercice 2020. Les principaux paramètres utilisés pour ce test de recouvrabilité sont les suivants:

	Solaris	BWB Holdings Limited	Euromaint
Valeur nette comptable régularisée au 01.01.2020 (en milliers d'euros)	93.351	5.693	9.760
Valeur choisie comme représentative pour déterminer la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Nombre d'années estimé de flux de trésorerie	6	5	8
Taux de croissance à long terme utilisé	1,5%	2%	2%
Taux d'actualisation appliqué (*)	9,0%	9,4%	8,1%

(*) Taux d'actualisation après impôts.

Les projections sont préparées pour chaque unité productrice de flux de trésorerie sur la base de l'expérience acquise et en fonction des meilleures estimations disponibles en cohérence avec les plans d'exploitation de la Société. Les principaux composants sont:

- Projection des résultats
- Projection d'investissements et du capital d'exploitation

Nous présentons ci-après une analyse de sensibilité aux fluctuations de la valeur d'entreprise des deux sociétés selon les principales hypothèses utilisées pour le modèle:

Données en milliers d'euros	Solaris		BWB Holdings Limited		Euromaint	
	-100 p.b.	+100 p.b.	-100 p.b.	+100 p.b.	-100 p.b.	+100 p.b.
Taux de croissance:	-32.940	+42.944	-1.659	+ 2.175	-8.767	+12.182
Taux d'actualisation:	+74.694	-57.302	+ 3.352	- 2.538	+22.837	-16.418

Après cette analyse, la valeur des entreprises estimée dans les trois cas est supérieure à leur valeur comptable, y compris dans le pire des cas de l'analyse de sensibilité indiquée précédemment. Il n'a donc pas été jugé nécessaire de comptabiliser des dépréciations supplémentaires dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2020.

En 2019, nous avons déprécié 2 680 milliers d'euros du fonds de commerce de BWB Holdings Limited en tant que charge à la rubrique «Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations» du compte de résultat ci-joint.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les mouvements enregistrés durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 dans les différents postes de la rubrique «Autres immobilisations incorporelles» et leurs amortissements cumulés correspondants ont été les suivants:

	Milliers d'euros				
	Relations commerciales et portefeuille de clients	Brevets, licences et marques	Charges de développement	Applications informatiques et autres	Total
Solde coût 31.12.2019	45.625	114.262	193.161	54.330	407.378
Changements dans le périmètre de consolidation	414	1.672	-	-	2.086
Entrées ou dotations	-	-	11.034	9.286	20.320
Transferts	-	-	143	(131)	12
Sorties, éliminations ou réductions	-	-	(17.155)	(309)	(17.464)
Différences de conversion	(589)	(7.566)	(1.253)	(603)	(10.011)
Solde coût 31.12.2020	45.450	108.368	185.930	62.573	402.321
Solde amortissement cumulé 31.12.2019	(5.331)	(7.589)	(102.872)	(26.384)	(142.176)
Entrées ou dotations	(2.630)	(5.483)	(16.734)	(6.189)	(31.036)
Transferts	-	-	-	(2)	(2)
Sorties, éliminations ou réductions	-	-	6.958	324	7.282
Différences de conversion	208	615	283	325	1.431
Solde amortissement cumulé 31.12.2020	(7.753)	(12.457)	(112.365)	(31.926)	(164.501)
Solde dépréciation de valeur au 31.12.2019	-	-	(25.932)	(29)	(25.961)
Dotations en 2020	-	-	(537)	-	(537)
Transferts 2020	-	-	-	-	-
Sorties, éliminations ou réductions	-	-	9.311	9	9.320
Différences de conversion	-	-	12	-	12
Solde dépréciation de valeur au 31.12.2020	-	-	(17.146)	(20)	(17.166)
Net 31.12.2020	37.697	95.911	56.419	30.627	220.654

Les mouvements enregistrés durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 dans les différents postes de la rubrique «Autres immobilisations incorporelles» et leurs amortissements cumulés correspondants ont été les suivants:

	Milliers d'euros				
	Relations commerciales et portefeuille de clients	Brevets, licences et marques	Charges de développement	Applications informatiques et autres	Total
Solde coût 31.12.2018	26.356	113.042	170.549	36.861	346.808
Changements dans le périmètre de consolidation	18.466	-	308	5.144	23.918
Entrées ou dotations	-	-	20.242	10.975	31.217
Transferts	-	-	2.210	1.145	3.355
Transferts aux stocks	-	-	(344)	-	(344)
Sorties, éliminations ou réductions	-	-	(1)	(24)	(25)
Différences de conversion	803	1.220	197	229	2.449
Solde coût 31.12.2019	45.625	114.262	193.161	54.330	407.378
Solde amortissement cumulé 31.12.2018	(2.642)	(1.926)	(89.244)	(20.516)	(114.328)
Entrées ou dotations	(2.569)	(5.589)	(13.682)	(4.678)	(26.518)
Transferts	-	-	90	(1.145)	(1.055)
Sorties, éliminations ou réductions	-	-	-	10	10
Différences de conversion	(120)	(74)	(36)	(55)	(285)
Solde amortissement cumulé 31.12.2019	(5.331)	(7.589)	(102.872)	(26.384)	(142.176)
Solde dépréciation de valeur au 31.12.2018	-	-	(25.932)	(13)	(25.945)
Dotation en 2019	-	-	-	(16)	(16)
Transferts 2019	-	-	-	-	-
Solde dépréciation de valeur au 31.12.2019	-	-	(25.932)	(29)	(25.961)
Net 31.12.2019	40.294	106.673	64.357	27.917	239.241

Le montant des charges de recherche et développement engagées en 2020 s'est élevé à 25.823 milliers d'euros (14.789 milliers d'euros ont été comptabilisés au compte de résultats consolidés et 11.034 milliers ont été activés). Le montant des charges de recherche et développement engagées en 2019 était de 36.501 milliers d'euros (16.259 milliers d'euros enregistrés au compte de résultat et 20.242 milliers d'euros activés). Ces montants n'incluent pas les coûts d'ingénierie de base associés aux contrats. En 2020, la société Mobility Research & Development, A.I.E a été liquidée, ce qui a entraîné la radiation des projets de développement en dépréciation lors des exercices antérieurs.

Les ajouts de l'exercice 2020 comptabilisés en tant que développement correspondent aux coûts engagés pour la mise au point de nouveaux produits parmi lesquels il convient de citer, le développement de systèmes de signalisation à hautes prestations d'automatisation, les technologies à l'hydrogène comme système de propulsion alternatif, les environnements de validation virtuelle axés sur la réduction des coûts et les délais de mise en service des véhicules, le développement du registre embarqué du train numérique et le développement d'une plateforme TCMS pour la mise en place de fonctions de sécurité essentielles.

En ce qui concerne les «Applications informatiques», en 2019, le Groupe a lancé le processus d'implantation d'un nouvel ERP, qui représente la majeure partie des ajouts de l'exercice 2020 et 2019. Au 31 décembre 2020, le Groupe avait des engagements d'investissement d'une valeur de 29.396 milliers d'euros (16.200 milliers d'euros au 31 décembre 2019), principalement pour le nouveau système informatique qui devrait être mis en service en 2023.

En 2020, nous avons vendu les actifs liés au département des attelages, principalement de propriété industrielle. La valeur de la vente s'est élevée à 15.000 milliers d'euros, avec un bénéfice de 11.663 milliers d'euros comptabilisés à la rubrique «Dépréciation et résultat pour cession d'immobilisations» du compte de résultat consolidé ci-joint.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Le détail de la rubrique concernant les immobilisations corporelles est la suivante (en milliers d'euros):

	31.12.20	31.12.19
Immobilisations corporelles	348.530	382.136
Actifs au titre du droit d'utilisation	55.087	67.127
Total	403.617	449.263

a) Immobilisations corporelles

Le mouvement enregistré durant les exercices clos le 31 décembre 2020 les différents comptes de la rubrique des immobilisations corporelles et leurs amortissements cumulés a été le suivant:

	Milliers d'euros						
	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Éléments de transport (leasing) (Note 3.I)	Autres installations, outillage et mobilier	Autres immobilisations	Avances et en cours	Total
Solde coût 31.12.2019	362.403	335.771	40.420	37.731	44.093	9.356	829.774
Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	67	132	-	36	11	-	246
Entrées	752	4.755	-	6.659	1.476	9.545	23.187
Transferts	6.292	1.482	-	2.170	903	(11.485)	(638)
Sorties, éliminations ou réductions	(35)	(5.697)	(5.126)	(3.007)	(1.252)	(3)	(15.120)
Différences de conversion	(14.125)	(6.063)	(2.574)	(545)	(675)	(343)	(24.325)
Solde coût 31.12.2020	355.354	330.380	32.720	43.044	44.556	7.070	813.124
Solde amortissement cumulé 31.12.2019	(119.232)	(253.633)	(10.976)	(22.913)	(30.434)	-	(437.188)
Entrées ou dotations	(10.080)	(15.184)	(4.848)	(3.604)	(3.300)	-	(37.016)
Transferts	14	(94)	-	(156)	(1)	-	(237)
Sorties, éliminations ou réductions	32	4.438	2.995	1.977	1.118	-	10.560
Différences de conversion	3.350	4.805	769	315	319	-	9.558
Solde amortissement cumulé 31.12.2020	(125.916)	(259.668)	(12.060)	(24.381)	(32.298)	-	(454.323)
Solde dépréciation de valeur 31.12.2019	(6.205)	(3.035)	-	(695)	(515)	-	(10.450)
Dotation	-	-	-	(230)	(665)	-	(895)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	547	-	418	-	-	965
Différences de conversion	57	-	-	5	47	-	109
Solde dépréciation de valeur 31.12.2020	(6.148)	(2.488)	-	(502)	(1.133)	-	(10.271)
Net 31.12.2020	223.290	68.224	20.660	18.161	11.125	7.070	348.530

Le mouvement enregistré durant les exercices clos le 31 décembre 2019 les différents comptes de la rubrique des immobilisations corporelles et leurs amortissements cumulés a été le suivant:

Milliers d'euros							
	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Éléments de transport (leasing) (Note 3.I)	Autres installations, outillage et mobilier	Autres immobilisations	Avances et en cours	Total
Solde coût 31.12.2018	352.627	309.737	39.897	34.105	39.523	1.330	777.219
Reclassement vers actifs au titre du droit d'utilisation par IFRS 16	-	(1.896)	-	(1.221)	-	-	(3.117)
Solde initial régularisé au 01.01.2019	352.627	307.841	39.897	32.884	39.523	1.330	774.102
Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	17.089	-	2.360	290	17	19.756
Entrées	6.731	16.797	1.740	2.296	1.918	11.011	40.493
Transferts	323	(3.644)	4.272	635	2.437	(2.972)	1.051
Sorties, éliminations ou réductions	(24)	(2.875)	(5.902)	(597)	(203)	(43)	(9.644)
Différences de conversion	2.746	563	413	153	128	13	4.016
Solde coût 31.12.2019	362.403	335.771	40.420	37.731	44.093	9.356	829.774
Solde amortissement cumulé 31.12.2018	(108.976)	(242.284)	(2.508)	(20.186)	(27.398)	-	(401.352)
Reclassement vers actifs au titre du droit d'utilisation par IFRS 16	-	1.556	-	332	-	-	1.888
Solde initial régularisé au 01.01.2019	(108.976)	(240.728)	(2.508)	(19.854)	(27.398)	-	(399.464)
Entrées ou dotations	(9.764)	(14.663)	(6.511)	(3.204)	(3.416)	-	(37.558)
Transferts	(334)	271	(4.272)	(98)	287	-	(4.146)
Sorties, éliminations ou réductions	4	1.577	2.424	281	156	-	4.442
Différences de conversion	(162)	(90)	(109)	(38)	(63)	-	(462)
Solde amortissement cumulé 31.12.2019	(119.232)	(253.633)	(10.976)	(22.913)	(30.434)	-	(437.188)
Solde dépréciation de valeur 31.12.2018	(6.205)	(4.142)	-	(423)	(13)	-	(10.783)
Dotations de l'exercice 2019	-	-	-	(272)	(155)	-	(427)
Transferts	-	-	-	-	(342)	-	(342)
Sorties	-	1.107	-	-	-	-	1.107
Différences de conversion	-	-	-	-	(5)	-	(5)
Solde dépréciation de valeur 31.12.2019	(6.205)	(3.035)	-	(695)	(515)	-	(10.450)
Net 31.12.2019	236.966	79.103	29.444	14.123	13.144	9.356	382.136

En 2020, les principaux investissements ont visé à moderniser et agrandir les départements de production des usines de Beasain et de Saragosse, ainsi que celles situées en Pologne, liées à la fabrication de véhicules ferroviaires et d'autobus respectivement. Il convient de souligner également l'investissement lié à l'électrification et à l'équipement de la voie d'essais de Corelle (Espagne), et à l'achèvement du hangar de production de l'usine française de Bagnères-de-Bigorre. En 2019, les investissements les plus importants ont visé à améliorer la capacité de production du Groupe. Les plus importants ont été ceux concernant la nouvelle salle de finition en France, les investissements réalisés dans les usines de production de Solaris en Pologne pour adapter les installations à l'augmentation de la production d'autobus et ceux visant à améliorer la production de l'usine au Mexique.

À la clôture des exercices 2020 et 2019, la rubrique «Éléments de transport (leasing)» inclut les autobus en location opérationnelle (conformément à ce qui est indiqué à la Note 3.f), pour une valeur nette comptable de 20.660 milliers d'euros (29.444 milliers d'euros dans l'exercice 2019). La Note 21 de l'annexe consolidée présente les détails des produits à recevoir qui seront enregistrés de façon linéaire jusqu'à la date de rachat fixée.

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait des engagements fermes d'achat d'investissement d'un montant de 2.542 milliers environ, liés principalement à l'aménagement de certaines installations et à l'achat de machines principalement pour l'Espagne et la Pologne (7.805 milliers d'euros au 31 décembre 2019, principalement pour la Pologne).

Les sociétés consolidées suivent le critère de prendre des polices d'assurance pour bien couvrir leurs éléments d'immobilisations. Au 31 décembre 2020 et 2019 les polices d'assurance contractées couvraient la valeur nette comptable des immobilisations à cette date.

Le cout brut des actifs totalement amortis et utilisés, au 31 décembre 2020 et 2019, s'élevait à 310.476 et 327.569 milliers d'euros environ.

Les pertes dues à la cession des éléments d'immobilisations corporelles en 2020 se sont élevées à 190 milliers d'euros environ, et ont été enregistrées à la rubrique de «Dépréciation et résultat pour cession d'immobilisations» du compte de résultat consolidé ci-joint (les pertes en 2019 ont été de 300 milliers d'euros). En 2020, des immobilisations corporelles ont été vendues pour un montant de 1.273 milliers d'euros (319 milliers d'euros en 2019).

Le Groupe déduit de la valeur comptable de l'actif le montant des subventions de capital reçues pour son acquisition. Le montant net en attente d'amortissement des subventions reçues s'élève à 2.577 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (2.832 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Le montant porté au résultat pour l'exercice 2020 s'élève à 200 milliers d'euros (211 milliers d'euros en 2019) et est comptabilisé à la rubrique «Amortissement des immobilisations» du compte de résultat consolidé ci-joint.

En 2020, nous avons révisé l'évaluation de l'ensemble des actifs et des passifs de la société dépendante Trenes de Navarra, S.A.U avec la collaboration d'un expert indépendant, à la suite de quoi il n'a pas été jugé nécessaire d'augmenter les dépréciations dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2020.

Les Administrateurs estiment qu'il n'y a pas d'indices de dépréciation dans les actifs du Groupe au 31 décembre 2020, autres que ceux déjà décrit dans cette même note.

b) Actifs au titre du droit d'utilisation

Les détails et les mouvements au cours de l'exercice 2020 entre les différents postes relatifs aux droits d'utilisation, sont les suivants:

	Milliers d'euros				
	Terrains et Constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Autres immobilisations	Total
Solde coût 31.12.2019	51.946	28.498	7.827	1.093	89.364
Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	386	-	-	-	386
Entrées	4.785	6.179	2.272	285	13.521
Transferts	-	(131)	(2.004)	-	(2.135)
Sorties, éliminations ou réductions	(2.120)	(8.635)	(826)	(37)	(11.618)
Différences de conversion	(1.281)	890	(274)	(55)	(720)
Solde coût 31.12.2020	53.716	26.801	6.995	1.286	88.798
Solde amortissement cumulé 31.12.2019	(9.593)	(8.529)	(3.681)	(434)	(22.237)
Entrées	(9.788)	(8.982)	(2.228)	(444)	(21.442)
Transferts	4	599	2.037	-	2.640
Sorties, éliminations ou réductions	769	5.719	683	21	7.192
Différences de conversion	346	(319)	79	30	136
Solde amortissement cumulé 31.12.2020	(18.262)	(11.512)	(3.110)	(827)	(33.711)
Net 31.12.2019	42.353	19.969	4.146	659	67.127
Net 31.12.2020	35.454	15.289	3.885	459	55.087

La ventilation et les mouvements de l'exercice 2019 entre les différents postes relatifs aux droits d'utilisation, sont les suivants :

	Milliers d'euros				
	Terrains et Constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Autres immobilisations	Total
Solde coût 31.12.2018	-	-	-	-	-
Première application IFRS 16	44.716	3.805	3.049	949	52.519
Reclassement de contrats de leasing selon l'IFRS 16	-	1.896	1.221	-	3.117
Solde initial régularisé au 01.01.2019	44.716	5.701	4.270	949	55.636
Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	24.091	2.059	-	26.150
Entrées	5.922	194	1.574	137	7.827
Transferts	1.061	(529)	48	-	580
Sorties, éliminations ou réductions	(18)	(1.027)	(154)	(5)	(1.204)
Différences de conversion	265	68	30	12	375
Solde coût 31.12.2019	51.946	28.498	7.827	1.093	89.364
Solde Amortissement Cumulé 31.12.2018	-	-	-	-	-
Reclassement de contrats de leasing selon l'IFRS 16	-	(1.556)	(332)	-	(1.888)
Solde initial régularisé au 01.01.2019	-	(1.556)	(332)	-	(1.888)
Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	(4.180)	(1.837)	-	(6.017)
Entrées	(9.543)	(4.814)	(1.807)	(427)	(16.591)
Transferts	-	1.426	201	-	1.627
Sorties, éliminations ou réductions	4	615	107	-	726
Différences de conversion	(54)	(20)	(13)	(7)	(94)
Solde amortissement cumulé 31.12.2019	(9.593)	(8.529)	(3.681)	(434)	(22.237)
Net 31.12.2018	-	-	-	-	-
Net 31.12.2019	42.353	19.969	4.146	659	67.127

Le Groupe loue différents actifs, parmi lesquels des terrains, des bâtiments, des éléments de transport et des machines. La durée moyenne de location n'est pas un élément révélateur étant donné qu'il y a de grandes différences entre les périodes fixées dans les baux des terrains et des bâtiments et celles des autres actifs loués. D'une manière générale, la période de location utilisée a été la durée minimum non résiliable, en appliquant un taux spécifique pour chaque contrat.

Le Groupe s'est prévalu des exemptions des contrats à court terme en comptabilisant les frais engagés à la rubrique «Autres charges d'exploitation» du compte de résultat consolidé ci-joint. Il n'y a pas de contrats de location significatifs soumis à une rente variable.

Les principaux ajouts en 2020 correspondent à la location d'installations techniques et de machines, principalement d'Euromaint (Note 2.f). En outre, il n'y a pas d'opérations de sous-location à des tiers extérieurs au Groupe ni de contrat de cession-bail.

En 2020, nous avons comptabilisé une perte de 1.038 milliers d'euros à la rubrique «Dépréciation et résultat pour cession d'immobilisations» du compte de résultat consolidé ci-joint, en conséquence de la sortie d'actifs au titre des droits d'utilisation.

Le montant total des sorties de trésorerie pour locations s'élève à 24.308 milliers d'euros en 2020 (15.794 milliers d'euros en 2019).

Montants comptabilisés dans le compte de résultats

	Milliers d'euros	
	2020	2019
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	21.442	16.591
Charge financière pour le passif financier	3.114	3.017
Charge pour locations à court ou de faible valeur	6.427	6.380

9. INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS PAR LA MÉTHODE DE LA PARTICIPATION ET ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

a) Investissements comptabilisés suivant la méthode de la participation

Les mouvements enregistrés durant les exercices clos le 31 décembre 2020 et 2019 dans la rubrique «Investissements comptabilisés selon la méthode de la participation» du bilan de situation consolidé ci-joint ont été les suivants:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Solde initial	7.807	18.188
Résultats en déduction du compte de résultat	(4.179)	(1.949)
Opérations de couverture (Note 17 et 20)	(1.528)	(7.321)
Entrées	-	196
Sorties et dividendes	(2.704)	(1.362)
Différences de conversion	(225)	55
Solde final	(829)	7.807
Comptabilisé à l'actif	7.370	7.807
Comptabilisé au passif (Notes 20 et 26)	(8.199)	-

Au cours de l'exercice 2020, la société filiale Orbital Sistemas Aeroespaciales, S.L. a réparti des dividendes pour un montant de 190 milliers d'euros.

L'information importante des participations dans des sociétés associées significatives, évaluées par la méthode de la participation, est donnée ci-après (en milliers d'euros):

Exercice 2020

Nom	Données financières de base (1)								
	Actifs non courants	Actifs courants	Passifs non courants	Passifs courants	Patrimoine de la Société mère	Intérêts minoritaires	Ventes	Résultat de la Société mère	Autres produits et charges reconnus
Plan Metro, S.A. (2)	259.907	8.053	288.184	35.241	(49.099)	-	58.250	4.451	-
Consorcio Traza, S.A. (3)	205.253	19.669	234.612	5.797	(9.654)	(5.833)	20.053	(27.996)	1.281
Ferrocarriles Suburbanos, S.A.P.I. de C.V	52.447	20.302	109.938	21.621	(58.810)	-	23.123	(59.086)	276
Arabia One for Clean Energy Invest. PSC.	16.671	2.598	15.156	328	3.785	-	2.956	315	(332)
Orbital Sistemas Aeroespaciales, S.L.	18.697	3.974	3.603	732	18.336	-	4.875	(947)	-
Momentum Trains Holding Pty Ltd	168.207	4.540	146.032	58.867	(32.152)	-	44.443	5.808	(7.064)
TransJerusalmen J-NET Ltd.	34.300	71.303	79.298	26.872	(567)	-	49.417	(566)	(1)

Nom	Patrimoine	% Capital	Patrimoine attribuable au Groupe CAF	Participation mise en équivalence	Résultats reconnus
Plan Metro, S.A. (2)	(49.099)	40	(19.640)	-	-
Consortio Traza, S.A. (3)	(9.654)	25	(2.414)	-	(4.585)
Ferrocarriles Suburbanos, S.A.Pl. de C.V	(58.810)	43,35	(25.494)	-	-
Arabia One for Clean Energy Investments PSC.	3.785	40	1.514	1.514	126
Orbital Sistemas Aeroespaciales, S.L.	18.336	30	5.501	5.501	(284)
Momentum Trains Holding Pty Ltd	(32.152)	25,50	(8.199)	(8.199)	1.481
TransJerusalem J-NET Ltd.	(567)	50	(284)	(284)	(283)
Autres participations (4)	-	-	639	639	(634)
			(48.377)	(829)	(4.179)

(1) Après régularisations et homogénéisations de consolidation (en milliers d'euros).

(2) Les actions de cette société sont nanties en faveur de certaines entités financières.

(3) La société Consortio Traza, S.A. consolide une part de 80 % dans la société S.E.M. Los Tranvías de Zaragoza, S.A.

(4) Sociétés sans activité ou sans activité significative.

En 2020, Consortio Traza, S.A. a enregistré des pertes significatives pour des incertitudes liées au respect du modèle financier de la société, en raison de la diminution de passagers due à la COVID-19.

Exercice 2019

Nom	Données financières de base (1)								
	Actifs non courants	Actifs courants	Passifs non courants	Passifs courants	Patrimoine de la Société mère	Intérêts minoritaires	Ventes	Résultat de la Société mère	Autres produits et charges reconnus
Nuevas Estrategias de Mantenimiento, S.L.	5.238	2.871	653	979	6.477	-	3.516	(2.550)	-
Plan Metro, S.A. (2)	286.343	8.031	314.976	32.948	(53.550)	-	57.202	2.697	-
Consortio Traza, S.A. (3)	216.220	42.286	231.752	8.559	17.061	1.134	25.309	(2.975)	1.281
Ferrocarriles Suburbanos, S.A.Pl. de C.V.	101.122	76.183	122.388	54.917	-	-	47.628	-	-
Arabia One for Clean Energy Invest. PSC.	19.327	2.468	17.091	902	3.802	-	3.098	43	71
Orbital Sistemas Aeroespaciales, S.L.	19.420	4.201	3.449	525	19.647	-	4.950	1.330	-
Momentum Trains Holding Pty Ltd	105.252	1.375	104.650	32.873	(30.896)	-	95.027	(919)	(29.967)

Nom	Patrimoine	% Capital	Patrimoine attribuable au Groupe CAF	Participation mise en équivalence	Résultats reconnus
Nuevas Estrategias de Mantenimiento, S.L.	6.477	50	3.238	3.238	(1.275)
Plan Metro, S.A. (2)	(53.550)	40	(21.420)	-	-
Consortio Traza, S.A. (3)	17.061	25	4.265	4.265	(744)
Ferrocarriles Suburbanos, S.A.P.I. de C.V.	-	43,35	-	-	-
Arabia One for Clean Energy Investments PSC.	3.802	40	1.521	1.521	17
Orbital Sistemas Aeroespaciales, S.L.	19.647	30	5.894	5.894	399
Momentum Trains Holding Pty Ltd	(30.896)	25,50	(7.878)	(7.878)	(234)
Autres participations (4)	-	-	767	767	(112)
			(13.613)	7.807	(1.949)

(1) Après ajustements et homogénéisations de consolidation (en milliers d'euros).

(2) Les actions de cette société sont nanties en faveur de certaines entités financières.

(3) La société Consortio Traza, S.A. consolide une part de 80% dans la société S.E.M. Los Tranvías de Zaragoza, S.A.

(4) Sociétés sans activité ou sans activité significative.

Dans la consolidation des participations on a considéré les ajustements de juste valeur nécessaires et l'on a éliminé les marges dans la vente de matériel ferroviaire par le Groupe proportionnellement à la participation. Étant donné que cela n'a pas entraîné d'obligations légales ni explicite et que n'ont pas été effectués des paiements au nom des associées par le Groupe CAF il n'est pas nécessaire d'intégrer les pertes additionnelles dues à ces associées qui sont évaluées à zéro. Au 31 décembre 2020, les pertes additionnelles au cout de la participation non comptabilisées sont de 39.715 milliers d'euros (13.011 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe est entré au capital de Momentum Trains Holding Pty Ltd avec une participation de 25,50 %. L'accord des actionnaires prévoit un apport futur d'un montant de 28 millions de dollars australiens en 2024, proportionnel à la participation du Groupe dans la société associée mentionnée (Note 26).

Par ailleurs, le Groupe détient une participation de 50 % dans TransJerusalem J-NET Ltd. récemment constituée, avec un engagement d'apports futurs, en tant qu'apport au capital ou prêt subordonné, à réaliser au cours de l'exercice 2027 et d'un montant d'environ 19 millions d'euros cautionné par des établissements financiers (Note 26). Une partie de cet apport sera réalisé en shékel israélien, celle-ci étant couverte face à l'exposition au taux de change à la clôture de l'exercice (Note 17).

b) Actifs financiers non courants

Les détails de la rubrique «Actifs financiers non courants» du bilan de situation consolidé ci-joint sont les suivants:

Milliers d'euros				
	31.12.20		31.12.19	
	% Participation	Solde	% Participation	Solde
Instruments de patrimoine				
Alquiler de Trenes, A.I.E.	5%	3.150	5%	3.885
Ferromovil 3000, S.L.	10%	11.562	10%	11.152
Plan Azul 07, S.L.	5,20%	3.571	5,20%	3.273
Arrendadora de Equipamientos Ferroviarios, S.A.	15%	5.590	15%	5.012
Iniciativa FIK, A.I.E.	14,18%	751	14,18%	776
Albali Señalización, S.A.	3%	558	3%	561
Autres		46		252
Total Instruments de patrimoine		25.228		24.911
Autres actifs financiers				
Coût amorti				
Cautions et autres actifs financiers		11.934		16.663
Prêts au personnel		3.753		3.908
Administrations Publiques à long terme (Note 19)		28.244		41.295
Clients et crédits à long terme		338.104		435.044
Crédits à des sociétés associées (Note 10)		30.605		28.753
		412.640		525.663
Provisions				
Provisions Administrations Publiques (Note 19)		(6.462)		(9.237)
Correction de valeur pour dépréciation		(2.338)		(3.034)
		(8.800)		(12.271)
Total Autres actifs financiers		403.840		513.392
Total		429.068		538.303

Les mouvements des actifs financiers non courants au cours des exercices 2020 et 2019 sont les suivants:

Milliers d'euros				
	Instruments de patrimoine	Autres actifs financiers		
		Coût amorti	Provisions	Total
Solde au 31.12.2018	22.834	529.303	(15.076)	537.061
Changements dans le périmètre de consolidation	-	757	-	757
Changements de la juste valeur en déduction des réserves	2.248	-	-	2.248
Différences de conversion	2	(247)	161	(84)
Entrées	-	106.704	-	106.704
Dotations/Reprises au débit/crédit du résultat	-	-	2.644	2.644
Transferts (Note 3.m)	-	(109.247)	-	(109.247)
Sorties, éliminations ou réductions	(173)	(1.607)	-	(1.780)
Solde au 31.12.2019	24.911	525.663	(12.271)	538.303
Changements dans le périmètre de consolidation	-	31	-	31
Changements de la juste valeur en déduction des réserves	535	-	-	535
Différences de conversion	(2)	(95.021)	3.378	(91.645)
Entrées	-	112.522	-	112.522
Dotations/Reprises au débit/crédit du résultat	-	-	93	93
Transferts (Note 3.m)	-	(119.560)	-	(119.560)
Sorties, éliminations ou réductions	(216)	(10.995)	-	(11.211)
Solde au 31.12.2020	25.228	412.640	(8.800)	429.068

c) Autres actifs financiers

Les détails par échéances des postes qui font partie de la rubrique «Autres actifs financiers» sont les suivants (en milliers d'euros):

Exercice 2020

	2022	2023	2024	2025 et suivants	Total
Actifs au coût amorti	103.169	108.112	92.097	100.462	403.840
Total	103.169	108.112	92.097	100.462	403.840

Exercice 2019

	2021	2022	2023	2024 et suivants	Total
Actifs au coût amorti	138.841	125.665	126.799	122.087	513.392
Total	138.841	125.665	126.799	122.087	513.392

Cautions et autres actifs financiers

Il s'agit principalement de cautions liées à la dette financière de la société dépendante Ctrens Companhia de Manutenção, S.A. (Note 16) d'un montant de 8.496 milliers d'euros (12.179 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Cette caution produit un taux d'intérêt de marché et correspond à six mensualités du prêt, et elle sera libérée dans les six derniers versements du prêt, entre novembre 2025 et avril 2026.

Prêts au personnel

La Société mère accorde, en vertu des conventions signées avec le personnel, divers prêts à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché dont l'échéance oscille entre 10 et 15 ans. Le Groupe n'actualise pas ces montants car il estime que cet effet est peu significatif.

Administrations Publiques à long terme

Au 31 décembre 2020, le Groupe a comptabilisé à la rubrique «Actifs financiers non courants - Autres actifs financiers» un montant de 28.244 milliers d'euros à titre de comptes à recouvrer auprès des administrations publiques étrangères pour la taxe équivalente à celle de la valeur ajoutée (41.295 milliers d'euros au 31 décembre 2019), les différences de conversion ayant représenté une diminution de 11.947 milliers d'euros durant l'exercice 2020.

Le remboursement de cet impôt peut être obtenu en le compensant par celui répercuté aux clients ou en le vendant à des tiers si ceux-ci sont accrédités auprès du fisc. Le Groupe est actuellement en train de mener les actions nécessaires pour leur accréditation et espère les récupérer, essentiellement à travers la vente à des tiers. Au 31 décembre 2020 et 2019, le Groupe maintient une provision de 6.462 milliers d'euros et 9.237 milliers d'euros pour ajuster la valeur nominale de ces crédits à leur valeur récupérable, et a reversé 89 milliers d'euros durant l'exercice 2020 (2.814 milliers d'euros durant l'exercice 2019) comptabilisé en tant que produit à la rubrique «Dépréciation et résultat pour cession d'immobilisations» du compte de résultat consolidé ci-joint. L'effet des différences de conversion a représenté une réduction de la provision d'un montant de 2.686 milliers d'euros dans l'exercice 2020.

Clients et crédits à long terme

La composition de ces rubriques aux 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante (en milliers d'euros):

	31.12.20	31.12.19
Concessions – Actifs financiers	313.887	413.057
Autres clients et crédits à long terme	24.217	21.987
Total	338.104	435.044

Concessions – Actifs financiers

Le 19 mars 2010, la société du Groupe Ctrains-Companhia de Manutenção, S.A. et Companhia Paulista de Trens Metropolitanos (CPTM) ont signé un contrat de concession de 20 ans pour la fabrication de 36 trains et la prestation de services de location, maintenance préventive et corrective et de révision générale, ainsi que de modernisation de la flotte de la ligne 8 - Diamante à São Paulo (Brésil).

Les principales caractéristiques de cet accord, outre celles indiquées ci-dessus, sont:

- Les versements sont garantis par CPTM moyennant le dépôt mensuel sur un compte bancaire d'un montant de 11,6 millions de réaux (en termes réels 2009, ajusté au taux d'inflation général de l'État de São Paulo, il s'élève à 20,5 millions de réaux au 31 décembre 2020). Ce compte est administré par un Agent de Garantie et peut être utilisé pour payer la concessionnaire face à un éventuel manquement aux obligations de paiement de CPTM.
- La société concessionnaire devra remplir certaines conditions de capital minimum en valeur absolue et en pourcentage de l'actif.
- La société concessionnaire garantit par caution bancaire le respect de ses obligations vis-à-vis de CPTM (Note 26.a), celles-ci s'élevant au 31 décembre 2020 à 41.959 milliers de réaux (6.583 milliers d'euros).
- Tous les biens associés à la concession, sauf les biens de capital, acquis, produits ou implantés par la concessionnaire pour l'exécution de la prestation de services objet du contrat, seront rendus à CPTM à la fin de la concession sans aucune contreprestation.

Le 31 mai 2010, la société du Groupe Provetren, S.A. de C.V. et la société Sistema de Transporte Colectivo (STC) ont signé un contrat à 15 ans pour la construction de 30 trains et la prestation de services de location, maintenance intégrale et de révision générale de la Ligne 12 du métro de la Ville de Mexico.

Les principales caractéristiques de cet accord, outre celles indiquées ci-dessus, sont:

- Les montants à payer par STC sont garantis subsidiairement par un système de fidéicomis avec des fonds issus des Reports des Participations Fédérales (risque de paiement du Gouvernement du District Fédéral). Durant l'exercice 2020, cette garantie a amplement dépassé les engagements de paiement de l'année de STC.
- La société concessionnaire garantit par caution bancaire de 10 % des paiements qu'elle prévoit encaisser dans l'année en cours, le respect de ses obligations envers STC.
- Tous les biens associés à la concession, sauf les biens de capital, acquis, produits ou implantés par la concessionnaire pour l'exécution de la prestation de services objet du contrat, seront reversés à STC à la fin de la concession sans aucune contreprestation.

L'enregistrement de ces concessions est réalisé moyennant l'application de la norme IFRIC 12 - Accords de concession de services, parce que les conditions pour cela sont remplies, et il a été procédé, conformément aux stipulations de cette norme, à la ségrégation des différentes activités menées (construction, exploitation/maintenance et financement).

Par conséquent, le Groupe a enregistré aux rubriques «Autres actifs financiers» de l'actif financier non courant et «Autres créances» de l'actif courant un solde de 313.887 milliers d'euros et 89.559 milliers d'euros, respectivement au 31 décembre 2020 (413.057 milliers d'euros et 112.084 milliers d'euros au 31 décembre 2019), correspondant aux activités de construction et de prestation de services réalisées jusqu'à cette date, net de la facturation émise. Il n'y a eu aucune activité d'investissement en 2020 et 2019.

Le commencement des prestations de services de location et maintenance a eu lieu surtout au premier semestre 2011, pour la concession de la Ligne 8 (Brésil), et au second semestre 2012, pour la Ligne 12 (Mexique).

Dans les deux contrats, les flux futurs pour versements sont totalement déterminés et garantis dès le moment de leur signature initiale. Le seul montant potentiellement variable dans les versements se réfère exclusivement aux pénalités pouvant exister au sujet de la performance technique du matériel ferroviaire mis à disposition des clients. Il a été tenu compte de cet aspect lors de la détermination des flux à recouvrer. Il n'y a pas de risque de demande pour le Groupe CAF dans ces contrats, parce qu'il n'y a pas de rapport entre les flux financiers à toucher et l'affluence de voyageurs.

Autres clients et crédits à long terme

Au cours des exercices 2020 et 2019, des calendriers de recouvrement à long terme ont été établis avec des clients pour le segment Autobus, et un montant de 21.544 milliers d'euros a été comptabilisé à ce titre dans ce poste du bilan consolidé ci-joint (14.159 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Ces crédits portent un intérêt de marché et sont amorties de façon linéaire sur une période comprise entre deux et dix ans.

En outre, un compte à recouvrer à long terme d'un montant de 1.149 milliers d'euros et de 1.498 milliers d'euros à court terme (2.507 milliers d'euros et 1.407 milliers d'euros, respectivement, au 31 décembre 2019) correspondant à un contrat de leasing de matériel roulant pour un montant total à recouvrer de 10.570 milliers d'euros, pour lequel le Groupe touchera des mensualités constantes de location durant une période de 120 mois et qui a démarré durant l'exercice 2012.

10. SOLDES ET OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES RATTACHÉES

Le détail des transactions réalisées avec des sociétés associées qui n'ont pas été éliminées dans le processus de consolidation (Note 2.f), est le suivant:

Société	Milliers d'euros					
	2020			2019		
	Services prêtés ou ventes enregistrés	Services reçus ou achats enregistrés	Produits financiers	Services prêtés ou ventes enregistrés	Services reçus ou achats enregistrés	Produits financiers
Nuevas Estrategias de Mantenimiento, S.L. (Nota 2.f)	-	-	-	19	2.065	-
Plan Metro, S.A.	12.972	-	2.148	13.330	4	1.998
Ferrocarriles Suburbanos, S.A.Pl. de C.V.	12.172	19	-	12.660	31	-
Ferrocarril Interurbano, S.A. de C.V.	12.450	-	-	14.024	-	-
Momentum Trains Holding Pty. Ltd.	107.958	-	-	34.506	-	-
TransJerusalem J-Net Ltd.	20.591	-	-	-	-	-
Great River City Light Rail Pty. Ltd.	53.304	-	-	42.634	-	-
Reste	-	150	35	3.356	285	44
Total	219.447	169	2.183	120.529	2.385	2.042

Les marges générées dans des opérations réalisées avec des sociétés associées ont été dûment éliminées dans le processus de consolidation proportionnellement à leur pourcentage de participation (Note 9.a).

Comme résultat des opérations du présent exercice, de celles d'années antérieures et des avances accordées, les principaux soldes que le Groupe avait avec les sociétés liées non consolidées par intégration globale au 31 décembre 2020 et 2019, étaient les suivants:

Société	Milliers d'euros							
	31.12.20				31.12.19			
	Comptes à recouvrer/ Crédits à court terme	Comptes à payer	Passifs (actifs) pour contrats	Crédits à long terme (Note 9.b)	Comptes à recouvrer	Comptes à payer	Passifs (actifs) pour contrats	Crédits à long terme (Note 9.c)
Nuevas Estrategias de Mantenimiento, S.L. (Nota 2 .f)	-	-	-	-	54	370	-	-
Plan Metro, S.A.	-	-	(1.221)	30.006	456	-	(1.238)	27.858
Ferrocarriles Suburbanos, S.A.P.I. de C.V.	1.793	23	(224)	-	947	6	(53)	-
Ferrocarril Interurbano, S.A. de C.V.	6.234	27	(20.669)	-	-	-	(31.427)	-
Momentum Trains Holding Pty. Ltd.	92	1	(38.244)	-	-	1	42.361	-
TransJerusalem J-Net Ltd.	103	-	54.007	-	-	-	-	-
Great River City Light Rail Pty. Ltd.	-	-	(35.508)	-	-	-	2.643	-
Reste	8	-	-	599	-	129	-	895
Total	8.230	51	(41.859)	30.605	1.457	506	12.286	28.753

Durant l'exercice 2011, la société dépendante CAF Investment Projects, S.A.U. a avancé à Plan Metro, S.A. 15.104 milliers d'euros afin que celle-ci fasse face à certains engagements financiers de manière temporaire en raison du changement de profil de paiements par le client final. Ce crédit ne fait pas partie de l'investissement net puisqu'il a, quoi qu'il en soit, une échéance et qu'il est assorti de garanties suffisantes pour le recouvrer. L'actuel modèle économique-financier de Plan Metro supporte le remboursement des sommes avancées, ainsi que celui des intérêts cumulés, par le Groupe CAF. De même, le Groupe a enregistré un produit financier de 2.148 milliers d'euros pour les intérêts produits par le crédit, comptabilisés à la rubrique «Produits financiers» du compte de résultat consolidé ci-joint (1.998 milliers d'euros pour l'exercice 2019).

11. STOCKS

La composition des stocks au 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Matières premières et autres approvisionnements, produits en cours, finis et semi-finis (Note 22)	406.795	450.973
Avances aux fournisseurs	74.874	36.860
Total	481.669	487.833

À la fin de l'exercice 2020, le Groupe maintient une provision pour dépréciation d'un montant de 34.448 milliers d'euros (32.660 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait des engagements fermes d'achat de matières premières pour un montant de 720.611 milliers d'euros, environ (748.373 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Les sociétés consolidées suivent le critère de prendre des polices d'assurance pour couvrir convenablement leurs stocks. Au 31 décembre 2020 et 2019 les polices d'assurance contractées couvraient la valeur des stocks à cette date.

12. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES COMPTES À RECOUVRER

La composition de la rubrique «Clients pour ventes et prestations de services» au 31 décembre 2020 et 2019 est la suivante:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Clients en euros	854.211	806.897
Clients en monnaie étrangère	522.711	584.627
Provisions pour dépréciation	(19.786)	(19.130)
Total	1.357.136	1.372.394

La composition de la rubrique, ventilée par clients facturés et actifs pour contrats, est la suivante:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Actifs pour contrats (Note 3.g)	813.859	812.742
Clients facturés	563.063	578.782
Provisions pour dépréciation	(19.786)	(19.130)
Total	1.357.136	1.372.394

Actifs et passifs pour contrats

Le détail des actifs et passifs pour contrat est le suivant:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Actifs courants pour contrats (Note 3.g)	813.859	812.742
Passifs courants pour contrats (Note 3.g)	(807.549)	(852.532)
Passifs non courants pour contrats (Note 21)	(65.394)	(51.059)
Net	(59.084)	(90.849)

612.769 milliers d'euros du montant du poste «Passifs courants pour contrat» au 31 décembre 2019 ont été enregistrés en tant que produit pour l'exercice 2020 (400.707 milliers d'euros pour l'exercice 2019). Par ailleurs, aucun produit significatif pour obligations de réalisation remplies au cours d'exercices précédents n'a été comptabilisé.

En ce qui concerne les produits n'ayant pas encore été enregistrés et relatifs aux obligations de réalisation non exécutées à la clôture de l'exercice, ce poste correspond à ce qui est généralement connu comme le portefeuille de commandes (voir définition au paragraphe Mesures alternatives de rendement du rapport de gestion) (Note 27). Il est prévu que ces chiffres se matérialisent en produits à hauteur de 32 % pour l'exercice 2021, 25 % pour l'exercice 2022 et le reste lors de l'exercice 2023 et suivants.

Les provisions pour responsabilités qui réduisent le poste «Actifs pour contrat» sont de 56.992 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (53.865 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Clients facturés

Le chiffre de clients facturés est présenté net des provisions pour responsabilité contractuelle. Le chiffre qui, au 31 décembre 2020, diminue le solde des clients facturés s'élève à 76.746 milliers d'euros (83.080 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Au 31 décembre 2020, la comptabilité du Groupe inclut un montant de 39.764 milliers d'euros correspondants à des soldes facturés et non facturés en attente de recouvrement pour contrats déjà exécutés en attente de recouvrement à la suite de décisions d'arbitrage favorables au Groupe, associées à des jugements favorables postérieurs.

Au 31 décembre 2020, les soldes facturés incluent un montant de 58.601 milliers d'euros, lié au contrat signé avec le Métro de Caracas lors d'exercices précédents, solde déjà échu qui correspond au travail exécuté et facturé au client, net de provisions contractuelles, et dont la recouvrabilité est considérée effective à travers la police d'assurance souscrite en vigueur.

L'UTE CSM, preneur, détient une police de crédit de fournisseur, couvrant le Risque de Crédit, pour le projet de réhabilitation de la ligne 1 du Métro de Caracas. Les assurés selon cette police sont les membres de l'Union Temporaire d'Entreprises citée, dont CAF fait partie. Le montant maximum indemnisable attribuable à CAF se situe, au 31 décembre 2020, à 59 millions d'euros. À la date de préparation des comptes annuels consolidés, toutes les conditions objectives sont remplies pour déclarer un sinistre couvert par ladite police d'assurance, mais l'exécution de celui-ci n'a pas encore été réclamée à cette date. La décision de déclaration de sinistre appartient aux organes de direction de l'UTE CSM. Les conditions de l'assurance de crédit fixent le délai de paiement d'une indemnité potentielle dans une période de six mois.

En ce qui concerne le contrat avec le Métro de Caracas, la politique comptable du Groupe a été celle d'enregistrer uniquement les produits dont les recouvrements sont estimés probables, entendus comme tels ceux déjà encaissés, ceux assurés par des polices de crédit et ceux qui peuvent être compensés par d'autres passifs maintenus avec le même client. Au 31 décembre 2020 et 2019, le Groupe CAF maintient en outre des soldes facturés, actuellement échus, d'un montant de 37 millions d'euros, avec le Métro de Caracas, qui n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation depuis l'exécution des travaux associés, car il existe une incertitude quant à la possibilité de les recouvrer.

Au 31 décembre 2020, 27% des soldes facturés en attente de recouvrement correspondent aux cinq clients principaux (39% au 31 décembre 2019). Le solde de clients inclut des retenues dans les recouvrements au 31 décembre 2020 d'un montant de 6.611 milliers d'euros (6.144 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Le montant des soldes échus du poste de «Créances commerciales et autres comptes à recouvrer», au 31 décembre 2020 et 2019 en sus des soldes échus avec le Métro de Caracas est le suivant:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Échus > 90 jours	15.174	71.377
Échus > 180 jours	133.654	134.267
Total	148.828	205.644

Environ 43 % de ce solde est concentré dans deux pays et six contrats pour lesquels le Groupe gère activement des démarches de recouvrements, bien que des pertes non provisionnées ne soient pas attendues.

Au 31 décembre 2020, le montant, échu à plus de 180 jours comptabilisé dans «Clients pour ventes et prestations de services» associé à un contrat de construction et de livraison d'une flotte au Brésil, net des avances reçues, s'élève à 8,9 millions d'euros (13,1 millions d'euros au 31 décembre 2019), sans tenir compte des dépréciations ni des provisions comptabilisées, qui couvrent la totalité de ce montant (Note 26).

Provisions pour dépréciation

Les mouvements de la provision pour dépréciation au cours des exercices 2020 et 2019 sont les suivants:

Exercice 2020

	Milliers d'euros
Solde au 31.12.2019 (Note 2.f)	19.130
Différences de conversion	(2.059)
Dotation de provisions	(1.936)
Dotation de provisions au débit du poste «Autres charges d'exploitation»	4.393
Reclassements	258
Solde au 31.12.2020	19.786

Exercice 2019

	Milliers d'euros
Solde au 31.12.2018	16.372
Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	345
Différences de conversion	21
Dotation de provisions	(22)
Dotation de provisions au débit du poste «Autres charges d'exploitation»	2.164
Reclassements	250
Solde au 31.12.2019	19.130

13. AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Au 31 décembre 2020 et 2019 le détail de ce poste est le suivant:

Exercice 2020

	Milliers d'euros		
Actifs financiers: nature/catégorie	Au coût amorti	Juste valeur avec changements dans les résultats	Total
Autres actifs financiers	40.903	61.097	102.000
Court terme/courants	40.903	61.097	102.000

Exercice 2019

	Milliers d'euros		
Actifs financiers: nature/catégorie	Au coût amorti	Juste valeur avec changements dans les résultats	Total
Autres actifs financiers	34.587	60.564	95.151
Court terme/courants	34.587	60.564	95.151

Le poste «Actifs financiers à coût amorti» inclut principalement les excédents de trésorerie de dettes publiques, repos, dépôts à court terme et placements à taux fixe. Le poste «Actifs financiers à leur juste valeur avec modifications dans résultats» comprend les fonds de placement à revenu fixe. Dans les deux cas, il s'agit d'investissements à court terme dont les résultats sont enregistrés au crédit dans la rubrique «Produits financiers» du compte de résultat consolidé ci-joint. Durant les exercices 2020 et 2019, le Groupe a enregistré des produits à ce titre et pour les excédents de trésorerie de 2.585 milliers et 6.703 milliers d'euros, respectivement.

14. PATRIMOINE NET

a) Capital social de la Société mère

Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, le capital social de la Société mère était représenté par 34.280.750 actions d'une valeur nominale de 0,301 euro chacune, représentées par des inscriptions en compte, totalement souscrites et libérées, toutes cotées en Bourse.

Les Sociétés ou Entités qui, au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019, ont communiqué à la Commission Nationale du Marché des Valeurs des droits de vote de plus de 3% du capital social de la Société sont:

	% 2020	% 2019
Cartera Social, S.A. (1)	24,56%	24,87%
Kutxabank, S.A. (2)	14,06%	14,06%
Indumenta Pueri S.L.(3)	5,02%	5,02%
Daniel Bravo Andreu (4)	5,00%	-
Norges Bank	3,26%	-
EDM Gestión, S.A. S.G.I.I.C. (5)	-	3,02%

(1) Les actionnaires de cette société sont des employés de la Société mère.

(2) Kutxabank S.A. possède la part directe, mais le titulaire indirect est Bilbao Bizkaia Kutxa Fundación Bancaria, qui détient le contrôle de Kutxabank S.A.

(3) Indumenta Pueri, S.L. est titulaire indirect. Le titulaire direct est Global Portfolio Investments, S.L., société contrôlée par Indumenta Pueri, S.L.

(4) Daniel Bravo Andreu détient une participation indirecte, étant donné qu'il est propriétaire de la société Danimar 1990, S.L.

(5) EDM Gestión, S.A. S.G.I.I.C était détenteur indirect. Contrôle les droits de vote de différentes sociétés du Groupe.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 10 juin 2017, a décidé de déléguer au Conseil d'administration de la Société mère, avec la faculté expresse de substitution, et pour une période de cinq (5) ans à partir de cette date, la faculté d'émettre des obligations et autres valeurs à revenu fixe ou d'un autre type (même des warrants) convertibles en actions de la Société mère ou d'autres sociétés de son groupe, y compris la faculté d'exclure le droit de souscription préférentielle des actionnaires, pour un montant maximum de 20% du montant du capital social au moment de l'autorisation. Cette décision a dénué d'effet celle prise par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société du 7 juin 2014. À la date de présentation des présents comptes annuels consolidés, aucune émission de valeurs convertibles n'a eu lieu depuis cette décision.

Le 2 juin 2018, à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, moyennant l'émission de nouvelles actions et en charge d'apports numéraires, pour le délai de cinq ans et jusqu'à concurrence de la moitié du capital social. À la date de présentation des présents comptes annuels consolidés il n'y a pas eu d'augmentations de capital après cet accord.

Enfin, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui a siégé le 13 juin 2020, a délégué au Conseil d'Administration la faculté d'acquérir des actions propres pour un délai de cinq ans à partir de cette date. Cette autorisation a dénué d'effet celle prise par l'assemblée générale ordinaire de la Société du 13 juin 2015. À la date de formulation des présents comptes annuels consolidés aucune action propre n'a été acquise dans le cadre de cet accord.

b) Prime d'émission

Le solde de la prime d'émission est disponible dans la mesure où il n'y a pas de restrictions spécifiques à son usage.

c) Réserve de revalorisation

Le montant maintenu dans cette réserve durant les exercices 2020 et 2019 est le suivant:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Revalorisation d'actifs corporels:		
Terrains (IFRS 1)	30.418	30.418
Actualisation Norme Forale 11/1996	8.701	8.701
Total	39.119	39.119

Actualisation Norme Forale 11/1996

Ce solde peut être destiné à éliminer les résultats comptables négatifs, à augmenter le capital social ou aux réserves non distribuables, quant au solde du compte en attente d'application. Si l'on disposait de ce solde de ce compte d'une manière différente de celle prévue dans la «Norme Forale» 11/1996, ce solde serait alors soumis à l'impôt.

d) Réserve légale

Conformément au Texte Remanié de la Loi des Sociétés de Capitaux, un montant égal à 10% du bénéfice de l'exercice doit être destiné à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins 20% du capital social. La réserve légale pourra être utilisée pour augmenter le capital dans la part de son solde qui dépasse 20% du capital après augmentation. Sauf aux fins indiquées ci-dessus, et tant qu'elle ne dépasse pas 20 % du capital social, cette réserve pourra uniquement être affectée à la compensation de pertes à condition qu'il n'y ait pas d'autres réserves disponibles suffisantes pour cela. À la clôture des exercices 2020 et 2019, cette réserve était totalement constituée.

e) Réserves restreintes et non disponibles

Les comptes annuels individuels des sociétés consolidées incluent des réserves pour un montant total d'environ 92.983 milliers et 91.601 milliers d'euros au 31 décembre 2020 et 2019, respectivement, correspondant aux concepts de réserve légale, réserve d'actualisation de bilans, réserve pour investissements productifs (Norme forale 2/2014), réserve pour capital amorti et autres, qui sont considérées d'accès restreint et non disponibles. Par ailleurs, certaines sociétés ont des restrictions dérivées de contrats de financement (Note 16).

En outre, tant que le poste des charges de développement n'aura pas été totalement amorti, la distribution de dividendes est interdite, à moins que le montant des réserves disponibles soit, au moins, égal au montant des soldes non amortis. Par conséquent, à la clôture de l'exercice 2020 les réserves ne sont pas disponibles pour cette raison à hauteur de 66.774 milliers d'euros (70.642 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2019).

f) Dividendes de la Société mère

Le 13 juin 2020, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de répartir des dividendes pour un montant de 28.864 milliers d'euros, 1.950 milliers d'euros provenant du résultat de l'exercice 2019 et 26.914 milliers d'euros des réserves facultatives. Au 31 décembre 2020, la Société mère a comptabilisé ces montants nets de la retenue fiscale à la rubrique «Passifs financiers courants - Autres passifs financiers» du bilan consolidé ci-joint. Ce montant a été versé en janvier 2021 (Note 15).

Le 15 juin 2019, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de répartir des dividendes pour un montant de 26.225 milliers d'euros, 4.285 milliers d'euros provenant du résultat de l'exercice 2018 et 21.940 milliers d'euros des réserves facultatives.

g) Différences de conversion

Le détail, par société, de la rubrique «Différences de conversion» au 31 décembre 2020 et 2019 est le suivant:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
CAF México, S.A. de C.V.	(2.643)	(1.532)
CAF Brasil Indústria e Comércio, S.A.	(57.831)	(45.093)
Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles Argentina, S.A.	(3.073)	(2.946)
CAF USA, Inc.	(3.702)	1.632
Construcción, Mantenimiento, Ferrovías y Subsistemas, S.A. de C.V.	(3.506)	(1.579)
CAFTürk Tren Sanayî Ve Ticaret Límited Sírketi	(2.159)	(1.672)
CAF Argelia (EURL)	(942)	(498)
CAF India Private Limited	(1.889)	(1.008)
Ctrens Companhia de Manutenção, S.A.	(125.084)	(89.140)
Provetren, S.A. de C.V.	1.207	1.897
Solaris Bus & Coach, sp. z.o.o.	(14.269)	2.324
CAF Group UK Limited	(2.313)	(230)
Euromaint Gruppen AB	4.339	1.474
Euromaint Rail AB	(853)	(47)
Autres sociétés	1.187	1.736
Total	(211.531)	(134.682)

h) Intérêts minoritaires

Les mouvements et la composition de la rubrique «Patrimoine net - Intérêts minoritaires» du bilan de situation consolidé ci-joint durant les exercices 2020 et 2019 sont les suivants:

	Milliers d'euros
Solde au 31.12.2018	5.555
Bénéfices attribuables à des intérêts minoritaires	345
Différences de conversion	73
Opérations avec intérêts minoritaires	7.484
Dividendes	(1.327)
Solde au 31.12.2019	12.130
Bénéfices attribuables à des intérêts minoritaires	1.241
Différences de conversion	(423)
Opérations avec intérêts minoritaires	(893)
Dividendes	(821)
Solde au 31.12.2020	11.234

h) Gestion du capital

La gestion du capital du Groupe vise à obtenir une structure financière qui optimise le coût de capital, en maintenant une solide position financière. Cette politique permet d'allier la création de valeur pour l'actionnaire et l'accès aux marchés financiers à un coût compétitif pour couvrir les besoins, tant de refinancement de dettes que de financement du plan d'investissements non couverts par les fonds générés par les activités.

Le Groupe se fixe l'objectif de maintenir des niveaux de levier d'endettement et de qualité du crédit adaptés au profil de ses affaires.

Le Groupe CAF évalue périodiquement le bien-fondé de sa structure de passif, en tenant compte des flux de caisse attendus, du profil d'échéance de sa dette, de l'évolution prévisible de son capital circulant, ainsi que d'autres besoins futurs de trésorerie.

Au 31 décembre 2020 et 2019, une partie importante de l'endettement est directement assignée à des activités telles que les concessions du Brésil et du Mexique (Note 9.c) et de Solaris (Note 16). Par niveau de levier on entend le rapport entre le montant de la dette financière nette et le patrimoine net:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Dette financière nette:		
Avances remboursables avec intérêts et reports de paiement		
avec des entités publiques (Notes 15 et 19)	15.250	11.363
Dettes avec des établissements de crédit - Passif non courant (Note 16)	808.849	868.072
Dettes avec des établissements de crédit et obligations - Passif courant (Note 16)	170.760	199.979
Investissements Financiers - Actif non courant (Note 9.c)	(8.432)	(12.144)
Investissements Financiers Temporaires (Note 13)	(101.636)	(94.709)
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	(573.928)	(538.983)
	310.863	433.578
Patrimoine net:		
Attribué à la Société mère	632.969	733.237
Intérêts minoritaires	11.234	12.130
	644.203	745.367

15. AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS

Le détail des passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2020 et 2019, présentés par nature et catégorie, aux effets d'évaluation est le suivant:

	Milliers d'euros			
	31.12.20		31.12.19	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Avances remboursables	31.458	11.111	33.151	10.002
Engagements envers le personnel (Note 23)	2.847	-	3.153	-
Passifs pour acquisition de parts sociales	4.184	3.804	4.591	7.519
Fournisseurs d'immobilisations (Note 8)	-	3.976	-	7.594
Dettes pour locations (Note 8.b)	39.114	17.882	49.024	18.939
Dividende actif à payer (Note 14.f)	-	25.616	-	-
Autres passifs	1.012	123	873	90
Total	78.615	62.512	90.792	44.144

Le détail par échéance dans les prochaines années d'autres passifs financiers non courants est le suivant (en milliers d'euros):

	2020		2019
2022	20.153	2021	28.970
2023	20.610	2022	18.070
2024	9.700	2023	14.668
2025	6.286	2024	8.176
2026 et suivants	21.866	2025 et suivants	20.908
Total	78.615	Total	90.792

Avances remboursables

Le Groupe a reçu certaines aides pour des programmes de Recherche et Développement pour la réalisation de projets de recherche et développement qui sont enregistrées au moment de leur encaissement effectif ou, le cas échéant, quand le coordinateur du projet conjoint les touche. Ces aides ont consisté en:

- Subventions pour faire face partiellement aux charges et coûts de ces projets.
- Avances remboursables consistant en des prêts, en général sans intérêt, qui ont généralement une période initiale de carence de 3 ans et sont amortis sur une période de plus de 10 ans.

Le mouvement enregistré dans les exercices 2020 et 2019 pour les différents programmes mentionnés, pour la partie à long terme (à la valeur actuelle) a été:

	Milliers d'euros
	Acomptes remboursables à long terme
Solde au 31.12.2018	32.929
Additions	8.293
Régularisation et autres	331
Différences de conversion	3
Transferts à court terme	(8.405)
Solde au 31.12.2019	33.151
Changements dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	150
Additions	10.846
Régularisation et autres	(205)
Différences de conversion	(59)
Transferts à court terme	(12.425)
Solde au 31.12.2020	31.458

Engagements vis-à-vis du personnel

Le Groupe a comptabilisé les engagements futurs envers les employés concernés par les plans de préretraite. Au 31 décembre 2020, les rubriques «Passifs financiers non courants - Autres passifs financiers» et «Dettes commerciales et autres comptes à payer – Autres dettes» du bilan de situation consolidé ci-joint incluent des montants de 2.847 milliers et 2.649 milliers d'euros respectivement (3.153 milliers et 2.712 milliers d'euros en 2019), qui correspondent à la valeur actuelle estimée par les administrateurs de la Société mère des paiements futurs à verser aux employés qui en décembre 2020 avaient signé des contrats de relève. La dotation nette à cette provision 2020 a été comptabilisé en charge du poste «Charges de personnel» du compte de résultat ci-joint (Note 23) pour un montant de 2.745 milliers d'euros (3.050 milliers d'euros en charge de «Charges de personnel» pour l'exercice 2019).

Par ailleurs, le détail de la valeur actuelle des engagements assumés par le Groupe en matière de rétributions post-emploi et autres à long terme, des actifs destinés à leur couverture à la clôture des exercices 2020 et 2019, est le suivant (Note 3.j):

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Valeur actuelle des engagements assumés	59.430	51.374
Moins - Juste valeur des actifs affectés	(58.989)	(50.882)
Autres (actifs) passifs courants, net	441	492

La valeur actuelle des engagements assumés a été déterminée par des actuaires indépendants qualifiés, qui ont appliqué les critères suivants dans leur quantification:

- Méthode de calcul: «Unité de crédit projetée», qui considère chaque année de service comme génératrice d'une unité additionnelle de droit aux prestations, en évaluant chaque unité séparément.
- Hypothèses actuarielles utilisées: non biaisées et compatibles entre elles. En général, les hypothèses actuarielles les plus significatives qui ont été considérées dans les calculs ont été les suivantes:

Hypothèses actuarielles	2020	2019
Taux d'intérêt technique	0,72% - 0,73%	0,99% - 1,05%
Tables de mortalité	PERM/F/2000P	PERM/F/2000P
Taux annuel de révision des salaires ou pensions	1-2%	1-2%
Âge de la retraite	65-67	65-67

La juste valeur des actifs affectés a été calculée à la clôture de l'exercice selon la méthode de calcul unité de crédit projetée.

Passifs pour acquisition de parts sociales

Cette rubrique comprend les montants prévus à verser pour les options croisées d'achat et de vente du capital restant de la société BWB Holdings Limited (26 % du capital restant), ainsi que des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires de Lander Simulation and Training Solutions, S.A. (23,87 % du capital restant). Le montant de ces opérations est variable et dépend de certains paramètres financiers des deux sociétés à la date d'exercice des options.

En 2020, les actionnaires minoritaires ont exercé leurs options de vente de 12 % du capital de Lander Simulation and Training Solutions, S.A. et de 25 % du capital restant de Rifer, SRL, ce qui représente un versement de 2.684 milliers d'euros (Note 2.f). En outre, en 2020, nous avons versé le montant correspondant à l'acquisition de 7,06 % du capital de Lander Simulation and Training Solutions, S.A., réalisée en 2019 pour un montant de 1.125 milliers d'euros.

Les options de vente pour le capital restant de Lander Simulation and Training Solutions, S.A. peuvent être exercées en 2021. Le prix établi dans les options de sortie est basé sur l'évaluation qui doit être réalisée par un expert indépendant.

Dettes pour locations

Pour l'exercice 2020, cette rubrique comprend tous les passifs correspondant aux biens loués par le Groupe (Note 8.b).

Le détail par échéance dans les prochaines années des dettes pour locations est le suivant (en milliers d'euros):

	2020		2019
2022	12.154	2021	15.590
2023	10.312	2022	10.956
2024	4.912	2023	9.440
2025	2.499	2024	3.823
2026 et suivants	9.237	2025 et suivants	9.215
Total	39.114	Total	49.024

16. DETTES AVEC DES ENTITÉS DE CRÉDIT ET OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NÉGOCIABLES

La composition de ce poste du bilan de situation consolidé ci-joint est la suivante:

Milliers d'euros							
	Monnaie nominale	31.12.20			31.12.19		
		Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts et comptes de crédit							
Ctrens – BNDES	BRL	70.604	13.698	84.302	107.159	15.826	122.985
Provetren – Syndicat bancaire	USD	38.076	18.898	56.974	61.976	16.371	78.347
Société mère (CAF, S.A.)	EUR	600.630	29.532	630.162	585.658	9.631	595.289
CAF Investment Projects, S.A.U.	EUR	19.901	-	19.901	19.866	-	19.866
Groupe Solaris	PLN/EUR	79.053	85.251	164.304	92.710	75.459	168.169
Actren Mantenimiento Ferroviario, S.A.	EUR	-	8.979	8.979	-	-	-
Autres sociétés du groupe	EUR	585	2.359	2.944	703	223	926
		808.849	158.717	967.566	868.072	117.510	985.582
Obligations ou autres valeurs mobilières:							
Émissions de papier commercial	EUR	-	10.000	10.000	-	80.000	80.000
Intérêts produits en attente de paiement		-	2.043	2.043	-	2.469	2.469
Total		808.849	170.760	979.609	868.072	199.979	1.068.051

Les mouvements au cours de l'exercice du solde «Dettes avec des établissements de crédit et obligations ou autres valeurs mobilières» sont les suivants:

Milliers d'euros	
Solde au 31.12.2019	1.065.582
Flux de caisse	
Nouvelles dispositions	472.084
Paiements à l'échéance	(515.919)
	(43.835)
Autres mouvements (sans flux de caisse)	
Différences de conversion	(51.526)
Ajustements de coût amorti et autres	7.345
	(44.181)
Solde au 31.12.2020	977.566

Par ailleurs, au 31 décembre 2020, les fournisseurs du Groupe ont disposé de lignes de confirming sans recours pour un montant de 38.166 millions d'euros.

Les montants des dettes avec des établissements de crédit sont présentés au bilan, corrigés par les coûts engagés dans l'ouverture et la concertation des prêts.

Ctrens – BNDES

Quant à l'opération de location de trains de CPTM décrite à la Note 9.c, la société filiale Ctrens-Companhia de Manutenção, S.A. (Ctrens) a souscrit le 10 mai 2011, avec Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social (BNDES), un contrat de financement d'un montant maximum de 946.890 millions de réaux brésiliens. Le taux d'intérêt que produit le prêt est l'équivalent au TJLP (Taxa de Juros de Longo Prazo) plus un différentiel. Le principal du prêt sera amorti moyennant 160 versements mensuels et successifs, dont le premier en janvier 2013. En 2020, comme pour l'accord d'extension de la période de paiement passé avec CPTM, Ctrens a demandé en juin 2020 le Standstill Covid-19 proposé par BNDES qui a été accepté en juillet 2020, qui a donc suspendu l'amortissement de la dette et les versements d'intérêts

du mois de juillet au mois de décembre 2020. Les versements ont repris normalement selon l'accord prévu au mois de janvier 2021, sans modification de l'échéance de financement finale.

Ce contrat inclut certaines clauses restrictives qui limitent la société Ctrens-Companhia de Manutenção, S.A., entre autres, l'obtention de nouveaux prêts bancaires, donner des garanties, effectuer des remboursements de capital, distribuer des dividendes, et l'obligation de maintenir certaines conditions financières à partir de janvier 2013, parmi lesquelles est inclus l'Indice de Couverture du Service de la Dette (qui doit être supérieur à 1,2) et la Formule de Structure de Capital Minimum (qui doit être supérieure à 0,24), clauses qui ont été accomplies durant les exercices 2020 et 2019.

Par ailleurs, le 15 juin 2011, la société filiale a signé avec la BNDES un contrat de cession fiduciaire selon lequel elle cède en garantie les droits de recouvrement que CTRENS détient auprès de CPTM, ainsi que les garanties accordées par CPTM en faveur de la filiale et tout montant qui soit exigible par la filiale à CPTM, la Société mère et CAF Brasil Indústria e Comércio, S.A.

Provetren – Syndicat bancaire

En ce qui concerne le Contrat de Prestation de Services de location de trains à long terme (PPS - Ligne 12) décrit à la Note 9.c, la société filiale Provetren, S.A. de C.V. a signé le 7 décembre 2012 avec un syndicat bancaire, formé par BBVA Bancomer, S.A., Banco Nacional de México, S.A., Banco Santander (Mexique) S.A., Sumitomo Mitsui Banking Corporation et Caixabank, S.A., un contrat de financement à long terme d'un montant maximum de 300 millions de dollars des États-Unis. Le taux d'intérêt que produit l'emprunt est référencé au LIBOR. Pour éviter des fluctuations de la courbe de taux d'intérêt, et comme cela est courant dans ce type de financements, Provetren a conclu un Contrat de Couverture de Taux d'Intérêt pour 80% du financement et pour 80% du délai (Note 17).

Le principal du prêt sera amorti moyennant 39 versements trimestriels consécutifs, en s'ajustant au profil de recouvrements sous le PPS. Le premier versement sera en octobre 2013.

Ce contrat inclut certaines clauses restrictives qui limitent la société Provetren, S.A., de C.V. en ce qui concerne, entre autres, l'obtention de nouveaux prêts bancaires, l'octroi de garanties, les remboursements de capital, la distribution de dividendes si certains ratios ne sont pas atteints, et le maintien de certaines conditions financières à partir d'octobre 2013, dont le Taux de Couverture du Service de la Dette (qui doit dépasser 1,15), clauses qui ont été accomplies durant les exercices 2020 et 2019.

D'autre part, à la même date, le 7 décembre 2012, la société filiale a signé avec Banco Invex, en tant que Fiduciaire, et BBVA Bancomer, S.A., en tant que Fidéicommissaire en Premier Lieu, un Contrat de Fidéicommissé selon lequel elle cède en garantie les droits de recouvrement qu'a Provetren sous le PPS, les droits de recouvrement dérivés du Contrat de Couverture de Taux d'Intérêt, les droits de recouvrement sous les contrats de fabrication et maintenance, tout produit à titre de récupération de TVA, ainsi que les sommes dérivées des Polices d'Assurance.

Les actions des filiales Ctrens-Companhia de Manutenção, S.A. et Provetren, S.A. de C.V. sont gagées en faveur de la BNDES et du Syndicat bancaire mentionné plus haut, respectivement. Dans aucun des deux contrats de financement à long terme décrits les prestataires n'ont recours à aucune action des Sociétés qui composent le Groupe CAF, au-delà de celles de caractère technique.

Emprunts Société mère

En 2020, la société mère a utilisé deux emprunts signés en 2019 pour un montant de 45 millions d'euros et a souscrit quatre autres emprunts supplémentaires avec des établissements financiers pour un montant total de 105 millions d'euros, qui ont été intégralement utilisés au 31 décembre 2020.

En 2020 également, la Société mère a fait face à des échéances pour un montant de 50,6 millions d'euros et a liquidé de manière anticipée quatre emprunts d'un montant de 70 millions d'euros.

Par ailleurs, en 2020, la Société mère a négocié de nouvelles conditions pour un emprunt existant d'un montant de 70 millions d'euros, tant en ce qui concerne le cout financier que l'extension de l'échéance, d'un an à une vie moyenne de 4,7 ans.

Solaris

Le 28 octobre 2016, Solaris Bus & Coach, sp. z.o.o. (Solaris) a souscrit des lignes de financement auprès d'un consortium de banques polonaises. Ce financement inclut à la clôture 2020 une tranche sous forme de prêt de 250 millions de zlotys polonais (55 millions d'euros) utilisée à hauteur de 248 millions de zlotys au 31 décembre 2020, et une tranche sous forme de ligne de crédit de 250 millions de zlotys polonais (55 millions d'euros), qui n'a pas été utilisée au 31 décembre 2020.

L'échéance initiale des deux tranches a été fixée au mois d'octobre 2021, mais a été repoussé en cours d'année 2020 au mois de décembre 2024.

En outre, Solaris a une dette à court terme de 340 millions de zlotys polonais (75 millions d'euros au taux de change de clôture de l'exercice) pour des dettes pour effets escomptés, référencés aux taux du marché.

Cette dette est référencée aux taux d'intérêt du marché et soumise à certaines conditions financières, parmi lesquelles l'obligation de maintenir un ratio d'endettement inférieur à 3 (ou 4,5 si l'endettement tient compte de l'affacturage avec recours), un ratio de couverture du service de la dette égal ou supérieur à 1,5, un ratio de patrimoine sur actifs égal ou supérieur à 12 %, un patrimoine net positif et un montant maximum d'investissement, conditions qui étaient respectées au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, Solaris Bus & Coach, sp. z.o.o a souscrit en 2020 un nouvel emprunt avec des établissements financiers pour un montant de 100 millions d'euros de zlotys polonais (22 millions d'euros au taux de change à la clôture de l'exercice) avec échéance unique à deux ans. Cet emprunt avait été entièrement utilisé au 31 décembre 2020.

Tout le paquet de financement précédent est garanti auprès des banques par les suretés remises par Solaris, portant principalement sur ses biens et droits (actifs corporels, marques, comptes courants et comptes à recouvrer, entre autres).

Enfin, il y a une limite de 10 millions d'euros de dettes à court terme utilisés partiellement par les sociétés Solaris Norge AS, Solaris France SARL et Solaris Sverige AB principalement, référencés au taux d'intérêt du marché et qui est garantie par Solaris Bus & Coach, sp. z.o.o.

CAF Investment Projects, S.A.U. et autres

En juillet 2016, la société dépendante CAF Investment Projects, S.A.U. a disposé d'un prêt d'un montant de 20.000 milliers d'euros. Ce prêt, garanti par la Société mère, est prévu sur huit ans avec une période de carence de six ans, et produit un intérêt référencé à l'Euribor. Il établit l'obligation de maintenir un ratio minimum entre l'apport reçu du prêteur et le volume d'investissement de CAF Investment Projects, S.A.U. dans des sociétés étrangères, ratio qui était accompli au 31 décembre 2020 et 2019.

Le reste de la dette financière correspond à des prêts obtenus par diverses sociétés dépendantes, référencés à un taux d'intérêt de marché.

Émission de papier commercial

Le 21 décembre 2017, la Société mère a signé un programme d'émission de papier commercial à court terme («Euro-Commercial Paper Programme»), pour un solde nominal initial maximum agrégé de 200 millions d'euros (le «Programme»), qui a été enregistré à la Bourse d'Irlande (Irish Stock Exchange). Le programme a été renouvelé pour des périodes de 12 mois en décembre 2019, le solde nominal maximum agrégé ayant augmenté lors de ce dernier renouvellement pour se situer à 250 millions d'euros; il n'a pas été renouvelé en décembre 2020. En 2020, des émissions d'une valeur de 162,7 millions d'euros ont été réalisées dans le cadre de ce programme et ont été amorties à leur échéance. Le Programme permettra à CAF, dans les termes et conditions du document d'information (Information Memorandum) correspondant au Programme et durant une période de 12 mois, de procéder à des émissions de valeurs à revenu fixe ordinaires, avec une échéance inférieure à 364 jours, qui pourront être admises à la négociation sur le marché régulé de la Bourse de Valeurs d'Irlande (Irish Stock Exchange) ou de toute autre bourse de valeurs ou tout système de négociation. Au 31 décembre 2020, ce programme présentait un montant de 10 millions d'euros correspondant aux émissions réalisées avec échéance au cours des premiers mois de l'année 2021 (80 millions au 31 décembre 2019).

Pour remplacer le programme enregistré à la Bourse d'Irlande, la Société mère, conformément à l'accord ratifié par son Conseil d'administration le 17 décembre 2020, a souscrit un programme d'émission de billets à ordre (Commercial Paper Programme CAF 2020), pour un montant nominal maximum agrégé de 250 millions d'euros, qui a été incorporé le 21 décembre 2020 au Marché alternatif à revenu fixe («MARF»). Ce programme permettra à la Société mère, dans les conditions établies dans le document d'information (Information Memorandum) et pendant une période de 12 mois, de réaliser des émissions de billets à ordre avec une échéance inférieure à 730 jours, qui seront incorporés au MARF. À la clôture de l'exercice 2020, aucune émission n'avait été réalisée dans le cadre de ce programme.

Crédits dont il n'a pas été disposé et échéances

Le Groupe CAF évalue de façon continue la trésorerie disponible, en incluant les soldes d'argent liquide, les investissements liquides à court terme, la disponibilité des lignes de crédit, l'accès aux instruments de marché de capitaux

à court terme et la génération de flux de caisse d'opérations, afin de couvrir à tout moment les besoins de liquidité du Groupe. Pour cela, on tient compte, entre autres facteurs, de la volatilité historique des besoins de trésorerie du Groupe, de son caractère saisonnier, du profil d'échéances de la dette, des besoins dérivés des plans d'investissement, du niveau attendu d'acomptes de clients et de l'évolution du capital circulant.

Les sociétés du Groupe disposent de facilités de crédit non utilisées, d'un montant de 439.746 milliers d'euros (280.100 milliers d'euros au 31 décembre 2019), instrumentées sous forme de prêts, de lignes de crédit et factoring non utilisés, référencés essentiellement sur l'Euribor plus un différentiel de marché.

Les amortissements prévus pour dettes avec des entités de crédit à long terme sont les suivants (en milliers d'euros):

31.12.20		31.12.19	
2022	181.147	2021	213.457
2023	97.144	2022	146.821
2024	188.421	2023	89.107
2025	240.233	2024	181.754
2026 et suivants	101.904	2025 et suivants	236.933
Total	808.849	Total	868.072

17. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe CAF utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques auxquels sont exposées ses activités, ses opérations et ses flux de trésorerie futurs, surtout des risques dérivés des variations des taux de change et des taux d'intérêt (Note 5.a). Le Groupe CAF utilise des dérivés comme couverture de taux de change pour mitiger l'effet négatif possible que les variations dans les taux de change peuvent représenter sur les flux de caisse futurs correspondant à des transactions et à des prêts en monnaies différentes de la monnaie fonctionnelle de la société correspondante.

De même, certaines sociétés intégrées par la méthode d'intégration globale et de la participation maintiennent des contrats de couverture de taux d'intérêt (Note 5.a).

Les détails des compositions des soldes nets qui reprennent l'évaluation de dérivés, essentiellement de couverture de juste valeur, du bilan de situation consolidé au 31 décembre 2020 et 2019, sont les suivants:

Exercice 2020

Dérivés de vente en devise au 31.12.2020	Échéances notionnelles (en devise)		
	2021	2022	2023 et suivants
Couverture de juste valeur			
Assurances de change de Dollars (*)	377.986.634	1.817.804	-
Assurances de change de Livres sterling	172.648.152	180.166.152	63.657.877
Assurances de change d'Euros	21.724.206	-	-
Assurances de change de réaux brésiliens	116.253.685	-	-
Assurances de change de Couronnes suédoises	673.370.602	113.046.807	208.762.058
Assurances de change de Dollars australiens	82.062.177	322.374.908	372.075.157
Assurances de change de Riyals saoudiens	88.292.442	-	-
Assurances de change de Pesos mexicains	1.086.632.799	49.088.605	-
Assurances de change de Dollars canadiens	1.056.000	-	-
Assurances de change de Lires turques	1.540.950	-	-
Assurances de change de Yens japonais	13.767.210.625	-	-
Assurances de change de Dollars néozélandais	1.600.000	-	-
Assurances de change de dollars de Hong Kong	-	92.696.630	-
Assurances de change de Florins hongrois	2.774.460.109	-	-

(*) Inclut la couverture partielle de l'investissement net dans CAF USA, Inc. pour un montant de 22.300 milliers de dollars et la couverture de l'investissement net dans Provetren pour 191.424 milliers de dollars.

Échéances notionnelles (en devise)

Dérivés d'achats en devise au 31.12.2020	2021	2022	2023 et suivants
Couverture de juste valeur			
Assurances de change de Dollars	15.153.788	28.553.760	-
Assurances de change d'Euros	2.487.506	7.617.317	-
Assurances de change de Pesos mexicains	700.878.878	-	-
Assurances de change de Yens japonais	1.482.706.334	-	-
Assurances de change de Livres sterling	137.586.127	899.259	-
Assurances de change dollars australiens (Note 9.a)	6.572.272	2.500.000	28.078.510
Couvertures de flux de trésorerie			
Assurances de change de pesos colombiens	-	41.426.907.240	-
Assurances de change shekalim israéliens (Notes 9.a et 26)	21.798.566	20.000.000	-
Assurances de change de Yens japonais	658.494.064	-	-

Échéance notionnelles prêts (en devise)

Dérivés de taux d'intérêt	2021	2022	2023 et suivants
Swap Euribor	-	-	25.000.000
Swap LIBOR	58.988.067 USD	-	-

Milliers d'euros

	Juste valeur		Flux de trésorerie	
	31.12.20	31.12.19	31.12.20	31.12.19
Couvertures:				
Assurances de change en Dollars	4.246	(6.769)	-	-
Assurances de change en Livres sterling	(3.219)	(4.845)	-	-
Assurances de change en Pesos mexicains	(974)	(9.677)	-	-
Assurances de change en réaux brésiliens	(1.183)	(2.005)	-	-
Assurances de change en Euros	(380)	(143)	-	-
Assurances de change en Couronnes suédoises	(4.690)	(1.009)	-	-
Assurances de change en Riyals saoudiens	1.903	2.621	-	-
Assurances de change en Dollars taïwanais	-	(460)	-	-
Assurances de change en Yens japonais	2.953	2.702	(281)	901
Assurances de change en Dollars australiens	(4.643)	(3.369)	-	-
Assurances de change dans d'autres devises	802	(140)	843	977
Assurances de taux d'intérêt	-	-	(670)	(690)
Évaluation à la clôture (*)	(5.185)	(23.094)	(108)	1.188

(*) Avant de considérer leur effet fiscal.

Exercice 2019

Échéances notionnelles (en devise)

Dérivés de vente en devise au 31.12.2019	2020	2021	2022 et suivants
Couverture de juste valeur			
Assurances de change de Dollars (*)	354.790.102	68.655.183	-
Assurances de change de Livres sterling	264.369.800	54.448.371	243.824.029
Assurances de change d'Euros	2.318.940	-	-
Assurances de change de réaux brésiliens	70.870.207	-	-
Assurances de change de Couronnes suédoises	856.207.895	-	-
Assurances de change de Dollars australiens	16.842.010	45.922.439	645.802.427
Assurances de change de Dollars taïwanais	77.422.500	-	-
Assurances de change de Riyals saoudiens	81.139.390	-	-
Assurances de change de Pesos mexicains	1.842.418.091	15.934.685	-
Assurances de change de Lires turques	2.410.882	-	-
Assurances de change de Yens japonais	6.791.754.460	6.975.456.165	-
Assurances de change de Pesos argentins	122.000.000	-	-
Assurances de change de Dollars néozélandais	3.500.687	-	-
Assurances de change de Florins hongrois	215.790.000	-	-

(*) Inclut la couverture partielle de l'investissement net dans CAF USA, Inc. pour un montant de 22.300 milliers de dollars et la couverture de l'investissement net dans Provetren pour 199.782 milliers de dollars.

Échéances notionnelles (en devise)

Dérivés d'achats en devise au 31.12.2019	2020	2021	2022 et suivants
Couverture de juste valeur			
Assurances de change de Dollars	44.344.161	6.632.384	-
Assurances de change d'Euros	39.289.240	-	-
Assurances de change de réaux brésiliens	6.439.468	-	-
Assurances de change de Pesos mexicains	1.021.333.911	-	-
Assurances de change de Yens japonais	1.265.916.000	-	-
Assurances de change de Livres sterling	110.208.756	39.792.125	-
Assurances de change de Dollars australiens	-	7.682.932	28.078.510
Couvertures de flux de trésorerie			
Assurances de change de pesos colombiens	48.000.000.000	-	-
Assurances de change de Yens japonais	1.759.692.274	-	-

Échéance notionnelles prêts (en devise)

Dérivés de taux d'intérêt	2020	2021	2022 et suivants
Swap Euribor	-	-	25.000.000
Swap LIBOR	16.150.923 USD	58.988.067 USD	-

À la clôture des exercices 2020 et 2019, la société associée S.E.M. Los Tranvías de Zaragoza, S.A. (Note 9.a) a des contrats de diverses permutations financières rattachées au nominal de ses dettes financières. Ces permutations financières ont été désignées comme instrument de couverture de flux de trésorerie pour risque de taux d'intérêt, l'évaluation négative correspondant au Groupe s'élevant à 4.002 milliers d'euros au 31 décembre 2020 nets de l'effet fiscal (4.322 milliers d'euros au 31 décembre 2019). De plus, la société associée Momentum Trains Holding Pty Ltd (Note 9.a) a signé un swap de taux d'intérêt. Ce dérivé a été désigné comme instrument de couverture des flux de trésorerie, l'évaluation négative correspondant au Groupe étant de 9.491 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (7.642 milliers d'euros au 31 décembre 2019). Ces montants ont été enregistrés en tant que charge dans la rubrique « Patrimoine net - Autre résultat global - Opérations de couverture » du bilan consolidé au 31 décembre 2020.

L'échéance des instruments de couverture coïncide avec l'exercice dans lequel on espère que se produisent les flux de trésorerie.

Ci-dessous est indiquée la conciliation entre l'évaluation à la clôture de chaque exercice et les soldes qui figurent dans le bilan (en milliers d'euros):

	2020	2019
Actif non courant	41.736	45.001
Actif courant	15.589	40.010
Passif non courant	(42.547)	(45.777)
Passif courant	(20.071)	(61.140)
Total net bilan	(5.293)	(21.906)
Juste valeur	(5.185)	(23.094)
Flux de trésorerie	(108)	1.188
Total évaluation des dérivés	(5.293)	(21.906)

En 2020, l'effet de la part inefficace des opérations de couverture portées aux charges du compte de résultat a représenté un produit de 2.104 milliers d'euros (charge de 1.731 milliers d'euros en 2019), principalement en raison de modifications du montant des estimations des postes couverts.

Par ailleurs, la liquidation des dérivés de juste valeur a représenté une charge de 2.700 milliers et 34.456 milliers d'euros pour les exercices 2020 et 2019, respectivement, montants analogues à ceux de la variation de valeur des postes couverts.

Les postes couverts dans le Groupe, conformément à la Note 5.a. sur les Risques de Marché, sont les opérations en devises incluses dans chacun des contrats commerciaux. Ces opérations se composent, au moment initial de prise des couvertures, soit d'engagements fermes (auquel cas elles sont enregistrées comme des couvertures de juste valeur) ou soit comme des transactions hautement probables (auquel cas elles sont enregistrées comme des couvertures de flux monétaires), ou bien comme un investissement net à l'étranger.

18. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Le Groupe a fait le calcul de la provision de l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2020 selon la réglementation fiscale en vigueur. Toutefois, si des traitements fiscaux différents de ceux prévus dans la réglementation actuelle apparaissent en raison des réformes en matière fiscale, ils seront immédiatement appliqués aux états financiers présentés après cette approbation.

La Société mère est imposable depuis l'exercice 2007 selon le régime de consolidation fiscale sur le territoire historique de Guipuzcoa, avec certaines sociétés dépendantes.

La conciliation entre le résultat comptable du Groupe et la charge de l'Impôt sur les Sociétés, est la suivante:

	Milliers d'euros	
	2020	2019
Résultat comptable avant impôts	49.077	61.138
Taux d'imposition de la société mère	24%	24%
Impôt sur les Sociétés calculé au taux d'imposition de la société mère	11.778	14.672
Effet produit par le taux d'imposition différent de filiales	3.216	2.602
Effet des produits exonérés et des charges non déductibles fiscalement	6.079	24.630
Effet fiscal de déductions et autres aides fiscales enregistrées dans l'exercice	(2.990)	(5.162)
Effet fiscal pour crédits fiscaux et impôts différés non enregistrés ou non reconnus dans des exercices antérieurs	22.450	(2.312)
Ajustements reconnus dans l'exercice relatifs à l'Impôt sur les Sociétés d'exercices antérieurs	(1.794)	1.616
Changements dans le taux d'imposition	85	2
Total charge (produit) pour impôt reconnu sur le compte de résultats consolidé	38.824	36.048
Charge (produit) pour impôt courant (*)	48.018	37.577
Charge (produit) pour impôt différé	(9.194)	(1.529)

(*) Y compris ajustements et Impôts sur les sociétés d'exercices antérieurs.

La Société mère a recouru en 2013 à l'incitation fiscale prévue à l'article 39 de la Norme forale 7/1996 de l'impôt sur les sociétés. Au 31 décembre 2020, la Société a tous les engagements d'investissement concernant cette incitation matérialisés (Note 14).

La Société mère a recouru en 2016 au régime prévu à l'article 36 de la Norme forale 2/2014 de l'impôt sur les sociétés, pour un montant de 6.337 milliers d'euros. L'engagement de réinvestissement, qui s'élève à 13.500 milliers d'euros s'est matérialisé en investissements déjà réalisés dans l'exercice 2016 par la société mère et en éléments des immobilisations corporelles et incorporelles par les autres entités qui composaient le régime de consolidation fiscale.

La différence entre la charge fiscale et celle qu'il faudra payer pour cet exercice est enregistrée aux postes «Actifs pour impôt différé» et «Passifs pour impôt différé» de l'actif ou du passif du bilan de situation consolidé ci-joint.

	Milliers d'euros					31.12.20 de conversion
	31.12.19	Incorporations au périmètre	Additions	Sorties	Différences	
Impôts différés actifs:						
Déductions en attente d'application et bases imposables négatives (Note 3.k)	60.419	256	(876)	(3.995)	(29)	55.775
Provisions temporairement non déductibles	78.052	-	23.039	(13.051)	(4.085)	83.955
Actualisation de bilans NF 1/2013	2.259	-	-	(190)	-	2.069
Élimination de résultats dans la consolidation et autres	5.404	-	1.268	(173)	(1.150)	5.349
	146.134	256	23.431	(17.409)	(5.264)	147.148
Impôts différés passifs:						
Provisions de portefeuille, liberté d'amortissement et amortissement accéléré (Notes 7, 8 et 9)	113.883	-	3.131	(5.617)	(17.900)	93.497
Revalorisation d'immobilisations incorporelles et corporelles (Notes 2.f et 14)	42.785	444	-	(1.950)	(1.342)	39.937
Différences de change	549	-	-	(440)	-	109
Fonds de commerce	16	-	-	-	-	16
Élimination de résultats dans la consolidation et autres	1.912	-	(1.262)	-	24	674
	159.145	444	1.869	(8.007)	(19.218)	134.233

	Milliers d'euros					
	31.12.18	Incorporations au périmètre	Additions	Sorties	Différences de conversion	31.12.19
Impôts différés actifs:						
Déductions en attente d'application et assiettes imposables négatives (Note 3.k)	70.084	-	116	(9.784)	3	60.419
Provisions temporairement non déductibles	70.796	440	25.263	(18.466)	19	78.052
Actualisation de bilans NF 1/2013	2.451	-	1	(193)	-	2.259
Élimination de résultats dans la consolidation et autres	5.217	-	427	(184)	(56)	5.404
	148.548	440	25.807	(28.627)	(34)	146.134
Impôts différés passifs:						
Provisions de portefeuille, liberté d'amortissement et amortissement accéléré (Notes 7, 8 et 9)	135.939	221	4.625	(27.668)	766	113.883
Revalorisation d'immobilisations incorporelles et corporelles (Notes 2.f et 14)	39.134	7.145	242	(4.109)	373	42.785
Différences de change	74	-	542	(68)	1	549
Fonds de commerce	16	-	-	-	-	16
Élimination de résultats dans la consolidation et autres	2.028	-	(107)	-	(9)	1.912
	177.191	7.366	5.302	(31.845)	1.131	159.145

Le Groupe prévoit d'obtenir en 2020 des déductions pour un montant de 9.643 milliers d'euros (16.285 milliers d'euros pour l'exercice 2019) qui correspondent principalement à des déductions pour R&D et des déductions pour double imposition internationale. Le montant des déductions en attente d'application après la prévision de l'impôt 2020 s'élève à 97.280 milliers d'euros (120.583 milliers d'euros pour l'exercice 2019), dont 25.440 milliers d'euros (provenant surtout du groupe fiscal de la Société mère) sont enregistrés à la rubrique «Actifs pour impôt différé - Déductions en attente d'application et bases imposables négatives» (27.320 milliers d'euros pour l'exercice 2019). Le montant des bases imposables négatives en attente de compensation activées s'élève à 30.335 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (33.099 milliers d'euros dans l'exercice 2019). Les assiettes imposables négatives correspondent principalement au groupe de la Société mère d'un montant de 29.251 milliers d'euros (32.185 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

De même, au 31 décembre 2020, Provetren, S.A. de C.V. a comptabilisé un montant de 57.879 milliers d'euros pour impôt différé passif dû à la différence temporaire entre les montants comptables des actifs dans les états financiers et leur valeur fiscale calculée au taux de 30 % en vigueur selon la norme mexicaine (68.569 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

Enfin, la Société dépendante Ctrens maintient un passif pour impôt différé d'un montant de 31.656 milliers d'euros au 31 décembre 2020, en conséquence du rythme différent d'amortissement fiscal de l'actif financier de la concession par rapport à sa valeur comptable (41.734 milliers d'euros au 31 décembre 2019).

En général, les actifs ou éléments du patrimoine objet des déductions en question devront rester en fonctionnement dans le Groupe, assignés, le cas échéant, aux fins prévues, durant une période minimale de cinq ans, ou trois s'il s'agit de biens mobiliers, sauf si leur durée de vie utile est inférieure, sans faire l'objet de transmission, de location ou de cession à des tiers pour être utilisés, sauf en cas de pertes justifiées.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à la récupération des actifs pour impôt différé, le Groupe suit un critère d'activation basé sur une évaluation du portefeuille de commandes. Selon ce critère, le Groupe maintient des déductions non activées et des bases imposables négatives d'un montant approximatif de 159.887 milliers d'euros (154.196 milliers d'euros pour l'exercice 2019), qui seront activées dans la mesure où elles pourront être appliquées dans les exercices suivants, conformément aux limites et délais établis dans la norme en vigueur. Par ailleurs, le Groupe dispose d'impôts différés d'actif non enregistrés, dont l'échéance n'est pas définie, d'un montant de 10.988 milliers d'euros (12.785 milliers d'euros en 2019).

Le montant et le délai d'application des déductions fiscales du Groupe et des bases imposables négatives et impôts différés d'actifs (non activées) sont les suivants:

	Milliers d'euros	
	31.12.20	31.12.19
Échéance en 2020	-	316
Échéance en 2021	372	1.988
Échéance en 2022	-	666
Échéance en 2023	1.036	430
Échéance en 2024	380	380
Échéance en 2025	743	557
Échéance en 2026	1.571	1.604
Échéance en 2027	1.023	825
Échéance en 2028	956	657
Échéance en 2029 et suivants	120.799	106.093
Sans échéance	43.995	53.465
	170.875	166.981

Les différences entre l'estimation de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2019 et la déclaration finalement présentée ont donné lieu à un produit d'un montant de 1.794 milliers d'euros (une charge d'un montant de 1.616 milliers d'euros pour l'exercice 2019).

Selon les dispositions de la législation en vigueur, les Impôts ne peuvent pas être considérés définitivement réglés tant que les déclarations présentées n'ont pas été examinées par les autorités fiscales ou que ne s'est pas écoulé le délai de prescription de quatre ans. À la clôture de l'exercice 2020 le Groupe avait l'exercice 2016 et les suivants ouverts à l'Inspection de l'Impôt sur les Sociétés, et l'exercice 2017 et suivants pour les autres impôts applicables aux sociétés qui sont imposées en Espagne, et pour les sociétés étrangères, conformément aux normes locales applicables. Les administrateurs de la Société mère considèrent que les règlements de tous ces impôts ont été correctement réalisés. Par conséquent, même s'il surgissait des divergences dans l'interprétation de la réglementation en vigueur à propos du traitement fiscal appliqué aux opérations, les éventuels passifs en résultant, s'ils se matérialisent, n'auront pas de conséquences significatives sur les comptes annuels ci-joints.

Le 25 septembre 2020, les actes de conformité liés aux procédures de vérification et d'enquête partielles relatives à l'impôt sur les sociétés pour la période comprise entre 2012 et 2015 visant la Société mère et le groupe fiscal n° 03/07/G ont été signés sans entraîner aucun passif pour la Société mère ni pour les entités qui forment le groupe fiscal.

19. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

La composition des soldes avec les «Administrations publiques», au 31 décembre 2020 et 2019, est la suivante:

Concept	Milliers d'euros							
	31.12.20				31.12.19			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non Courant	Courant	Non Courant	Courant	Non Courant	Courant	Non Courant	Courant
Sécurité sociale	-	29	-	23.503	-	11	-	22.102
Trésor Public								
Taxe sur la valeur ajoutée, nette (Note 9.b)	21.782	6.881	-	23.355	32.058	79.247	-	38.441
Autres	-	1.439	-	72	-	4.705	-	72
Retenues en acompte de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques	-	-	-	16.901	-	-	-	13.192
Impôt sur les Sociétés (Note 3.k)	-	8.774	-	15.044	-	12.417	-	9.113
Trésor Public débiteur pour subventions	-	10.333	-	-	-	12.991	-	-
Total	21.782	83.456	-	78.875	32.058	109.371	-	82.920

Durant l'exercice 2011, la Société mère et certaines sociétés dépendantes ont obtenu le régime spécial des groupes d'entreprises pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Ces soldes comprennent les dettes pour reports de paiement auprès d'entités publiques étrangères d'un montant de 5.229 milliers d'euros.

20. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

Le mouvement de ces rubriques durant 2020 et 2019, a été le suivant (en milliers d'euros):

	Provisions non courantes	Provisions courantes				Total provisions courantes
		Responsabilités contractuelles	Garantie et As. technique	Litiges	Autres provisions	
Solde au 31.12.2018	6.877	58.312	157.639	2.798	6.221	224.970
Changements dans le périmètre de consolidation	213	-	135	-	281	416
Dotation nette	44.474	15.868	69.316	274	6.311	91.769
Charges	(3.117)	(20.537)	(57.943)	(1.131)	(317)	(79.928)
Différences de conversion	(761)	(60)	671	3	12	626
Transferts	103	(656)	816	-	(635)	(475)
Solde au 31.12.2019	47.789	52.927	170.634	1.944	11.873	237.378
Dotation nette	4.151	23.569	115.945	2.486	2.807	144.807
Charges	(1.518)	(29.954)	(69.466)	(394)	(3.577)	(103.391)
Différences de conversion	(11.615)	(1.028)	(7.524)	(77)	(1.214)	(9.843)
Transferts	7.690	(363)	1.311	(21)	68	995
Solde au 31.12.2020	46.497	45.151	210.900	3.938	9.957	269.946

Provisions non courantes

À la suite de la décision administrative du mois de juillet 2019 dérivée de la procédure d'enquête ouverte lors de l'exercice 2013 portant sur différents fabricants ferroviaires suspectés d'avoir utilisé des pratiques anticoncurrentielles, décrite dans la Note 26, le Groupe maintient une provision d'un montant de 28 millions d'euros (38 millions d'euros au 31 décembre 2019). En 2020, en raison de la dépréciation du réal brésilien, l'effet des différences de conversion a supposé une réduction de la provision de 11 millions d'euros environ.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a comptabilisé à cette rubrique un montant de 8.199 milliers d'euros correspondants à la valeur négative de ses parts par mise en équivalence (Note 9).

De même, le Groupe dote des provisions de caractère professionnel à la rubrique «Provisions non courantes» comme conséquence de l'existence d'une obligation présente surgie à la suite d'événements passés, à l'échéance de laquelle pour l'éteindre, le Groupe s'attend à se dessaisir de ressources. Le montant consiste en la meilleure estimation faite jusqu'à présent par les administrateurs de la Société mère et il est enregistré à la valeur actuelle dès l'instant que l'effet financier est significatif.

Responsabilités contractuelles, garantie et assistance technique

Les provisions pour responsabilités contractuelles correspondent essentiellement aux provisions pour contrats à titre onéreux. Les provisions pour garantie et assistance technique correspondent à l'estimation de consommations futures (basée sur des historiques et des analyses techniques) engagées selon le délai de garantie stipulé dans les contrats. Le calendrier espéré de liquidation des provisions varie selon leur concept, le délai moyen approximatif étant:

– Responsabilités contractuelles: 1-2 ans

– Garantie: 1-4 ans (variable en fonction de l'accord contractuel auquel elle se réfère)

Les sociétés consolidées ont enregistré dans «Autres charges d'exploitation» du compte de résultat consolidé 2020 ci-joint une charge de 41.416 milliers d'euros (un produit de 10.756 milliers d'euros en 2019) correspondant à la différence

entre les provisions à ce titre nécessaires à la clôture de l'exercice et celles enregistrées à la clôture de l'exercice antérieur.

Les charges supportées lors des exercices 2020 et 2019 à titre de prestation des services de garanties contractuelles (69.466 milliers d'euros et 57.943 milliers d'euros environ, respectivement), ont été comptabilisées aux rubriques «Approvisionnements» et «Charges de personnel» des comptes de résultat consolidés 2020 et 2019 ci-joints.

21. AUTRES ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS

Les détails de «Autres actifs» du Groupe au 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivants:

	Milliers d'euros	
	31.12.2020	31.12.2019
Actifs pour droits de remboursement (Note 3.f)	6.592	7.208
Autres actifs non courants	6.592	7.208
Paievements anticipés	9.737	17.130
Autres actifs courants	9.737	17.130

Les détails de «Autres passifs» du Groupe au 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivants:

	Milliers d'euros	
	31.12.2020	31.12.2019
Acomptes reçus pour ventes ou prestation de services (Note 12)	65.394	51.059
Acomptes reçus pour locations d'exploitation (Note 8)	19.587	28.935
Passifs pour remboursement	8.933	6.643
Autres passifs non courants	93.914	86.637
Acomptes reçus pour locations d'exploitation (Note 8)	2.711	4.257
Produits anticipés	1.484	1.666
Passifs pour remboursement	468	1.352
Autres passifs courants	4.663	7.275

Comme indiqué à la Note 3.f, dans certains contrats de vente d'autobus, il existe des options de retour de la part des clients. S'il est déterminé qu'il s'agit d'une location d'exploitation, la facturation perçue en acompte est enregistrée à la rubrique «Acomptes reçus pour locations d'exploitation». Au contraire, s'il est déterminé que c'est une vente avec droit de retour, la valeur de l'actif devant être racheté par la société est enregistrée à la rubrique «Actifs pour droits de retour» et le montant prévu devant être payé pour récupérer cet actif est comptabilisé à la rubrique «Passifs pour remboursements».

22. PRODUITS ET CHARGES

a) Approvisionnements

	Milliers d'euros	
	2020	2019
Consommations (*)	1.236.308	1.157.466
Travaux réalisés par d'autres entreprises	242.498	231.312
Total	1.478.806	1.388.778

(*) 69 % en monnaies de l'environnement euro, et le reste essentiellement en USD, en livres sterling et en zlotys polonais (66 % environnement euro en 2019).

b) Autres charges d'exploitation

	Milliers d'euros	
	2020	2019
Services extérieurs	317.738	371.072
Impôts	3.760	4.710
Variation de provisions pour opérations d'exploitation et autres (Notes 12 et 20)	44.119	23.605
Autres charges de gestion courante	762	8.711
Total	366.379	408.098

Les honoraires relatifs aux services d'audit de Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. et sociétés dépendantes ont été de 1.285 milliers d'euros (1.263 milliers d'euros pour l'exercice 2019). De ce montant, les frais engagés pour les audits annuels des sociétés révisées par les sociétés de l'organisation mondiale Deloitte se sont élevés à 660 milliers d'euros (659 milliers d'euros pour l'exercice 2019). De plus, des honoraires pour d'autres services professionnels ont été facturés pour un montant de 236 milliers d'euros par l'auditeur principal (165 milliers d'euros pour l'exercice 2019), soit 181 milliers d'euros pour des services de vérification en rapport avec l'audit (y compris les révisions semestrielles) (144 milliers d'euros pour l'exercice 2019), 7 milliers d'euros pour des services fiscaux (7 milliers d'euros pour l'exercice 2019) et le reste pour d'autres services.

c) Information sur l'environnement

En 2020, les investissements dans les systèmes, les équipements et les installations destinés à la protection et à l'amélioration de l'environnement ont été de 2.971 milliers d'euros (2.256 milliers d'euros en 2019).

Dans l'exercice 2020, dans le Groupe, aucune subvention de nature environnementale n'a été touchée.

Au 31 décembre 2020 et 2019 le Groupe ne maintient pas de litiges en cours ou de contingences rattachées à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Les administrateurs des sociétés du Groupe considèrent qu'il n'y aura pas de passifs significatifs dérivés de l'action environnementale de celui-ci, ce pour quoi le bilan de situation consolidé ci-joint n'inclut aucune provision à ce titre.

En 2020, le Groupe a supporté des charges de caractère environnemental d'un montant de 1.726 milliers d'euros (825 milliers d'euros durant l'exercice 2019).

d) Subventions d'exploitation

La plupart des subventions transférées aux résultats en 2020 et 2019 correspondent à des subventions obtenues dans le cadre de divers programmes ministériels et de programmes européens lors de leurs différents appels d'offres, qui ont été portées aux coûts à justifier.

Si les investissements en R+D prévus dans ces projets ne sont pas atteints, ces aides devront être remboursées à un taux d'intérêt de marché.

Le montant des subventions d'exploitation comptabilisées pour les exercices 2020 et 2019 à la rubrique «Autres produits d'exploitation» du compte de résultat consolidé ci-joint s'élève à 5.366 milliers et 4.633 milliers d'euros respectivement.

23. EFFECTIFS MOYENS ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs moyens employés en 2020 et 2019 ont été les suivants:

Catégorie professionnelle	Nombre moyen d'employés	
	2020	2019
Administrateurs	2	2
Haute direction	10	11
Employés	6.282	5.894
Ouvriers	6.788	6.577
Total (*)	13.082	12.484

(*) Au 31 décembre 2020 et 2019, les effectifs étaient de 13.057 et 13.179 personnes, respectivement.

Le détail des effectifs moyens entre hommes et femmes en 2020 et 2019 a été le suivant:

Catégorie professionnelle	2020		2019	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	1	1	1	1
Haute direction	9	1	10	1
Employés	4.651	1.631	4.364	1.530
Ouvriers	6.479	309	6.282	295
Total	11.140	1.942	10.657	1.827

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société mère était composé de 7 hommes et 4 femmes (7 hommes et 3 femmes en 2019).

Par ailleurs, le détail des charges de personnel est le suivant (en milliers d'euros):

	2020	2019
Traitements et salaires (Note 15)	517.528	490.537
Sécurité sociale	145.902	138.050
Autres charges (Note 3.j)	31.609	26.020
Total	695.039	654.607

Le montant de «Charges de personnel - Traitements et salaires» du compte de résultat consolidé ci-joint comprend un montant de 4.224 milliers d'euros correspondant au coût assumé par le Groupe dans le cadre de restructurations, principalement dans les sociétés Trenes de Navarra, S.A.U. et Grupo Euromaint.

24. INFORMATION RELATIVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Rétribution et autres prestations au Conseil d'Administration

En 2020 et 2019, outre ce qui peut correspondre à ce qui est décrit dans la Note 3.j, la rétribution globale des membres du Conseil d'administration de la Société mère s'est élevée à la somme d'environ 1.716 milliers et 1.907 milliers d'euros, à titre de salaires, assurances-vie, jetons de présence et rémunérations fixes. Au cours de l'exercice 2020, la Société mère a réalisé des versements à des systèmes d'épargne à long terme, sous forme d'une assurance collective d'épargne à long terme souscrite par la Société mère et dont elle est bénéficiaire, pour un montant de 1.300 milliers d'euros (1.300 milliers d'euros pour l'exercice 2019). Au 31 décembre 2020 et 2019, ni le Conseil d'administration de la Société mère ni ceux des

filiales n'avaient accordé d'avances, de garanties ou de crédits à aucun membre actuel ou ancien de leur Conseil d'administration.

En 2020, le montant versé pour la prime d'assurance de responsabilité civile des administrateurs pour dommages causés par des actes ou omissions a été de 67 milliers d'euros (59 milliers d'euros en 2019).

b) Information relative à des situations de conflit d'intérêt de la part des Administrateurs

Durant les exercices 2020 et 2019, ni les membres du Conseil d'Administration de Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A., ni les personnes qui leur sont liées, auxquelles se réfère la Loi des Sociétés de capitaux, ne se sont trouvés, directement ni indirectement, dans aucune situation de conflit d'intérêt avec la Société.

25. RÉTRIBUTIONS À LA HAUTE DIRECTION

La rémunération de la haute direction de la Société mère, telle qu'elle est définie de manière contraignante dans le Rapport de gouvernement d'entreprise, a été pour l'exercice 2020 de 2.369 milliers d'euros (3.008 milliers d'euros pour l'exercice 2019).

Dans les exercices 2020 et 2019 il n'y a pas eu d'autres opérations avec des dirigeants, étrangères au cours normal de l'affaire.

26. AUTRE INFORMATION

a) Avals, garanties et autres actifs et passifs contingents

Au 31 décembre 2020, les avals et garanties fournis au groupe par des établissements financiers et des compagnies d'assurance en faveur de tiers, s'élèvent à 3.532 milliers d'euros (3.331 milliers d'euros au 31 décembre 2019), essentiellement des avals techniques pour l'accomplissement des commandes reçues. 8,4 millions d'euros de ce montant total correspondent à des avals et à des garanties pour les subventions et avances remboursables accordées par le ministère des Sciences et des Technologies (Note 15) et par d'autres entités publiques (10,6 millions d'euros au 31 décembre 2019); et un montant de 58,2 millions d'euros qui correspond aux garanties des contributions futures prévues pour les exercices 2024 et 2027 qui seront assurées par le Groupe dans les sociétés liées Momentum Trains Holding Pty Ltd. et TransJerusalem J.Net Ltd. respectivement (17,5 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Durant le mois de mars 2014, le Conseil d'Administration de Défense Économique brésilien (CADE), au terme de l'investigation administrative commencée en mai 2013 pour la participation de divers fabricants ferroviaires, dont la filiale du Groupe CAF au Brésil, à des licitations publiques, a ouvert des procédures administratives dérivées de pratiques anti-concurrentielles possibles. La société dépendante a présenté sa défense préliminaire et a toujours collaboré avec les autorités en apportant l'information demandée. En juillet 2019, le Tribunal du CADE a rendu une décision administrative condamnant la société dépendante à une amende de 167.057.982,53 réaux brésiliens (équivalent à 26.211 milliers d'euros au 31 décembre 2020) et qui conseille aux autorités compétentes de ne pas accorder certains avantages fiscaux à la société filiale pendant une durée de cinq ans. Le Groupe a provisionné ce montant en 2019 en tant que charge à la rubrique «Autres charges d'exploitation» du compte de résultat consolidé ci-joint et en tant que produit à la rubrique «Provisions non courantes» du bilan consolidé ci-joint consolidé (37.872 milliers d'euros au taux de change moyen de 2019) (Note 20). Le montant de l'amende est mis à jour en fonction du taux d'intérêt SELIC brésilien et 815 milliers d'euros ont été comptabilisés en 2020 à cet effet en tant que charge à la rubrique «Charges financières» du compte de résultat consolidé ci-joint (958 milliers d'euros en 2019). À la date d'élaboration de ces comptes annuels consolidés, la société filiale a fait appel en justice de la décision du CADE, après avoir épuisé la voie administrative du CADE.

La société dépendante rejette l'appréciation des faits réalisée par le CADE qui, selon ce dernier, justifie la sanction mentionnée, et argumente que ses agissements en rapport avec les faits enquêtés ont toujours été strictement conformes à la loi applicable. Les conseillers juridiques de la société dépendante considèrent qu'il existe une possibilité raisonnable de réduire le montant final de l'amende infligée à une somme nettement inférieure à celle indiquée précédemment, et n'excluent pas non plus l'annulation totale de l'amende. Par ailleurs, comme résultat de l'information obtenue dans ce

processus, un blocage a été décrété sur un compte courant, d'un montant de 137 milliers d'euros. À la date présente, on attend la résolution d'un recours spécial pour permettre la levée de ce blocage.

D'autre part, à la suite des enquêtes menées par le CADE, d'autres autorités, parmi lesquelles le Ministère Public de l'État de São Paulo-MP/SP, ont entamé des procédures judiciaires face auxquelles le Groupe a présenté ses moyens de défense. De même, comme résultat des investigations du CADE, une procédure administrative avait été ouverte à la Cour des Comptes à propos de laquelle la société dépendante avait présenté sa défense préliminaire au cours du premier semestre 2016. Après que s'est prononcé la Cour des Comptes, qui considère que n'est pas prouvée l'existence d'une irrégularité quelconque, il a été demandé de clôturer et de classer cette procédure, demande qui est en attente de résolution. Enfin, également comme résultat des enquêtes du CADE, la Cour des comptes de São Paulo avait donné suite à une procédure administrative dans le cadre de laquelle la société dépendante avait présenté des allégations initiales pendant le second semestre 2018.

Le Groupe CAF continue de défendre ses intérêts dans ces procédures. Cependant, à la date actuelle, il n'est pas possible de connaître le résultat ni les conséquences sur les comptes annuels consolidés du Groupe en cas d'issue défavorable, raison pour laquelle aucun passif n'a été comptabilisé à ce titre.

Par ailleurs, la société filiale du Groupe CAF fait partie d'un consortium au Brésil dont la finalité est l'exécution d'un contrat de construction d'une nouvelle ligne de tramway et la fourniture de la flotte pour la ligne, la mission de CAF dans le consortium étant fondamentalement la livraison des véhicules et de la signalisation. Actuellement, ce projet a entraîné différentes procédures administratives et judiciaires dans le cadre desquelles, entre autres choses, plusieurs questions ont été analysées telles que la possible résolution du contrat, l'imposition de dommages-intérêts, d'amendes et de pénalités ou l'éventuel non-respect du contrat de la part du Consortium et du client, principalement en ce qui concerne les travaux de génie civil. Le Consortium comme la filiale du Groupe CAF au Brésil se sont opposés en justice à ces procédures. En ce qui concerne l'éventuel manquement contractuel, les conseillers juridiques de CAF considèrent que le consortium dispose d'éléments solides pour justifier sa défense et pour établir que le non-achèvement des travaux est le résultat du manquement du client à ses obligations. Quoi qu'il en soit, si le Consortium est condamné pour manquement, s'agissant principalement de manquements attribuables à d'autres membres du Consortium, CAF a de fortes possibilités de réclamer les pertes potentielles à ces responsables (Note 12).

Au 31 décembre 2020, le Groupe maintient un litige avec un client pour des travaux pour lesquels il existe des réclamations croisées pour des retards dans l'accomplissement des objectifs contractuels signés par le Consortium auquel CAF appartient. Le litige est en cours et il est donc difficile d'évaluer ses éventuelles conséquences, bien que les administrateurs de la Société mère estiment qu'il est peu probable que cette situation entraîne des pertes pour le Groupe puisqu'il existe des raisons à ces retards qui ne peuvent en aucun cas être attribuées au consortium, que les dommages subis par le client sont inférieurs aux sommes réclamées et qu'il existe des réclamations de surcoûts encourus par le consortium imputables au client. À la clôture de l'exercice 2019, un expert indépendant a émis un rapport justifiant les retards. À la date de préparation de ces comptes annuels consolidés, cette procédure est actuellement en délibéré.

Le 27 août 2018, la Commission nationale des marchés et de la concurrence (CNMC) a entamé une procédure disciplinaire contre plusieurs entreprises, y compris CAF Signalling, S.L.U. et sa société mère Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A., en raison de sa responsabilité solidaire, en relation avec des prétendues pratiques anticoncurrentielles. Le document contenant les faits reprochés a été notifié le 15 septembre 2020. CAF Signalling, S.L.U. a présenté un document d'allégation pour se défendre des faits reprochés. L'enquête suit son cours à la date d'élaboration des comptes annuels consolidés, en attente d'une proposition de décision puis de la décision de la CNMC qui sera rendue, en principe, au cours du second semestre 2021. Cette décision est susceptible d'appel au moyen d'un recours contentieux administratif devant l'Audiencia nacional.

CAF exerce toutes les actions légales en son pouvoir pour défendre ses intérêts et méconnaît pour le moment les conduites et pratiques qui sont reprochées à CAF Signalling, S.L.U. et à Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A. L'enquête est en cours au 31 décembre 2020.

b) Information sur la période moyenne de paiement des fournisseurs

L'information requise par la troisième disposition additionnelle de la Loi 15/2010, du 5 juillet (modifiée à travers la seconde disposition finale de la Loi 31/2014, du 3 décembre), est présentée ci-dessous. Elle a été préparée conformément à la Résolution de l'ICAC du 29 janvier 2016, sur l'information à incorporer dans l'annexe aux comptes annuels en ce qui concerne la période moyenne de paiement des fournisseurs dans des opérations commerciales.

	2020	2019
	Jours	Jours
Période moyenne de paiement des fournisseurs	88,96	86,18
Ratio des opérations payées	88,72	86,90
Ratio d'opérations en attente de paiement	89,61	83,94
	Milliers d'euros	Milliers d'euros
Total des paiements effectués	731.898	905.557
Total des paiements en attente	267.623	234.650

En vertu de la Résolution de l'ICAC, pour calculer la période moyenne de paiement des fournisseurs, il a été tenu compte des opérations commerciales correspondant à la livraison de biens ou prestations de services réalisées depuis la date d'entrée en vigueur de la Loi 31/2014, du 3 décembre.

Sont considérés fournisseurs, aux uniques effets de donner l'information prévue dans cette résolution, les créanciers commerciaux pour dettes avec des fournisseurs de biens ou de services, inclus dans les postes «Fournisseurs» et «Autres dettes» du bilan de situation consolidé ci-joint.

Le délai maximum légal de paiement applicable à la Société au cours de l'exercice 2020 selon la Loi 3/2004, du 29 décembre, établissant les mesures de lutte contre les retards de paiement dans les opérations commerciales et conformément aux dispositions transitoires établies dans la Loi 15/2010, du 5 juillet, est de 60 jours, sauf si une date ou un délai de paiement n'a pas été établi, auquel cas il est de 30 jours.

27. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au 31 décembre 2020, le portefeuille de commandes fermes, net des montants correspondant à des facturations réalisées en acompte, s'élevait à un montant approximatif de 8.807.278 milliers d'euros (9.446.468 milliers d'euros au 31 décembre 2019) (Note 11).

En janvier 2021, l'exploitant de transports RATP, a choisi le consortium formé par CAF et Bombardier comme soumissionnaire privilégié pour la livraison de 146 trains pour la ligne de trains régionaux RER B de Paris, exploité conjointement par la RATP et la SNCF et qui dessert la capitale française sur un axe nord-sud, choix qui a été ratifié en février 2021.

28. EXPLICATION AJOUTÉE POUR LA TRADUCTION OU FRANÇAIS

Ces comptes annuels sont présentés conformément au cadre réglementaire d'information financière applicable à la Société au Groupe en Espagne (cf. Notes 2-a). Certains critères comptables appliqués par la Société le Groupe, qui s'ajustent à cette réglementation, pourraient différer d'autres critères et principes comptables généralement acceptés.

Approbation du Conseil d'Administration

M. ANDRÉS ARIZKORRETA GARCÍA	Président
M. JAVIER MARTÍNEZ OJINAGA	Administrateur
M. JUAN JOSÉ ARRIETA SUDUPE	Administrateur
M. LUIS MIGUEL ARCONADA ECHARRI	Administrateur
MME. CARMEN ALLO PÉREZ	Administratrice
MME. ANE AGIRRE ROMARATE	Administratrice
M. JULIÁN GRACIA PALACÍN	Administrateur
M. IGNACIO CAMARERO GARCÍA	Administrateur
MME. IDOIA ZENARRUTZABEITIA BELDARRAIN	Administratrice
M. MANUEL DOMÍNGUEZ DE LA MAZA	Administrateur
MME. MARTA BAZTARRICA LIZARBE	Administratrice Secrétaire

Acte dressé par la secrétaire du Conseil d'administration, pour faire constater que, après la formulation des comptes annuels consolidés et du rapport de gestion consolidé de CONSTRUCCIONES Y AUXILIAR DE FERROCARRILES, S.A. et sociétés dépendantes qui composent le groupe CAF (consolidé), correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2020, par les membres du Conseil d'administration lors de la réunion du 25 février 2021, ses membres ont signé le présent document, qui se compose de 191 pages numérotés corrélativement, de 1 à 191, inclus, signés par tous les administrateurs à la fin du document.

À Saint Sébastien, le 25 février 2021

Lu et approuvé

LE PRÉSIDENT

M. ANDRES ARIZKORRETA GARCIA

Signature

LA SECRÉTAIRE DU CONSEIL

MME MARTA BAZTARRICA LIZARBE

Décisions que le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale

Par décision du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire se tiendra exclusivement par voie télématique le 5 juin 2021 à 12 h 00 sur première convocation et, le cas échéant, le jour suivant, au même endroit et à la même heure, sur deuxième convocation, afin de délibérer et de décider des sujets inscrits à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation, le cas échéant, des comptes annuels et rapport de gestion de Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles, S.A., et des comptes annuels et rapport de gestion du groupe consolidé, correspondant à l'exercice 2020, ainsi que la gestion du conseil d'administration.
2. Approbation du reporting non financier consolidé, correspondant à l'exercice 2020.
3. Approbation de la proposition d'application du résultat, correspondant à l'exercice 2020.
4. Réélection de M. Julián Gracia Palacín en qualité de conseiller indépendant.
5. Modification des statuts de la société :
 - 5.1. Modification des articles 21, 22 bis, 26 et 27 des statuts et inclusion du nouvel article 22 ter, en vue d'adapter la réglementation relative à l'assistance par voie télématique à l'assemblée aux nouveautés apportées par la Loi sur les sociétés de capitaux.
 - 5.2. Introduction d'un nouvel article 22 quater dans les statuts, en vue de pouvoir tenir les assemblées de façon exclusivement télématique, conformément aux nouveautés apportées par la Loi sur les sociétés de capitaux.
 - 5.3. Modification des articles 13, 34, 37 bis et 40 des statuts, relatifs aux pouvoirs et obligations de l'assemblée générale, du conseil d'administration et de la commission d'audit, principalement en vue de les adapter aux nouveautés apportées en matière d'opérations liées à la Loi sur les sociétés de capitaux et en matière d'informations extra-financières.
 - 5.4. Modification de l'article 39 des statuts, en vue de mettre à jour le contenu correspondant en matière de rétribution du conseil d'administration.
 - 5.5. Modification des articles 14, 23, 31 et 32 des statuts, en vue d'inclure, entre autres, les améliorations techniques et les recommandations de bonne gouvernance, concernant la prise de décision par l'assemblée générale et le conseil d'administration.
6. Modification du règlement de l'assemblée générale :
 - 6.1. En cas d'approbation de l'accord examiné par l'assemblée au point 5.1 de l'ordre du jour, modification des articles 8, 9, 9 bis, 11 et 12 du règlement de l'assemblée générale et inclusion d'un nouvel article 9 ter, aux fins énoncées au point 5.1.
 - 6.2. En cas d'approbation de l'accord examiné par l'assemblée au point 5.2 de l'ordre du jour, modification des articles 14 et 17 du règlement de l'assemblée générale et inclusion d'un nouvel article 9 quater, aux fins énoncées au point 5.2.
 - 6.3. En cas d'approbation de l'accord examiné par l'assemblée au point 5.3 de l'ordre du jour, modification de l'article 4 du règlement de l'assemblée générale, aux fins énoncées au point 5.3.
 - 6.4. En cas d'approbation de l'accord examiné par l'assemblée au point 5.5 de l'ordre du jour, modification de l'article 3 du règlement de l'assemblée générale, aux fins énoncées au point 5.5.
 - 6.5. Modification des articles 7 et 16 du règlement de l'assemblée générale, en vue de les adapter aux nouveautés apportées par la Loi sur les sociétés de capitaux, relatives aux droits découlant des actions.
7. Autorisation accordée au conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 297.1.b) de la Loi sur les sociétés de capitaux, en vue de pouvoir procéder à des augmentations de capitaux, en temps voulu et selon le montant fixé, pendant le délai de cinq ans, jusqu'à la moitié du capital social lors de l'autorisation, en une ou plusieurs fois, moyennant l'émission de nouvelles actions. Délégation au conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article 506 de la Loi sur les sociétés de capitaux, de la possibilité de supprimer, se référant aux augmentations dont il pourra convenir, le droit préférentiel de souscription d'un montant maximal de vingt pour cent du capital social lors de l'autorisation. En conséquence, révocation de la délégation au conseil d'administration par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, qui s'est tenue le 2 juin 2018.
8. Vote consultatif du rapport annuel sur les rémunérations des conseillers, correspondant à l'exercice 2020.
9. Information à l'assemblée sur les modifications apportées au règlement du conseil approuvées par le conseil d'administration, lors de la session du 17 décembre 2020.
10. Délégation de pouvoir au conseil d'administration, en vue de signer et exécuter les précédents accords.
11. Lecture et approbation, le cas échéant, du procès-verbal de la réunion.

Proposition d'Application des Résultats

Appliquer le résultat négatif après impôts de la Société mère de 49.137 milliers d'euros aux réserves volontaires.

Conseil d'Administration

M. ANDRÉS ARIZKORRETA GARCÍA	Président
M. JAVIER MARTÍNEZ OJINAGA	Administrateur
M. JUAN JOSÉ ARRIETA SUDUPE	Administrateur
M. LUIS MIGUEL ARCONADA ECHARRI	Administrateur
MME. CARMEN ALLO PÉREZ	Administratrice
MME. ANE AGIRRE ROMARATE	Administratrice
M. JULIÁN GRACIA PALACÍN	Administrateur
M. IGNACIO CAMARERO GARCÍA	Administrateur
MME.. IDOIA ZENARRUTZABEITIA BELDARRAIN	Administratrice
M. MANUEL DOMÍNGUEZ DE LA MAZA	Administrateur
MME. MARTA BAZTARRICA LIZARBE	Administratrice Secrétaire

Cette information correspond à la composition du Conseil d'Administration de la Société au 25 février 2021, date de formulation des Comptes Annuels de la Société et de son groupe consolidé, pour l'exercice 2020. À cette date, les membres du Conseil d'Administration de la Société détenaient 0,005% du capital social.

The background of the entire page is a grayscale photograph of the front of a car, showing the hood, windshield, and headlights. The car is positioned on the right side of the frame. On the left side, several dandelion seeds are shown in motion, appearing as bright, blurred streaks against the dark background. A solid red horizontal bar is located in the upper right quadrant, containing white text.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE 2016-2020

Bilans Consolidés
Comptes de Résultats Consolidés

Bilans de Situation Consolidés

aux 31 décembre 2020, 2019, 2018, 2017, 2016 (Milliers d'euros)

Actif	2020	2019	2018	2017	2016
Actif non courant:					
Immobilisations incorporelles					
Fonds de commerce	103.339	109.011	101.827	24.124	15
Autres immobilisations incorporelles	220.654	239.241	206.535	46.421	40.129
	323.993	348.252	308.362	70.545	40.144
Immobilisations corporelles	403.617	449.263	365.084	244.513	229.309
Investissements comptabilisés suivant la méthode de la participation	7.370	7.807	18.188	19.752	18.572
Actifs financiers non courants	429.068	538.303	537.061	560.660	653.558
Dérivés de couverture non courants	41.736	45.001	10.720	15.842	12.861
Actifs pour impôt différé	147.148	146.134	148.548	144.989	159.176
Autres actifs non courants	6.592	7.208	2.684	-	-
Total actif non courant	1.359.524	1.541.968	1.390.647	1.056.301	1.113.620
Actif courant:					
Stocks	481.669	487.833	375.426	71.654	60.287
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer					
Clients pour ventes et prestation de services	1.357.136	1.372.394	1.311.835	1.277.243	1.306.363
Autres créances	170.794	216.940	205.122	198.470	204.033
Actifs pour impôt courant	8.774	12.417	13.633	10.030	13.426
	1.536.704	1.601.751	1.530.590	1.485.743	1.523.822
Actifs financiers courants	102.000	95.151	94.293	84.838	95.098
Dérivés de couverture courants	15.589	40.010	5.849	41.864	45.382
Autres actifs courants	9.737	17.130	6.343	3.229	3.206
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	573.928	538.983	602.813	371.625	392.022
Total actif courant	2.719.627	2.780.858	2.615.314	2.058.953	2.119.817
Total Actif	4.079.151	4.322.826	4.005.961	3.115.254	3.233.437

Passif et Patrimoine Net	2020	2019	2018	2017	2016
Patrimoine net:					
Fonds propres					
Capital déclaré	10.319	10.319	10.319	10.319	10.319
Prime d'émission	11.863	11.863	11.863	11.863	11.863
Réserve de revalorisation	39.119	39.119	39.119	39.119	39.119
Autres réserves accumulées et résultat de l'exercice attribué à la Société mère	796.774	817.680	837.217	812.895	793.281
	858.075	878.981	898.518	874.196	854.582
Autre résultat global					
Actifs financiers disponibles pour la vente	-	-	-	39	-
Opérations de couverture	(13.575)	(11.062)	(5.024)	(6.580)	(5.908)
Différences de conversion	(211.531)	(134.682)	(141.782)	(117.238)	(76.703)
	(225.106)	(145.744)	(146.806)	(123.779)	(82.611)
Patrimoine net attribué à la société mère	632.969	733.237	751.712	750.417	771.971
Intérêts minoritaires	11.234	12.130	5.555	9.783	11.706
Total patrimoine net	644.203	745.367	757.267	760.200	783.677
Passif non courant:					
Provisions non courantes	46.497	47.789	6.877	7.071	4.646
Passifs financiers non courants					
Dettes avec des entités de crédit et obligations et autres valeurs négociables	808.849	868.072	766.464	625.645	648.145
Autres passifs financiers	78.615	90.792	47.774	52.039	47.854
	887.464	958.864	814.238	677.684	695.999
Passifs pour impôt différé	134.233	159.145	177.191	153.805	172.137
Dérivés de couverture non courants	42.547	45.777	11.206	18.131	13.574
Autres passifs non courants	93.914	86.637	82.186	55.821	58.039
Total passif non courant	1.204.655	1.298.212	1.091.698	912.512	944.395
Passif courant:					
Provisions courantes	269.946	237.378	224.970	227.939	227.937
Passifs financiers courants					
Dettes avec des entités de crédit et obligations et autres valeurs négociables	170.760	199.979	255.416	46.262	103.075
Autres passifs financiers	62.512	44.144	23.356	40.725	23.059
	233.272	244.123	278.772	86.987	126.134
Dettes commerciales et autres comptes à payer					
Fournisseurs	710.496	688.104	664.865	423.385	376.531
Autres dettes	976.801	1.032.114	911.961	646.593	657.056
Passifs pour impôt courant	15.044	9.113	6.447	5.009	969
	1.702.341	1.729.331	1.583.273	1.074.987	1.034.556
Dérivés de couverture courants	20.071	61.140	64.167	52.313	116.468
Autres passifs courants	4.663	7.275	5.814	316	270
Total passif courant	2.230.293	2.279.247	2.156.996	1.442.542	1.505.365
Total Passif et Patrimoine Net	4.079.151	4.322.826	4.005.961	3.115.254	3.233.437

Comptes de Résultats Consolidés

correspondant aux 31 décembre 2020, 2019, 2018, 2017, 2016 (Milliers d'euros)

(Doit) Avoir	2020	2019	2018	2017	2016
Opérations continues:					
Montant net du chiffre d'affaires	2.762.472	2.597.655	2.048.419	1.477.039	1.318.200
± Variation des stocks de produits finis et en cours de fabrication	(39.347)	18.235	73.250	(77.035)	(15.474)
Travail réalisé par l'entreprise pour son actif	2.381	13.901	14.488	8.977	9.778
Approvisionnements	(1.478.806)	(1.388.778)	(1.089.940)	(542.771)	(608.669)
Autres produits d'exploitation	16.197	27.518	21.339	7.886	15.792
Charges de personnel	(695.039)	(654.607)	(518.473)	(446.381)	(397.634)
Autres charges d'exploitation	(366.379)	(370.226)	(347.605)	(247.463)	(186.723)
Ebitda ajusté	201.479	243.698	201.478	180.252	135.270
Amortissement des immobilisations	(89.494)	(80.667)	(46.738)	(34.690)	(34.669)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations	8.899	(165)	(10.572)	148	11.239
Autres résultats	11	-	-	-	-
Résultat d'exploitation ajusté	120.895	162.866	144.168	145.710	111.840
Éléments non-récurrents	-	(37.872)	-	-	-
Résultat d'exploitation	120.895	124.994	144.168	145.710	111.840
Produits financiers	6.121	17.402	7.627	7.309	13.643
Charges financières	(47.641)	(72.885)	(64.160)	(68.551)	(72.819)
Variation de la juste valeur dans des instruments financiers	(35)	33	7	35	870
Différences de change	(26.106)	(6.120)	(6.673)	(17.591)	5.916
Dépréciation et résultat pour cession d'instruments financiers	22	(337)	9	4	(594)
Résultat financier	(67.639)	(61.907)	(63.190)	(78.794)	(52.984)
Résultat d'entités évaluées par la méthode de la participation	(4.179)	(1.949)	(403)	594	473
Résultat avant impôts	49.077	61.138	80.575	67.510	59.329
Impôt sur les bénéfices	(38.824)	(36.048)	(40.955)	(24.993)	(22.049)
Résultat de l'exercice issu d'opérations continues	10.253	25.090	39.620	42.517	37.280
Résultat consolidé de l'exercice ajusté	10.253	62.962	39.620	42.517	37.280
Résultat consolidé de l'exercice	10.253	25.090	39.620	42.517	37.280
Attribué à:					
La société mère	9.012	24.745	43.462	42.406	35.013
Intérêts minoritaires	1.241	345	(3.842)	111	2.267
Bénéfice par action (en euros)					
De base	0,26	0,72	1,27	1,24	1,02
Dilué	0,26	0,72	1,27	1,24	1,02

BUREAUX

SIÈGE SOCIAL

José Miguel Iturrioz, 26
20.200 BEASAIN (Guipúzcoa)
Espagne
Tél. +34 943 880 100
Fax: +34 943 881 420
caf@caf.net

BUREAUX MADRID

José Ortega y Gasset, 29 - 5°
28006 MADRID
Espagne
Tél. +34 91 436 60 00
Fax: +34 91 436 03 96
caf@caf.net

DÉPARTEMENTS DES ACTIONNAIRES

José Miguel Iturrioz, 26
20200 BEASAIN (Guipúzcoa)
Tél. +34 943 189 262 (Téléphone de
service à l'actionnaire)
Fax: +34 943 189 226
accionistas@caf.net

CAF ALLEMAGNE

Seidstraße 26
80335 München
Allemagne
Tél. +49 (0)89 544 790 100
Fax: +49 (0)89 544 790 250

CAF ISRAEL

Sapir Tower
Tuval 40
Ramat Gan
Israël
Tél. +972-50-2158743
Email: CAF.IL@caf.net

CAF FRANCE

16 rue Friant
75014 Paris
France
Email: contact.caf-france@caf.net

CAF RAIL ROYAUME-UNI

The TechnoCentre Puma Way
Coventry, CV1 2TT
Royaume-Uni
Tél. +44(0)2476 158195

CAF ITALIE

Via G. Parini, 2
20121 Milano
Italie
Tel.: +39 02 4975 9575
Fax: +39 02 4975 9575

CAF PAYS-BAS

Stadsplateau 4
3521 AZ Utrecht
Pays-Bas
Email: info@caf-nl.nl

CAF POLOGNE

Emilii Plater 53/1116
00113 Warsaw
Pologne
Tél. +48 22 5286788
Fax: +48 22 5286701

CAF USA

1401 K Street, N.W. Suite 1003
20.005-3418 - WASHINGTON DC
USA
Tél. +1 202 898 4848
Fax: +1 202 216 8929
Email: mail@cafusa.com

CAF MEXICO

Eje 1 Norte (Mosqueta) Edificio
Oriente 1^{er} piso
Col. Buenavista, Delegación
Cuauhtémoc c.p. 06350
Mexico D.F.
Mexico
Tél. +52 55 568 875 43
Fax: +52 55 568 811 56

CAF CHILI

Avda. de los conquistadores 1700,
Piso 16
Comuna de providencia
Santiago du Chili
Chili
Tél. +56 2 473 7200
Fax: +56 2 473 7290

CAF BRÉSIL

Rua Tabapua, n°81 - 10° andar
CEP 04533-010 ITAIM IBI
São Paulo
Brésil
Tél. +55 11 3074-0600
Fax: +55 11 3074-0624

CAF ARGENTINE

Chacabuco 380 1er Piso
C1069AAH
Ciudad Autónoma de Buenos Aires
République de l'Argentine
Tél. +54-11-4343-4500

CAF QATAR

Al Fardan Office Tower, 14th Floor,
West Bay, Doha
Qatar
Tél. +974 44101506
Fax: +974 44101500

CAF ALGÉRIE

Résidence «Petit Hydra» Entrée E107
Paradou, Hydra
Algérie
Tel.: +213 021 60 08 07
Fax: +213 021 60 08 07

CAF INDE PVT LTD

Pullman/Novotel Commercial Tower, 6th
Floor, Asset No. 2, Hospitality District,
Near IGI Airport, New Delhi 110037
Inde
Tel.: +91 11 4025 0000/ 4734 0794
Fax: +91 11 4734 0680

CAF MALAISIE

20th Floor Menara Boustead,
69, Jalan Raja Chulan, 50200 Kuala
Lumpur
Malaisie
Tél. +603 21449371
Fax.: +603 21418006

CAF RAIL AUSTRALIE PTY LTD

Level 20, Suite 2002, 321 Kent St
2000 Sydney NSW
Australie
Tel.: +61 (0) 2 8084 5119

CAF TURQUIE

Altay Çeşme Mah. Çam Sk. No:16/14
D Blok DAP Royal Center
34843 Maltepe/Istanbul
Turquie
Tel.: +90 216 457 1227

CAF HUNGARY KFT.

Váci út 22-24, 7 emelet
1132 Budapest
Hongrie
Tel.: +36 1 808 9444



CAF | GROUP